

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

REUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 29 Juillet 1933

Conseil Municipal :

Président. — Roger Salengro	235
Secrétaire. — Charles Saint-Venant	235
Souscriptions. — Journées de l'Enfance. Participation de la Ville	387
Monument à Gustave Delory. Erection. Nouvelle souscription de la Ville	379
Subventions. — Subsidés à diverses Associations pour participation à des Congrès. Ratification	303
Association Syndicale des Propriétaires de la rue Allard Dugauquier. Avis	390
Caisse de Chômage de l'Union Départementale des Syndicats des Maîtres Artisans du Nord	393
Caisse Régionale de Secours contre le chômage des Travailleurs Indé- pendants du Nord de la France	393
Chimie Industrielle (XIII ^e Congrès de)	388
Erection d'un monument à la mémoire d'Ephrem Coppeaux	241
Erection d'un monument à la mémoire de Charles Debierre	242
Communication de M. le Maire	242
Remerciements de M. Spriet, adjoint	242
Erection d'un monument à la mémoire de Paul Mistral	241
Fédération des Amputés de France (IV ^e Congrès National)	387
Fédération des Débitants de Tabacs (Congrès de la)	240

	Pages
Monument élevé au Cimetière de Mont-Saint-Amand-lez-Gand, à la gloire de la Belgique et de la France. Restauration	410
Olympique Lillois	240
Communication de M. le Maire	241
Patronages Laïques	365
Personnel Municipal exclu du bénéfice de la loi sur les Assurances Sociales. Affiliation à la Caisse de Solidarité du Personnel des Services Publics du Département du Nord ..	389
Secours. — Grève du Textile. Secours aux familles nécessiteuses de la Région d'Armentières-Houplines. Vote d'un crédit de 20.000 francs. Remerciements de la Commune et du Bureau de Bienfaisance de la Chapelle d'Armentières ..	236
Remerciements de la Commune et du Bureau de Bienfaisance d'Hazebrouck	236
Remerciements de la Commune de Nieppe	236
Remerciements des Syndicats Textiles d'Armentières et de Nieppe	235
Adresses et cérémonies. — Anniversaire de l'assassinat de Jaurès	236
Communication de M. le Maire	236
Journée Parlementaire à la Foire Commerciale. Remerciements de divers députés et du Secrétaire de la Chambre des Députés	238
Visite des enfants des écoles de Jemappes. Remerciements de l'Echevin à l'Instruction Publique	237
Visite des enfants des écoles de Malo-les-Bains. Remerciements du Denier des Ecoles Laïques de Malo-les-Bains	237
Vœu de prompt rétablissement à M. Ragheboom, Adjoint	453
Administration Municipale :	
Impressions. — Indicateur de la Ville. Marché Imprimerie Ouvrière	356
Baux :	
Locations diverses. — Immeubles communaux. Occupations temporaires. Homologation	246
Occupation de terrain, avenue de Dunkerque et rue Carolus. Olympique Lillois	354
Terrains communaux. Occupations temporaires. Homologation	247
Terrains militaires. Affermages en 1932. Admission en recette	243

	Pages
Contentieux :	
Autorisation d'ester contre Plaquet	408
Transactions. — Accident Balent. Règlement	249
Accident Veuve Hochedez. Règlement	250
Accident Deplanque (Démantèlement). Règlement	249
Accident D'Hulster (bûcheron). Règlement	250
Accident Lampin (concierge à l'Ecole Valentine Labbé). Admission en recette	254
Accident Mme Léperle (maîtresse d'atelier à l'Ecole Valentine Labbé). Admission en recette	254
Accident matériel (berline n° 18, Propreté Publique). Admission en recette	253
Accident matériel (berline n° 50, Propreté Publique). Admission en recette	253
Accident matériel (berline n° 56, Propreté Publique). Admission en recette	253
Dégâts. Immeuble, 120, rue Saint-Sauveur. Règlement	253
Matériel, Palais Rameau. Admission en recette	294
Panneau de signalisation, place Rihour. Admission en recette ..	293
Tilleul, square Morisson. Admission en recette	251
Incident Blas (Abattoirs). Indemnité pour préjudice subi à l'occasion du Service	256
Fêtes et Cérémonies :	
Grande Kermesse 1933. — Avenant à la police d'assurance contre les accidents	257
Feu d'artifice. Marché Féret	258
Grande Kermesse 1934. — Fêtes de Gymnastique. Installation d'un ampli- ficateur. Marché Eugène Gros	403
Pose de baraquements. Marché Bottin	403
Fourniture d'imprimés. Marché Société d'Edition du Nord	404
Fête Nationale, 14 Juillet 1933. — Distribution de friandises aux enfants des écoles. Marché Dubois	257
Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique. — Habille- ment. Extension d'adjudication	366
Police Administrative :	
Repos hebdomadaire. — Dérogation Jacquart et Cie. Avis	239

Administrations diverses :

Contributions Directes. — Commissaires-répartiteurs. Propositions pour 1933-1934	405
Guerre. — Aménagement de la fortification. Equipages. Marché Louis Baudhuin	275
Travaux de pavage et transport de matériaux. Marché Louis Baudhuin	276
Dérasement de la fortification entre la Porte des Postes et la rue Saint-Bernard	414
Dérasement en régie de la fortification. Fourniture d'explosifs. Marché Société Davy, Bickford et Smith	399
Allocations militaires. Armée active. Avis	426-427
Réservistes. Avis	427-428
T. S. F. — Poste de Camphin-en-Carembault. Travaux. Communication de M. le Maire	453
Protection des usagers contre les parasites industriels. Communication de M. le Maire	453

Bâtiments Communaux :

Programme des Grands Travaux. — Etablissement de projets. Avances sur honoraires	412
Hôtel de Ville. — Beffroi. 4 ^e lot : installation d'un phare. Réception définitive	263
Illumination. Installations de lignes électriques définitives	264
Aile du Beffroi. Pose d'un câble électrique haute tension. Marché Compagnie Continentale du Gaz. Réseau Electrique de la Région Lilloise	263
Etat-civil. Fourniture de rayonnages. Marché Léo Wiart	397
Services des Contributions, des Adjudications et du Contentieux. Classeurs et rayonnages en chêne. Marché Lehouck et Cie	265
Services Municipaux. Bibliothèques. Marché Léo Wiart	265
Nouveau Commissariat Central de Police. — Communication de M. le Maire	266
15 ^e lot : chauffage central. Adjudication. Cahier des charges	266
Palais des Beaux-Arts. — Agrandissement : a) installation sanitaire ; b) service d'incendie. Marché Pasquier et Christoffe	357
Palais Rameau. — Restauration des façades en pierre. Marché Tiercelin ..	275
Ecole primaire supérieure de garçons et Ecole pratique de Commerce et d'Industrie jumelées. — Construction	268

	Pages
Ecoles Turgot et Renan. — Cuisine au gaz. Installation. Marché Compagnie Continentale du Gaz	267
Ecole maternelle Jules Simon. — Communication de M. le Maire	266
Reconstruction. 13° lot : chauffage central. Cahier des charges	267
Installations électriques. Adjudication. Cahier des charges	267
Cantine scolaire, rue Pierre Legrand. — Installation d'une construction démontable	376
Crèches Municipales. — Travaux. Réception définitive	404
Caserne Bouvines. — Electrification. Marché Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques	377
Eglise Saint-Martin d'Esquermes. — Réfection de grillages. Participation du culte	398
Monument à Gustave Delory. — Marché Caby	380
Immeubles :	
Achat d'immeubles. — Communication de M. le Maire	259
Acquisitions faites en vue de la réalisation du Plan Général d'Exten- sion, d'Aménagement et d'Embellissement. Utilisation des excédents hors alignements : reventes ou échanges	384
Acquisitions diverses déjà réalisées. Demande de déclaration d'utilité publique	381
Dégagement de l'Hôtel de Ville et Assainissement du quartier Saint- Sauveur. Acquisitions déjà réalisées. Demande de déclara- tion d'utilité publique	382
Acquisitions d'immeubles. Demande de déclaration d'utilité publique	383
Capucins, 9 (rue des)	402
Enrico Ferri, 27 (rue) Demessine-Caby	259
Demande de déclaration d'utilité publique	259
Etaques, 64/66 (rue des). Veuve Legrand	367
Demande de déclaration d'utilité publique	368
Gustave Delory, cour Lecomte 2 et 4 (rue). Veuve Chrétien	369
Demande de déclaration d'utilité publique	369
Malpart, 45 (rue). Consorts Joachim-Dewinter	260
Paris, 275 (rue de). Deschamps-Renquin	261
Demande de déclaration d'utilité publique	261
Robleds, 6 (rue des). Consorts Richez	370
Demande de déclaration d'utilité publique	371

	Pages
Robleds, 41 (rue des)	399
Demande de déclaration d'utilité publique	400
Sahuteaux, 6 (rue des). Delourme-Bauduin	371
Demande de déclaration d'utilité publique	372
Wicar, 9 (rue). Consorts Hoogmartens	262
Demande de déclaration d'utilité publique	262
Achat de terrains. — Emmerin, 103 (rue d'). Opart	258
Faubourg de Roubaix, 63-65 (rue du). Demande de déclaration d'utilité publique	400
Cité Hospitalière. Terrain à Lille. Bureau de Bienfaisance de Loos. Dispense de purge	355
Terrain à Loos. Bureau de Bienfaisance de Loos. Dispense de purge	355
Echange de terrain. — Cité Hospitalière. Indemnité Turpin. Règlement ..	254
Evictions de locataires. — Lottin, 11 bis (rue). Indemnité Maurice Dubus.	256
Lottin 15-17 (rue). Indemnité Tumelaire	378
Paris, 217 (rue de). Indemnité Auguste Lefebvre	256
Robleds, 1 bis (rue des). Indemnité Arthur Boulen	378
Robleds, 14 (rue des). Indemnité Israël Rubin	256
Saint-Genois, 13 (rue). Règlement Arcier	255
Démolition d'immeubles. — Admission en recette	363
Voies ferrées. — Tramways. — Transports en commun :	
Tramways. — Classe unique. Observation de M. Lahaye, Conseiller Municipal	454
Communication de M. le Maire	455
Ligne D. Suppression rues du Sec-Arembault et de Béthune. Observation de M. Lahaye, Conseiller Municipal	454
Communication de M. le Maire	455
Création d'un arrêt, angle des rues Paul Lafargue et des Postes. Observation de M. Lahaye, Conseiller Municipal	455
Communication de M. le Maire	455
Lignes O, R, X. Modification du parcours	411
Transports en commun. — Autobus. Observations diverses de M. Lahaye, Conseiller Municipal	454
Communication de M. le Maire	455

	Pages
Promenades. — Jardins. — Squares :	
Jardins « Quai de la Basse Deûle ». — Communication de M. le Maire ..	266
Ancien lit de la Basse Deûle. Aménagement. Square devant le Palais de Justice. Installation des canalisations d'eau	270
Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». — Communication de M. le Maire	266
Enduit sur murs de clôture. Marché Weisenburger	270
Installation sanitaire. Marché Viste	271
Produits en ciment moulé. Fourniture et pose. Marché Etablissements Grondel Frères et Cie	272
Voirie :	
Matériel et matériaux. — Vente d'arbres. Admission en recette	363
Vente de vieux matériel. Admission en recette	363
Quartiers. — Lotissements de terrains. Augustin Drapiez (rue). Avis	337
Bois-Blancs et Nouvelle (rues des). Avis	338
Charles Saint-Venant (avenue). Avis	339
Dunkerque (avenue de). Avis	340
Prévoyance (rue de la). Avis	340
Sylvère Verhulst (rue). Nouvel avis	416
Alignements. — Dégagement de l'Hôtel de Ville et assainissement du quar- tier Saint-Sauveur	382
Divers immeubles dont l'acquisition est déjà réalisée. Plans partiels.	380
Dénomination de voies publiques. — Albert Thomas (place)	402
Désiré Bondues (rue)	402
Edouard Doyennette (rue)	402
Paul Painlevé (boulevard)	401
Rues particulières. — Allard Dugauquier (Association syndicale des pro- priétaires de la rue). Demande de subvention commu- nale. Avis	390
Ouverture de rue. — Rue Van den Heede. Transfert de redevance. Delesalle	361
Travaux Municipaux. — Achat d'une voiture automobile. Marché Delahaye.	376
Emprises :	
Corbeilles à papier. — Installation. Offres de la Société « La Publicité Nationale » à Anvers	360

	Pages
Dalles en verre. — 34, rue des Augustins. Suppression	361
Fosse d'aisance. — 104, rue Gustave Delory. Transfert Friscour	361
Globes lumineux. — 14-16, rue de Béthune. Suppression	361
Panneaux lumineux sur lampadaires. — Exonération de redevance. Maugé	296
Pompe à essence. — 165, avenue de Dunkerque. Suppression	361
Voie ferrée. — 6-8, rue Courtois. Suppression	361
Occupation du domaine public communal. — Autobus. Droits de stationnement. Taux et mode de perception	392

Canaux. — Egouts. — Ponts :

Canaux. — Basse Deûle. Exécution de canalisations aux abords de la Basse Deûle remblayée. Décompte définitif des travaux.	415
Marais de la Haute Deûle. Travaux de déviation de la rigole de dessèchement. Décompte définitif	279
Egouts. — Construction d'une canalisation, impasse Saint-Joseph	367
Construction d'égouts. Communication de M. le Maire	277
Collecteur Ouest. 7 ^e lot. Travaux supplémentaires	362
Egout collecteur, rue du Faubourg d'Arras. 1 ^{er} lot. Décompte définitif	277
Institut Mécanique des Fluides	362
Rues Enrico Ferri et Georges Lefèvre. Décompte définitif	278
Rues Lamartine et Jeanne d'Arc. Décompte définitif	278

Pavages :

Fourniture de pavés de granit. — Adjudication. Cahier des charges	398
Fourniture de sable. — Extension de marché	418
Adjudication. Cahier des charges	277
Voie Publique. — Bornes de signalisation de refuge. Marché Etablissements Durenne	358
Bornes de virage. Marché Etablissements Saunier, Duval et Frisquet.	358
Passages pour piétons. Fourniture de plots. Marché Forges Stéphanoises	359

Musées :

Palais des Beaux-Arts. — Achat d'une statue « Mignon dansant ». Marché Hippolyte Lefebvre	373
Communication de M. le Maire	373

	Pages
Théâtres :	
Compte d'exploitation. — Saison 1932-1933	280
Communication de M. le Maire	282
Programme officiel. — Saison 1933-1934. Adjudication-concours. Cahier des charges	282
Vestiaires et water-closets. — Saison 1933-1934. Adjudication. Cahier des charges	283
Enseignement des Beaux-Arts :	
Conservatoire de musique. — Acquisition d'un piano. Marché Charles Gras	279
Casa Velazquez. — Création d'une bourse de séjour	409
Attribution de la bourse à Pierre Paul Desrumaux	409
Enseignement Secondaire :	
Lycée Fénelon. — Internat. Compte d'administration. Exercice 1932	285
Budget supplémentaire. Exercice 1933	285
Enseignement Technique :	
Ecole Nationale des Arts et Métiers de Lille. — Avis sur bourses. Pierre Bonte	283
André Launay	284
Enseignement Primaire :	
Personnel enseignant. — Indemnités de départ	365
Ecole Primaire Supérieure de garçons et Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie jumelées. — Dénomination : Institut Diderot	268
Ecole primaire supérieure Franklin. — Création de deux emplois de pro- fesseurs	416
Cours préparatoires à l'Ecole primaire supérieure. — Création d'emplois.	390
Ecoles municipales. — Livres et fournitures classiques. Année 1934. Adju- dication. Cahier des charges	284
Ecole Boucher de Perthes. — Achat d'un cinématographe. Subvention de l'Etat	295
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Assurance du personnel auxiliaire.	336
Fourniture de viande. Marché Boucheries Alfred Boijaud	364
Ecole maternelle Daguerre. — Proposition de fermeture	391
Institution des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin. — Transfert de bourse. Marcel Foulon	388

	Pages
Assistance :	
Assistance aux familles nombreuses	448
Assistance aux femmes en couches	449
Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables. — Allocation complémentaire	429
Assistance à domicile	430
Hospitalisation	444
Bureau de Bienfaisance :	
Legs Leroy. — Avis	287
Immeubles. — Echange, rue Fénelon, 36, contre immeuble rue de Thumesnil, 50. Avis	373
Hospices :	
Finances. — Comptes d'administration et de gestion. Exercice 1932	408
Budget supplémentaire. Exercice 1933	409
Immeubles. — Vente. Terrains à Hellemmes. Avis	288-374
Hospitalisés Anciens Combattants. — Retrait de l'allocation. Observations de M. Duprez, Conseiller Municipal	455
Communication de M. le Maire	456
Cité Hospitalière. — Construction. Programme de concours. Avis	385
Hôpital de la Charité. — Installation d'une cuisine au gaz. Avis	375
Hospice Général. — Réfection d'un escalier. Avis	375
Caisse de Crédit Municipal :	
Budgets et comptes	286
Règlement particulier à l'Etablissement. — Modification. Avis	406
Œuvres diverses :	
Chômage. — Effectif des chômeurs complets. Communication de M. le Maire	394
Expulsion de chômeurs de leurs logements. Interpellation de M. Lahaye, Conseiller Municipal	395
Communication de M. le Maire	396
Montant des secours. Communication de M. le Maire	394
Caisse Municipale de chômage partiel. Organisation du service	407

	Pages
Fourneaux Economiques. — Exploitation 1933-1934. Fourniture de denrées. Cahier des charges	336
Office Public Municipal d'Habitations à bon marché. — Comptes d'administration et de gestion. Exercice 1932	288
Budget supplémentaire. Exercice 1933	289
Groupe d'habitations, avenue Verhaeren. Projet de construction. Avis.	401
Groupe d'habitations, Faubourg d'Arras. Dénomination de rues	402
Préventorium de Wormhoudt. — Compte de gestion en matières. Exercice 1932. Approbation	364
Colonie scolaire. Fonctionnement. Fournitures diverses. Marchés	337
Journées de l'Enfance. — Participation de la Ville	387
Maison des P. T. T. (Société d'Habitations à Bon Marché). — Emprunt complémentaire. Garantie de la Ville	417
Finances :	
Généralités. — Maison des P. T. T. Emprunt complémentaire. Garantie de la Ville	417
Recettes. — Dommages de guerre. Versements sur titres de créance. Admission en recette	292-293
Cotes irrécouvrables. Taxe sur les chiens. Admission en non-valeur ..	291
Occupation du domaine public communal. Autobus. Droits de stationnement : taux et mode de perception de la redevance ..	392
Dépenses. — Crédits supplémentaires. Distribution de vivres aux chômeurs	406
Fonds Municipal de chômage	406
Dépenses imprévues. Ratification	307
Dettes arriérées. Règlement. Ratification	320
Frais de délégations. Ratification	296
Budgets et Comptes :	
Compte d'administration de la Ville. — Exercice 1932	329
Félicitations à l'Administration Municipale	330
Compte de gestion du Receveur Municipal. — Exercice 1932	332
Budget supplémentaire de 1933	419
Emprunts :	
Emprunt de 150 millions destiné aux Grands Travaux. — I) Solde de la 2 ^e tranche : 35.000.000 ; II) 3 ^e tranche : 50.000.000. Relèvement du taux d'intérêt	331

	Pages
Emprunts de 10 millions et de 5 millions. — Demande de bonification d'intérêts	419
Alimentation :	
Abattoirs. — Locations diverses	353
Distribution d'eau. — Bains :	
Vente de vieux matériel. — Admission en recette	294
Service des Eaux. — Distribution à Saint-Maurice et au Buisson. Amélioration. Fourniture de groupes élévatoires. Marché Wauquier et Cie	334
Construction d'un réservoir. 2 ^e lot : Installations électriques.	377
Forages. — Palais Rameau. Installation d'une nouvelle pompe. Marché Wauquier et Cie	335
Usine d'Emmerin. — Fourniture d'huiles. Marché Etablissements Henry Hamelle	333
Dégâts. — Fuite, 3, rue Molière. Indemnité. Règlement	357
Rupture de canalisation, place Jeanne d'Arc. Règlement	251
Rue Saint-Sébastien. Règlement	252
Place Vanhoenacker. Règlement	252
Cimetières :	
Transports funèbres. — Concession du service. Société Courtot. Prorogation	239
Sud. — Vente de vieux matériaux. Admission en recette	294
Rétrocession de concessions. Louis Baudouin	341
Ferdinand Dubois	342
Eclairage :	
Modification de l'éclairage : I) rue et place de Béthune ; II) rue du Sec Arembault. — Admission en recette	274
Consoles murales équipées avec lanternes électriques. — Marché Etablissements A. Durenne	273
Réfracteurs. — Marché Société Holophane	273
Police :	
Voie publique. — Catastrophe de la rue Grande Chaussée. Mesures de sauvegarde. Règlement des travaux	396

	Pages
Chauffeurs de taxis. Réduction de patente. Demande de M. Lahaye, Conseiller Municipal	454
Communication de M. le Maire	455
Sapeurs-Pompiers :	
Vente de vieux matériaux. — Admission en recette	295
Tuyaux d'incendie. — Marché Vanrullen Frères	366
Services Municipaux :	
Assurances Sociales. — Contribution de la Ville. Aménagement des crédits budgétaires	289
Personnel exclu du bénéfice de la loi sur les Assurances Sociales. — Affilia- tion à la Caisse de Solidarité du Personnel des Services Publics du Département du Nord. Subvention	389
Personnel du Service Concédé de l'enlèvement des ordures ménagères. — Indemnités pour charges de famille	342
Personnel « Bûcheron ». — Assurances contre les accidents du travail	238
Adjudications. — Marchés :	
Impressions. — Indicateur de la Ville. Marché Imprimerie Ouvrière	356
Travaux Municipaux. — Achat d'une voiture automobile. Marché Delahaye	376
Caisse des Retraites :	
Règlement. — Modification	343
Revision de pension. — 4 ^e Direction : Henri Lefebvre	345
Liquidations de pensions :	
<i>Première Direction :</i>	
Desrousseaux Alcide (Veuve)	345
<i>Quatrième Direction :</i>	
Delporte Théodore	344
Leriche Désiré (Veuve)	346
<i>Police :</i>	
Pecqueur Jules (Veuve)	349

	Pages
<i>Octroi :</i>	
Beyaert Benjamin (Veuve)	347
Broutin Edmond	347
Prouvoyeur Henri (Veuve)	348

Gratifications. — Indemnités. — Secours :

Allocation annuelle et renouvelable :

Personnel ouvrier :

Planque Jean	350
--------------------	-----

Gratification de départ :

Personnel ouvrier :

Maillez Léon	352
--------------------	-----

Indemnité :

Quatrième Direction :

Ratez	352
-------------	-----

Secours :

Personnel ouvrier :

Degand Pierre (Veuve)	350
Sénéchal Auguste (Veuve)	351
Verhaeghe Maurice (Veuve)	351

L'an mil neuf cent trente-trois, le 29 Juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO, Maire.

Secrétaire : M. SAINT-VENANT, Adjoint au Maire.

Présents : MM. ARQUEMBOURG, BARDOU, BATAILLE, BAUCHE, BOUR, BRACKE-DESROUSSEAUX, CARPENTIER, COOLEN, COUROUBLE, DELEMER, DOMPSIN, DUPREZ, GIRARDIN, LAHAYE, LEROY, MARTIN, MASSON, RAGHEBOOM, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, SALENGRO, SPRIET, VANDENBERGHE, WILLEMS.

Excusés : MM. BRODEL, DAUCHY, DEHOVE, DEVERNAY, FAVIÈRES, INGELRANS, LÉVY, PEETERS, VAUTRIN.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. BAUCHE. — Je n'ai aucune observation à présenter sur le procès-verbal de la dernière séance. Je désirerais seulement vous donner connaissance de la lettre de remerciements que j'ai reçue du syndicat fraternel textile d'Armentières et environs, en date du 24 Mai dernier :

« Au Camarade Bauche, Secrétaire du Syndicat Textile
45, rue Léon Gambetta, Lille.

« Cher Camarade,

« Les Organisations Syndicales textiles d'Armentières et Nieppe, dont je
« suis le Secrétaire, m'ont prié de vous présenter leurs sincères remercie-
« ments pour votre intervention au sein du Conseil Municipal de Lille, inter-
« vention qui fut heureuse puisqu'une somme de vingt mille francs sera
« répartie entre toutes les communes engagées dans ce douloureux conflit qui
« dura près de quatre mois. Je vous prierai également de présenter ces remer-
« ciements à tous vos collègues du Conseil Municipal et en particulier à notre
« ami Salengro qui, en cette circonstance, a démontré qu'il était toujours
« avec les faibles contre les plus forts.

« Encore une fois, au nom de tous, Merci !

« Recevez, Camarade Bauche, mes sincères salutations syndicalistes.

« Pour les Syndicats Textiles d'Armentières et de Nieppe
« ainsi que tous les ex-grévistes,

— Le Secrétaire : (signé) Vigreux. »

M. LE MAIRE. — Notre ami Bauche vient de donner lecture d'une lettre qu'il a reçue de l'Union des Syndicats Textiles de la région d'Armentières.

Au lendemain de la délibération que nous avons prise, j'ai reçu, dans le même temps, trois lettres :

La première du Maire d'Hazebrouck qui nous prie d'agréer ses remerciements et ceux de son Conseil Municipal. S'y trouvait joint l'extrait du registre aux délibérations du Bureau de Bienfaisance de ladite ville, qui se termine ainsi : « Après en avoir délibéré, la Commission, très touchée de ce « beau geste d'entr'aide, accepte ce don et prie Monsieur le Président de « transmettre au Maire de Lille et à son Conseil Municipal ses vifs remerciements ».

La seconde, du Maire de la Chapelle d'Armentières s'exprime ainsi : « Au nom du Bureau de Bienfaisance, je m'empresse de vous remercier de ce « geste de solidarité et vous prie de vouloir bien transmettre ces remerciements à Messieurs les Membres de votre Conseil Municipal ».

La troisième, du Maire de Nieppe, dont voici le dernier paragraphe : « Je « vous prie de vouloir bien transmettre à votre Conseil Municipal l'expression de notre vive gratitude et d'agréer, Monsieur et Cher Collègue, avec « nos remerciements personnels, l'assurance de ma considération la plus « distinguée ».

Le Conseil ne manquera pas de me donner acte, ainsi qu'à notre ami Bauche, de ces communications.

Il en est ainsi décidé.

M. DUPREZ. — Permettez-moi de rappeler que nous sommes à la veille du jour anniversaire de l'assassinat de Jaurès. En raison du respect que nous devons à sa mémoire, je vous demande de manifester, à nouveau, votre réprobation de ce crime.

M. LE MAIRE. — Notre ami Duprez vient de nous donner lecture d'une note à la mémoire de Jaurès. En ce jour anniversaire, si j'en avais le loisir et si c'était le lieu, je pourrais dénoncer les provocations de l'Action Française. Je pourrais aussi montrer comment Jaurès prend figure de saint de légende. Sûr de traduire votre opinion unanime, je souligne combien, dans le malheur des temps, notre grand Jaurès manque à la République, au Proletariat, à la Paix dans le Monde. (Applaudissements unanimes).

Le Conseil Municipal s'associe aux paroles prononcées par M. Duprez et par M. le Maire.

M. LE MAIRE. — Nous avons reçu, ces derniers jours, au lendemain des examens du certificat d'études primaires, la visite des enfants de Malo-les-Bains, sous la conduite du Denier des Ecoles Laïques de cette Ville.

Au retour de ce groupe, le Comité qui le patronait nous envoya de Cassel, le télégramme suivant : « Denier Ecoles Malo vous envoie vifs remerciements, sentiments profonds reconnaissance, pour inoubliable accueil ».

Dès leur arrivée à Malo-les-Bains, ils confirmèrent leurs remerciements par la lettre suivante signée du Président du Denier des Ecoles Laïques :

« Dans sa réunion d'aujourd'hui, le Comité du Denier des Ecoles Laïques a voulu vous témoigner toute sa reconnaissance pour la grandiose et chaleureuse réception que vous avez faite aux lauréats du C.E.P. ainsi qu'aux Laïques qui les accompagnaient.

« Aussi ai-je le grand plaisir de vous annoncer que, sur la proposition de Monsieur Perche, vice-président, nous vous nommons par acclamation Président d'Honneur de notre Denier.

« En vous décernant ce titre, j'ai la conviction que nous resserrerons pour l'avenir les liens de nos bonnes et cordiales relations.

« Ainsi pourrons-nous, dans nos rapports, mieux échanger nos idées communes pour la défense de l'Ecole Laïque ».

* * *

Quelques jours après les enfants des écoles de Jemappes, cité ardente du Borinage, visitèrent notre ville. Dès leur retour en Belgique, nous avons reçu la lettre suivante de l'Echevin à l'Instruction publique :

« Monsieur le Maire,

« Nous aurions voulu vous dire de vive voix toute notre reconnaissance, pour tout ce que vous avez bien voulu faire pour rendre intéressante la visite de votre belle cité, aux enfants de nos écoles et aux personnes qui les accompagnaient. Malheureusement nous n'avons pu donner suite à nos projets, les devoirs des charges que vous occupez, vous ayant tenu éloigné de la ville, mercredi.

« Bien que nous ayons prié, Monsieur Favières, votre distingué adjoint, de vous remettre nos remerciements, nous ne pouvons résister au désir de vous redire combien nous avons été touchés des attentions dont nous avons été l'objet de la part des Autorités et des fonctionnaires de la ville, pendant notre trop court séjour.

« La visite de vos musées et de vos admirables œuvres scolaires, la vue des travaux considérables, réalisés et en cours d'exécution, destinés à l'embellissement de votre ville, ont produit sur nos concitoyens une impression qui sera inoubliable.

« Nous ne résistons pas davantage au désir de vous dire spécialement, « combien nous avons été profondément émus, en constatant la foi qui anime « tous vos collaborateurs, ainsi que la grande force morale qu'ils tirent, du « fait que c'est à vous que sont confiées les destinées de la capitale du Nord « de la France.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments de « haute considération ».

*
**

M. le Maire procède à la lecture de lettres de remerciements qu'au lendemain de la Journée Parlementaire à la Foire Commerciale, il a reçues de MM. Blanc, Secrétaire de la Chambre des Députés ; Bousquet, député de la Lozère ; Cazals, député de l'Ariège ; Froment, député de l'Ardèche ; Garat, député-maire de Bayonne ; Lévy-Alphandery, député-maire de Chaumont ; Martel, député de la Haute Savoie ; Ravel, député de la Loire ; Soulier, député de Paris ; Voirin, député des Ardennes ; Chevalier, sénateur de la Meuse ; Reboul, sénateur de l'Hérault ; Ulmo, sénateur de la Haute-Marne.

Le Conseil Municipal donne acte à M. le Maire de la lecture de ces diverses lettres de remerciements.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3048
—
*Assurance contre
les accidents
du travail*
—
*Personnel
bûcheron*
—

Le personnel bûcheron de la Ville est assuré contre les accidents du travail par une police droit commun souscrite en 1897 à l'Industrielle du Nord dont le siège est à Lille, boulevard de la Liberté 50.

Les garanties forfaitaires qui nous sont acquises sont de beaucoup inférieures aux obligations qu'impose à l'employeur la législation actuelle sur les accidents du travail.

Afin de remédier à cette situation, M. Démians d'Archimbaud, attaché à la Direction de l'Industrielle du Nord, nous a fait tenir des propositions tendant à garantir le personnel bûcheron dans les limites imposées par la législation sur les accidents du travail. La tarification de 2.30 % du montant des salaires payés aux bûcherons nous a été ainsi consentie.

Un appel à la concurrence auprès des Compagnies qui nous assurent habituellement, ne nous a, d'autre part, pas permis d'enregistrer un taux moins élevé.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à souscrire à l'Industrielle du Nord une police à l'effet de garantir intégralement contre les accidents du travail le personnel bûcheron, à partir du 1^{er} Août 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Préfet du Nord nous a communiqué une demande présentée par la Société G. Jacquart et Cie exploitant le Bazar de Wazemmes, 244 et 248 rue Léon Gambetta, Lille, à l'effet d'obtenir une dérogation à la loi sur le Repos Hebdomadaire.

Afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer, nous avons, conformément à la loi, provoqué l'avis des Syndicats Professionnels, patronaux et ouvriers.

Les dits Syndicats nous ont répondu dans un sens favorable à la dérogation sollicitée.

Dans ces conditions, nous vous prions, d'accord avec votre Cinquième Commission, d'émettre également un avis favorable.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les formalités engagées en vue de la mise en adjudication du service des Transports Funèbres, concédé à la société Courtot jusqu'au 31 Juillet de cette année, n'ont pu être terminées assez tôt pour permettre au concessionnaire qui sera désigné de prendre en charge le service dès cette date.

Nous avons demandé à la société Courtot de consentir une prorogation de son contrat jusqu'au 31 Décembre.

La susdite société ayant donné son assentiment, nous vous proposons 1^o de décider la prorogation au 31 Décembre de la concession dont il s'agit ; 2^o de nous autoriser à passer à cet effet, s'il y a lieu, tous actes nécessaires.

Adopté.

N° 3049

Repos
hebdomadaire

Dérogation

Avis

N° 3050

Transports
Funèbres

Concession
du service

Prorogation

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3051

—
*Congrès de la
 Fédération des
 Débitants
 de tabacs*

—
Subvention
 —

MESSIEURS,

La Fédération des Gérants de Débits de Tabacs de la Région du Nord — groupant les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, des Ardennes, soit environ le sixième de l'effectif total de la Confédération — a tenu à Lille, le 30 Mai, un Congrès d'une particulière importance puisqu'il rassemblait, non seulement les membres des Fédérations précitées, mais encore les représentants de toutes les Fédérations Départementales ainsi que les hauts fonctionnaires des Contributions Indirectes et des Manufactures de l'Etat.

A cette occasion, les organisateurs nous ont demandé de les aider, faisant valoir précisément le gros effort qu'ils s'étaient imposé en vue de donner à la manifestation toute son ampleur.

Nous vous proposons d'agréer cette requête et de décider le vote d'une subvention exceptionnelle de trois mille francs à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3052

—
Olympique Lillois
 —
Subvention
 —

MESSIEURS,

Nous avons été saisis, ces temps derniers, d'une demande de subvention présentée en faveur de l'Olympique Lillois par son président, M. Gabriel Caultet, qui nous a dépeint les difficultés d'ordre financier dans lesquelles se débat présentement son club, difficultés dont la gravité pouvait mettre en péril l'existence même de l'Olympique.

Il nous est apparu, après un examen approfondi du problème, que la Ville se devait d'accomplir un effort exceptionnel vis-à-vis d'un club qui, pour la première fois depuis la Guerre, ramène le Championnat de France à Lille et dont la disparition ne manquerait pas de susciter d'unanimes regrets.

Dans ces conditions, nous vous demandons d'agréer la demande qui nous a été adressée et d'allouer à l'Olympique Lillois un subside de dix mille francs.

La dépense sera inscrite au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Caullet, Président de l'Olympique Lillois, marquant, au nom de son club sa satisfaction et sa reconnaissance.

Le Conseil Municipal prend acte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Une souscription publique vient d'être ouverte aux fins d'érection d'un monument à la mémoire d'Ephrem Coppeaux, maire de Fourmiés, conseiller général, ancien député du Nord.

Le Comité formé à cet effet sollicite la participation de la Ville.

Ceux qui ont connu Ephrem Coppeaux savent quels services, durant toute son existence, il rendit à la chose publique et avec quel dévouement il s'attacha à la création et au développement des Œuvres Sociales.

Aussi avons-nous la certitude de recueillir votre approbation en vous proposant le vote d'un crédit de mille francs à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Municipalité de Grenoble se propose d'ériger un monument à la mémoire de Paul Mistral qui fut de longues années maire de cette ville, conseiller général et député de l'Isère.

Elle nous demande de l'aider dans son initiative, rappelant les nombreuses réalisations dues à l'inlassable activité de Paul Mistral en faveur des classes laborieuses et des déshérités.

Nous vous proposons de répondre favorablement à la requête qui nous est présentée et de voter une subvention de mille francs à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

*Communication
de M. le Maire*

N° 3053

*Erection
d'un monument
à la mémoire
d'Ephrem
Coppeaux*

Subvention

N° 3054

*Erection
d'un monument
à la mémoire
de Paul Mistral*

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3055

—
Erection
d'un monument
à la mémoire de
Charles Debierre

—
Subvention

Le Comité constitué en vue de l'érection d'un monument sur la tombe du sénateur Debierre nous a fait tenir une requête tendant à obtenir la participation de la Ville.

Nous considérons comme un devoir de répondre favorablement à cette demande. Au cours de sa longue carrière qu'il consacra au bien public, Charles Debierre joua en effet un rôle de tout premier plan.

Il nous plaît de rappeler plus particulièrement qu'il fut l'une des personnalités les plus marquantes de l'Administration Municipale qui siégea du 17 Mai 1896 au 8 Mai 1904 ; qu'il tint, d'autre part, maintes années, avec une autorité qui forçait l'estime et provoquait le respect, la chaire d'anatomie à notre Faculté de Médecine.

Entendant l'appel du Comité, nous proposons à votre agrément le vote d'une subvention de dix mille francs à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

Communication
de M. le Maire

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des lettres de remerciements qu'adressèrent à la Ville Mme Veuve Debierre et M. l'Adjoint Spriet, au lendemain de la décision prise par l'Administration Municipale de demander au Conseil Municipal le vote d'une subvention de dix mille francs.

M. SPRIET. — Veuillez me permettre, Monsieur le Maire, au nom des amis politiques du Sénateur Debierre, de vous exprimer, à vous tout d'abord et personnellement, nos plus sincères remerciements pour la spontanéité avec laquelle, devant notre appel à la contribution de la Ville, vous avez, le premier, provoqué cet appel, lorsque vous avez su que des listes de souscription circulaient dans le département en vue d'élever un monument funéraire à la mémoire de notre chef.

Debierre a été pendant longtemps Adjoint au Maire Lille. Il a joué, au sein de l'Administration Municipale de notre Ville, un rôle important. C'est ce souvenir qui a guidé l'Administration Municipale d'abord, le Conseil Municipal ensuite, dans le vote d'une subvention importante qui nous permettra de mener à bien notre projet.

Au nom des radicaux-socialistes du Conseil Municipal, au nom des amis de Debierre, certain d'être leur interprète à tous, j'adresse à l'Administration Municipale et au Conseil Municipal l'expression de notre profonde et très vive gratitude.

M. LE MAIRE. — Je vous donne bien volontiers acte de vos remerciements. Je souligne cependant, rappelant ma réponse au cours d'une réunion de l'Administration Municipale, que mes amis et moi, en proposant cette délibération, n'avons fait que notre devoir.

Le Conseil Municipal prend acte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à la révision complète des locations des terrains remis à la Ville à la suite du déclassement de l'enceinte fortifiée et avons dressé, pour l'année 1932, l'état ci-dessous que nous soumettons à votre homologation en vous priant d'admettre en recette les redevances qui y sont portées.

N° 3056

Affermages des
terrains militaires
en 1932

Admission
en recette

Noms et adresses des locataires	N ^{os} des lots	Désignation des lots	Montant du loyer à percevoir pour 1932
Albert Prin, rue Princesse, 65	22	Terrains militaires extérieurs entre la route de Gand et la Basse-Deûle, moins les jardins ouvriers, les jardins des logements de la porte de Gand, la demi-lune 93, la plongée de la contre-garde 150 et l'emplacement des dépôts d'ordure de la Ville de Lille..	180 >
Albert Prin, rue Princesse, 65	23	Terrains militaires extérieurs entre la Basse Deûle et la route d'Ypres, moins les lots 205, 174, 175, 176, les jardins du corps de garde de la porte, le dépôt d'ordures ménagères de la Ville, la demi-lune 102 concédée à l'Emulation Aérostatique du Nord	300 >
Albert Prin, rue Princesse, 65	74	Poterne sous la demi-courline de droite 94-131 près de la Basse-Deûle	10 >
Louis Pottié, rue Princesse, 38	5	Remparts du corps de Place depuis la porte de Douai jusqu'à la porte de Valenciennes	32 >
Emile Debels, rue de l'Arc, 32	10	Remparts du corps de Place depuis la porte de Gand jusqu'à la porte d'Eau de la Basse-Deûle	91 >
Emile Debels, rue de l'Arc, 32	11	Remparts du corps de place comprenant les ouvrages 151-102, le bastion 111 et la courtine 110 limités par le bâtiment des machines du canal de Roubaix et par la	

Noms et adresses des locataires	N ^{os} des lots	Désignation des lots	Montant du loyer à percevoir pour 1932
		Porte d'Eau du Petit Paradis, moins les jardins de la contregarde 102 et ceux dépendant des logements de la porte d'Ypres.....	30 »
Œuvre des Jardins Ouvriers, 64, boulevard de la Liberté	118	Jardins situés sur la bordure du terrain de la fortification au droit des contregardes 70 et 119.....	85 »
Œuvre des Jardins Ouvriers, 64, boulevard de la Liberté	221	Jardin situé sur la plongée de la face gauche de la contregarde 102	4 »
Œuvre des Jardins Ouvriers, 64, boulevard de la Liberté	222	Jardin situé sur la plongée de la face gauche de la contregarde 102	4 »
Louis Pottié, rue Princesse, 38	3	Remparts du corps de Place depuis la Porte de Béthune jusqu'à la porte des Postes, non compris le magasin à poudre 228 et le terre-plein du bastion 229	240 »
Louis Pottié, rue Princesse, 38	13	Fossés de la fortification entre la porte de Béthune et le chemin des Postes..	200 »
Louis Pottié, rue Princesse, 38	14	Terrains extérieurs entre le chemin des Postes et la route d'Arras moins l'emplacement de la gare Lille-Sud	154 »
Commission des Monuments Historiques du département du Nord	258	La Noble Tour, sur le terre-plein de l'ouvrage 56.....	2 »
Vienne, rue des Célestines, 2 bis.	77	Corps de place A. M. de la porte de Gand	50 »
Bernard Frères, rue de Cour- trai, 20.	240	Portion de la rue militaire à la gorge du bastion 80 et derrière la courtine 80-87.	300 »
Cie Commerciale des Indus- tries de l'Habitation, 4 rue de Courtrai.	254	Droit d'appui contre le mur de courtine 77-80 sur 48 m. de longueur	1 »
Société Electrique L. R. T. à Marcq-en-Barœul.	245	Emplacement des tramways Mongy, pylônes ou supports de conducteurs électriques souterrains tel que le dit l'emplacement figuré au plan général au 1/10.000 annexé au P. V. de la conférence mixte close au 1 ^{er} degré du 31 Janvier 1907..	83 90

Noms et adresses des locataires	N ^{os} des lots	Désignation des lots	Montant du loyer à percevoir pour 1932
Ponts et Chaussées du département du Nord, 5, rue Gauthier de Chatillon.	246	Emplacement dans la traversée de la fortification nécessaire pour la pénétration en Ville du Nouveau Boulevard	2 >
Thieffru, rue Ratisbonne, 34	239	Deux emplacements sous le mur de soutènement des remparts de la courtine 72-77 au fond de la maison rue St-Hubert	1 >
Crépy, administrateur de la Sté Ame d'Esquermes, boulevard de la Moselle.	226	Partie de la rue militaire entre la voie de ceinture et la filature Crépy, boulevard de la Moselle	1 >
Rousseau, 61 rue Cambrai..	223	Raccordement en arrière de la courtine 260-267	27 >
Dujardin, 82 rue Brûle-Maison.	224	Raccordement de la ligne de ceinture aux Ateliers Dujardin	1 >
Lebecq, administrateur des Magasins Généraux, 201, rue Colbert.	235	Raccordement de la ceinture aux Docks et Magasins Généraux	3 >
Lefebvre et Cie, rue Alain de Lille, 1.	227	Raccordement de la voie de ceinture aux Etablissements Lefebvre et Cie	1 >
Leblan et fils, 1, rue de Trévisé.	228	Raccordement de la voie de ceinture à la filature Le Blan	1 >
Wallaert Frères, 75, rue de Trévisé.	229	Raccordement de la voie de ceinture à la filature Wallaert frères	1 >
Mangez, liquidateur, rue des Tours, 22.	251	Raccordement de la voie de ceinture à l'usine Legrand	300 >
Liénard, rue Brûle-Maison, 42.	253	Raccordement de la voie de ceinture au Magasin Liénard, boulevard de Strasbourg	1 >
Etablissements Debray, 77 boulevard de la Moselle.	263	Raccordement de la voie de ceinture au 77, boulevard de la Moselle	1 >
Société Electricité et Gaz du Nord, rue Nicolas-Leblanc, 8.	265	Canalisations électriques traversée Porte Canteleu	3 40
Société Energie Electrique du Nord de la France, 25 boulevard Vauban.	260	Canalisation dans l'emprise de la voie qui traverse la fortification aux abords de la gare Saint-Sauveur	3 30

Noms et adresses des locataires	N ^{os} des lots	Désignation des lots	Montant du loyer à percevoir pour 1932
Compagnie des Tramways de Lille et sa banlieue, 2, rue Auber.	267	Canalisation traversée de la Porte de Valenciennes....	16 75
Compagnie des Tramways de Lille et sa banlieue, 2, rue Auber.	261	Canalisation traversée de la Porte Louis XIV et avenue Julien Destrée, 2	6 80
Société Electricité et Gaz du Nord, 8 rue Nicolas-Leblanc	238	Canalisation électrique dans les traversées des Portes de Gand, Valenciennes, Douai, Arras	96 75
Taffin Ch., rue Charles de Muysaert, 24.	230	Emplacement d'un aqueduc sous le sol de la rue mili- taire en arrière de la cour- tine 208-210	5 >
Sœur supérieure de l'établis- sment l'Enfant Jésus, 12, rue de Thionville.	231	Emplacement d'un aqueduc sous le sol de la rue mili- taire en arrière de la demi courtine gauche 80-91	5 >
		Total.....	2.243 90

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 3057
—
Occupations
temporaires
d'immeubles
communaux
—
Homologation
—

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux 1^o) de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; 2^o) de n'exiger aucune réparation. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation, à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées à :

1^o) M. André Carpentier qui occupe, à compter du 1^{er} Mai 1933, deux pièces au premier étage de l'immeuble, rue Gustave Delory 150, bâtiment de droite, moyennant une redevance mensuelle de 58 frs ;

2^o) Mme Veuve Lonte qui occupe, à compter du 1^{er} Mai 1933, une pièce au premier étage de la maison située avenue Charles Saint-Venant 61, moyennant une redevance mensuelle de 15 frs ;

3°) Mme Elise Peckeu qui occupe, à compter du 1^{er} Juillet 1933, une maison située rue de la Vignette 39, moyennant une redevance annuelle de 2.280 frs, payable d'avance par trimestre, augmentée des contributions ;

4°) Mme Rachel Vandewalle qui occupe, à compter du 1^{er} Juillet 1933, deux pièces au rez-de-chaussée de la maison, rue de la Vignette 59-61, moyennant une redevance mensuelle de 30 frs ;

5°) M. Alexandre Cuvelier qui occupe, à compter du 1^{er} Juillet 1933, une pièce au rez-de-chaussée et une pièce au premier étage de la maison rue des Tanneurs 50, bâtiment du fond, moyennant une redevance mensuelle de 50 frs ;

6°) M. Victor Tonnelier qui occupe, à compter du 1^{er} Août 1933, une maison sise rue Alphonse Colas 5, moyennant une redevance mensuelle de 120 frs.

Nous vous proposons de ratifier les décisions que nous avons prises.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les autorisations verbales que nous avons accordées à divers particuliers d'occuper temporairement les terrains communaux désignés ci-après :

1°) M. Charles Lapaille, demeurant 31, rue d'Isly : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 11 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

2°) M. Octave Prodeo, demeurant 21, rue de la Marmora : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 39 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

3°) M. Robert Mailliet, demeurant 10 bis, rue Stappaert : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 39 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

4°) M. Louis Theroux, demeurant 25, rue de la Concorde : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 77 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

5°) M. Edmond Cosman, demeurant 3, place Catinat : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 94 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

N° 3058

Occupations
temporaires
de terrains
communaux

6°) M. Henri Leloir, demeurant rue Ratisbonne 96 : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 101 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

7°) M. Henri Baron, demeurant 12, rue de Dieppe : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 112 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

8°) M. Henri Saint-Hubert, demeurant 3, rue Bosquet : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 119 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

9°) M. Félix Beyaert, demeurant 21 bis, rue Newton : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 122 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

10°) M. Adolphe Gensonny, demeurant 15, rue Meurein : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 128 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

11°) M. Jean Martinet, demeurant rue Van Hende, 8 : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 135 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

12°) M. Gustave Verlinde, demeurant rue Charles de Muysaert, cour du Gaz 1 : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 139 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

13°) M. Albert Poiré, demeurant rue Charles de Muysaert 37 : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 140 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

14°) M. Jules Wacheux, demeurant rue de La Bruyère 22 : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 149 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

15°) M. Adrien Viaene, demeurant 24, rue Roland, cité Saint Augustin, 5 : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 169 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

16°) M. Albert Palstermans, demeurant 277, rue du Faubourg des Postes : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, d'un jardin situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 127 frs 70 ;

17°) M. Georges Moncheaux, demeurant 5, rue Détournée : occupation, à compter du 1^{er} Novembre 1932, d'un terrain situé rue des Tanneurs 52, moyennant une redevance trimestrielle de 150 francs, augmentée des contributions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 31 Janvier dernier, M. René Balent, demeurant à Lille, 131, rue Pierre Legrand, passait à motocyclette, boulevard de la Liberté, à environ vingt kilomètres à l'heure, se dirigeant vers le boulevard des Ecoles, quand il fit une chute provoquée par le mauvais état de la chaussée face au n° 40.

Il a été contusionné au coude gauche et sa motocyclette a été endommagée.

La Compagnie « La Foncière » nous réclame, au nom de M. Balent, son assuré, le remboursement des frais consécutifs à cet accident, frais qui se décomposent comme suit :

Réparation de la motocyclette	850 frs
Immobilisation : 4 jours à 40 frs	160 frs
Constat d'huissier	59 frs 90
Frais médicaux et pharmaceutiques	29 frs 30

1.099 frs 20

Etant donné les circonstances de l'accident, nous vous proposons de décider le règlement de la somme susvisée dont le montant sera prélevé sur le crédit des Dépenses imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 20 Octobre 1932, à onze heures trente, M. Louis Deplanque, demeurant à Lille, rue de Thumesnil 35, ouvrier au service du Démantèlement, a été blessé au cours de son travail.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 5 Mai 1933 intervenu devant M. le Président du Tribunal de Première Instance,

1° le taux d'incapacité permanente partielle consécutive à cet accident a été fixé à 25 % ;

2° la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé, à compter du 5 Mai 1933, date de consolidation de la blessure, a été évaluée à 1.065 frs.

N° 3059

—
Accident Balent

—
Règlement

N° 3060

—
Accident
Deplanque

—
Règlement

Etant donné que M. Deplanque n'est plus au service de la Ville, nous vous proposons de décider le paiement de cette rente dont le montant sera prélevé sur l'article 9 du Budget Ordinaire : Indemnités, pensions et secours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 24 Novembre 1932, M. Pierre D'Hulster, demeurant à Fâches-Thumesnil, rue du Faubourg d'Arras 7, bûcheron au service de la Ville, s'est blessé en élaguant un platane.

Il a dû cesser le travail jusqu'au 16 Janvier 1933 et une infirmité partielle a subsisté.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 31 Mars 1933, intervenu devant M. le Président du Tribunal de Première Instance :

1° le taux d'incapacité permanente partielle a été fixé à 25 % ;

2° la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 15 Mars 1933, date de consolidation de la blessure, a été évaluée à 1.223 frs 35.

Etant donné que M. D'Hulster est toujours au service de la Ville, qu'il effectue le même travail et continue à percevoir le même salaire qu'avant son accident, nous vous proposons de décider que la rente dont le montant sera prélevé sur l'article 9 du Budget Ordinaire : Indemnités, pensions et secours, ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 29 Mai dernier, le Service du Démantèlement procédait à l'explosion d'une mine Porte des Postes quand, malgré toutes les mesures de sécurité prises auparavant, un éclat de brique fut projeté et vint blesser Mme Veuve Hochedez qui se trouvait boulevard Montebello.

Cette dame a eu, à la suite de cet accident, une incapacité de travail de vingt jours ainsi que l'atteste un certificat de M. le Docteur Dubois en date du 29 Mai 1933.

N° 3061

—
Accident
D'Hulster

—
Règlement

N° 3062

—
Accident
Veuve Hochedez

—
Règlement

Elle sollicite aujourd'hui le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques s'élevant à 54 frs 50 et le paiement d'une indemnité de 150 frs.

Etant donné les circonstances de l'accident, nous vous proposons d'accorder satisfaction à Mme Veuve Hochedez et de décider que la somme de 204 frs sera prélevée sur le crédit des Dépenses imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 12 Mars 1933, à dix-sept heures trente, un tilleul du square Morisson a été brisé par la voiture de M. François Ladrière, 6 bis rue Carolus.

Les dommages ont été évalués à cent francs.

Nous avons pressenti M. Ladrière qui, par l'intermédiaire de sa Compagnie d'Assurance « La Préservatrice », 131 rue Colbert, accepte de nous rembourser le montant du préjudice subi.

Nous vous demandons de décider l'admission en recette de la somme de cent francs susvisée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 23 Janvier 1933, la cave de l'immeuble sis à Lille, 2 place Jeanne d'Arc, a été inondée à la suite d'une rupture de canalisation d'eau.

M. Laude, qui exerce dans ce sous-sol la profession de cordonnier, s'est vu dans l'obligation de cesser son travail. Diverses fournitures lui appartenant ont été rendues hors d'usage. Il a subi, de ce fait, un préjudice qu'il a évalué à cent trente francs.

Cette évaluation nous paraissant raisonnable, nous vous proposons d'accord avec votre Deuxième Commission d'allouer à M. Laude l'indemnité demandée dont le montant sera prélevé sur le crédit des Eaux.

Adopté.

N° 3063

Accident Ladrière

Admission
en recette

N° 3064

Rupture
de canalisation
place Jeanne d'Arc

Règlement
des dégâts

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3065

—
*Rupture de
canalisation rue
Saint-Sébastien*

—
*Règlement
des dégâts*

MESSIEURS,

Le 4 Janvier dernier, la rupture d'une canalisation d'eau, rue Saint-Sébastien, a provoqué l'inondation des caves de l'estaminet situé à l'angle des rues Saint-Sébastien et du Metz, occupé par Mme Mallet.

Des dégâts ont été causés au matériel se trouvant dans la cave, notamment aux tuyauteries destinées au soutirage de la bière.

Mme Mallet a évalué à trois cent cinquante francs le montant des dommages et a sollicité le paiement d'une indemnité de pareille importance.

Etant donné que les dégâts ont pu être constatés sur place et que l'évaluation qui en est faite nous paraît raisonnable, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de donner satisfaction à Mme Mallet et de décider que la somme de trois cent cinquante francs sera prélevée sur le crédit des Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3066

—
*Rupture de
canalisation place
Vanhoenacker*

—
*Règlement
des dégâts*

MESSIEURS,

Le 26 Janvier dernier, la rupture d'une canalisation d'eau a provoqué l'inondation du sous-sol de l'immeuble sis à Lille, 12, place Vanhoenacker, occupé par M. Henri Dallenne.

Des graines se trouvant dans cette cave ont été avariées et M. Dallenne a dû faire appel à des ouvriers pour procéder à l'enlèvement des eaux.

Il sollicite le paiement d'une indemnité de 235 frs 45, représentant le montant du préjudice subi.

Etant donné que l'évaluation des dommages nous paraît raisonnable, nous vous proposons d'accord avec votre Deuxième Commission, de donner satisfaction à M. Dallenne et de décider que la somme de 235 frs 45 susvisée sera prélevée sur le crédit des Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 14 Avril dernier, lors de l'élagage des arbres, rue Saint-Sauveur, par le Service des Promenades et Jardins, une branche s'est détachée brusquement et, en tombant, a brisé la vitre de l'immeuble portant le n° 120 de la dite rue et occupé par M. Charles Martin, cafetier.

Celui-ci demande à être dédommagé des dégâts qui se sont élevés à 180 francs.

Etant donné les circonstances de l'accident, l'évaluation des dommages ayant par ailleurs été reconnue exacte, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de décider le paiement de la somme de 180 frs susvisée dont le montant sera prélevé sur le crédit des Dépenses imprévues.

Adopté.

N° 3067

—
*Dégâts causés
à l'immeuble, 120
rue Saint-Sauveur*

—
Règlement
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des accidents sont survenus en Octobre 1931, Juillet 1932 et Février 1933 à plusieurs berlines du Service de la Propreté Publique.

Nous avons pressenti les auteurs responsables de ces accidents, lesquels ont accepté de rembourser à la Ville le montant des dégâts.

D'accord avec votre Première Commission, nous vous proposons de décider l'admission en recette des sommes reprises au tableau ci-dessous :

N° de la berline	Date de l'accident	Auteur responsable	Montant des dégâts
18	17 Octobre 1931	Auto-Ecole Lavoisier	147 Frs 50
56	20 Juillet 1932	M. Turpain	44 Frs 00
50	24 Février 1933	M. Vintenoble	56 Frs 00

Adopté.

N° 3068

—
*Dégâts aux
berlines de la
Propreté Publique*

—
*Admission
en recette*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3069

—
*Ecole
Valentine Labbé*

—
*Accidents
du travail*

MESSIEURS,

Les 1^{er} Mars et 14 Avril 1932, M. Lampin concierge et Mme Leperle, ouvrière, employés à l'Ecole Pratique de Jeunes Filles Valentine Labbé, ont été victimes d'accidents du travail.

La Compagnie « Le Soleil », assureur de ce risque, représentée à Lille par M. Charles Rollez, boulevard de la Liberté 48, nous a fait tenir les sommes de 536 frs 70 et 483 frs 60 en règlement de ces sinistres.

Nous vous proposons d'admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3070

—
*Cité Hospitalière
Indemnité Turpin*

—
Règlement

MESSIEURS,

En vue de la réalisation de l'échange Thiriez, la Ville a-acquis une parcelle de terrain sise à Loos, chemin de l'Épinette, reprise au cadastre sous le n° 250 de la section B pour une superficie de 65 a. 55 ca., qui était occupée par M. Bellangier, 1 rue Fulton à Lille.

L'entrée en jouissance par les consorts Thiriez ayant été fixée au 1^{er} Octobre 1931, et la Ville s'étant engagée à céder la terre libre d'occupation, congé a été donné à M. Bellangier. Or, celui-ci s'est refusé à évacuer le terrain.

M. Turpin, cultivateur, 7 rue Faidherbe à Loos, à qui les consorts Thiriez avaient accordé la location du dit terrain à compter du 1^{er} Octobre 1931, demande à être indemnisé du préjudice subi par la privation de jouissance en raison de la résistance opposée par M. Bellangier.

Ne lui ayant offert une indemnité qu'après nous être entouré de tous les éléments nécessaires d'appréciation, nous avons cru équitable de la fixer à deux mille francs.

M. Turpin ayant accepté notre offre, nous vous proposons de décider le paiement de cette somme dont le montant sera prélevé sur l'article 118 du Budget Supplémentaire de 1933 : Cité Hospitalière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte en date du 16 Octobre 1928, la Ville a acquis de la Société Anonyme d'Habitations à Bon Marché de Mons-en-Barœul deux immeubles sis à Lille rue Saint-Genois 11 et 13 avec promesse de rétrocession au profit de cette Société de la partie du sol des dits immeubles qui ne serait pas incorporée à la voie publique lors de la réalisation de l'alignement de la rue Saint-Genois.

L'immeuble n° 11 rue Saint-Genois a été rendu libre d'occupation le 8 Juillet 1931 et les constructions ont été démolies.

En ce qui concerne l'immeuble à usage de commerce portant le n° 13, la Société des Habitations à Bon Marché de Mons-en-Barœul avait refusé le renouvellement du bail consenti à M. Arcier.

Suivant jugement rendu le 26 Décembre 1929 :

1° la Société a été déclarée débitrice d'une indemnité d'éviction envers M. Arcier ;

2° la Ville a été condamnée à garantir la dite Société de ce chef ;

3° MM. Gaston Singer, commissaire priseur à Lille, Sauvage, architecte à Lille, Bouillet, syndic-liquidateur à Lille, ont été nommés en qualité d'experts à l'effet de déterminer le préjudice causé par le refus de renouvellement.

La Ville a fait appel du jugement et, par un arrêt en date du 17 Décembre, la Cour de Douai a confirmé le jugement en date du 26 Décembre 1929.

Après plusieurs réunions et une visite des lieux, les experts ont estimé que l'indemnité à régler à M. Arcier pourrait être équitablement fixée à 45.000 frs.

M. Arcier a déclaré, après pourparlers, qu'il serait disposé à accepter l'indemnité proposée à condition que les frais soient supportés par la Ville.

En raison de la jurisprudence adoptée en la matière et de l'avis de notre avocat, il serait difficile de refuser le paiement des frais qui se décomposent comme suit :

Frais de M° Rombaut, avoué de la Ville	641 10
Frais de M° Gombert, avoué de M. Arcier	2.853 05
Frais de M° Godron, avoué de la Société des Habitations à Bon Marché	470 25
Soit	3.964 40

N° 3071

—
Eviction Arcier
13, rue St-Genois

—
Règlement
—

Dans ces conditions, nous vous proposons de décider le règlement des sommes de 45.000 frs et 3.964 frs 40 susvisées dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3072

—
Evictions de
locataires

—
Indemnités

MESSIEURS,

En vue de permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville et la réalisation du Programme d'Embellissement et d'Assainissement, la Ville a fait l'acquisition de nombreux immeubles dont nous poursuivons l'évacuation aux fins de démolition.

Ont rendu libres leurs logements :

M. Auguste Lefebvre, rue de Paris 217 ;

M. Maurice Dubus, rue Lottin 11 bis ;

M. Israël Rubin, rue des Robleds 14.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à chacun de ces locataires une indemnité de deux cents francs dont le montant sera prélevé sur le crédit figurant au Budget Supplémentaire de 1933 sous le titre : Acquisition d'immeubles destinés à être démolis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3073

—
Incident Blas

—
Indemnité pour
préjudice subi
à l'occasion
du service

MESSIEURS,

Le 1^{er} Août 1932, à la suite d'une infraction au règlement des Abattoirs par le commis tueur Marius Deux, une altercation s'éleva entre ce dernier et M. Blas, vérificateur-chef, qu'il insulta grossièrement.

Appelé à verser deux mille francs de dommages-intérêts à M. Deux, M. Blas fut contraint de prendre un avocat pour se défendre.

Cette affaire a été évoquée le 12 Novembre 1932 devant le Tribunal Correctionnel qui condamna M. Deux à quinze jours de prison avec sursis, cinquante francs d'amende, et un franc de dommages-intérêts envers M. Blas.

Etant donné que l'incident s'est produit à propos du service et pendant

son service, M. Blas sollicite le remboursement de la somme de six cents francs, montant des honoraires qu'il a dû verser à M. De Lauwereyns, son avocat.

Aucune faute n'ayant été relevée à l'encontre de notre préposé, il nous apparaît que sa demande est fondée en droit et en équité.

Nous vous proposons, dès lors, de décider le paiement de la somme susvisée qui sera prélevée sur le crédit des Dépenses imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Quatrième Commission, un marché à passer avec M. Georges Dubois, demeurant rue de la Vieille Aventure, en vue de la fourniture des gaufres et tablettes de chocolat distribués aux enfants de nos écoles à l'occasion du Quatorze Juillet.

La dépense, soit 9.090 frs environ, sera prélevée sur le crédit Cérémonies et Fêtes Publiques.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'assurer la Ville contre les réparations civiles auxquelles elle aurait pu être tenue si des accidents avaient été causés aux tiers par les cyclistes, les chevaux, y compris ceux de la Gendarmerie, et les chars, lors des fêtes des 4 et 5 Juin 1933, nous avons souscrit un avenant à la police n° 255.103 contractée, pour toutes les réjouissances et fêtes publiques, avec « l'Association Industrielle des Travailleurs Français ».

La garantie, qui nous était acquise du fait de cet avenant, se chiffrait à 30.000 frs par victime et à 150.000 frs par sinistre, quel que soit le nombre des victimes.

Nous soumettons cet avenant à votre ratification en vous priant de nous autoriser à régler la prime supplémentaire qui en résulte, soit deux cent cinquante francs, frais et impôts non compris.

Adopté.

N° 3074

—
*Fête Nationale
1933*

—
*Distribution
de friandises
aux enfants des
écoles*

—
Marché
—

N° 3075

—
Grande Kermesse

—
*Avenant à la
police
d'assurance
contre les
accidents*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3076
—
Grande Kermesse
—
Feu d'artifice
—
Marché
—

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché passé avec M. E. Féret, 14, rue du Four-à-Chaux, pour l'exécution d'un feu d'artifice, le 5 Juin, à l'occasion de la Grande Kermesse.

Le montant de l'entreprise, qui s'élève à la somme de 18.500 frs, sera prélevé sur le crédit des Fêtes et Cérémonies Publiques.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3077
—
Achat de terrain
rue d'Emmerin
103
—

MESSIEURS,

Nous avons, en vue de l'élargissement de la rue d'Emmerin, obtenu de M. et Mme Opart, demeurant rue Racine 82, une promesse de vente de la partie du sol, d'une superficie de 15 m², 20 dm², de leur propriété sise rue d'Emmerin 103, reprise au cadastre Section E N° 1101 p. destinée à être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition, réalisée en exécution de la décision de la Commission Départementale en date du 25 Juillet 1923 qui a homologué le nouvel alignement de la rue d'Emmerin, aura lieu moyennant un prix de 304 frs payable après accomplissement des formalités de transcription et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

Le contrat de vente sera dressé par M^e Deleplanque, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte et ceux de transcription.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 80 du Budget Supplémentaire 1933 : Prix et frais de terrains réunis à la voie publique.

Nous vous demandons, en outre, en raison de la modicité du prix, de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons obtenu de M. et Mme Demessine-Caby, demeurant rue Chevreul, 8, une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille rue Enrico Ferri, 27, repris au cadastre Section B N° 1290 pour une superficie de cinquante-deux mètres carrés.

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du Plan d'Embellissement de la Ville, aura lieu moyennant un prix de 55.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M° Desrousseaux, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Nous prendrons, cette fois encore, un certain nombre de délibérations visant l'achat d'immeubles. Le total de ces acquisitions entraînera une dépense dépassant huit cent mille francs.

Le Conseil Municipal prend acte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de ratifier la promesse de vente souscrite par M. et Mme Demessine-Caby d'un immeuble sis à Lille, rue Enrico Ferri 27, repris au cadastre, Section B n° 1290, pour une superficie de cinquante-deux mètres carrés.

N° 3078

Achat
d'immeuble
rue
Enrico-Ferri, 27

Communication
de M. le Maire

N° 3079

Achat
d'immeuble
rue
Enrico-Ferri, 27

Demande de
déclaration
d'utilité publique

Cet immeuble, dont la presque totalité du sol doit être incorporée à la voie publique, est intéressé par un alignement qui s'harmonisera avec les prévisions du Plan Général d'Embellissement et d'Extension de la Ville.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan, de solliciter de l'Autorité Supérieure, conformément à l'article 2 de la loi du 3 Mai 1841, modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3080
—
Achat
d'immeuble
rue Malpart, 45
—

Nous avons obtenu des consorts Joachim-Dewinter une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue Malpart 45, repris au cadastre, Section I N° 2665, pour une superficie de soixante-quatorze mètres carrés.

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du plan de reconstruction des quartiers démolis déclaré d'utilité publique par décret du 27 Mars 1928, dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931, aura lieu moyennant un prix de 55.000 frs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au premier jour du mois qui suivra l'approbation préfectorale. La Ville versera aux vendeurs, pour la période comprise entre cette date et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculé au taux de 4 frs 25 % l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M^e Deleplanque, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons obtenu de M. et Mme Deschamps-Renquin, demeurant rue Neuve 34, une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue de Paris 275, d'une superficie de 60 m2 repris au cadastre Section B. N° 2436.

Cette acquisition, faite en vue du dégagement de l'Hôtel de Ville, aura lieu moyennant un prix de 125.000 frs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M° Senlis, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emploi de l'emprunt de cinquante millions destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de ratifier une promesse de vente, souscrite par M. et Mme Deschamps-Renquin, d'un immeuble sis à Lille, rue de Paris 275, repris au cadastre, Section B. N° 2436 pour une superficie de soixante mètres carrés, dont la totalité du sol, appelée à être incorporée à la voie publique, permettra la réalisation d'un alignement qui s'harmonisera avec les prévisions du Plan Général d'Embellissement et d'Extension de la Ville. D'autre part, la disparition de cette propriété assurera le dégagement du Nouvel Hôtel de Ville et l'assainissement du Quartier Saint-Sauveur.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan, de solliciter de l'Autorité supérieure, conformément à l'article 2 de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Adopté.

N° 3081

Achat
d'immeuble
rue de Paris, 275

N° 3082

Achat
d'immeuble
rue de Paris, 275

Demande de
déclaration
d'utilité publique

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3083

—
Achat
d'immeuble
rue Wicar, 9
—

MESSIEURS,

Les consorts Hoogmartens nous ont consenti une promesse de vente de l'immeuble leur appartenant, sis rue Wicar 9, repris au cadastre, Section B N° 2240, pour une superficie de quatre vingt-quinze mètres carrés.

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du Plan d'Embellissement et devant notamment permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville, aura lieu moyennant un prix de 90.000 frs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au premier jour du mois qui suivra l'approbation préfectorale. La Ville versera aux vendeurs, à compter de cette date jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 5 frs 50 % l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M° Vandebussche, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge ainsi que les honoraires de négociation dus à M° Vandebussche et fixés à 2 % sur le prix de vente.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3084

—
Achat
d'immeuble
rue Wicar, 9
—

Vous venez de ratifier la promesse de vente souscrite par les consorts Hoogmartens d'un immeuble sis à Lille, rue Wicar 9, repris au cadastre Section B N° 2240 pour une superficie de quatre vingt-quinze mètres carrés.

—
Demande de
déclaration
d'utilité publique
—

La disparition de cet immeuble, dont la totalité du sol doit être incorporée à la voie publique, permettra la réalisation d'un alignement qui s'harmonisera avec les prévisions du Plan Général d'Embellissement, assurera le

dégagement du Nouvel Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan, de solliciter de l'Autorité Supérieure, conformément à l'article 2 de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 18 Juillet 1933, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au maire; Bataille et Peeters, conseillers municipaux ; Dubuisson, architecte ; Paul Cochez, directeur des Travaux Municipaux ; Courthéoux, ingénieur au Service des Travaux Municipaux, s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception du lot désigné ci-après :

N° du lot	Désignation	Montant du devis	Montant du décompte
4	Installation d'un phare au sommet du Beffroi	106.900 »	106.900 »

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'alimentation des installations électriques de l'Aile du Beffroi et du Beffroi de l'Hôtel de Ville a nécessité la pose d'un câble à haute tension entre la cabine de transformation du Bâtiment Administratif et la cabine de transformation de l'Aile du Beffroi.

N° 3085

—
Hôtel de Ville

—
Aile du Beffroi

—
Quatrième lot

—
Installation
d'un phare

—
Réception
définitive

N° 3086

—
Hôtel de Ville

—
Aile du Beffroi

—
Pose d'un câble
électrique

—
Haute tension

—
Marché

Le coût de ce travail — fourniture et pose — exécuté par le Réseau Electrique de la Région Lilloise est de 10.952 frs 80.

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Deuxième Commission, le marché de gré à gré à passer avec la Compagnie Continentale du Gaz, Réseau Electrique de la Région Lilloise, 89 rue de la Barre, en vue du règlement de cette dépense qui sera prélevée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3087
—
Illumination du
Beffroi
—
Installations de
lignes électriques
définitives
—

Devant le succès remporté par l'illumination du Beffroi et des façades contiguës de l'Hôtel de Ville, l'Administration Municipale a estimé désirable de rendre définitives les installations provisoires réalisées lors de l'inauguration du Beffroi et notamment les lignes électriques amenant le courant aux projecteurs ainsi que le poste de transformation qui les alimente.

Un projet a été établi dans ce but par nos Services et un devis, pour l'exécution de ces travaux, demandé à la Société de Construction de Lignes et d'Appareillage Electriques — S.C.L.A.E. — adjudicataire des travaux d'installations électriques de l'Aile du Beffroi.

Cette Société a dressé, en suivant le programme qui lui a été tracé, un devis sur la base des prix de son adjudication. Ce devis s'élève à 65.192 frs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien approuver l'augmentation du montant de l'adjudication de la Société de Construction de Lignes et d'Appareillage Electriques qui sera ainsi porté à 74.767 frs, montant des installations de l'Aile du Beffroi, plus 65.192 frs, soit 139.956 frs.

La dépense sera prélevée sur les crédits affectés à la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'acquisition de trente armoires bibliothèques pour les Services Municipaux, des propositions ont été demandées à dix entrepreneurs.

Sept d'entre eux ont remis les prix, à l'unité, ci-après :

MM. Dumont, 88 rue Jordaens	950 frs
Deloose et Turpain, 90 rue du Chevalier Français	939 frs
Dutailly Frères, 68 rue Jeanne d'Arc	770 frs
Averbèke, 166 bis boulevard Victor Hugo	756 frs 75
Le Siège d'Art du Nord, 22 rue de Carvin	600 frs
Houssin, 82 rue Saint-André	555 frs
Léo Wiart, 18 rue Nicolas Leblanc	517 frs

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de décider que l'exécution de la fourniture sera confiée à l'entrepreneur ayant consenti le prix le plus avantageux pour la Ville et de nous autoriser, par suite, à passer avec M. Léo Wiart un marché de gré à gré montant à 15.510 francs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le rangement des registres et dossiers aux Services des Contributions, des Adjudications et du Contentieux nécessite la construction d'un rayonnage et de dix classeurs mobiles en chêne.

La fourniture de ce mobilier a fait l'objet d'un appel d'offres. Huit entrepreneurs ont été consultés. Deux ont répondu et adressé les propositions suivantes :

M. Léo Wiart, 18, rue Nicolas Leblanc à Lille ; délai un mois ; prix forfaitaire	24.960 »
MM. P. Lehouck et Cie, 6 bis rue Sadi-Carnot à Hellemmes ; délai un mois ; prix forfaitaire	16.225 »

N° 3088

Hôtel de Ville

Fourniture de bibliothèques

Marché

N° 3089

Hôtel de Ville

Fourniture de classeurs et rayonnages en chêne

Marché

L'offre la plus avantageuse pour la Ville, ayant été faite par MM. Lehouck et Cie, nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec cette maison.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la Construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 30.6)
—
Construction
d'un nouveau
Commissariat
Central de Police

Le projet de construction d'un nouveau Commissariat Central de Police, approuvé par le Conseil Municipal le 18 Juin 1932, prévoit l'installation du chauffage central dans cet immeuble.

15° lot
—
Chauffage central
—
Adjudication

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication de ces travaux.

Adopté.

Communication
de M. le Maire

M. LE MAIRE. — Je me dois de vous faire connaître que sera posée la première pierre du nouveau Commissariat Central de Police un dimanche de septembre.

Dans le même mois, un dimanche, nous poserons la première pierre de l'Ecole maternelle Jules Simon, au Buisson.

Le dimanche 10 Septembre, nous inaugurerons, alors que sera achevée la voirie nouvelle, le jardin d'enfants et des mères « Les P'tits Quinquins », place Delecroix à Fives Saint-Maurice.

Au seuil de l'automne, quand auront pu être abattues les Halles Saint-Martin, nous inaugurerons la première tranche des jardins à l'emplacement de l'ancienne Basse-Deûle.

Acte est donné à M. le Maire de sa communication.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de reconstruction de l'Ecole Maternelle Jules Simon, approuvé par le Conseil Municipal le 27 Février 1931, prévoit l'installation de l'éclairage électrique dans cet immeuble.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication de ces travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de reconstruction de l'Ecole Maternelle Jules Simon, approuvé par le Conseil Municipal le 27 Février 1931, prévoit l'installation du chauffage central dans cette école.

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Deuxième Commission, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication de ces travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'installation d'une cuisine au gaz aux écoles Turgot et Renan, des propositions ont été demandées à trois maisons spécialistes qui ont répondu à notre appel et déposé les projets énumérés ci-dessous :

Gérard Decuwe : 45.000 francs ;

Société Anonyme des Etablissements de Villette : 1° 29.880 francs ;
2° 28.120 francs ;

Compagnie Continentale du Gaz : 1° 28.005 francs ; 2° 30.005 francs.

Le projet n° 1 de la Compagnie Continentale du Gaz est susceptible de donner satisfaction. Son prix est, d'autre part, le moins élevé.

N° 3091

—
Programme des
Grands Travaux

—
Ecole maternelle
Jules Simon

—
Reconstruction

—
Installations
électriques

—
Adjudication

N° 3092

—
Programme des
Grands Travaux

—
Ecole maternelle
Jules Simon

—
Reconstruction

—
Treizième lot

—
Chauffage central

N° 3093

—
Programme des
Grands Travaux

—
Ecoles Turgot
et Renan

—
Installation
d'une cuisine
au gaz

—
Marché

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de l'accepter et d'approuver le marché à passer avec cette Société.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert à l'article 119 du Budget Supplémentaire 1933 : Prévion pour travaux scolaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de votre délibération du 27 Février 1934 portant vote du Programme des Grands Travaux, vous avez :

N° 3093¹
 Programme des
 Grands Travaux
 Construction
 d'une Ecole
 Primaire
 Supérieure
 de garçons
 et d'une Ecole
 Pratique de
 Commerce
 et d'Industrie
 jumelées
 Dénomination

a) décidé la construction d'une nouvelle Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie pour Garçons sur un terrain situé dans l'ilôt compris entre le boulevard de ceinture projeté, le boulevard d'Alsace, la rue de Thumesnil prolongée, la route du Faubourg de Douai ;

b) approuvé les plans, devis et cahier des charges dressés par MM. Alleman et Chenal, architectes ;

c) sollicité de l'Etat une subvention égale à la moitié de la dépense totale du projet ;

d) spécifié que la dépense à prendre en charge par la Ville, sera imputée sur les fonds de l'emprunt voté, au cours de la susdite séance, en vue d'assurer la réalisation du Programme des Grands Travaux.

Par lettre du 15 Juin, M. le Recteur nous a demandé d'examiner si une extension des plans prévus primitivement ne permettrait pas de placer, dans les nouveaux bâtiments, à la fois l'Ecole Pratique et l'Ecole Primaire Supérieure.

L'ensemble des deux écoles constituerait ainsi un Institut susceptible de recevoir de douze cents à quinze cents élèves, auquel on donnerait le nom de Denis Diderot en hommage au génial encyclopédiste qui, devançant son temps, sut comprendre l'importance de l'enseignement manuel, se pencha sur les métiers et lia à l'Enseignement Général la nécessaire étude de leur technique.

Après un examen approfondi du problème, tant par nos Services, les hommes de l'art chargé du projet, que par l'Administration Municipale, nous avons pensé qu'il convenait d'agréer les propositions de M. le Recteur.

En conséquence, nous avons chargé les architectes MM. Alleman et Chenal d'établir un nouveau projet, compte tenu de cette modification.

Les nouveaux plans et devis ont été soumis à M. le Sous-Secrétaire d'Etat

de l'Education Nationale qui, après les avoir fait examiner par M. Magne, Architecte, Conseiller technique du Comité des Constructions Scolaires, nous a transmis ses observations.

MM. les Architectes Alleman et Chenal eurent alors avec M. Magne, une entrevue au cours de laquelle furent recherchées les solutions à donner aux différentes questions soulevées ; puis ils ont arrêté leur projet.

En particulier les dépenses ont été comprimées, notamment en réajustant les prix unitaires. Alors que le devis du projet primitif, non compris la valeur du terrain, s'élevait, pour l'école pratique seule, à 22.000.000 de francs, le devis rectifié n'atteint maintenant pour l'école pratique et l'école supérieure réunies, que 18.500.000 francs.

Compris la valeur du terrain sur lequel seront édifiées les écoles, le montant du projet passe à 20.935.440 francs, se répartissant comme suit :

Ecole pratique	16.939.280	»
Ecole primaire supérieure	3.996.160	»
	<hr/>	
	20.935.440	»

Nous vous demandons, en conséquence, de vouloir bien compléter votre délibération du 27 Février 1931 et dès lors :

1° - approuver le nouveau projet qui comporte la construction de bâtiments devant réunir les Ecoles de Garçons ; a) Primaire supérieure ; b) Pratique de Commerce et d'Industrie ;

2° - agréer la répartition des dépenses qui ont été ventilées afin de permettre l'imputation de la subvention de l'Etat, partie sur les crédits ouverts au titre de l'Enseignement Primaire, partie sur ceux votés pour les constructions de locaux scolaires affectés à l'Enseignement Technique ;

3° - donner à l'établissement ainsi créé le nom d'Institut Diderot.

*
**

Nous vous prions, en outre, de nous autoriser à solliciter de l'Etat et du Département les subventions prévues pour les constructions scolaires.

Mais étant donné que les formalités d'approbation des projets et de fixation de la subvention de l'Etat par M. le Ministre de l'Education Nationale entraînent des délais assez longs, nous vous proposons, afin d'éviter tout retard, de solliciter l'autorisation de commencer les travaux sans attendre la fixation de la subvention.

Il est bien entendu au surplus : a) que la Ville ne pourra se prévaloir de l'exécution des travaux pour faire avancer son tour de subvention, celui-ci restant déterminé par la liste de priorité départementale ; b) que l'autorisation de commencer les travaux ne saura avoir pour effet de créer à la Ville un

titre à l'obtention d'une subvention au cas où les crédits viendraient à être réduits ou supprimés par le Parlement, les travaux devant être dans ce cas exécutés à ses risques et périls ; c) que, dès maintenant, nous prenons l'engagement d'inscrire à notre budget pendant trente ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du montant de la dépense sur lequel la subvention de l'Etat aura été calculée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3094

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux*

*Ancien lit
de la Basse-Deûle*

Aménagement

*Square devant le
Palais de Justice*

*Installation des
canalisations
d'eau*

MM. Pasquier et Christoffe, adjudicataires en 1932 des travaux d'entretien et d'extension des canalisations d'eaux potable et industrielle, ont installé des conduites pour desservir les bassins du square aménagé à l'emplacement du quai de la Basse-Deûle, devant le Palais de Justice.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de décider que la dépense, soit environ 10.600 frs, ainsi que les honoraires d'architecte correspondants, seront imputés sur les crédits ouverts pour l'exécution du Programme des Grands Travaux à l'article intitulé : Ancien lit de la Basse-Deûle — Aménagement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3095

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux*

*Jardin d'enfants
les P'tits
Quinquins*

*Enduit sur murs
de clôture*

Marché

Cinq entrepreneurs spécialistes ont été consultés en vue de l'exécution d'un enduit sur les murs de clôture du Jardin d'enfants les P'tits Quinquins, au lieu dit place Delecroix.

Quatre d'entre eux ont remis des offres sous la forme d'un rabais applicable au prix unitaire du devis estimatif des travaux prévus :

MM. Vaillant-Pollet, 171 rue Solférino	18 %
Chassagne, 21 rue des Meuniers	36 %
Ponchau, 122 rue d'Esquermes	41 %
Weisenburger, 28 rue d'Estreux, Saint-Saulve	46 %

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de décider que les travaux seront confiés à l'entrepreneur ayant consenti les propositions les plus avantageuses pour la Ville et de nous autoriser par suite à passer avec M. Weisenburger un marché de gré à gré montant à 12.000 frs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget pour l'aménagement de la place Delecroix.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'installation de l'eau, du gaz et d'appareils sanitaires au Jardin d'enfants les P'tits Quinquins, au lieu dit place Delecroix, dix spécialistes ont été consultés :

Huit d'entre eux ont remis les offres suivantes :

MM. A. Haussy, 12 rue Nicolas Leblanc	37.000	»
Domezon et Cie, 2 place de Tourcoing	26.399	40
A. et M. Herbeau, 17 square Dutilleul	25.978	»
Roger Fils, 55 rue de Gand	25.318	»
Pasquier et Christoffe, 42 rue Masséna	24.000	»
P. Lecour fils et Cie, 73 rue des Postes	22.400	»
Viste, 19 et 21 rue Littré	21.900	»
Béhin et Hug, 36 rue de Jemmapes	19.000	»

Le programme n'ayant pas été interprété de la même façon, il a été demandé à quatre des concurrents de revoir leurs propositions afin de prévoir tout ce qui est nécessaire pour réaliser une installation sanitaire complète et d'un fonctionnement sûr.

Compte tenu des rectifications faites, les prix s'établissent comme suit :

MM. A. Haussy	37.000	»
Domézon et Cie	26.399	40
A. et M. Herbeau	25.978	»
Roger Fils	25.448	12
P. Lecour fils et Cie	25.400	»
Béhin et Hug	25.400	»
Pasquier et Christoffe	24.000	»
Viste	24.000	»

N° 3096

Programme des Grands Travaux

Jardin d'enfants les P'tits Quinquins

Installation sanitaire

Marché

Entre les deux propositions accusant le plus bas et le même prix, celles de M. Viste sont, au point de vue technique, supérieures à celles de MM. Pasquier et Christoffe.

Dans ces conditions, et d'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec M. Viste un marché de gré à gré montant à vingt-quatre mille francs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget pour l'aménagement de la place Delecroix.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3097
 —
 Programme des
 Grands Travaux
 —
 Jardin d'enfants
 les P'tits
 Quinquins
 —
 Fourniture et pose
 de produits en
 ciment moulé
 —
 Marché
 —

En vue de la fourniture et de la pose des produits en ciment moulé devant entrer dans la constitution des clôtures du jardin d'enfants les P'tits Quinquins, au lieu dit place Delecroix, des propositions ont été demandées à six entrepreneurs spécialistes.

Quatre d'entre eux ont remis les offres suivantes :

M. Emile Ponthieux fils, 2 rue Faidherbe, Tourcoing	10.909 40
M. Robert Hayem, 66 rue Sainte Hélène, Saint-André	10.441 »
M. Louis Le Noan, 191, boulevard de Lille, Marcq-en-Barœul...	10.276 50
Etablissements Grondel frères et Cie, rue Sadi Carnot, Saint-André	10.150 »

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de décider que les travaux seront confiés à l'entrepreneur ayant consenti les propositions les plus avantageuses pour la Ville et de nous autoriser par suite à passer avec les Etablissements Grondel frères et Cie un marché de gré à gré dont le montant, compris une somme à valoir de 550 frs, s'élèvera à 10.700 francs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Supplémentaire pour l'aménagement de la place Delecroix.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'améliorer l'éclairage d'un certain nombre de voies prévues au programme de l'année en cours, notamment des rues d'Arras et de Douai, il a été procédé à un appel d'offres pour la fourniture de consoles murales équipées avec lanternes électriques des modèles actuellement en service.

Les maisons suivantes ont été consultées :

- 1° les Etablissements Métallurgiques A. Durenne ;
- 2° les Anciens Etablissements Saunier Duval Frisquet ;
- 3° les Etablissements Ch. et J. Grimmeisen ;
- 4° la Société Anonyme G. Leroy et Pougin.

Seule, cette dernière n'a pas répondu à notre appel.

Les propositions reçues sont donc les suivantes :

	Etablis- sements Durenne	Anc. Etabl ^{ts} Saunier Duval Frisquet	Etablissements Ch. et J. Grimmeisen
Consoles murales type 4669 avec lanterne S. 75 l'unité	316 »		
Consoles murales et lanternes type 31.650 S. 75 l'unité		335 »	
Consoles murales et lanternes type 1800 S. 75 l'unité			367 50

D'autre part, des prix ont été demandés à la Société Anonyme Holophane pour la fourniture de réfracteurs de la série 4444 destinés à appareiller les lanternes susvisées.

Cette Société propose de nous fournir ces réfracteurs de la série 4444 au prix unitaire de 275 frs.

Après examen de ces diverses propositions, votre Deuxième Commission vous propose d'agréer les offres 1° des Etablissements Métallurgiques A. Durenne pour la fourniture des consoles murales type 4669 équipées avec lanterne S. 75 ; 2° de la Société Anonyme Holophane pour la fourniture des réfracteurs 4444.

Nous vous demandons de vous ranger à cet avis et de nous autoriser à passer les marchés nécessaires : l'un avec les Etablissements Métallurgiques A. Durenne de Paris et s'élevant à 31.600 frs pour l'achat de cent consoles

N° 3098

Eclairage public

Achat :

- 1° de consoles murales équipées avec lanternes électriques
- 2° de réfracteurs

murales type 4669 équipées avec lanterne S. 75 ; l'autre avec la Société Anonyme Française Holophane pour l'achat, moyennant le prix de 27.500 frs de cent réfracteurs de la série 4444.

La dépense, soit 59.100 frs, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours : Eclairage de la Voie Publique : article 38 du Budget Ordinaire, dépenses extraordinaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3099

MESSIEURS,

Voie publique

Modification
de l'éclairage
1° rue et place
de Béthune
2° rue du
Sec Arembault

Admission
en recette

Les groupements des Commerçants des rue et place de Béthune et de la rue du Sec Arembault ont demandé la modification de l'éclairage électrique des voies précitées à l'aide 1° d'un éclairage réalisé par suspension axiale rues de Béthune et du Sec Arembault ; 2° de pylônes, place de Béthune.

Ces mêmes groupements se sont offerts à participer dans la dépense de transformation.

Après pourparlers, il a été convenu

1° que ces participations seraient :

- a) de 12.000 frs pour l'Union des Commerçants des rue et place de Béthune ;
- b) de 5.000 frs pour le Comité des Commerçants de la rue du Sec Arembault.

2° que le versement des dites participations serait effectué en deux tranches et par moitié ; la première, au commencement des travaux ; la seconde, dès la mise en service des nouveaux appareils.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons de décider :

- a) l'exécution des travaux susvisés lesquels nécessiteront une dépense qu'on peut chiffrer approximativement à 18.000 frs, en ce qui concerne l'installation, l'achat et la pose du nouveau matériel,
- b) d'admettre en recette la somme de 17.000 frs ;
- c) de voter un crédit de même importance à rattacher à l'article 57 du Budget Ordinaire qui supportera la dépense de transformation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Certaines parties des pierres constituant les façades extérieures du Palais Rameau s'effritent et deviennent une menace d'accident. Leur restauration s'impose d'urgence.

Dans ce but, nous avons fait un appel d'offres à deux maisons spécialisées de Lille :

- 1° M. Dhélin, 28 rue des Meuniers ;
- 2° M. Tiercelin, 26 avenue de Bretagne.

Les offres les plus avantageuses ont été consenties par M. Tiercelin.

Nous vous proposons donc, d'accord avec votre Deuxième Commission, de nous autoriser à passer avec cet entrepreneur un marché forfaitaire de 10.000 frs net.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous l'article 45.

Adopté.

N° 3100

—
Palais Rameau

—
*Restauration des
façades
en pierre*

—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin d'assurer la continuation des travaux d'aménagement de la fortification dérasée et de permettre en outre l'exécution des formes de chaussées, nous avons procédé à un appel d'offres quant à la mise à la disposition du Service du Démantèlement des équipages nécessaires.

Sur trente entrepreneurs consultés, quatre nous ont fait tenir les soumissions que voici :

- 1° Veuve Omer Gyselinck et Fils, rue Fémy 61, Marcq-en-Barœul
prix demandé par équipage et par jour 78 frs 75
- 2° Henneguet, Morel et Cie, 13 à 53 rue Delphin Petit
prix demandé par équipage et par jour 75 frs
- 3° Société Lossignol Frère et Sœur, 16 rue Pierre Legrand
prix demandé par équipage et par jour 68 frs
- 4° Louis Baudhuin, 19 rue des Montagnards
prix demandé par équipage et par jour 62 frs 99

L'offre la plus avantageuse pour la Ville étant celle de M. Louis Baudhuin,

N° 3101

—
*Aménagement
de la fortification*

—
Equipages

—
Marché
—

nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'approuver, pour valoir marché, la soumission qu'il nous a souscrite.

La dépense, dont le montant n'excèdera pas selon nos prévisions 45.000 francs pour cette année, sera imputée sur les crédits de l'emploi de l'emprunt de 50.000.000 frs, portés au Budget Supplémentaire de l'exercice 1933 et ayant trait à l'aménagement de diverses parties de la fortification dérasée et à l'aménagement des abords de la Foire Commerciale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3102

—
Aménagement
de la fortification

—
Travaux
de pavage

—
Transport
de matériaux

—
Marché

MESSIEURS,

Pour assurer les transports de matériaux nécessaires à l'approvisionnement des équipes de paveurs occupés dans les chantiers de pavage de la fortification, nous avons procédé à un appel d'offres quant aux chargement, transport et déchargement : 1° d'environ quatre mille cinq cents tonnes de pavés ; 2° d'environ trois mille tonnes de sable.

Sur trente et un entrepreneurs consultés, quatre nous ont fait tenir les soumissions que voici :

- 1° Louis Baudhuin, 19 rue des Montagnards,
prix demandé : 5 frs 36 la tonne ;
- 2° Veuve Omer Gyselinck et fils, rue Fémy 61, Marcq-en-Barœul,
prix demandé : 5 frs 55 la tonne ;
- 3° Albert Lamarque, rue des Arts 60,
prix demandé : 6 frs la tonne ;
- 4° Assochar, rue Nationale 91,
prix demandé : 6 frs 70 la tonne.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville étant celle de M. Louis Baudhuin, nous vous proposons, d'accord, avec votre Deuxième Commission, d'approuver, pour valoir marché, la soumission qu'il nous a souscrite.

La dépense en résultant, soit 40.200 frs, sera : 1° imputée sur les crédits ouverts en vue : a) de l'aménagement de la fortification entre la gare Saint-Sauveur et la rue Gustave Delory prolongée, b) de l'aménagement de la fortification aux abords de la Porte de Valenciennes ; 2° ventilée entre ces deux crédits.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin d'assurer la continuité des travaux de pavage, il sera nécessaire de procéder prochainement à l'achat de 6.000 m³ de sable.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de décider la mise en adjudication de cette fourniture, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges que nous vous soumettons.

La dépense, soit 180.000 frs environ, sera répartie sur les crédits du Budget affectés à la construction, à l'entretien et à la réfection des diverses parties de la voie publique, ainsi qu'au Service des Eaux.

Adopté.

N° 3013

—
Fourniture
de sable

—
Adjudication
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction d'un égout collecteur rue du Faubourg d'Arras, dont les travaux ont été confiés à l'entreprise Veuve Louis Collin, en vertu de l'adjudication du 5 Novembre 1932, approuvée le 12 Décembre suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 86.969 fr.

Par délibération du 12 Avril 1933 vous avez décidé le prolongement de l'égout le long du Groupe d'Habitations à Bon Marché en construction rue du Faubourg d'Arras. Les prévisions de dépenses ont ainsi été portées à 133.969 francs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 112.481 frs 56.

Il en résulte une diminution sur les prévisions de 21.487 frs 44.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Cette fois encore, nous prendrons plusieurs délibérations ayant trait à la construction d'égouts. Qu'il s'agisse de l'établissement de décomptes ou de travaux à entreprendre, l'ensemble des délibérations visant la construction d'égouts représente une dépense globale de un million neuf cent soixante-seize mille deux cent un francs cinquante-deux centimes.

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 3104

—
Construction d'un
égout collecteur
rue du
Faubourg d'Arras

—
Premier lot
—

—
Décompte définitif
—

—
Communication
de M. le Maire
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3105

MESSIEURS,

Construction
d'égouts :
1° rue Enrico Ferri
2° rue Georges
Lefèvre

Décompte définitif

Le projet de construction d'égouts rue Enrico Ferri et rue Georges Lefèvre dont les travaux ont été confiés à MM. Jonequez frères, entrepreneurs, en vertu de l'adjudication du 2 Juillet 1932, approuvée le 30 Juillet suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 146.305 frs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 117.311 frs 23, soit une diminution de 28.993 frs 77 sur les prévisions.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3106

MESSIEURS,

Construction
d'égouts
rues Lamartine
et Jeanne d'Arc

Décompte définitif

Le projet de construction d'égouts rues Lamartine et Jeanne d'Arc, dont la construction a été confiée aux Etablissements Veuve Collin et Cie en vertu de l'adjudication du 17 Décembre 1932, approuvée le 3 Janvier 1933 par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 26.957 frs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif le montant total des dépenses atteint 20.297 frs 64.

Il en résulte une diminution sur les prévisions de 6.659 frs 36.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de déviation de la rigole de dessèchement des Marais de la Haute Deûle ont été confiés à M. Jean Rogliano, entrepreneur à Lille, en vertu d'une adjudication en date du 16 Avril 1932, approuvée le 31 Mai 1932 par le Préfet du Nord. Les prévisions de dépenses s'élevaient à 450.700 frs.

La substitution de ciment fondu au ciment prévu au marché qui a fait l'objet de votre délibération du 3 Novembre 1932, approuvée par M. le Préfet le 26 Novembre, a porté ces prévisions à 781.000 frs.

Ces travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement. D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses est de 683.629 frs 67. Il en résulte une diminution de 97.370 frs 33 sur les prévisions.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

N° 3107

—
*Déviatiou de la
rigole de
dessèchement
du Marais de la
Haute-Deûle
à l'aval de
la Moyenne Deûle*

—
Décompte définitif
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Sur la proposition de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire, et en accord avec votre Quatrième Commission, nous vous prions de nous autoriser à passer marché avec M. Charles Gras, demeurant en notre ville, 36 rue Faidherbe, en vue de la fourniture — moyennant la somme forfaitaire de 13.005 frs — d'un piano à queue Pleyel, n° 193.370.

La dépense résultant de cette opération sera prélevée sur le crédit du Conservatoire : article 172 du Budget Ordinaire 1933.

Adopté.

N° 3108

—
*Conservatoire
de Musique*

—
*Acquisition
d'un piano*

—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3109

MESSIEURS,

—
Théâtres
Municipaux
—

Compte
d'exploitation
—

Saison 1932-1933

Nous vous soumettons ci-après le Compte d'Exploitation des Théâtres Municipaux pour la saison 1932-1933.

I. — RECETTES

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
Produit des entrées	673.872 »	859.891 25
Produit des abonnements	51.443 20	60.648 »
Location de salle	19.000 »	»
Recettes diverses	23.657 29	8.019 45
	767.972 49	928.558 70
Total des Recettes	1.696 531 19	

II. — DEPENSES

A. — Dépenses d'exploitation

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
Bordereaux de séance	339.263 50	255.165 05
Artistes de la troupe	419.786 70	303.160 85
Costumier	29.967 25	36.400 »
Editeurs (1)	41.423 »	35.919 »
Impressions	24.196 45	19.078 15
Affichage	16.744 15	8.371 75
Publicité	8.645 40	3.886 65
Frais généraux	87.279 54	29.173 65
Location de matériel	16.984 85	14.763 10
Dépenses diverses	15.847 60	6.838 »
	1.000.138 44	712.756 20
Total des dépenses d'exploitation	1.712.894 64	

Situation de la Caisse de l'exploitation :

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
Recettes	767.972 49	928.558 70
Dépenses	1.000.138 44	712.756 20
Excédent de recettes	»	215.802 50
Excédent de dépenses	232.165 95	»
Solde débiteur	16.363.45 (2)	

B. — Paiement des masses effectué directement par la Ville.

Article 50 du cahier des charges

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
Personnel administratif	98.457 50	19.133 50
Orchestre : chefs, chefs adjoints, pianistes	85.774 »	32.923 50
Musiciens	331.123 50	165.552 »
Chœurs	306.075 85	227.803 50
Ballet	123.122 10	100.621 »
Machinistes, aides-machinistes, garçons de théâtre	167.154 55	71.845 35
	1.111.707 50	617.878 85
Total des dépenses de personnel — masses — effectuées directement par la Ville	1.729.586 35	

(1) Y compris les dépôts de garantie à récupérer en fin de saison après renvoi des matériels.

Chondens	300 »
Heugel	1.200 »
Ricordi	1.000 »
Joubert	200 »
Salabert	1.200 »
Leduc	500 »
Lemaire	500 »
Eschig	1.000 »
Enoch	300 »
	6.200 »

(2) Supporté par la Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 5 Novembre 1932.

III. — SITUATION GENERALE DE L'EXPLOITATION DES THEATRES :

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
I. — Dépenses de l'exploitation.....	1.000.138 44	712.756 20
II. — Paiement des masses par la Ville.....	1.111.707 50	617.878 85
Total des dépenses	2.111.845 94	1.330.635 05
III. — Recettes de l'exploitation.....	767.972 49	928.558 70
Excédent de dépenses par théâtre	1.343.873 45	402.076 35
Excédent de dépenses total.....	1.745.949 80	

Nous vous prions d'approuver ce document qui a été vérifié en son temps par le contrôleur financier de nos Théâtres et qui se solde par un déficit inférieur de 472.713 frs 28 à celui enregistré au terme de la saison 1931-1932.

Adopté.

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Le compte d'exploitation de nos Théâtres nous permet d'affirmer que le déficit de la dernière saison est inférieur de quatre cent soixante-douze mille sept cent treize francs à celui enregistré au terme de la saison 1931-1932. C'est un premier progrès. Je pense que nous devons en attribuer le mérite au Conseil d'Administration des Théâtres et à l'homme qui le préside en mon nom, notre Secrétaire Général Maurice Planque. (Applaudissements).

Le Conseil Municipal prend acte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la prochaine saison théâtrale 1933-1934, nous avons décidé l'ouverture d'une adjudication-concours pour la concession du droit d'éditer et de mettre en vente un programme officiel à l'intérieur des Théâtres Municipaux.

La concession pourra être accordée indifféremment pour l'un ou l'autre des théâtres ou pour les deux.

N° 3110
—
*Théâtres
Municipaux*
—
*Programme
officiel*
—
*Adjudication-
concours*
—

De même, les concurrents auront la faculté de soumissionner pour le programme d'un seul théâtre ou de présenter deux propositions.

La redevance annuelle à offrir ne pourra être inférieure à 15.000 francs pour chacun des deux théâtres.

Nous vous demandons, en accord avec le Conseil d'Administration des Théâtres, d'homologuer le cahier des charges que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de l'examen des différents problèmes ayant trait au fonctionnement des Théâtres Municipaux durant la prochaine saison 1933-1934, nous avons décidé de procéder à une adjudication restreinte, par voie de soumissions cachetées, en vue de la désignation du concessionnaire de l'exploitation des vestiaires et water-closets des dits Théâtres.

Les concurrents auront la faculté de soumissionner pour les deux Théâtres ou pour chacun d'eux séparément.

Nous soumettons à votre agrément le cahier des charges préparé en accord avec le Conseil d'Administration des Théâtres.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des lois des 11 Août 1850 et 15 Avril 1873, un certificat d'insuffisance de fortune est réclamé à l'appui d'une demande de bourse formée par M. Florimond Bonte, demeurant en notre ville, 60, rue Jean Jaurès, en faveur de son fils, Pierre, candidat à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de Lille.

Journaliste, M. Bonte accuse un revenu annuel de quinze mille trois cents francs.

Il a trois enfants à sa charge : Pierre, le candidat, 17 ans ; Marguerite,

N° 3111

—
Théâtres
Municipaux

—
Vestiaires
et water-closets

—
Adjudication
—

N° 3112

—
Ecole de l'Etat

—
Avis sur bourse

—
Bonte
—

13 ans, élève du Lycée Fénelon ; Serge Hervan, 18 ans, élève du Lycée Faidherbe ; ce dernier issu d'un premier mariage de sa femme.

Nous vous demandons de certifier ces faits dont votre Quatrième Commission a pris connaissance.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3113
—
Ecole de l'Etat
—
Avis sur bourse
—
Launay
—
—

MESSIEURS,

En conformité des lois des 11 Août 1850 et 15 Avril 1873, un certificat d'insuffisance de fortune est réclamé à l'appui d'une demande de bourse formée par M. Henri Launay, demeurant en notre ville, 58, rue Saint Gabriel, en faveur de son pupille, André Launay, candidat à l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers de Lille.

Propriétaire de l'immeuble qu'il occupe à l'adresse précitée, M. Launay, Commandant au 43^e Régiment d'Infanterie, accuse un revenu annuel de 41.625 francs.

Tuteur du candidat et d'une sœur de celui-ci, il est lui-même, père de quatre enfants mineurs.

Nous vous demandons de certifier ces faits, dont votre Quatrième Commission a pris connaissance.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3114
—
Ecoles Municipales
—
Livres et fournitures classiques
—
Année 1934
—
Adjudication
—
Cahier des charges
—

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Quatrième Commission, le cahier des charges de l'adjudication à ouvrir en vue de la fourniture, pendant l'année 1934, des livres classiques, cahiers, fournitures classiques et livres de prix nécessaires aux enfants des Ecoles Municipales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le compte d'administration de l'Internat Municipal annexé au Lycée Fénélon pour l'exercice 1932. Il s'établit comme suit :

Recettes	531.496 98
Dépenses	450.011 18
	—————
Excédent de Recettes	81.485 80

Cet excédent, propre aux opérations de notre Internat Municipal, a été encaissé au Compte Ville à la clôture de l'exercice 1932.

Il n'existe, d'autre part, aucun arriéré ni en recettes ni en dépenses.

Aussi convient-il de nous déclarer satisfait de l'excellente gestion de notre agent spécial.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous demandons d'approuver ce compte tel qu'il est présenté et d'admettre en recette la somme de 81.485 frs 80.

Adopté.

N° 3115
 —
 Lycée Fénélon
 —
 Internat
 —
 Compte
 d'administration
 pour 1932
 —

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Budget Supplémentaire de l'Internat annexé au Lycée Fénélon s'établit comme suit, pour l'exercice 1933, d'après les propositions du Bureau d'Administration :

Recettes	85.000 »
Dépenses	85.000 »
	—————
Excédent	Néant

Ce budget s'équilibre au moyen d'une subvention communale de 81.500 francs qui s'y inscrit obligatoirement, mais que nous pensons n'y voir figurer que pour ordre.

Nous reportant aux résultats des exercices 1930, 1931 et 1932, nous

N° 3116
 —
 Lycée Fénélon
 —
 Internat
 —
 Budget
 supplémentaire
 pour 1933
 —

espérons en effet que l'Internat Municipal, dont la gestion s'avère d'année en année meilleure, n'aura pas à faire appel à notre concours financier.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous demandons d'approuver le Budget qui nous est présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3117

Caisse de Crédit
Municipal

Budgets
et Comptes

MESSIEURS,

Le Directeur de la Caisse de Crédit Municipal vient de nous faire parvenir ses comptes de l'année 1932, les Budgets Supplémentaires de l'exercice 1933 et les Budgets Ordinaires pour l'exercice 1934.

Ces documents s'établissent comme suit :

I. — CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL

Compte d'Administration 1932 :

Recettes	45.537.495 31
Dépenses	40.641.098 88
Excédent de Recettes	4.896.396 43

Budget Supplémentaire 1933 :

Recettes	12.896.396 43
Dépenses	8.121.661 15
Excédent de Recettes	4.774.735 28

Budget Primitif 1934 :

Recettes	54.287.128 »
Dépenses	54.244.855 40
Excédent de Recettes	42.272 60

II. — FONDATION MASUREL

Compte d'Administration 1932 :

Recettes	190.595 93
Dépenses	61.525 26
Excédent de Recettes	129.070 67

Budget Supplémentaire 1933 :

Recettes	129.070 67
Dépenses	1.150 »
Excédent de Recettes	127.920 67

Budget Primitif 1934 :

Recettes	104.167 50
Dépenses	93.660 »
Excédent de Recettes	10.507 50

Ces documents sont bien établis. Nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de les approuver et d'approuver en même temps les comptes de gestion du Receveur dont les chiffres sont en parfaite corrélation avec ceux des Comptes d'Administration.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de ses testament et codicille en date du 3 Novembre 1931, déposés en l'étude de M^e Martin, notaire à Lille, M. Louis Leroy, décédé à Nice le 3 Août 1932, a légué au Bureau de Bienfaisance une somme de quinze mille francs, à charge d'entretien de tombes pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Par délibération du 18 Février 1933, la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a décidé d'accepter cette libéralité.

D'accord avec vos Première et Troisième Commissions, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

N° 3118

—
Bureau
de Bienfaisance

—
Legs Leroy

—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3119

—
Hospices—
Vente de terrains
à Hellemmes—
Avis
—

MESSIEURS,

Par délibération en date du 4 Mars 1933, la Commission Administrative des Hospices a décidé de vendre à l'amiable, à M. Pierre Lehouck, fabricant de meubles à Lille, rue de Russie 21, plusieurs parcelles de terrain sises à Hellemmes, d'une superficie totale de 2.645 m² 26 dm², moyennant le prix principal de 167.504 frs.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Troisième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3120

—
Office Public
Municipal
d'Habitations
à Bon Marché—
Comptes
d'administration
et de gestion pour
l'exercice 1932
—

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le compte d'administration de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché pour l'exercice 1932.

Il se présente comme suit :

Recettes	Frs	10.740.330 86
Dépenses	Frs	9.884.159 01

Excédent de Recettes Frs 856.171 85

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous prions : 1° de donner un avis favorable à l'adoption de ce document ; 2° d'approuver le compte de gestion dont les chiffres ont été reconnus en parfaite corrélation avec ceux du compte d'administration.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Budget Supplémentaire de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché pour l'exercice 1933.

Il s'établit comme suit :

Recettes	Frs	14.825.226 02
Dépenses	Frs	14.590.347 97

Excédent de Recettes	Frs	234.878 05

Ce document est bien établi et nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de donner un avis favorable à son approbation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au Budget de l'exercice 1933 figure, sous l'article 205, un crédit destiné au versement de la cotisation de la Ville pour le fonctionnement des Assurances Sociales en ce qui concerne les risques, maladie, décès, maternité du Personnel municipal. Ces dispositions découlent de l'application du décret de coordination en date du 30 Juin 1931 à propos duquel vous avez délibéré dans vos séances antérieures.

Le crédit dont il est question comporte une dotation globale de 280.000 frs. Mais, comme la contribution patronale aux Assurances Sociales forme en quelque sorte une charge inhérente au traitement payé par la Ville à chaque agent municipal, il importe que cette dotation soit répartie sur les articles de notre budget supportant des dépenses de Personnel et ce, proportionnellement au nombre d'agents rétribués sur chacun d'eux. Ceci n'est, au demeurant, qu'une formalité destinée à faciliter les écritures.

Nous vous prions, en conséquence, de décider que le crédit ouvert sous l'article 205 du Budget Ordinaire de l'exercice 1933 sous la dénomination : Assurances Sociales — Application du décret de coordination du 30 Juin 1931. Affiliation du Personnel Municipal au risque « Maladie » sera réparti de la façon ci-contre :

N° 3121

Office Public
Municipal
d'Habitations
à Bon Marché

Budget
supplémentaire
pour
l'exercice 1933

N° 3122

Assurances
Sociales

Contribution
de la Ville

Aménagement
des crédits
budgétaires

Art.	1.	Traitement du Secrétaire Général, du Personnel de son cabinet, etc.	9.000	»
»	1 bis.	Administration Générale	6.500	»
»	2.	Recette Municipale	1.700	»
»	3.	Travaux Municipaux	10.400	»
»	4.	Finances et Contrôle	6.100	»
»	5.	Collecte des droits de place	2.200	»
»	12.	Octroi	30.000	»
»	13.	Frais de perception par l'Octroi, etc.....	300	»
»	14.	Police	104.000	»
»	16.	Dépenses de la prison municipale	300	»
»	19.	Cimetières	7.800	»
»	20.	Pesage public	1.400	»
»	21.	Entrepôts	600	»
»	32.	Réseau téléphonique municipal	1.200	»
»	43.	Chauffage des établissements communaux	800	»
»	44.	Entretien des horloges publiques	300	»
»	46.	Régie d'entretien des bâtiments communaux.....	600	»
»	53.	Promenades et jardins	10.400	»
»	59.	Eclairage des bâtiments communaux	1.100	»
»	60.	Propreté Publique	800	»
»	61.	Services municipaux. Transports	300	»
»	62.	Eaux	10.400	»
»	63.	Usine d'épuration des eaux du quartier de l'Abattoir	600	»
»	68.	Entretien et réfection des voies publiques.....	13.200	»
»	71.	Travaux de curage des égouts	300	»
»	76.	Traitements et indemnités de logements à divers agents préposés à la surveillance et à la manœuvre des ponts	300	»
»	77.	Abattoir public	6.100	»
»	79.	Halles et marchés	800	»
»	80.	Bataillon des sapeurs-pompiers	19.000	»
»	83.	Service municipal d'Hygiène et d'Assistance.....	6.200	»
»	85.	Bains Municipaux	6.500	»
»	88.	Service des Désinfections	2.200	»
»	91.	Inspection médicale des Ecoles	1.500	»
»	91 bis.	Ecole de plein air « Désiré Verhaeghe ».....	600	»
»	111.	Crèches municipales	700	»

Art. 140.	Frais du personnel de la Direction de l'Instruction publique et des Beaux-Arts	1.200	»
» 149.	Ecole pratique de garçons	1.100	»
» 150.	Ecole pratique de jeunes filles	800	»
» 156.	Ecoles primaires élémentaires	2.800	»
» 161.	Ecole primaire supérieure de garçons	1.700	»
» 162.	Ecole primaire supérieure de filles	300	»
» 168.	Ecole des Beaux-Arts	1.400	»
» 172.	Conservatoire	300	»
» 174.	Bibliothèque municipale	300	»
» 175.	Archives anciennes	300	»
» 176.	Musées. Palais des Beaux-Arts	3.400	»
» 179.	Musée d'Histoire naturelle	300	»
» 180.	Musées commercial et colonial, industriel, etc.....	600	»
» 181.	Musée de géologie	100	»
» 182.	Théâtres	1.200	»
	Total.....	280.000	»

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables de l'exercice 1933, susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent la taxe municipale sur les chiens, savoir :

Taxe sur les chiens	1.728 50
Frais de poursuites	315 85

L'irrécouvrabilité de ces cotes ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'admettre en non-valeur la somme de 1.728 frs 50 et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal sera imputé sur le crédit « Frais d'établissement des rôles des taxes municipales », article 36 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

N° 3123

—
Cotes
irrécouvrables

—
Taxe
sur les chiens

—
Admission
en non-valeur

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire du Crédit National, les sommes ci-après sur titres de créance de dommages de guerre :

N° 3124
—
*Dommages
de guerre*
—
*Versements
sur titres
de créance*
—
*Admission
en recette*
—

Numéros des titres	ETABLISSEMENTS	Sommes	Observations
1.R.1.682.116	Mobilier de la Station d'Épuration.....	4.131 »	Solde
1.R.1.689.239	Lycée Faidherbe	48.555 01	Solde
1.R.1.689.465	Patronage laïque, rue de la Vignette....	8.000 »	Solde
1.R.1.689.467	Ancien Patronage, rue de Rivoli, 28....	3.962 »	Solde
1.R.1.686.149	Logement d'employé d'octroi. — Porte de Tournai	702 »	Solde
1.R.1.686.153	Logement d'employé d'octroi. — Porte d'Ypres	2.669 »	Solde
M.R.2.356.375	Réquisitions diverses. — Bains Lillois....	5.344 50	Solde
M.R.2.356.375	Intérêts du 30 Décembre 1930 au 12 Avril 1933	203 »	
	Total.....	73.566 51	

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire, du Crédit National, les sommes ci-après sur titre de créance de dommages de guerre :

N° 3125
—
*Dommages
de guerre*
—
*Versements
sur titres
de créance*
—
*Admission
en recette*
—

Numéros des titres	ETABLISSEMENTS	Sommes	Observations
1.689.240	Petit Lycée Faidherbe.....	110.756 »	Solde
1.689.233	Ecole Lamennais	4.029 72	Solde
	Total.....	114.785 72	

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu du Crédit National, en un titre amortissable en quinze ans, les sommes ci-après en règlement des intérêts échus sur le titre de créance série M. R. N° 2.304.484 — Eaux réquisitions — pour la période du 30 Décembre 1930 au 16 Mars 1933.

Valeur nominale	29.700 »
Valeur nette	29.922 75
Espèces	22 25
<hr/>	
Montant du paiement	29.945 »

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'appareil de signalisation lumineuse situé sur le terre-plein de la place Rihour a été détérioré accidentellement par la voiture de M. Auguste Leblanc, demeurant à Marquette, 11 rue de Lille.

La réparation de cet appareil a coûté 230 frs.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 3126

—
Domages de guerre

—
Versements sur titre de créance

—
Admission en recette

N° 3127

—
Panneau de signalisation place Rihour

—
Détérioration

—
Remise en état

—
Admission en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3128

Palais Rameau

Dégâts au matériel

Admission
en recette

MESSIEURS,

Nous avons fait procéder, Palais-Rameau, à la réparation :

1° d'une applique brisée ; coût.....	25 frs
2° de cinq chaises ; montant de la dépense....	25 frs
Total	50 frs

D'accord avec votre Deuxième Commission nous vous demandons d'admettre en recette la somme globale de 50 frs à prendre en charge de la façon ci-contre : 1° 25 frs par la Société des Artistes Lillois ; 2° 25 frs par M. Wailliez, 23 rue Nicolas Leblanc.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 3129

Vente de vieux
matériauxAdmission
en recette

Le 13 Juin 1933, M. Reydet, commissaire-priseur, a procédé à la vente de monuments, croix, boîtes à couronnes entreposés au Cimetière du Sud, pour une somme de 13.619 frs 77.

Nous vous demandons de bien vouloir admettre ladite somme en recette.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 3130

Vente de vieux
matérielAdmission
en recette

Nous avons fait procéder, d'accord avec votre Deuxième Commission, à une vente de vieux matériel provenant des usines des Eaux.

Seize maisons ont été consultées. Sept nous ont remis les offres ci-dessous :

MM. Carlier	5.200 »
Berthou	5.159 75
Combelle	4.700 »
Borie	3.805 »
Austraete	6.072 »

MM. Verlyck	4.635 »
Leclercq	2.400 »

L'offre la plus intéressante étant celle de M. Austraete, nous vous demandons de l'accepter et d'approuver l'admission en recette de la somme de 6.072 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Bataillon des Sapeurs-Pompiers a fait procéder à la vente de tuyaux d'incendie inutilisables.

M. More, 8, rue Dumont d'Urville à Lille, s'est rendu acquéreur à la date du 5 Mai 1933 de 150 kgs à 1 fr. 25, soit 187 frs 50.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de bien vouloir admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par lettre en date du 24 Mai dernier, M. le Ministre de l'Education Nationale a prié M. le Préfet du Nord de porter à notre connaissance qu'une subvention de 1.600 frs était allouée à la Ville en vue de l'acquisition d'un cinématographe destiné à l'école Boucher de Perthes.

Cette subvention ayant été effectivement encaissée par M. le Receveur Municipal, nous sommes tenus d'en envisager le remploi.

Nous vous prions en conséquence de vouloir bien : 1° prononcer l'admission en recette ; 2° décider l'ouverture d'un crédit de 1.600 frs à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice 1933.

Adopté.

N° 3131

—
Vente de vieux matériaux

—
Admission en recette

N° 3132

—
Ecole Boucher de Perthes

—
Subvention de l'Etat pour achat d'un cinématographe

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3133

—
Panneaux
lumineux
sur lampadaires

—
Exonération
de redevance

MESSIEURS,

Aux termes d'un arrêté en date du 23 Juillet 1927, M. Maugé a été autorisé à apposer sur les lampadaires de la rue Nationale et de la Grand' Place des panneaux lumineux à charge par lui : 1° de payer chaque année et d'avance une redevance de 200 frs par lampadaire ; 2° de fournir et de poser sur ces lampadaire des corbeilles à fleurs ; 3° d'entretenir les panneaux lumineux.

Cette autorisation a été accordée jusqu'au 31 Décembre 1935 avec faculté de retrait pour la Ville seule, en cas d'inobservation des prescriptions du dit arrêté.

Par lettre du 31 Janvier 1931, M. Maugé a fait connaître qu'il entendait résilier la concession à dater du 1^{er} Janvier 1931. Il n'a, du reste, pas acquitté le montant des redevances de voirie dues pour les années 1932 et 1933.

Etant donné le mauvais état des panneaux lumineux et les difficultés dans lesquelles se trouve M. Maugé qui n'a, d'ailleurs, tiré aucun profit de cette autorisation depuis 1930, nous vous proposons de décider la résiliation de la concession au 31 Décembre 1931 et d'exonérer M. Maugé du paiement de la redevance de 1932 et des années suivantes jusqu'à la date d'expiration du droit de concession.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3134

—
Frais
de délégations

—
Ratification

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre ratification, d'accord avec votre Troisième Commission et conformément aux instructions ministérielles, les frais s'élevant à 33.780 frs 60 faits par MM. les Membres du Conseil, de l'Administration et autres délégués municipaux, au cours de l'année 1932.

Ces dépenses ont été prélevées sur les articles 193 du Budget Ordinaire et 32 du Budget Additionnel de l'exercice 1932.

En voici le détail :

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
82	25 Janvier	Planque, Secrétaire Général.	Frais d'un voyage à Paris le 21 Janvier 1932 pour assistance au Congrès des Foires Françaises. Gare de Passage	189 50
336	1 ^r Février	Favières, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais occasionnés par diverses délégations en Janvier 1932	64 »
498	11 Février	Martin, Secrétaire Général adjoint.	Droits afférents aux cartes de circulation sur le tramway Mon-gy, délivrées à MM. Bour, Brodel, Dhilly et Martin, Conseillers Municipaux	681 50
544	17 Février	Théodore, Conservateur Général des Musées	Frais de voyage à Paris les 3 et 4 février 1932 pour affaire « Le Thierry d'Ennequin. »	494 40
1192	5 Mars	Planque, Secrétaire Général.	Frais de voyage à Paris le 25-2-32 relatifs aux démarches faites pour la Gare de Passage et à la Direction de l'Enseignement Technique	216 »
1238	8 Mars	Planque, Secrétaire Général.	Remboursement des frais occasionnés par la visite de la Commission de travaux publics concernant la Gare de passage, le 18 Février 1932.....	1.286 80
1239	8 Mars	Ch. Saint-Venant, Adjoint au Maire.	Frais de déplacement pour visite des Sanatoriums de Chevilly-Larue, les Ombrages, Versailles, les 28, 29 et 30 Janvier 1932...	348 »
1260	10 Mars	Jules Leprette, Lille.	Location de trois voitures automobiles pour la délégation venue à Lille le 25 Février 1932 aux fins d'enquête sur la Gare de Passage	598 10
1261	10 Mars	Coolen, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais occasionnés pour voyage à Paris le 27 Février 1932....	374 55

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
1295	12 Mars	Favières, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais occasionnés du 19 Février au 6 Mars 1932 par suite de délégations reçues de Monsieur le Maire..	33 50
1338	16 Mars	Théodore, Conservateur des Musées.	Remboursement des frais de voyage à Paris le 9 Mars 1932 pour questions afférentes aux Musées ..	166 50
1447	19 Mars	Planque, Secrétaire Général.	Déplacement à Wormhout et à Zuydcoote en Mars 1932.....	226 90
1520	24 Mars	Dehove, Conseiller Municipal.	Frais de délégation à Paris les 17 et 18 Mars 1932	221 »
1568	26 Mars	Dehove, Conseiller Municipal.	Frais occasionnés par une entrevue qui a eu lieu à Paris le 16 Février 1932 avec le Directeur de la Société régionale de distribution de gaz	197 »
1569	26 Mars	Planque, Secrétaire Général.	Remboursement de frais occasionnés par un voyage à Paris le 17 Mars 1932 pour conférence à la Cie du Nord et au Ministère de l'Intérieur concernant la gare de passage	735 50
3053	7 Avril	Favières, Adjoint au Maire.	Remboursement de frais de taxis occasionnés par diverses délégations en Mars 1932..	25 50
3186	12 Avril	Jules Leprette, Lille.	Location de voitures automobiles en Mars 1932	288 75
5585	19 Avril	Planque, Secrétaire Général.	Remboursement de frais occasionnés pour voyage à Wormhoudt le 20 Mars 1932.....	47 80
5713	22 Avril	Jules Leprette, Lille.	Location de voitures automobiles en Mars 1932	233 75
5979	29 Avril	Planque, Secrétaire Général.	Remboursement de frais de voyage à Wormhoudt et à Paris les 20 et 21 Avril 1932..	284 80

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
6282	7 Mai	Ragheboom, Adjoint.	Frais de délégation à Paris les 20 et 21 Avril 1932	301 50
6333	9 Mai	Leprette Jules, Lille.	Location d'une voiture automobile Camp de vacances du Sud, le 20 Février 1932.....	51 90
6558	18 Mai	Favières, Adjoint au Maire.	Frais occasionnés par diverses délégations en Avril 1932.....	36 25
6960	26 Mai	Dompsin, Adjoint au Maire.	Frais de voyage à Paris à l'occasion de démarches aux Ministères, relatives à divers projets, en Mai 1932	441 50
6961	26 Mai	Saint-Venant, Adjoint au Maire.	Frais de voyage à Paris à l'occasion de démarches aux Ministères, relatives à divers projets, en Mai 1932	441 50
7221	28 Mai	Jules Leprette, Lille.	Location d'une voiture automobile par M. Dompsin, Adjoint au Maire, en Mars et Avril 1932	401 50
7317	1 ^{er} Juin	Masson, Adjoint au Maire.	Frais de taxis occasionnés pour consentements à domicile, mariages in-extremis et mariage après-midi, du 1 ^{er} Janvier au 31 Mai 1932.....	396 >
7624	9 Juin	Jules Leprette, Lille.	Location d'une voiture pour diverses courses en ville, faites par MM. Dompsin, Bour et Vautrin, Conseillers Municipaux, et Fauvet, ingénieur, en Mai 1932	96 25
7750	10 Juin	Favières, Adjoint au Maire.	Frais de taxis occasionnés par diverses délégations en Mai 1932	26 50
7884	15 Juin	Planque, Secrétaire Général.	Frais de deux voyages à Dunkerque effectués les 17 Mai et 6 Juin 1932, en vue de l'organisation du voyage de la Musique Municipale en ladite Ville	160 50

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
8296	27 Juin	Van den Hende, Directeur Education physique.	Frais de délégation à la 9 ^e Fête Fédérale des Sokols de Prague du 28 Juin au 9 Juillet 1932 par MM. Favières, Adjoint au Maire et Van den Hende, Directeur de l'Education Physique	6.000 >
8721 à 8743 8750 à 8752	29 Juin	Divers adjoints et Conseillers Municipaux.	Remboursement des frais de déplacement pendant le premier semestre 1932	4.665 >
8385	30 Juin	Favières, Adjoint au Maire.	Frais de taxis occasionnés pour diverses délégations en Juin 1932	38 50
10468	13 Juillet	Planque, Secrétaire Général.	Remboursement des débours effectués lors de la visite à Lille de la délégation de la Commission Sénatoriale des Finances pour la Gare de Passage en Juin 1932....	381 >
10994	26 Juillet	Jules Leprette, Lille.	Location de voitures automobiles pour diverses délégations aux membres de l'Administration Municipale en Juin 1932	319 30
11793	5 Août	Bardou, Adjoint au Maire.	Frais de délégation aux Ministères de l'Intérieur et de l'Education Nationale les 26 et 27 Juillet 1932	404 50
11812	6 Août	Coolen, Adjoint au Maire.	Frais de représentation à la journée du Nord des « Gueules Cassées » organisée à Moussy-le-Vieux le 31 Juillet 1932	136 >
11989	12 Août	Bigot, régisseur.	Frais de tramway occasionnés à M. Martin et frais de taxis à un employé du Contentieux en Avril.....	48 >
12722	27 Août	Charles Saint-Venant, Adjoint.	Montant des frais de déplacement à l'occasion de l'inauguration de l'Hôtel de Ville d'Arras le 21 Août 1932	29 05

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
13623	19 Septem.	Catteau et Demarle, Lille.	Location d'un taxi pour course faite en ville par M. le Maire en Septembre 1932	9 60
16367	20 Octobre	Favières, Adjoint au Maire.	Frais de taxis pour réception en Octobre 1932	45 50
16433	21 Octobre	Van den Hende, Directeur Education Physique.	Frais à l'occasion d'une délégation à la Fête Fédérale de Gymnastique de Vichy du 10 au 14 Septembre 1932	869 20
16434	21 Octobre	Favières, Adjoint.	Frais à l'occasion d'une délégation à la Fête Fédérale de Gymnastique de Vichy du 10 au 14 Septembre 1932	747 45
16435	21 Octobre	Ryckebusch, Commis.	Frais à l'occasion d'une délégation à la Fête Fédérale de Gymnastique de Vichy du 10 au 14 Septembre 1932	665 70
16616	26 Octobre	Théodore, Conservateur Général des Musées.	Remboursement de frais de voyage à Paris le 10 Octobre 1932 pour questions afférentes aux Musées	172 15
17702	14 Octobre	Masson, Adjoint.	Remboursement de frais de taxis occasionnés pour les consentements à domicile, mariages l'après-midi, Juin à Octobre	445 »
18085	25 Octobre	Planque, Secrétaire Général.	Frais occasionnés par divers déplacements, du 1 ^{er} Août au 21 Octobre 1932	1.055 80
18635	29 Octobre	Planque, Secrétaire Général.	Voyage à Paris pour démarches aux Ministères en Novembre 1932	197 50
18243	6 Décem.	Planque, Secrétaire Général.	Frais voyage à Paris, 24 Novembre pour démarches aux Ministères	229 50
18634	3 Décem.	Favières, Adjoint.	Frais occasionnés par diverses délégations en Novembre 1932...	258 80
18628	6 Décem.	Ragheboom, Adjoint.	Frais occasionnés par diverses délégations en Novembre 1932...	302 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
20398	19 Décem.	Bigot, Régisseur.	Frais de taxis occasionnés pour diverses courses. Septembre et Novembre 1932.	32 75
20681 à 20699 20701 à 20706 20708 à 20711	24 Décem.	Divers Adjoints et Conseillers municipaux.	Remboursement de frais de déplacements pendant le 2 ^e semestre 1932	4.362 70
21038	30 Décem.	Favières, Adjoint.	Remboursement de frais occasionnés par diverses délégations en Décembre 1932	32 »
23429	10 Décem.	Jules Leprette	Location de voitures automobiles de Juillet à Décembre 1932.	2.150 35
24008	24 Décem.	Gallois, Directeur Ecole Pratique de Garçons.	Remboursement des frais de participation au Congrès de l'Enseignement Technique de Bruxelles du 25 au 29 Septembre 1932	558 »
24009	24 Décem.	Mlle Fauché, Directrice Ecole Pratique de Jeunes Filles.	Remboursement des frais de participation au Congrès de l'Enseignement Technique de Bruxelles du 25 au 29 Septembre 1932	558 »
TOTAL				33.780 60

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons mandaté sur le crédit « Subsidés à diverses associations pour participer à des Congrès » ouvert à l'article 194 du Budget Ordinaire certaines dépenses que nous soumettons à votre ratification, en accord avec votre Troisième Commission.

Ces dépenses s'élèvent à la somme de : 9.496 frs pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1932 et sont détaillées au tableau suivant.

N° 3135

—
Subsidés
à diverses
Associations pour
participation
à des Congrès

—
Ratification
—

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
344	2 Février	Union Nationale des Amputés.	Congrès de Marseille, Janvier 1932	466 >
1400	18 Mars	Victor Marescaux, trésorier du Syndicat des vendeurs sur Marchés de Lille et environs, rue Gustave Joncquet, Lille.	Congrès de Toulouse, les 16, 17 et 18 Février 1932	422 >
1575	26 Mars	Rousseau, trésorier de la Chambre Syndicale des Commerçants sur Marchés de Lille, 20, rue Saint-Eloi, Lille.	Congrès des 28 et 29 Février	154 >
5620	20 Avril	Pierre Janssens, trésorier du Syndicat des Marchands Ambulants, 49, rue Masséna, Lille.	Congrès de Toulouse du 16 au 18 Février 1932	422 >
5671	22 Avril	Vandevorde, trésorier de la Section Syndicale des Professeurs de l'Ecole pratique de garçons, 14, rue Jules Fostier, Ronchin.	Congrès de Paris, les 21 et 22 Mars 1932..	154 >
6768	24 Mai	Maerten, trésorier de l'Union Intersyndicale du Bâtiment de Lille, 45, rue Léon-Gambetta, Lille.	Congrès de Paris du 12 au 14 Mai 1932.....	358 >
7279	1 ^{er} Juin	Achille Porreye, trésorier du Syndicat des Presseurs en Confection, 27, rue de la Vignette, Lille.	Congrès de Paris les 15 et 16 Mai	154 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
7743	10 Juin	Pouillaude, trésorier du Syndicat des Coupeurs en Confection, 2, rue de la Glacière, Lille.	Congrès de Paris les 15 et 16 Mai	154 »
7744	10 Juin	Victor Deplanque, trésorier du Syndicat des ouvriers en confection, 19, rue de la Halle, Lille.	Congrès de Paris les 15 et 16 Mai	154 »
10522	15 Juillet	Paul Drève, trésorier du Syndicat Unitaire du Bâtiment, 56, rue du Capitaine Ferber, Lille.	Congrès de Paris du 17 au 19 Juin 1932.	179 »
10955	25 Juillet	Union des Chambres Syndicales des Maîtres Artisans, 116, rue de l'Hôpital Militaire, Lille.	Congrès de Limoges du 24 au 28 Juin 1932..	377 »
10956	25 Juillet	A. Domise, trésorier de la Section Lilloise de la Fédération Nationale des Mutilés du Travail, 1, rue Pasteur, Lesquin.	Congrès de Brest du 12 au 19 Juin 1932.	512 »
11742	4 Août	Raymond Bauzet, trésorier du Syndicat ouvrier des Etablissements Militaires, rue Buffon, cour Beffe, 15.	Congrès de Paris du 20 au 25 Juin 1932.	254 »
12232	19 Août	Norbert Malghem, trésorier de la Section du Nord de l'Union des Fonctionnaires Victimes de la Guerre et Anciens Combattants, Ouvriers et Employés dans les Administrations de l'Etat, 69, rue Pasteur, Fâches-Thumesnil.	Congrès de Paris du 9 au 11 Juin 1932.	179 »
13345	12 Septem.	Syndicat l'Avenir des Voyageurs, 45, rue Léon Gambetta, Lille	Congrès de Paris du 13 au 15 Août 1932.	179 »
15115	28 Septem.	Henri Diéval, trésorier du Syndicat de la Police, Poste Central.	Congrès de Brest en Juin 1932	462 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes *
15200	29 Septem.	Maurice Dubois, trésorier de l'Union des Etudiants de l'Etat, 90, rue de Paris.	Congrès de Riga du 5 au 15 Août 1932....	867 »
15686	30 Septem.	Julien Delmarquette, trésorier du Syndicat Central du Personnel Municipal.	Congrès de Grenoble, du 8 au 11 Septembre 1932	843 »
16240	17 Octobre	Julien Bœuf, trésorier du Syndicat des Ouvriers et Employés du Gaz et de l'Electricité.	Congrès de Bordeaux, les 22, 23 et 24 Septembre 1932	383 »
16500	24 Octobre	Léon Pucieux, trésorier de la Première Section Régionale de la Fédération des Trépanés, 50, rue Manuel, Lille.	Congrès de Paris, les 1 ^{er} et 2 Octobre 1932....	154 »
20285	16 Décem.	Robert Deprez, trésorier du Syndicat des Marchands de Journaux à Lompret.	Congrès de Lyon du 11 au 13 Novembre 1932.	360 »
20280	16 Décem.	Mathey, trésorier de la Section de Lille du Syndicat des Chefs d'Ateliers des Manufactures de l'Etat.	Congrès de Paris, les 17 et 18 Juin 1932...	154 »
22458	23 Janvier	Léonard Lallemand, trésorier du Syndicat des Retraités des Services Publics, Lille.	Congrès de Paris du 17 au 19 Novembre 1932.	179 »
7830	14 Juin	Victor Jans, 49, rue de Valmy, Lille.	Subvention allouée à l'Union des Syndicats d'Ingénieurs français pour participation au Congrès de Toulouse du 27 au 31 Mai 1932.....	472 »
8521	2 Juillet	Paul Babin, 82, boulevard Charles Delesalle, Lille.	Subvention allouée à la Chambre Syndicale des Artistes Musiciens de Lille pour le Congrès de Paris du 17 au 22 Mai 1932....	254 »
10299	7 Juillet	Jean Merlier, La Madeleine.	Subvention allouée au Syndicat des Agents des Contributions Indirectes pour participation au Congrès de Paris du 9 au 11 Juin 1932	179 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
13276	7 Septem.	Jules Duhem, Grande Rue, à Estaires.	Subvention allouée au Syndicat des Instituteurs et Institutrices Publics, Section du Nord, pour le Congrès de Clermont-Ferrand, du 2 au 5 Août 1932	713 >
20079	10 Décem.	Pierre Say, 65, rue du Maréchal Foch, à St-André.	Subvention allouée au Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie de Lille et environs pour participation au Congrès de Paris du 13 au 15 Août 1932..	179 >
11743	5 Août	Léon Hermant, 80, boulevard Gambetta, Tourcoing.	Subvention allouée au Syndicat des Agents des Lycées de l'Académie de Lille pour Congrès de Paris du 15 au 17 Juillet 1932.	179 >
			TOTAL.....	9.496 >

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 147 de la loi du 5 Avril 1884, le crédit des dépenses imprévues est à la disposition du Maire qui est tenu de rendre compte au Conseil Municipal de l'emploi qu'il en a fait.

Les dépenses imputées sur ce crédit à l'article 196 du Budget Ordinaire s'élèvent à la somme de 43.726 frs 10 pour l'exercice 1932.

Nous les soumettons à votre examen et vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de les ratifier.

En voici le détail :

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
57	20 Janvier	Le Percepteur de Lille-Sud-Facultés.	Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1188. Rôle de 1930 concernant la propriété foncière bâtie, Art. 819.....	81 »
56	20 Janvier	Roure, 83, rue de la Monnaie.	Rôle de l'année 1931, art. 13.775. Remboursement du coût d'un timbre de dimension concernant une demande de dégrèvement de la taxe sur les domestiques	3 60
84	25 Janvier	Le Percepteur de Lille-Sud-Ouest.	Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1224. Rôle de 1930 concernant la taxe sur la valeur vénale	3 83
85	25 Janvier	Veuve Noël Leryck, 101, boulevard de Strasbourg, Lille.	Remboursement. Rôle de l'année 1930. Ordonnance n° 1196. Propriété non bâtie	3 45
86	25 Janvier	Veuve Ernest Lehoucq, rue de la Gare, Quesnoy-sur-Deûle.	Remboursement. Rôle de l'année 1927. Ordonnance n° 1195. Propriété non bâtie	36 »
678	26 Février	Le Percepteur de Lille-Sud-Ouest.	Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement n° 1303. Rôle de l'année 1930 concernant la propriété bâtie et non bâtie.....	235 03
1336	16 Mars	Henri Toulemonde, par la Veuve née Parent à Lambersart.	Remboursement. Rôle de l'année 1928. Ordonnance n° 1365. Propriété foncière bâtie.	22 03

N° 3136

—
Dépenses
imprévues

—
Ratification

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
1532	24 Mars	Le Percepteur de Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 1406. Taxe sur les domestiques	80 >
1557	25 Mars	Sté Anonyme des Braseries Joseph Vandame, Lille.	Remboursement. Rôle de l'année 1931, art. 737. Ordonnance n° 1410. Propriété foncière bâtie	12 06
1558	25 Mars	Léon Boutin, 6, rue du Petit-Thouars.	Remboursement. Rôle de l'année 1928, art. 1288. Ordonnance n° 1409. Propriété foncière bâtie	19 01
1559	25 Mars	Percepteur Lille-Sud et Facultés.	Remboursement. Divers rôles. Ordonnances N°s 1413 et 1414. Propriété foncière bâtie et non bâtie.....	186 67
1570	26 Mars	Kindt, 49 rue du Grand Balcon, Lille.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 1420. Taxe sur les domestiques	100 >
3387	16 Avril	Veuve Gruson, 191 faubourg Saint-Martin, Paris.	Remboursement. Rôle de l'année 1931, art. 939. Ordonnance n° 1477. Propriété foncière bâtie	135 >
3388	16 Avril	Le Percepteur Lille St-Maurice.	Remboursement. Rôle des années 1930 et 1931. Ordonnances n°s 1422 et 1423. Propriété foncière bâtie ..	103 50
3389	16 Avril	Le Percepteur de Lille-Sud-Facultés.	Remboursement. Rôle de l'année 1931, art. 10041. Ordonnance n° 1474. Taxe sur les domestiques	43 60
5595	19 Avril	Edouard Thooft, Wattignies.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnances n°s 1461 et 1462. Propriété foncière bâtie	63 15
5596	19 Avril	Percepteur Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 1464. Taxe sur les domestiques	40 >
5615	20 Avril	Buns, 223 boulevard de la Liberté.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnances n°s 1466 et 1467. Propriété bâtie	250 78
5617	20 Avril	Blanche par Leclercq, 69 rue de Paris, Lille.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnances n°s 1504-1505. Propriété bâtie.	94 50
6612	20 Mai	Le Percepteur de Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnances n°s 2, 4, 5, 8, 29. Propriété bâtie et non bâtie.....	1.243 74

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
6867	25 Mai	Le Percepteur de Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 95. Propriété bâtie et taxe sur les domestiques..	424 92
6868	25 Mai	G. Poissonnier, Lille.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 24. Propriété bâtie.....	3 31
7206	28 Mai	Percepteur Lille Nord-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1931, art. 17136 et 13772. Ordonnance n° 17. Taxe sur les domestiques	280 »
7209	28 Mai	Percepteur Lille-Sud.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 19120. Taxes de remplacement sur les domestiques	52 56
7490	3 Juin	Percepteur Lille-Sud-Est.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Diverses ordonnances. Taxes sur la propriété bâtie, non bâtie et sur les domestiques....	1.319 52
7779	13 Juin	Percepteur Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 143. Taxe sur les domestiques	40 »
10618	18 Juillet	Percepteur Lille-Nord-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1929. Cotes irrécouvrables n° 21. Ordonnance n° 195. Propriété bâtie.....	53 85
10619	18 Juillet	Percepteur Lille - Hellemmes.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Cotes irrécouvrables n° 2. Ordonnance n° 203. Propriété non bâtie	12 31
10880	22 Juillet	Percepteur Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Art. 1723, 1728 et 1276. Ordonnances nos 236-237. Propriété non bâtie	62 51
10952	25 Juillet	Percepteur Lille-Sud-Facultés.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Art. 1763. Ordonnance n° 256. Propriété bâtie	59 07
11314	28 Juillet	Percepteur Lille-Nord-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 249. Taxe sur les domestiques	40 »
11958	11 Août	Percepteur Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Rôles des années 1930-1931. Divers articles. Ordonnances nos 313 et 315. Propriété bâtie et non bâtie	67 30
12251	19 Août	Percepteur Lille-Sud-Est.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 321. Taxe sur les domestiques	40 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
12739	29 Août	Veuve Plouvez, 9, rue Sans-Pavé, Lille.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 403. Propriété bâtie....	110 04
12740	29 Août	Grouzet, 4, place de la République, Lille.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 403. Propriété bâtie....	45 90
12741	29 Août	Herlicq, 44, rue Amelot, Paris.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 400. Propriété bâtie....	44 29
12742	29 Août	Percepteur Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 397. Propriété bâtie....	375 30
13063	31 Août	Percepteur Lille-Facultés.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 418. Propriété bâtie....	28 70
13146	3 Septem.	Percepteur Lille-Saint-Maurice.	Remboursement. Rôle de 1931, art. 3097. Ordonnance n° 427. Propriété bâtie....	19 07
13147	3 Septem.	Delemar, 69, rue Mas-séna, Lille.	Remboursement. Rôle de 1931, art. 10151. Ordonnance n° 326. Taxe sur les domestiques	40 »
13148	3 Septem.	Percepteur Lille - Hellemmes.	Remboursement. Rôle de 1931, art. 143 et 2950. Ordonnances n°s 420 et 482. Propriété bâtie	60 41
13433	10 Septem.	Le Receveur du Bureau de Bienfaisance, Lille	Remboursement. Rôle de 1930. Ordonnance n° 483. Propriété bâtie	542 92
13434	10 Septem.	Desmons, 122, rue d'Is-ly, Lille.	Remboursement. Rôle de 1931, art. 334. Ordonnance n° 410. Propriété bâtie.....	84 60
13435	10 Septem.	Wasse, 97, rue Esquer-moise, Lille.	Remboursement. Rôle de 1931, art. 278. Ordonnance n° 407. Propriété bâtie	34 72
13436	10 Septem.	Percepteur Lille-Nord-Ouest.	Remboursement. Rôle de 1931, art. 13767. Ordonnance n° 409. Taxe sur les domestiques	40 »
13442	12 Septem.	Percepteur Lille-Saint-Maurice.	Remboursement. Rôle de 1931. Ordonnance n° 340. Propriété bâtie et taxe sur les domestiques.	108 27
13595	19 Septem.	Percepteur Lille-Sud-Facultés.	Remboursement. Rôle de 1931. Ordonnance n° 493. Taxe sur les domestiques..	120 »
15228	24 Septem.	Percepteur Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Rôle de 1931. Ordonnance n° 603. Propriété bâtie	128 99
15665	29 Septem.	Percepteur Lille-Sud-Est.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnances n°s 608-610. Propriété bâtie	1.306 71
16168	13 Octobre	Turpin, 3, rue des Canon-niers, Lille.	Remboursement. Rôle de 1931, art. 2290. Ordonnance 617. Propriété bâtie.....	40 42

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
16169	13 Octobre	Sté J. Joire, Lille.	Remboursement. Année 1931; art. 237. Ordonnance n° 615. Propriété bâtie	58 12
16187	14 Octobre	Percepteur Lille-Sud-Facultés.	Remboursement. Rôle de l'année 1931, art. 4735. Ordonnance n° 693. Taxe sur les domestiques	40 »
16188	14 Octobre	Percepteur Lille-Sud-Est.	Remboursement. Rôle de 1931. Ordonnance n° 685. Propriété non bâtie.....	30 »
16368	20 Octobre	Percepteur Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Rôle de 1931. Divers articles. Ordonnance n° 679. Propriété bâtie	58 14
17030	3 Novem.	Percepteur Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 751. Propriété bâtie....	231 41
17747	14 Novem.	Percepteur Lille-Sud-Ouest.	Remboursement. Divers articles. Ordonnance n° 886. Propriété bâtie	329 32
17952	21 Novem.	Percepteur Lille-Saint-Maurice.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 914. Propriété bâtie et non bâtie	114 84
18118	25 Novem.	Société des Habitations à Bon Marché de Mons-en-Barœul, 2, rue du Priez, Lille.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Diverses ordonnances concernant la taxe sur la propriété bâtie.	1.210 »
19814	6 Décem.	Percepteur Lille-Nord-Ouest.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 899. Propriété bâtie....	9 36
19815	6 Décem.	Percepteur Lille-Sud-Facultés.	Remboursement. Rôle de l'année 1931. Ordonnance n° 905. Propriété bâtie....	4 81
7207	28 Mai	Labbe, 26, rue Négrier, Lille.	Remboursement du coût d'un timbre de dimension concernant une demande de dégrèvement, art. 17.136..	3 60
7208	28 Mai	Airiau, 29, rue Lepelletier, Lille.	Remboursement du coût d'un timbre de dimension concernant une demande de dégrèvement, art. 13.772...	3 60
8052	20 Juin	Paul Borrey, à Quesnoy-sur-Deûle.	Remboursement de la part perçue par la Ville par le percepteur de St-Maurice, pour un permis de chasse non délivré	20 »
16366	20 Octobre	H. Lemaitre, 19, rue des Buisses, Lille.	Remboursement de la part perçue par la Ville pour un permis de chasse non délivré	20 »
18357	2 Décem.	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement des frais de poursuites relatifs à diverses cotes irrécouvrables admises en non-valeur.....	29 11

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
22337	18 Janv. 33	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement des frais de poursuites relatifs à diverses cotes irrécouvrables admises en non-valeur....	68 31
679	26 Févr. 32	H. Jung, 178, rue du Faubourg de Douai, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils René, élève de l'école Victor Duruy pour la période du 16 Janvier au 31 Mars 1932	50 »
1533	24 Mars	Lécluse, à Mons-en-Barœul.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Hélène, élève de l'Ecole Descartes, mois de Mars 1932	20 »
6002	29 Avril	Hostequins, 3, rue Spriet - Tellier, à Mons-en-Barœul.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa pupille Irène Pennel, école Descartes, période du 4 Mars au 4 Avril 1932.....	20 »
6866	25 Mai	Mme G. Betremieux, rue Chappe, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa pupille Bécue J., période du 9 Mars au 9 Mai 1932.	40 »
6963	27 Mai	Noé, 64, rue de Bouvines, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Agnès malade en Février et Mars 1932.....	20 »
6964	27 Mai	Mme Libert, 9, rue du Prieuré, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Pierre, Février et Mars 1932	20 »
6965	27 Mai	Mme Bertez, 9, rue Jenner, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour ses enfants Micheline et René, Février et Mars 1932	35 »
6966	27 Mai	Mme Grard, 48, rue de Rivoli.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Colette, Février et Mars 1932	20 »
6967	27 Mai	Auquier, 62, rue de l'Alcazar.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Gilbert, Février et Mars 1932	20 »
6968	27 Mai	Mme Hespel, 65, rue Mirabeau, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Yvonne, Février 1932	10 »
6969	27 Mai	Delamaide, 9, rue de La Fontaine, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Ginette, Février et Mars 1932	20 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
8313	28 Juin	Mercier, 18, rue des Girondins, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Jean, du 1 ^{er} Avril au 30 Juin.....	20 »
10577	16 Juillet	Veuve Henry, 24, rue de l'Ecole, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Gisèle, Ecole Descartes	20 »
10578	16 Juillet	Hennebicq, 55, rue de St-Amand, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Christiane, école Descartes	20 »
10579	16 Juillet	Poissonnier, 15, rue de la Convention, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa nièce Raymonde, école Descartes	20 »
10580	16 Juillet	Daure, avenue des Sarts, à Mons-en-Barœul.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Lucienne, école Descartes	20 »
12793	31 Août	Louis Delhaye, 21, rue du Long-Pot, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Maurice, Juillet 1932	20 »
12797	31 Août	Mme Dequidt, rue Amiral-Courbet, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Jacqueline, Avril et Mai 1932	20 »
12798	31 Août	Cauchy, 32, rue Necker	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour ses fils Jacques et Claude, Mai à Juillet.....	52 50
12799	31 Août	Mme Delamaide, 9, rue La Fontaine, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Ginette, Juin-Juillet	20 »
12800	31 Août	Mme Vanlanker, 59, rue Bellevue, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Roger, Juin Juillet	20 »
16365	31 Août	Querlen, 34, rue Cabanis.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Paulette, Juin-Juillet	20 »
20780	31 Août	Cuveele, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille, élève de l'Ecole Descartes	20 »
22939	30 Janv. 33	Vanhove, 48, rue de Lannoy.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Christiane, élève de l'Ecole Descartes	20 »
17679	10 Novem.	Van Boxsom, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Henri, Ecole Duruy	40 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
3131	11 Avril	Julien Vergucht, 13, rue de la Vignette, Lille.	Remboursement des frais médicaux et des salaires perdus pendant son traitement antirabique, occasionnés par la capture d'un chien enragé en Juillet 1931	350 »
8249	28 Juin	Louis Rivière, vétérinaire, Lille.	Mise en observation d'un chien suspecté de rage en Juin 1932	40 »
20161	14 Décem.	J. Delannoy, Docteur, Lille.	Honoraires pour soins donnés à M. André Vanackère blessé sur la voie publique en Août 1932.....	205 »
20162	14 Décem.	L. Perrin, Pharmacien, Lille.	Fournitures de produits pharmaceutiques en Août 1932	57 65
20163	14 Décem.	Beyaert, Pharmacien, Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques en Août 1932	7 60
18003	23 Novem.	Mme Delvigne, 26, rue Henri Loyer, Lille.	Indemnité en compensation d'un accident survenu le 11 Mai aux Halles, place Nouvelle Aventure	200 »
18004	23 Novem.	Mme Delvigne, 26, rue Henri Loyer, Lille.	Remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques	47 25
18638	3 Décem.	Knight, Econome, Mairie.	Remboursement de débours effectués à la suite d'un accident survenu au cours d'une réception le 25 Novembre 1932	123 50
18358	2 Décem.	Bigot, Régisseur.	Frais de transport et divers d'une statue « La Pesée », de Houdain, destinée à la ville de Lille, en provenance du Ministère de l'Education Nationale en Novembre 1932	4.089 50
17916	19 Novem.	Gaston Leleu, Lille.	Règlement des salaires perdus par suite d'un accident causé par une tranchée d'aqueduc en Août 1932...	1.300 »
3220	14 Avril	Valéry Decroix, Lambersart.	Réparation de la voiture Citroën en Janvier 1932....	1.220 »
8150	23 Juin	Bertin, 8, place Fernig, Lille.	Dégâts causés à l'immeuble par suite de l'explosion d'une mine	119 40
11309	28 Juillet	Louis Rouzé, 36, rue de Lens, Lille.	Participation de la ville dans les frais de réparation d'un mur rue Lamarck, 18.....	882 50
17796	17 Novem.	Sté Henneguet, Morel et Cie, Lille.	Location d'attelages et conducteur en Octobre 1932..	89 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
18016	23 Novem.	A. Croin, 43, rue Roubaix, Lille.	Fourniture et pose d'un carreau place Rihour, 16, brisé par un gardien en procédant à une arrestation.	90 »
20634	21 Décem.	Elie Cordy, Lambersart	Location d'un taxi pour le personnel des travaux lors de l'incendie de la rue Grande-Chaussée	55 »
20664	22 Décem.	Petit, Chef de Bureau, Mairie.	Apposition de timbres anti-tuberculeux sur les enveloppes et sur les voitures de la Ville en Décembre 1932	155 »
21615	3 Janv. 33	Le Receveur Municipal, Lille.	Montant du débit du compte (Recouvrement de frais de poursuites au 31 Décembre 1932 à la charge de la Ville)	2.075 49
22715	25 Janvier	Prévost Henri, Ronchin	Indemnité en compensation des dépenses subies par Mlle Marie-Rose Prévost lors d'un accident survenu en Juin 1932, square Richebé	1.500 »
22857	27 Janvier	Emile Lamartin, 37, boulevard d'Alsace, Lille.	Remboursement des frais de réparations de son immeuble occasionnés par l'explosion d'une mine	101 75
22945	27 Janvier	Louis Dhélin, Lille.	Frais de transport d'une statue « La Pesée » en Novembre 1932	385 »
26407	10 Mars	Alph. Carlier, Mons-en-Barœul.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Françoise, de Mai à Décembre	40 »
10412	12 Juillet	Vidanges Carpentier, Lille.	Marché du 2 Janvier 1932. Vidange de la fosse d'aisances 95, rue Gustave-Delory en Juin 1932.....	14 »
13248	3 Septem.	Vidanges Carpentier, Lille.	Marché du 2 Janvier 1932. Vidange de la fosse d'aisances rue Gustave Delory, 75	14 »
17331	8 Novem.	Vidanges Carpentier, Lille.	Marché du 2 Janvier 1932. Vidange de la fosse d'aisances, rue Gustave Delory, 75	14 »
20221	15 Décem.	Vidanges Carpentier, Lille.	Marché du 2 Janvier 1932. Vidange de la fosse d'aisances en divers endroits.	70 »
22238	12 Janvier	Vidanges Carpentier, Lille.	Marché du 2 Janvier 1932. Vidange de la fosse d'aisances rue Gustave Delory, 75	14 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
10774	20 Juillet	Société Anonyme l'Express, Lille.	Collage d'affiches « Briand la Paix », en Mars 1932....	800 »
22218	12 Janvier	Ed. Dartois, Lille.	Adjudication du 29 Décembre 1930, 9 ^e lot, salle des Ambassadeurs, square Dutilleul. Remplacement de plaques en fibro-ciment brisées par la chute de branches d'arbres	313 08
22271	14 Janvier	G. Mouquet, Lille.	Adjudication du 29 Décembre 1930, 22 ^e lot, salle des Ambassadeurs. Travaux de peinture et vitrerie en Décembre 1932	120 94
23143	6 Février	D. Averbèke, Lille.	Adjudication du 29 Décembre 1930. 6 ^e lot. Ambassadeurs. Travaux de menuiserie en Novembre 1932 ..	126 18

INSUFFISANCE DE CRÉDITS

346	2 Février	L'Ancienne Mutuelle du Calvados.	Article 117 D. O. 1932. Assurance contre l'incendie du mobilier des indigents. Prime du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre	98 33
18590	26 Novem.	Quintin Charles, Surveillant, Musée de Géologie.	Article 178 D. O. Musée de Géologie. Reste à payer sur traitement de Novembre 1932	284 75
18591	26 Novem.	Debruyne, Surveillant, Musée de Géologie.	Art. 178 D. O. Musée de Géologie. Reste à payer sur traitement de Novembre 1932	343 »
21153		Debruyne, Surveillant, Musée de Géologie.	Art. 178 D. O. Musée de Géologie. Reste à payer sur traitement de Décembre 1932	343 »
21154	21 Novem.	Quintin Ch.	Art. 178 D. O. Musée de Géologie. Traitement de Décembre 1932.	432 »
22756	26 Janvier	Trésorier Payeur Général du Nord.	Art. 178 D. O. Cotisations aux Assurances Sociales en Décembre 1932	36 »
19811	6 Décem.	Le Receveur du Timbre, Lille.	Art. 27 D. O. Affranchissement de la correspondance. Fourniture de timbres de quittance en Décembre 1932	1.800 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
20261	16 Décem.	Dompsin, Lille.	Art. 27 D. O. Affranchissement de la correspondance. Fourniture de timbres poste	1.500 »
20778	24 Décem.	Le Receveur du Timbre, Lille.	Art. 27 D. O. Fourniture de timbres de quittance en Décembre 1932	100 »
21633	4 Janv. 33	Le Receveur de l'Enregistrement.	Art. 27 D. O. Fourniture de timbres à 7,20 pour le journal général de 1932.....	151 20
21649	4 Janv. 33	Le Receveur Municipal, Lille.	Quittance menues dépenses effectuées pendant le 2 ^e semestre 1932	20 50
21710	5 Janvier	Le Receveur Municipal, Lille.	Quittance menues dépenses effectuées en Décembre 1932	135 10
21470	28 Décem.	Rigaut.	Art. 20, D. O. 1932, pesage public. Reste à payer sur traitement du mois de Décembre 1932	254 61
23380	9 Février	Société Anonyme des Anciens Etablissements Morival, La Madeleine.	Art. 20. D. O. 1932. Halles Centrales. Renivellement d'une bascule en Septembre 1932	105 50
22814	27 Janvier	Bigot, Régisseur.	Art. 1 D. O. Secrétariat Général. Salaire d'une employée pour heures supplémentaires effectuées en Novembre et Décembre 1932	102 »
22914	28 Janvier	Trésorier Payeur Général du Nord.	Art. 1 D. O. Reste à payer sur cotisation aux assurances sociales (assujettis) pour le mois de Décembre 1932.	234 08
26099	2 Mars	Chantry-Camus, Lille.	Art. 1 D. O. Adjudication du 29 Décembre 1930, 3 ^e lot. Installation de matériel pour élections prudhomales en Décembre 1932....	97 85
21493	29 Décem.	L'Officier de Paix.	Art. 10 D. O. 1932 pour charges de famille. Indemnité du 4 ^e trimestre aux gardes-bois et jardins.....	3.725 »
21514	29 Décem.	L'Officier de Paix.	Art. 10 D. O. Reste à payer pour le 4 ^e trimestre 1932 aux gardiens de la paix....	1.156 20

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
21512	29 Décem.	Conservateur Général des Musées.	Art. 10 D. O. Indemnité du 4 ^e trimestre au personnel des Musées et du Palais des Beaux-Arts	3.050 »
22933	28 Janvier	Faucompré, Régisseur.	Art. 10 D. O. Indemnité de Décembre à divers terrassiers	788 50
21511	29 Décem.	Conservateur Général des Musées.	Art. 173 D. O. 1932. Musées Palais des Beaux-Arts. Reste à payer sur traitements et indemnité spéciale de Décembre 1932 ..	1.396 81
22750	26 Janvier	Trésorier Payeur Général du Nord.	Art. 152 D. O. Ecoles Maternelles. Cotisation aux assurances sociales (assujetties) pour le mois de Décembre 1932	307 85
22780	26 Janvier	Trésorier Payeur Général du Nord.	Art. 152 D. O. Cotisations aux assurances sociales (non assujettis) pour le mois de Décembre 1932	72 »
23202	6 Février	Paul Garez, Pharmacien, Lille.	Art. 152 D. O. Fourniture de produits pharmaceutiques à Mme Dutailly, femme de service à l'Ecole Ruault, en Octobre	47 95
23718	24 Février	Tallon, Régisseur.	Art. 152. Demi-salaire d'une femme de service blessée au cours de son travail, pour la période du 17 Novembre au 31 Décembre 1932	283 80
23637	20 Février	Cocheteux, chauffeur-concierge, groupe scolaire Fénelon.	Art. 153. D. O. Ecoles primaires élémentaires. Reste à payer sur le rappel d'augmentation de traitement pour les mois de Novembre et Décembre 1932.....	11 91
22943	30 Janvier	Dubois-Dumont, Lille.	Art. 190 D. O. Fêtes. Frais de réception. Reste à payer sur fourniture de biscuits en Décembre 1932	228 10
22957	1 ^{er} Février	Montois frères, Lille.	Art. 108 D. O. Service de prophylaxie anti-vénérienne. Reste à payer sur fourniture de viande effectuée pendant le 4 ^e Trimestre 1932	226 98

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
23469	13 Février	Cie Générale du Gaz. Réseau Electrique Lille.	Art. 108 D. O. Convention des 19 Décembre 1924 et 2 Juillet 1925. Consommation d'électricité en 1932	50 59
25976	25 Février	Le Receveur Municipal, Lille.	Art. 108 D. O. Part contributive de la ville dans la consommation d'eau en 1932 .	84 19
26089	28 Février	Cie Générale du Gaz.	Art. 108 D. O. Consommation de gaz en Octobre et Novembre 1932	13 23
26090	28 Février	Cie Générale du Gaz.	Art. 108 D. O. Consommation 1932	5 80
23259	6 Février	L'Econome du Lycée de Jeunes filles.	Art. 142 D. O. Lycée National de Jeunes filles. Reste à payer sur la part de la Ville dans le traitement du personnel pour 1932	366 24
23482	13 Février	Etablissements Ruby-à Voiron.	Art. 30 D. E. Protection de la maternité à domicile. Reste à payer sur fourniture de gaze hydrophile en Décembre 1932	37 05
26097	3 Mars	Paul Lefort, avoué, Lille	Art. 59 C. A. Fourniture de pavés de granit. Règlement d'intérêts. Moitié des frais et honoraires dus dans l'instance engagée par la Cie des pavés de granit contre la Ville pour règlement d'intérêts	35 38
TOTAL				43.726 10

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3137

MESSIEURS,

Règlement des
dettes arriérées

Ratification

Nous avons mandaté, au cours de l'exercice 1932, certaines dépenses afférentes aux exercices écoulés, sur l'article Dépenses extraordinaires N° 17: Réserves pour paiement des dettes des exercices antérieurs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien ratifier ces dépenses dont le montant s'élève à 47.513 frs 21, suivant détail ci-après :

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
2895	4 Avril	La « Union et le Phénix Espagnol ».	Assurance contre l'incendie des bâtiments communaux. Immeuble sis à Lille, 18 rue St-Sauveur. Prime du 27 Décembre 1930 au 27 Décembre 1931 suivant police n° 10155	48 75
2919	5 Avril	G. Delcambre pharmacien, Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques au fossoyeur A. Chatelet, en Septembre 1931	23 05
2961	6 Avril	A. Bertin, pharmacien à Lesquin.	Fourniture de produits pharmaceutiques au paveur Caby Robert, en Septembre 1931.	13 >
3194	12 Avril	La Mutuelle Générale Française.	Assurance garantissant la responsabilité civile de la Ville vis-à-vis des élèves fréquentant l'école de plein air Désiré Verhaeghe. Prime du 1 ^{er} Décembre 1931 au 1 ^{er} Décembre 1932 suivant police n° 1.179.052.....	526 59
3207	13 Avril	Veuve Vallat-Garcelon, 37, rue Esquermoise, Lille.	Remboursement de la prime d'assurance pour la période du 21 Avril 1931 au 21 Avril 1932 suivant police n° 136.298 (Immeuble rue de Paris, 217).	379 >
5858	26 Avril	Société Franco-Britannique de Gestion d'Assurances, 83, rue Taitbout, Paris	Prime du 15 Septembre 1931 au 15 Septembre 1932 suivant police n° 1441 afférente à l'immeuble 55 rue de la Vignette	82 85

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
3321	14 Avril	Et. Leblat, pharmacien, à Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques au chauffeur Trouvaert, blessé en Octobre 1931	61 92
3322	14 Avril	Anthoine, pharmacien à Lomme.	Fourniture de produits pharmaceutiques au paveur Brocart, blessé en Octobre 1931.	50 90
5787	23 Avril	A. Dambs, pharmacien à Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques à divers ouvriers du cimetière du Sud blessés en Décembre 1931..	43 15
6106	4 Mai	A. Danès, pharmacien à Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques à divers ouvriers blessés pendant le 2 ^e trimestre 1931	258 10
10473	13 Juillet	Callipel, pharmacien à Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques au chauffeur Maillez, en Octobre 1931..	60 54
10678	19 Juillet	Mayeur, pharmacien à Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques au fossoyeur Vangermée P., en Mai 1929	9 23
10907	23 Juillet	Bardou, pharmacien à Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques au fossoyeur Vangermée, en Juillet 1931	17 90
10933	23 Juillet	Deleplace, pharmacien à Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques au charretier Cappelle, en novembre 1931	11 42
10949	25 Juillet	Mayeur, pharmacien à Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques au nommé Kléber Gauthier, suivant réquisition de police du 22 Avril 1927	11 70
13324	10 Septem.	Notredame, pharmacien à Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques à l'ouvrier jardinier Nadelgaire en Octobre 1931	120 16
3279	14 Avril 32	J. Vandaele, docteur, Haubourdin.	Honoraires pour soins donnés au chef mécanicien Bayve en Octobre 1931	110 »
3270	15 Avril	Gosselin, docteur, Lille	Vaccinations antidiptériques pendant le 4 ^e trimestre 1931 à la Crèche Municipale place Déliot	204 »
3271	15 Avril	Blond, docteur, Lille.	Vaccinations antidiptériques pendant le 4 ^e trimestre 1931 à la Crèche Municipale, rue de Lannoy....	192 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
3319	14 Avril	A. Oudart, docteur, Lille	Honoraires pour soins donnés au charretier De Moerman Simon, blessé le 7 Septembre 1931	65 »
3328	14 Avril	A. Oudart, docteur, Lille	Honoraires pour soins donnés à divers charretiers blessés en Septembre et Novembre 1931	175 »
5660	22 Avril	A. Oudart, docteur, Lille	Honoraires pour soins donnés au menuisier Van Notten en Août 1931.....	176 50
6017	30 Avril	Dekester, docteur, Lille	Honoraires pour soins donnés au régisseur des bains Municipaux Noutier, en Septembre 1931.	477 50
7999	17 Juin	Phalempin, docteur, Lille.	Honoraires pour soins donnés au chauffeur Trouwert, blessé en Octobre 1931	145 »
10590	16 Juillet	Mortreux, docteur, Lille	Honoraires pour soins donnés au charretier Bos en Décembre 1931	100 »
10937	23 Juillet	Cleuet, docteur, Lille.	Honoraires pour soins donnés au cantonnier Santré, en Octobre 1931	398 50
11407	28 Juillet	J. Renier, docteur, Lille	Honoraires pour soins donnés au bûcheron Delannoy en Août 1930	353 »
20652	22 Décem.	Oudart, docteur, Lille.	Honoraires pour soins donnés au cantonnier Santré en Octobre 1931.....	447 50
3283	14 Avril	Mme Potiron - Pignot, Directrice de la Maison Maternelle Julia Bécour.	Traité au 20 Octobre 1931. Frais de séjour de diverses malades traitées pour le compte de la Ville à la Maison Julia Bécour, en Novembre et Décembre 1931.	1.456 »
5978	8 Mai	Le Receveur des Hospices de Lille.	Frais de séjour à l'Hôpital Saint-Sauveur de Paugam Juana, traitée pour le compte de la Ville du 24 Septembre au 7 Octobre 1931.	293 02
7848	14 Juin	Le Receveur des Hospices de Lille.	Participation de la Ville dans frais de séjour à l'Hôpital St-Sauveur de la nommée Billeke Clotilde traitée pendant la période du 5 Mars au 1 ^{er} Avril 1931.....	22 95

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
12349	29 Août	Le Receveur des Hospices de Lille.	Rappel des frais de séjour de Paugam Juana traitée à l'Hôpital St-Sauveur pour le compte de la Ville du 24 Septembre au 7 Octobre 1931	20 67
13448	12 Septem.	Le Receveur des Hospices de Lille.	Rappel des frais de séjour de Durut A. et Van Noten traités pour le compte de la Ville à l'Hôpital St-Sauveur pendant l'année 1931.	387 »
17938	21 Novem.	Le Receveur de l'Administration Générale de l'Assistance Publique, Paris.	Frais de séjour de Momont Françoise traitée pour le compte de la Ville à l'Hôpital de la Charité de Paris en 1930	3.541 96
17939	21 Novem.	Le Receveur des Hospices de Lille.	Rappel des frais de séjour de divers malades traités pour le compte de la Ville en Mars et Avril 1931.....	77 85
20052	13 Décem.	Le Receveur des Hospices de Lyon.	Frais de séjour de Bonvarlet Hélène, traitée pour le compte de la Ville à l'Hôpital de Lyon, du 2 Janvier au 27 Mars 1931.....	670 80
20053	13 Décem.	Le Receveur des Hospices de Comines.	Rappel des frais de séjour de la nommée Vanhée Marie, traitée pour le compte de la Ville pendant l'année 1931	87 60
20227	15 Décem.	Le Trésorier Payeur Central du Trésor Public.	Frais de séjour de Coussemant Charles, traité pour le compte de la Ville au centre anticancéreux de Villejuif du 30 Août au 25 Septembre 1929.	810 »
20346	20 Décem.	Le Receveur des Hospices de Roubaix.	Frais de séjour de la nommée Guillbaut Marie, traitée pour le compte de la Ville à l'Hôpital de la Fraternité du 12 au 24 Novembre 1931	311 88
20347	20 Décem.	Le Receveur des Hospices de Roubaix.	Frais de séjour de Mme Cécile Lefebvre, traitée pour le compte de la Ville à l'Hôpital de la Fraternité du 27 Novembre au 31 Décembre 1931	874 30
22196	11 Janv. 33	Le Trésorier Payeur Général des Ardennes.	Frais de séjour à l'Hôpital de Sedan de Mauvais Eug., traité pour le compte de la Ville du 8 Octobre au 11 Décembre 1931	829 15

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
22455	11 Janv. 33	Le Receveur des Hospices de Nantes.	Frais de séjour de M. Andureau Gust., traité pour le compte de la Ville du 7 au 24 Août 1931	388 45
23036	1 ^{er} Février	Le Receveur des Hospices de Valenciennes	Frais de séjour de Théry Louis traité pour le compte de la Ville du 19 Octobre au 4 Novembre 1931.....	296 15
23149	4 Février	Trésorier Payeur Général du Pas-de-Calais	Rappel de frais de séjour de divers malades traités pour le compte de la Ville dans les Hôpitaux de Béthune et St-Omer en 1930	187 30
23526	15 Février	Trésorier Payeur Général du Cher.	Frais de séjour à l'Hôpital de Bourges de M. Fabersky Jean, traité pour le compte de la Ville du 29 Septembre au 20 Octobre 1930.....	391 65
23670	20 Février	Trésorier Payeur Général du Pas-de-Calais	Frais de transport pour le compte de la Ville de Bénoni Caron, de St Jodart à Arras en Septembre 1930..	63 50
26093	1 ^{er} Mars	Le Receveur des Hospices de Lille.	Frais de séjour de De Corte Georgette traitée pour le compte de la Ville à l'Hôpital de la Charité du 19 Mai au 21 Juin 1931.....	85 14
26176	8 Mars	Le Receveur de l'Administration Générale de l'Assistance Publique, Paris.	Rappel du prix de journées de malades traités pour le compte de la Ville en 1930	246 »
26177	8 Mars	Le Receveur de l'Administration Générale de l'Assistance Publique, Paris.	Rappel du prix de journées de malades traités pour le compte de la Ville en 1930	403 69
26178	8 Mars	Le Trésorier Payeur Général du Pas-de-Calais.	Rappel de frais de séjour de Ursule Szarkel traitée du 8 Janvier au 18 Mars 1931 à l'Hôpital St-Sauveur. ..	43 47
5766	23 Avril	Mlle Cainne, institutrice adjointe, Ecole Boucher de Perthes.	Indemnité pour études surveillées pendant l'année 1931	53 »
5768	26 Avril	L'Econome du Lycée de Jeunes Filles.	Frais d'externat de l'élève boursière Vermont Claude pour le 3 ^e trimestre 1931..	198 »
5956	28 Avril	L'Econome du Lycée de Garçons.	Frais de pension et d'externat des élèves boursiers de la Ville pour le 3 ^e terme de l'année 1931	432 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
6553	18 Mai	Breuil, avenue de Boufflers, à Lambersart.	Prime allouée à l'élève Redon de l'Ecole professionnelle de Jeunes Filles pour l'année scolaire 1930-1931....	20 »
6554	18 Mai	Breuil, avenue de Boufflers, à Lambersart.	Prime allouée à l'élève Redon sur le produit du travail des élèves dans les écoles pratiques. Année 1930-1931	115 »
6669	20 Mai	Mme Gambay, Directrice de l'Ecole Jean Macé.	Menues dépenses effectuées pour le cours d'enseignement en Novembre 1931..	49 50
7789	12 Juin	L'Econome du Lycée de Jeunes Filles.	Part contributive de la Ville dans le paiement de l'indemnité de logement à Mlle Thorès, surveillante générale, pour la période du 16 Novembre au 31 Décembre 1931	187 50
10680	19 Juillet	Mme Denneulin, institutrice.	Indemnité de logement pour le mois de Décembre 1931.	166 66
11259	28 Juillet	Le Receveur Municipal de Lille.	Lycée Fénelon. Premier terme de l'année scolaire 1931-1932 d'un complément de bourse de 387 frs allouée à l'élève Henri Boudrique ..	129 »
15681	29 Septem.	Elie, contrôleur des Contributions directes.	Rappel d'augmentation d'indemnité pour la période du 15 Septembre au 14 Décembre 1931	150 »
15897	6 Octobre	Le Receveur Municipal de Lille.	Coût de journaux à souches utilisés pendant l'année 1931	360 »
16679	27 Octobre	Bour, Conseiller municipal.	Frais de déplacement occasionnés pendant le premier semestre 1931	151 50
17320	8 Novemb	Brunin, Receveur du Bureau de Bienfaisance.	Indemnité accordée pour le paiement de secours alloués aux chômeurs pendant l'année 1931 (38.783 bons à 0,07)	2.714 81
17693	14 Novemb.	Victor Degouy.	Etablissement des tables décennales pour la période 1913-1922	197 77
23112	3 Février	Le Receveur de l'Asile d'aliénés d'Armentières.	Arrérages du 19 Août 1927 au 31 Décembre 1931 de divers suppléments de pension à servir à Delvallez Fleury en retraite du 19 Août 1927..	4.241 81

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
23260	6 Février	Mme Liévens, institutrice adjointe, école Pasteur.	Complément d'indemnité de logement pour la période du 1 ^{er} Avril au 31 Décembre 1931	75 >
6182	4 Mai	Le Trésorier Payeur Général du Nord.	Frais de perception de taxes de remplacement de droits d'octroi afférents à l'année 1931. Solde	921 29
6453	12 Mai	Diverchy, gardien de la paix en retraite.	Remboursement des honoraires des médecins désignés par l'Administration Municipale pour procéder à l'expertise médicale de Juin 1931	75 >
3289	14 Avril	Veuve Martinache, née Fiévet.	Indemnité du 10 Août au 31 Décembre 1931 pour un enfant	191 18
7259	31 Mai	Porez, docteur.	Traitement de Décembre 1931	833 33
7261	31 Mai	Mme Leclercq, infirmière.	Traitement de Décembre 1931	234 >
8461	1 ^{er} Juillet	Le Trésorier Payeur Général.	Cotisation aux Assurances Sociales. Traitement de Décembre 1931	32 >
15718	1 ^{er} Octobre	Louis Bonte, 14, rue Fabre-d'Eglantine, à Lille.	Loyer du 1 ^{er} Juin au 31 Août 1931 d'une maison sise à Lille, rue du Long-Pot, 267, servant de poste d'octroi	300 >
16591	25 Octobre	Cie d'Assurances Le Soleil.	Prime du 30 Juin 1931 au 30 Juin 1932 afférente aux immeubles rue de Maubeuge, 23, 29, 37.....	31 55
17706	14 Novem.	L. Arquembourg, Lille.	Abonnement du Grand Théâtre au contrôle des installations électriques pour 1931	750 >
17707	14 Novem.	L. Arquembourg, Lille.	Abonnement des bâtiments communaux au service du contrôle des installations électriques pour 1931	2.586 40
20808	26 Décem.	Maurice Bourlet, Lille.	Frais d'envoi par la Ville à Mlle Leeck à Louisville d'un drapeau aux armes de Lille, en Décembre 1931..	450 50
3288	15 Avril	A. Lefever, Thumesnil.	Vidange d'une fosse d'aisances rue des Meuniers, appartenant à Mme Veuve Fourrure, en Décembre 1931	155 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
3274	14 Avril	Andrieu Frères, à Paris	Fourniture de partitions à la Musique Municipale en Octobre 1931	500 30
3281	14 Avril	Ch. Gras, Lille.	Remise en état de clarinette et fournitures de cahiers de musique au Conservatoire en Décembre 1931 ..	395 »
3323	15 Avril	A. Deroncq, exp., Lille.	Remboursement de droits d'octroi sur « Néobitum » en Mars 1931	4 65
5618	20 Avril	Marcel Poullard, Lille.	Réparation des motocyclettes de la police de Mai à Octobre 1931	1.433 01
5850	30 Avril	Cie Générale du Gaz. Réseau Electrique.	Consommation d'électricité en 1925 à l'occasion du Salon de l'Automobile.....	1.713 91
6298	7 Mai	Sté Gachie, Aula et Cie	Fourniture de papiers, boîtes de couleurs, etc., à l'Ecole Pratique de jeunes filles en Décembre 1931. (Adj. du 22-12-30. Solde)	1.103 54
6536	18 Mai	Thurin, rue Esquermoise, 22, à Lille.	Ouverture d'un coffre-fort de l'Etat-Civil en Mai 1931...	26 65
6537	18 Mai	Pauriche, à Lille.	Fourniture de matrices pour pinces à plomber en Décembre 1931	60 »
6544	18 Mai	Monnot, à Lille.	Fourniture d'une pendule Japy en Décembre 1931...	48 »
6545	18 Mai	Monnot, à Lille.	Fourniture d'étaux, brosses, clés, etc., en Octobre 1931.	81 »
6933	27 Mai	Société Douchet et Daigremont, à Lille.	Fourniture d'acide à dépolir les lampes, en Décembre 1931	72 »
7877	15 Juin	Jean Watteau, Lille.	Fourniture à l'Ecole Pratique de Jeunes Filles de boîtes en contre-plaqué, en Décembre 1931	280 »
8389	30 Juin	Sté Anonyme de crédit Immobilier, 9, rue de Tenremonde.	Construction d'H. B. M. Participation de la Ville au paiement de l'intérêt et de l'amortissement des avances consenties par l'Etat aux emprunteurs. Mois de Décembre 1931.	47 32

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
8476	1 ^{er} Juillet	Decobert, Lille.	Démolition de divers immeubles en Novembre 1931	500 »
10295	7 Juillet	Sté Ouvrière Le Travail, Lille.	Adjudication du 29 Décembre 1930. 23 ^e lot. Travaux de vitrerie dans diverses écoles en 1931	41 48
10506	13 Juillet	Jules Leprette, Lille.	Location de voitures automobiles en Octobre 1931.....	847 »
10493	13 Juillet	Veuve Lœvensohn et Fils.	Fourniture de jouets aux Crèches en Décembre 1931	379 50
15806	5 Octobre	Devred-Masquelier.	Fourniture de bougies de voitures en Décembre 1931....	156 »
10863	22 Juillet	E. Vicart, Lille.	Fourniture de rideaux et chaises en Octobre 1931...	722 »
10870	22 Juillet	E. Vicart, Lille.	Pose en location de trophées de drapeaux en Novembre 1931	123 95
12751	29 Août	Lucien Demon, Lomme	Marché du 27 Septembre 1930. Solde des travaux exécutés à l'école Turgot en 1931	776 40
16364	20 Octobre	Cie Gontinentale du Gaz, Réseau électrique.	Echange d'un compteur pour le Service de la Propreté Publique en Décembre 1931	122 50
23025	3 Fév. 1933	E. Vicart, Lille.	Marché du 6 Septembre 1932. Réfection de la tapisserie dans diverses loges du Théâtre Sébastopol en Décembre 1931	2.823 50
23449	11 Février	L. Dubrulle, Lille.	Fourniture de bouteilles en Décembre 1925	85 »
23450	11 Février	L. Dubrulle, Lille.	Fourniture d'un coupe-verre en Décembre 1928	18 »
23703	22 Février	A. Cotte, Lille.	Fourniture de foyers à l'Ecole Baggio en Octobre 1931.	3.300 »
			TOTAL.....	47.513 21

Adopté.

RAPPORT DE M. L'ADJOINT AUX FINANCES

MESSIEURS,

Le Compte d'Administration de M. le Maire, pour l'exercice 1932, s'établit comme suit :

Recettes effectuées pendant l'exercice	Fr. 172.425.574 84
Dépenses effectuées pendant l'exercice	Fr. 143.433.313 36

Excédent de recettes Fr. 28.992.261 48

Comme pour les années précédentes, nous devons faire la discrimination entre les opérations relatives à l'occupation allemande et celles propres à l'exercice 1932. Le tableau suivant fait ressortir la situation véritable à la clôture dudit exercice :

	Opérations générales de l'exercice	A déduire Comptes de guerre	Situation propre à l'exercice 1932
Recettes	172.425.574 84	9.946.488 64	162.479.086 20
Dépenses	143.433.313 36	9.946.488 64	133.486.824 72
 Excédent de Recettes.....	 28.992.261 48	 »	 28.992.261 48
 A ajouter :			
I Restes à recouvrer.....	151.542.141 30	143.619.560 61	7.922.580 69
II Recettes à continuer.....	55.272.005 »	»	55.272.005 »
	<hr/> 235.806.407 78	<hr/> 143.619.560 61	<hr/> 92.186.847 17
 A déduire :			
Restes à payer.....	551.755.595 28	466.622.192 27	85.133.403 01
Excédent de Dépenses	315.949.187 50	323.002.631 66	»
Excédent de recettes.....	»	»	7.053.444 16

L'excédent de 7.053.444 frs 16 représente le montant des ressources disponibles de l'exercice 1932 sur l'emploi duquel vous serez appelés à délibérer quand viendra la discussion du Budget Supplémentaire de l'exercice 1933.

Cet excédent se justifie dans la comptabilité de la manière suivante :

Montant des titres de perception émis sur l'exercice 1932..	170.401.666 89
Prévisions de recettes qui, ultérieurement, feront l'objet de titres de perception	55.272.005 »

225.673.671 89

N° 3138

—
Ville de Lille

—
Compte
d'Administration

—
Exercice 1932
—

Recettes prévues dans les budgets de 1932	218.216.187 30
Plus-values sur toutes les recettes	7.457.484 59
Excédent des recettes. } du Budget primitif de 1932	24.221 23
} du Budget supplémentaire de 1932.	241.831 07
Recettes additionnelles	59.825.144 50
	<hr/>
	67.548.681 39
<i>A déduire:</i>	
Crédits additionnels	65.456.068 66
	<hr/>
	2.092.612 73
<i>A ajouter:</i>	
Crédits annulés faute d'emploi	4.960.831 43
	<hr/>
Total égal à l'excédent de recettes ci-dessus	7.053.444 16

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'approuver le Compte d'Administration de l'exercice 1932 tel qu'il vous est présenté.

Adopté.

*Félicitations à
l'Administration
Municipale*

M. le Maire ayant, conformément à la loi, quitté la salle des séances, M. l'Adjoint Spriet prend la présidence.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons tous reçu le rapport de M. l'Adjoint aux Finances sur le Compte d'Administration du Maire pour l'exercice 1932, le compte se traduit par un excédent de recettes de vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-et-un francs quarante-huit centimes. Nous serons, j'en suis persuadé, unanimes à l'accepter, tel qu'il nous est présenté.

Le Compte d'Administration du Maire pour l'exercice 1932 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire reprend la présidence.

M. SPRIET. — Monsieur le Maire. Voici déjà plusieurs années que j'accomplis la même cérémonie rituelle. Cette année encore, je suis heureux d'être l'interprète du Conseil Municipal unanime pour vous adresser nos félicitations les plus sincères et l'expression de notre gratitude pour l'excellence de votre gestion qui, nous sommes heureux de le constater, se traduit par un excédent de recettes de vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-et-un francs quarante-huit centimes.

Convaincu d'être l'interprète du Conseil Municipal unanime, permettez-moi d'adresser, pareillement, nos plus vives félicitations à la Commission des

Finances, en même temps qu'à notre Collègue et ami M. Willems, adjoint aux Finances, pour leur admirable effort quant à la gestion des deniers de la Ville, pour l'autorité et la conscience qui les animent. (Applaudissements).

M. LE MAIRE. — Mon Cher Collègue et ami. Je trahirais ma pensée si je ne soulignais combien je suis heureux de ces paroles. Je dois cependant vous dire que si le Compte d'Administration de la Ville peut présenter un tel excédent de recettes que si, malgré le malheur des temps, votre trésorerie ne connaît pas le déficit, tout le mérite en revient à la Commission des Finances, à notre Adjoint et ami Willems. C'est à lui et à lui seul, c'est aux seuls membres de la Commission des Finances que nous devons témoigner notre gratitude. (Applaudissements).

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En arrêtant, au cours de notre séance du 27 Février 1931, le Programme de nos Grands Travaux, vous décidiez de contracter un emprunt de cent cinquante millions à réaliser au fur et à mesure de nos besoins.

Par décret du 2 Septembre suivant, vous avez obtenu l'autorisation de traiter au taux maximum de 5,05 %.

Plus tard vous avez du demander, en raison de la hausse du loyer de l'argent, que ce taux soit porté à 5,35 %.

Aujourd'hui, pour la même raison, nous vous prions de solliciter de l'Autorité Supérieure l'autorisation de contracter — en une ou plusieurs portions — le solde de notre emprunt, soit quatre vingt-cinq millions, sur la base et dans la limite des conditions appliquées par le Crédit Foncier de France, au moment des réalisations envisagées, avec la faculté de traiter en 30 ou 40 années, nous engageant comme par le passé à inscrire dans nos budgets les impositions nécessaires au service de l'amortissement ainsi que le détermineront, dans chaque cas, les délibérations que vous serez appelés à prendre pour approuver les contrats.

En accord avec votre Troisième Commission, nous vous prions de faire vôtre la proposition ci-dessus.

Adopté.

N° 3138¹

—
Emprunt de 150 millions destiné aux Grands Travaux

—
I. Solde de la 2^e tranche :
35.000.000

II. 3^e tranche :
50.000.000

—
Relèvement du taux d'intérêt
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3139

—
Compte de
gestion du
Receveur
Municipal
—

Exercice 1932

MESSIEURS,

Nous vous prions de prendre la délibération suivante en exécution de la circulaire ministérielle du 30 Janvier 1866 et d'accord avec votre Troisième Commission.

Vu le compte-rendu par M. Paul Delporte, receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1932 jusqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprend :

- 1° le rappel du compte final de l'exercice 1931 ;
- 2° les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1932 ;
- 3° les recettes et les dépenses concernant les services hors-budget ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1932, établi en regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion de 1933 ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de gestion 1932 que des opérations complémentaires effectuées en 1933 ;

Vu les Budgets primitifs et additionnel des recettes et des dépenses présumées de l'exercice 1932, arrêtées par M. le Préfet du Département et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Ville en a retirée ;

Le Conseil délibère :

ARTICLE PREMIER. — Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1932, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes conformément à l'article 157 de la loi du 5 Avril 1884, le Conseil Municipal admet les recettes de la gestion de 1932 pour la somme de. 166.660.944 08
 Les dépenses de la gestion 1932 pour celle de 148.622.742 62
 Fixe l'excédent de la recette à 18.038.201 46
 Attendu que par l'arrêté du compte précédent le comptable
 a été reconnu débiteur de 7.962.145 97

Il déclare, d'autre part, le comptable débiteur sur son compte de la gestion 1932, de la somme de 26.000.347 43

ARTICLE 2. — Statuant sur les opérations de l'exercice 1932 sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil Municipal admet les

opérations effectuées, tant pendant la gestion de 1932 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1933, savoir :

En recettes pour 121.126.089 79
 En dépenses pour 143.433.313 36

D'où il résulte un excédent de dépenses de 22.307.223 57

Le résultat définitif de l'exercice 1931 ayant présenté un excédent de recettes de 51.299.485 05

Le résultat définitif de l'exercice 1932 égal au règlement du compte d'administration du même exercice est un excédent de recettes de 28.992.261 48

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché passé pour les fournitures d'huiles nécessaires à l'usine d'Emmerin étant expiré nous avons fait appel aux offres de différentes maisons en vue de notre réapprovisionnement.

Des échantillons ont été demandés et il a été spécifié qu'il serait tenu compte à la fois de la qualité des produits offerts et de leur prix.

Sur onze fournisseurs consultés, neuf ont répondu. Voici les propositions qu'ils nous ont adressées :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX	
	Huile à cylindre	Huile à mouvement
Etablissements Henry Hamelle	236 »	185 »
Carlier et Ducatillon	222 50	198 »
Société André Fils	210 »	210 »
Etablissements Quervel Frères	215 »	212 »
Société des Oléonaphtes	220 »	220 »
Etablissements Orange	238 »	208 »
Société Lille-Bonnières Colombes	247 »	229 »
Société des Huiles Minérolia	270 »	275 »
		270 »
Eloi et Louis Pratte	325 »	290 »

N° 3140
 —
 Distribution d'eau
 —
 Fourniture
 d'huiles pour
 l'usine d'Emmerin
 —
 Marché
 —

Pour des quantités à fournir d'environ 2.000 kgs d'huile à cylindre et 3.000 kgs d'huile à mouvement, le montant total de la fourniture s'établit pour chaque proposition, comme suit :

SOUMISSIONNAIRES	Montant approximatif de la fourniture
Etablissements Henry Hamelle	10.270 >
Carlier et Ducatillon	10.390 >
Société André Fils	10.500 >
Etablissements Quervel Frères	10.660 >
Société des Oléonaphtes	11.000 >
Etablissements Orange	11.000 >
Société Lille-Bonnières, Colombes	11.810 >
Société des Huiles Minérolia	13.500 > 13.650 >
Eloi et Louis Pratte	15.200 >

La proposition des Etablissements Henry Hamelle est la plus intéressante pour la Ville. L'analyse des produits offerts, d'autre part, a donné de bons résultats.

Nous vous demandons donc, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'approuver le marché de gré à gré à passer avec la Société Anonyme des Etablissements Henry Hamelle, 23, boulevard Jules Ferry, Paris.

La dépense, soit approximativement 10.270 francs, sera prélevée sur les crédits ordinaires des Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3141

—
Service des eaux

—
Amélioration
de la distribution
à Saint-Maurice
et au Buisson

—
Fourniture
de groupes
élévatoires

—
Marché

MESSIEURS,

En vue de l'acquisition de deux groupes élévatoires électriques destinés à l'équipement des installations prévues pour l'amélioration et la distribution d'eau à Saint-Maurice et au Buisson, nous avons fait appel à cinq constructeurs spécialistes.

Quatre ont remis les propositions que nous résumons ci-après :

Ledoux et Cie : 1° 10.326 frs ; 2° 10.816 frs ;

Société de Moteurs à Gaz et d'Industrie Mécanique : 1° 10.840 frs ;
2° 12.200 frs ; 3° 20.500 frs ; 4° 21.400 frs ;

Wauquier et Cie : 13.440 frs ;

Société Rateau : 16.240 frs.

Les matériels proposés répondent d'une façon générale aux conditions du programme qui avait été fixé aux concurrents. La proposition de MM. Wauquier et Cie est cependant la plus intéressante pour la Ville, compte tenu du débit et du rendement garantis ainsi que de la nature du matériel et des accessoires offerts.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous soumettons à votre approbation le marché de gré à gré à passer avec la maison Wauquier et Cie, 69, rue de Wazemmes, à Lille, pour l'achat de deux groupes élévatoires électriques.

La dépense fixée à 13.440 francs, sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Supplémentaire de 1933, article 145, pour l'amélioration de la distribution d'eau à Saint-Maurice et au Buisson.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Pendant les périodes de basses eaux, l'exploitation du forage d'eaux industrielle et de voirie du Palais Rameau est rendue difficile par la trop grande dénivellation du plan d'eau qui dépasse la limite d'aspiration de la pompe.

Pour continuer les pompages dans ce forage, il est nécessaire d'installer une pompe capable d'aller prendre l'eau à grande profondeur. En vue de l'acquisition d'une telle pompe, du type submersible, nous avons fait appel à des constructeurs spécialistes.

Quatre maisons ont été consultées. Deux d'entre elles ont envoyé les propositions résumées ci-après :

I. - Société Sarroise de Construction de pompes à Hambourg, devis s'élevant à 31.015 frs ;

II. - Société Wauquier et Cie, 69, rue de Wazemmes, devis s'élevant à 35.340 frs.

Les pompes proposées répondent aux conditions du programme remis aux concurrents.

Le prix fait par la Société Sarroise comprend la fourniture simple du groupe moteur pompe et de l'appareil de démarrage rendus franco gare Lille.

N° 3142

Distribution d'eau

Forages d'eaux
industrielle
et de voirie

Installation d'une
nouvelle pompe

Marché

Le prix de la Société Wauquier et Cie s'entend pour le matériel rendu et monté au forage avec fourniture de la tuyauterie de refoulement et de divers accessoires et pièces de rechange.

Compte tenu des fournitures supplémentaires et des frais de montage prévus par la Société Wauquier et Cie, les propositions de cette Société ressortent comme étant les plus avantageuses pour la Ville. Dans ces conditions et d'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec ladite Société.

La dépense, s'élevant à 35.340 francs, sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Extraordinaire à l'article : Distribution d'eau - Extension et amélioration des canalisations.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3143

Fourneaux
Economiques

Exploitation
1933-1934

Fourniture
de denrées

Cahier des charges

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Cinquième Commission, le cahier des charges préparé en vue de l'adjudication des fournitures de denrées aux Fourneaux Economiques pendant la période d'exploitation 1933-1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3144

Ecole de plein air
Désiré Verhaeghe

Assurance
du personnel
auxiliaire

MESSIEURS,

En vue de garantir contre les accidents du travail le Personnel auxiliaire de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, nous avons fait appel aux Compagnies ou Mutuelles susceptibles d'assurer avantageusement ce risque.

Les propositions des Anciennes Mutuelles Accidents s'offrent à garantir, moyennant une tarification de 0,45 % du montant des salaires payés au personnel :

- 1° les prestations des lois du 9 Avril 1898 et suivantes ;
- 2° la responsabilité civile de la Ville dans le cas où elle serait engagée, jusqu'à concurrence de 50.000 frs par victime et 100.000 frs par accident.

Elles sont assurément les plus intéressantes.

En conséquence, nous vous proposons de souscrire à la Compagnie les Anciennes Mutuelles Accidents une police aux conditions sus-indiquées.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire pour le fonctionnement de l'Ecole de Plein Air.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue du ravitaillement du Préventorium de Wormhoudt pendant la saison 1933 et après avoir fait un large appel à la concurrence, nous vous prions de vouloir bien approuver les marchés suivants souscrits par :

1° M. Ignace Vanhoucke, Grand'Place, à Wormhoudt, pour la fourniture de viande ; valeur approximative : 40.000 francs ;

2° La Société « Les Coopérateurs » route de Bergues à Coudekerque-Branche, pour la fourniture de pain ; valeur approximative : 20.000 francs ;

3° La Coopérative « L'Avenir », rue d'Aguesseau à Lille, pour la fourniture de bière, vins et eau ; valeur approximative : 15.000 francs ;

4° La Société « Les Coopérateurs », route de Bergues à Coudekerque-Branche, pour la fourniture d'épicerie ; valeur approximative : 25.000 francs.

Nous vous proposons, en outre, de décider que les dépenses résultant des dits marchés seront prélevées sur le crédit ouvert pour le fonctionnement du Préventorium.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Chuffart, géomètre-expert, demeurant à Lille, 26, rue Léonard Danel, au nom de la Société « La Prévoyance Foncière » qu'il représente.

Ce projet tend au lotissement d'un terrain front à la rue Augustin Drapiez, d'une contenance de 979 m² 16 dm² et repris au cadastre sous partie du N° 337 de la Section E.

N° 3145

—
*Préventorium
de Wormhoudt*

—
*Fonctionnement
de la Colonie
Scolaire*

—
*Fournitures
diverses*

—
Marchés

N° 3146

—
Lotissement

—
*Terrain rue
Augustin Drapiez*

—
Avis

La rue Augustin Drapiez est une voie publique en bon état d'assainissement et de viabilité.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° les dépendances formant marteau seront adossées par paires pour assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces donnant sur cour ;

3° les constructions en bois seront interdites dans les cours afin d'éviter les causes d'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3147
—
Lotissement
—
Rues
des Bois Blancs
et Nouvelle
—
Avis
—

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Mamet, 112, quai de l'Ouest à Lille, en vue du lotissement de deux terrains situés rue des Bois Blancs et rue Nouvelle.

Ce projet a déjà été soumis à votre examen. Par délibération du 16 Mars 1932, vous lui donniez un avis défavorable en raison de ce que les conditions de viabilité imposées par un arrêté préfectoral du 30 Mars 1931 autorisant l'ouverture de la rue Nouvelle n'avaient pas été remplies.

Les travaux demandés par l'arrêté sus-visé sont maintenant effectués. La chaussée de la rue Nouvelle a été mise en bon état de viabilité. L'éclairage de cette voie est, d'autre part, assuré.

Dans ces conditions, en accord avec votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté, étant entendu que les conditions suivantes seront strictement respectées :

1° le cahier des charges de la vente devra imposer aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° la rue Nouvelle ne pourra jamais être classée dans le réseau des voies municipales, sa largeur n'étant que de dix mètres ;

3° étant donné que la rue Nouvelle sera privée, le cahier des charges devra indiquer les dispositions qui sont prévues pour assurer ultérieurement l'entretien de cette voie ;

4° les dépendances formant marteau seront adossées par paires pour assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces donnant sur cour ;

5° les constructions en bois seront interdites dans les cours afin d'éviter les causes d'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924, concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Jules Deschin, demeurant à Lille, 190, rue du Faubourg de Douai.

Ce projet tend au lotissement en deux parcelles d'un terrain situé en bordure de l'avenue Charles Saint-Venant, d'une contenance de 319 m², 74 dm² et repris au cadastre sous partie des numéros 1442, 1443, 1444, 1444 bis, 1461 et 1464 de la Section B.

L'avenue Charles Saint-Venant est une voie publique en bon état d'assainissement et de viabilité.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° les constructions en bois seront interdites dans les cours afin d'éviter les causes d'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

N° 3148

Lotissement

Avenue Charles
Saint-Venant

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3149

—
Lotissement—
Avenue
de Dunkerque—
Avis
—

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Arthur Beaucamp, 48, rue Roland, à Lille.

Ce projet tend au lotissement d'un terrain situé en bordure de l'avenue de Dunkerque, d'une contenance de 760 m² et repris au cadastre sous partie du N° 340 de la Section F.

L'avenue de Dunkerque est une voie publique en bon état de viabilité et d'assainissement.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° les bâtiments formant marteau seront adossés par paires, pour assurer le maximum d'éclairage et l'aération des pièces habitables donnant sur cour ;

3° les constructions en bois dans les cours seront interdites, en raison de l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3150

—
Lotissement—
Rue
de la Prévoyance—
Avis
—

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet déposé par M. Chuffart, géomètre-expert, 26, rue Léonard Danel, à Lille, au nom de la Société « La Prévoyance Foncière » qu'il représente.

Ce projet tend au lotissement d'un terrain situé rue de la Prévoyance d'une contenance de 600 m² et repris au cadastre sous partie du N° 337 de la Section E.

La rue de la Prévoyance est une voie privée possédant un aqueduc, une canalisation d'eau potable, une canalisation de gaz. La chaussée est à l'état de sol naturel, mais doit être mise en état de viabilité par les soins d'un syndicat constitué sous le régime de la loi du 22 Juillet 1912. Le lotisseur a pris l'engagement d'adhérer à ce syndicat.

L'Administration Municipale, se rangeant à l'avis de votre Commission du Plan, a émis sous certaines conditions un avis favorable au projet présenté.

Nous vous demandons de vouloir bien à votre tour donner un avis favorable aux conditions suivantes :

1° les travaux de viabilité seront exécutés par le Syndicat des Propriétaires dont le lotisseur s'engage à faire partie ;

2° le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

3° les dépendances formant marteau seront adossées par paires afin qu'elles obtiennent le maximum d'éclairage et d'aération ;

4° les constructions en bois seront interdites dans les cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Mme veuve Louis Baudouin, demeurant route Nationale à Templemars par Wattignies, s'est rendue concessionnaire, à partir du 19 Août 1925, d'un terrain de 3 m² 60 dm² de surface pour y fonder la sépulture de son mari, M. Louis Baudouin, décédé le 12 Novembre 1924. Cette concession à perpétuité figure sous le n° 35.280 au cimetière du Sud.

Le corps de M. Baudouin ayant été exhumé le 14 Juin 1933 et transféré à Templemars, Mme veuve Baudouin propose de rétrocéder à la Ville le terrain libre.

Le prix payé pour cette concession s'est élevé à 7.200 frs, dont 4.800 frs pour la part de la Ville et 2.400 frs pour celle du Bureau de Bienfaisance.

Ce terrain, faisant retour à la Ville, pourra être utilisé par la suite aux conditions du tarif actuel.

Nous vous proposons en conséquence, d'accord avec votre Première Commission, d'accueillir favorablement la demande de Mme veuve Baudouin et

N° 3151

—
Cimetière du Sud

—
Rétrocession
de concession

—
Louis Baudouin
—

de lui accorder le remboursement des deux tiers de la part versée à la Ville, soit 3.200 frs, lui laissant le soin de solliciter de l'Administration du Bureau de Bienfaisance la même faveur.

La somme de 3.200 frs sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3152

Cimetière du Sud

*Rétrocession
de concession*

Ferdinand Dubois

Le 13 Avril 1920, M. Ferdinand Dubois, habitant Lille à l'époque, sollicita de la Ville une concession perpétuelle d'attente, de 3 m², au cimetière du Sud, concession qui fut inscrite sous le n° 28.819 et délivrée moyennant le versement de la somme de 900 frs.

M. Dubois demeure actuellement à Lambersart, avenue Becquart 44. Invoquant cette raison, il demande le remboursement de la somme précitée.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission, de retourner au concessionnaire la somme de 400 frs représentant les deux tiers de la part de la Ville, lui laissant le soin de solliciter du Bureau de Bienfaisance la même faveur.

La dépense sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3153

*Personnel du
Service Concédé
de l'enlèvement
des ordures
ménagères*

*Indemnités
pour charges
de famille*

Dans votre séance du 26 Juin 1930, vous avez décidé de rembourser désormais à la Société A. Collin et Cie, concessionnaire de l'enlèvement et l'incinération des ordures ménagères, et ce, à compter du 16 Juillet 1929, le montant des allocations familiales réglées aux ouvriers de cette entreprise augmenté de 5 % pour frais supplémentaires d'enregistrement, chiffre d'affaire, patente d'entrepreneur de travaux publics.

La jurisprudence de la Cour de Cassation vient d'établir nettement qu'en matière d'accident de travail les allocations familiales doivent entrer en ligne de compte pour le calcul du salaire de base.

En vue de sauvegarder les intérêts des accidentés, aussi bien que ceux de

la Ville, nous avons demandé à la société concessionnaire de faire figurer les dites allocations dans ses déclarations de salaires.

Celle-ci nous a fait connaître son assentiment sous la condition toutefois que les sommes à elle remboursée à ce titre soient majorées de 15 % au lieu de 5 %, pour la couvrir des frais supplémentaires à supporter de ce fait et notamment des primes d'assurances.

Etant donné que cette majoration de 15 % a toujours été admise lors des augmentations de salaires des ouvriers de l'entreprise, nous vous proposons en accord avec votre Commission des Services Concédés 1° de donner satisfaction à la demande de la société concessionnaire afin de lui permettre de comprendre dans les déclarations de salaires à faire à sa Compagnie d'Assurances les indemnités pour charge de famille dont il vient d'être question ; 2° d'appliquer cette mesure à compter du 4^{er} Avril 1933 ; 3° de décider que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit de la Propreté Publique.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 12 Avril 1933, vous avez été appelés à approuver le projet de remaniement du statut de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux, afin de le mettre en harmonie avec le décret de coordination de la loi sur les Assurances Sociales.

L'article 6 de l'ancien règlement, encore en vigueur, règle la situation des agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite pour suppression d'emploi. Il prévoit notamment : 1° en son deuxième alinéa, qu'une pension différée sera allouée à l'intéressé à l'occasion de la suppression d'emploi ; 2° en son troisième alinéa, que le caractère différé de la pension ne sera applicable qu'aux agents entrés dans les cadres postérieurement à l'approbation par décret du dit règlement.

L'article 6 du nouveau règlement, actuellement soumis à l'approbation de l'Autorité Supérieure, étant muet en ce qui concerne cette dernière disposition, dont la suppression lèse les intérêts du personnel en fonctions avant le 27 Mars 1925, date de son approbation, l'Organisation syndicale en demande le rétablissement.

Cette revendication nous paraissant fondée, nous vous proposons, en accord avec votre Délégation chargée de l'étude des questions intéressant le Personnel, de rectifier comme suit le paragraphe C, premier alinéa, de l'article six faisant l'objet du présent rapport :

N° 3154

Règlement
de la Caisse
des Retraites

Services
Municipaux

Modification

« C) Les agents dont l'emploi est supprimé et qui, comptant dix ans de participation à la présente caisse, n'auront pu obtenir un emploi ou des compensations pécuniaires en rapport avec la situation perdue, obtiendront, dans les conditions fixées par la loi du 12 Juin 1929, article 2, une pension exceptionnelle différée jusqu'à l'époque où les intéressés rempliront les conditions d'âge pour bénéficier d'une pension d'ancienneté. Cette pension sera calculée proportionnellement à la durée des services accomplis avec bonification de cinq annuités supplémentaires. Toutefois le caractère différé de la pension ne sera appliqué qu'aux agents entrés dans les cadres à partir du 27 Mars 1925, date de l'approbation du précédent règlement. »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3155
—
*Liquidation
de pension*
—
*Services
Municipaux*
—
Théodore Delporte
—

M. Théodore Jules Delporte, gardien d'entretien de première classe au Palais des Beaux-Arts, né à Lille le 26 Février 1859, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Juillet 1933.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Juillet 1903, M. Delporte comptait, au 30 Juin, trente ans de service avec un traitement moyen de 11.200 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Delporte a droit,

pour trente ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit :
 $11.200 : 2 = 5.600$ frs.

En conséquence nous vous proposons d'allouer à M. Delporte, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Juillet 1933, une pension annuelle de 5.600 frs.

De plus nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 5.600 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Alcide Desrousseaux, ancien chef de bureau de première classe, est décédé le 27 Février 1933, en possession d'une pension de 13.615 frs 04, sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} Juillet 1928.

Sa veuve, la dame Marguerite-Marie Rochart, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Rochart est née à Ronchin le 10 Janvier 1870 ;

2° que M. Desrousseaux et la dame Rochart ont contracté mariage le 9 Août 1909 ;

3° que M. Desrousseaux est décédé le 27 Février 1933 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Desrousseaux ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, desquels il résulte que Mme veuve Desrousseaux a droit à la moitié de la pension de son mari, soit $13.615,04 : 2 = 6.807$ frs 52 ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension de Mme veuve Desrousseaux à 6.807 frs 52 à partir du 28 Février 1933, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 3 Novembre 1932, vous avez liquidé à 17.392 frs 72 la pension de retraite de M. Henri Lefebvre, contremaître nationalisé de première classe à l'Ecole Baggio, basée sur trente-trois ans et sept mois de service, avec un traitement moyen de 29.500 frs.

Le point de départ de la pension était fixé au 1^{er} Janvier 1933. M. Lefebvre étant maintenu en fonctions jusqu'au 30 Septembre 1933, il convient de reporter au 1^{er} Octobre 1933 la jouissance de sa pension, compte tenu des services qu'il effectuera pendant neuf mois supplémentaires.

N° 3156

—
*Liquidation
de pension*

—
*Services
Municipaux*

—
*Veuve
Desrousseaux*

N° 3157

—
*Révision
de pension*

—
*Services
Municipaux*

—
Henri Lefebvre

De ce fait, M. Lefebvre comptera, au 30 Septembre 1933, trente-quatre ans et quatre mois de service avec un traitement moyen de 30.000 frs pendant les trois dernières années.

Il importe donc de procéder à la révision de la liquidation de ladite pension qui doit être calculée ainsi qu'il suit :

Pour 30 ans de service : $30.000 : 2 =$	15.000 »
Pour 4 ans : $4/40$ de 30.000 =	3.000 »
Pour 4 mois : $4/12$ de $1/40$ de 30.000 =	250 »
Total	18.250 »

En conséquence nous vous prions d'annuler votre délibération du 3 Novembre 1932 et de fixer à 18.250 frs la pension de M. Lefebvre, avec jouissance du 1^{er} Octobre 1933.

La gratification de départ, représentant six mois de traitement, accordée à M. Lefebvre reste fixée à 15.000 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Désiré-Louis Leriche, ancien Censeur de première classe à l'Ecole des Beaux-Arts, est décédé le 5 Juin 1933, en possession d'une pension de retraite de 4.530 frs 96, portée à 4.948 frs 64 par délibération municipale du 21 Décembre 1928, dont il jouissait depuis le 1^{er} Octobre 1928.

Sa veuve, la dame Adelaïde Seignez, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Seignez est née à Maurois le 17 Février 1849 ;
- 2° que M. Leriche et la dame Seignez ont contracté mariage le 20 Mai 1875 ;
- 3° que M. Leriche est décédé le 5 Juin 1933 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Leriche ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme veuve Leriche a droit à la moitié de la pension de son mari, soit $4.948,64 : 2 = 2.474$ frs 32 ;

N° 3158

Liquidation
de pension

Services
Municipaux

Veuve Leriche

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension de Mme Veuve Leriche à 2.474 frs 32, à partir du 6 Juin 1933, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Benjamin-Arthur Beyaert, ancien préposé d'octroi de classe exceptionnelle, est décédé le 28 Avril 1933, en possession d'une pension de retraite de 962 frs 62, portée à 3.422 frs 64 par délibération municipale du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1^{er} Août 1914.

Sa veuve, la dame Elise-Adèle Merlin, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Merlin est née à Houplin le 6 Décembre 1869 ;
- 2° que M. Beyaert et la dame Merlin ont contracté mariage le 16 Août 1890 ;
- 3° que M. Beyaert est décédé le 28 Avril 1933 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Beyaert ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Beyaert a droit à la moitié de la pension de son mari, soit $3.422,64 : 2 = 1.711$ frs 32 ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension de Mme Veuve Beyaert à 1.711 frs 32 à partir du 29 Avril 1933, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Edmond-Jean-Baptiste Broutin, préposé d'Octroi de première classe, né à Lille le 10 Novembre 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Octobre 1933.

N° 3159

—
Liquidation
de pension

—
Octroi

—
Veuve Beyaert
—

N° 3160

—
Liquidation
de pension

—
Octroi

—
Edmond Broutin
—

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} Octobre 1908, M. Broutin comptera, au 30 Septembre 1933, vingt-cinq ans de service avec un traitement moyen de treize mille francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Broutin a droit, pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : $13.000 : 2 = 6.500$ frs.

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Broutin sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Octobre 1933, une pension annuelle de 6.500 frs.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 6.500 frs à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3161

Liquidation
de pension

Octroi

Veuve Prouvoyeur

MESSIEURS,

M. Henri Prouvoyeur, ancien vérificateur d'octroi hors-classe, est décédé, le 25 Juin 1933, en possession d'une pension de retraite de 2.415 frs, portée à 4.080 frs par délibération municipale du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1^{er} Octobre 1916.

Sa veuve, la dame Sophie Bouchart, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Bouchart est née à Hasnon le 23 Janvier 1862 ;
- 2° que M. Prouvoyeur et la dame Bouchart ont contracté mariage le 16 Février 1887 ;
- 3° que M. Prouvoyeur est décédé le 25 Juin 1933 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Prouvoyeur ; les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, desquels il résulte que Mme Veuve Prouvoyeur a droit à la moitié de la pension de son mari soit $4.080 : 2 = 2.040$ frs ;

Nous vous prions de régler la pension de Mme Veuve Prouvoyeur à 2.040 frs à partir du 26 Juin 1933, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jules-Joseph Pecqueur, ancien gardien de la Paix de première classe, est décédé, le 13 Mai 1933, en possession d'une pension de retraite de 7.445 frs 12, dont il jouissait depuis le 1^{er} Décembre 1930.

Sa veuve, la dame Marie-Louise Dieval, sollicite, conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux le règlement de sa pension de retraite et celle de son enfant mineur.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Dieval est née à Savy-Berlette, P.-de-C., le 1^{er} Décembre 1891 ;

2° que M. Pecqueur et la dame Dieval ont contracté mariage le 22 Juin 1912 ;

3° que de ce mariage est issu Georges-André Pecqueur né à Lille le 13 Janvier 1920 ;

4° que M. Pecqueur est décédé le 13 Mai 1933 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Pecqueur ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

1° Article 7. — Que Mme Veuve Pecqueur a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 7.445 frs 12 : 2 = 3.722 56

2° Article 8. — que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour l'enfant Georges-André Pecqueur, âgé de moins de dix-huit ans : 3.722 frs 56 : 10 = 372 24

Total 4.094 80

En conséquence, nous vous proposons de régler la pension de Mme Veuve Pecqueur à 4.094 frs 80 à partir du 14 Mai 1933, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

N° 3162

—
Liquidation
de pension

—
Police

—
Veuve Pecqueur
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3163

—
Allocation
annuelle
et renouvelable

—
Services
Municipaux

—
Jean Planque

MESSIEURS,

M. Jean Plaque, fossoyeur de première classe au Cimetière du Sud, né à Velaines, Belgique, le 5 Septembre 1868, cessera ses fonctions le 31 Mai 1933.

Entré au service de la Ville le 21 Octobre 1912, il comptait, au 1^{er} Juin 1933, vingt ans, sept mois et dix jours de service.

En application des dispositions des délibérations des 17 Septembre 1920 et 23 Octobre 1930, M. Planque a droit à une pension annuelle calculée sur la base de 100 frs par année de service, soit 2.061 frs 12.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de lui allouer, à partir du 1^{er} Juin 1933, une pension annuelle de 2.061 frs 12 qui sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

De plus, nous vous prions de lui accorder une gratification de départ égale à quatre mois de son traitement actuel, soit 4.333 frs 33, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3164

—
Indemnités
et secours

—
Services
Municipaux

—
Veuve
Pierre Degand

M. Pierre Degand, ouvrier bûcheron, est décédé le 22 Juin 1931, après trente ans et cinq mois de service.

Ce fonctionnaire ne bénéficiait pas des avantages de la Caisse des Retraites des Services Municipaux si bien que sa veuve n'a droit à aucune pension.

Conformément au barème fixé par la délibération municipale du 20 Janvier 1921, nous vous demandons d'accorder à Mme Veuve Degand un secours, une fois donné, de 760 frs.

La dépense sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1933 « Indemnités et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ou leurs ayants-droit ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Auguste Sénéchal, ouvrier jardinier, est décédé, le 6 Mars 1933, après vingt-neuf ans de service.

Ce fonctionnaire ne bénéficiait pas des avantages de la Caisse des Retraites des Services Municipaux et sa veuve n'a droit à aucune pension.

Conformément au barème fixé par la délibération municipale du 20 Janvier 1921, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à Mme Veuve Sénéchal un secours, une fois donné, de 725 frs.

La dépense sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1933 : Indemnités et secours aux ouvriers ou employés non titulaires de la Caisse des Retraites ou leurs ayants-droit.

Adopté.

N° 3165

—
Indemnités
et secours

—
Services
Municipaux

—
Veuve
Auguste Senechal

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Maurice Verhaeghe, ouvrier jardinier, est décédé, le 27 Octobre 1932, après vingt-et-un ans, cinq mois et vingt jours de versements à la Caisse Municipale des Retraites.

Mme Veuve Verhaeghe, ne comptant pas deux années de mariage au jour du décès de son mari, n'a droit, en vertu de l'article 7 du règlement de la dite Caisse, à aucune pension.

Dans ces conditions, nous vous demandons de lui accorder, conformément au barème fixé par la délibération municipale de 20 Janvier 1921, un secours une fois donné de 537 frs.

La dépense sera prélevée sur l'article 8 du Budget Ordinaire de l'exercice 1933 : Indemnités de départ et secours aux employés municipaux ou à leurs ayants-droit.

Adopté.

N° 3166

—
Indemnités
et secours

—
Services
Municipaux

—
Veuve Maurice
Verhaeghe

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Léon Maillez, chauffeur-manœuvre de deuxième classe, né à Lens le 30 Septembre 1875, a cessé ses fonctions le 1^{er} Mai 1933 pour raisons de santé.

Il comptait, à cette date, quatorze ans, deux mois et cinq jours de service.

En vertu de votre délibération du 16 Mars 1932, M. Maillez a droit à l'allocation annuelle et renouvelable calculée à raison de cent francs par année de service, sous réserve que cette allocation, cumulée avec la retraite ouvrière ou la pension qui lui sera allouée par la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, ne dépasse pas le montant de la retraite à laquelle il aurait pu prétendre s'il avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites.

Etant donné que M. Maillez va bénéficier d'une pension au titre des Retraites Ouvrières et d'une autre au titre de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, la dite allocation ne pourra être déterminée que lorsque le montant de ces deux pensions sera connu.

En attendant que soit régularisée cette situation, nous vous demandons d'allouer à M. Maillez une gratification de départ égale à deux mois de son dernier traitement, soit 1.600 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

N° 3167

—
Services
Municipaux—
Gratification
de départ—
Léon Maillez
—**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

En retraite depuis le 30 Septembre 1931, M. Ratez, directeur du Conservatoire, a assuré l'intérim de la direction pendant la période du 1^{er} Octobre au 15 Novembre 1931, c'est-à-dire jusqu'au moment de l'entrée en fonctions de son successeur, M. Gaujac.

D'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous prions de vouloir bien décider qu'une indemnité de 1.809 frs 95 — différence entre le montant des appointements servis à M. Ratez au moment de sa mise à la retraite et le montant de la pension dont il bénéficia pendant la durée de son intérim — sera allouée à M. Ratez.

N° 3168

—
Services
Municipaux—
Indemnité Ratez
—

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget pour le règlement de dettes afférentes aux exercices antérieurs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisi de demandes de locations, pour les locaux ci-dessous désignés, dépendant des Abattoirs :

N° 3169

—
Abattoirs

—
Locations diverses

I. Greniers à fourrages

Noms et adresses	N° des greniers	Point de départ de la location	Loyer annuel
M. Antoine Weiller Grande-Rue, Meurchin	Petit grenier n° 54.	1 ^{er} Juillet 1933	81 90
M. Roger Casier, 31 bis rue de Messines	Petit grenier n° 34.	1 ^{er} Juillet 1933	81 90

Ces locations sont consenties pour trois années à compter de la date sus-indiquée, avec faculté pour les parties de les faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

II. Frigorifiques

Location de cases pendant la période du 15 Mai au 15 Octobre 1933

N° des cases	Noms et prénoms	Profession	Adresse	Montant du loyer
1	Charles Théry et Cie	Chevilleur	Rue du Metz, 39, Lille.....	2.000 »
2	J. B. Delescluze	Chevilleur	Rue du Gros Gérard, 20, Lille.....	2.000 »
	et Jules Groulez	Chevilleur	Rue Saint-Sébastien, 17, Lille.....	
3	Alfred Bachelet	Chevilleur	Avenue Pottier, 164, Lambersart.....	2.000 »
	et Augustin Laly	Chevilleur	Rue de Lille, 69, Saint-André.....	
4	Jean Caby	Chevilleur	Rue du Béguinage, Lille.....	2.000 »
5	Albert Prin	Chevilleur	Rue Princesse, 65, Lille.....	2.000 »
	et Louis Pottier	Chevilleur	Rue Princesse, 38, Lille.....	
6	Alexandre Demora	Chevilleur	Avenue Becquart, 37, Lambersart....	2.000 »
	et Gustave Hubert	Chevilleur	Avenue Becquart, 33, Lambersart....	
7	Roger Casier	Chevilleur	Rue de Messines, 31 bis, St-André....	1.000 »
1/2 case				
8	Gaston Marquant	Chevilleur	Avenue Becquart, 70, Lambersart....	2.000 »
	et Robert Catteau	Chevilleur	Rue Jean-Jaurès 35, Marcq-en-Barœul	

N° des cases	Noms et Prénoms	Profession	Adresse	Montant du loyer
9	Marcel Druetz et Paul Cuiengnet	Chevilleur	Chemin de Messines, 86, St-André....	2.000 »
10	Julien Bernaert et Jean Delourme	Chevilleur	Rue du Faubourg de Douai, 182, Lille..	2.000 »
11	Maurice Bécue et Paul Prévot	Chevilleur	Rue Princesse, 44, Lille.....	2.000 »
12	Jules Delemer et Georges Duplouy	Chevilleur	Rue Princesse, 58, Lille.....	2.000 »
13	Gaston Spelto et Jules Cousin	Chevilleur	Rue Lavoisier, 7, Saint-André.....	2.000 »
14	Edouard Roose	Chevilleur	Rue Voltaire, 117, Mons-en-Barœul..	2.000 »
1/2 case			Place Alexandre Dumas, 5, Lille.....	2.000 »
14	Félicien Bruneau	Chevilleur	Rue Godefroy, 83, La Madeleine.....	2.000 »
1/2 case			Rue Princesse, 15, Lille.....	2.000 »
15	Louis Delescluse et François Baudinet	Chevilleur Boucher	Rue Princesse, 63, Lille.....	2.000 »
			Rue du Faubourg de Roubaix, 218, Lille	1.000 »
			Rue du Dépôt, 68, Marcq-en-Barœul..	1.000 »
			Rue Saint-Sébastien, 44, Lille.....	2.000 »
			Rue de Béthune, 31, Lille.....	2.000 »

Tous ces locataires s'obligent à l'exécution des prescriptions contenues dans le règlement de police des Abattoirs. Il leur est formellement interdit, sous peine de résiliation immédiate de leur location, d'introduire dans la case à eux louée, des viandes appartenant à des tiers.

De son côté, la Ville décline expressément toute responsabilité quelconque en ce qui concerne la conservation des viandes déposées dans la case louée et les vols dont ces locataires pourraient être victimes.

Il est entendu que pour les périodes ci-dessus, ces occupants sont dispensés, à titre exceptionnel, du remboursement à la Ville du montant de l'impôt foncier, de la taxe de remplacement et de la taxe de mainmorte afférents aux cases occupées par eux.

Nous vous demandons d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3170

—
Occupation de
terrain, avenue
de Dunkerque et
rue Carolus

—
Olympique Lillois

MESSIEURS,

Nous avons été saisi d'une demande émanant de la Société sportive l'Olympique Lillois, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper une partie d'un terrain situé à proximité de l'avenue de Dunkerque et de la rue Carolus, terrain qui a fait l'objet d'une promesse de vente par M. Copin au profit de la Ville.

La parcelle de terrain sollicitée permettrait à l'Olympique Lillois d'agrandir l'emplacement d'un terrain de jeux qu'il occupe actuellement.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'accueillir favorablement la demande qui nous est présentée, aux conditions ci-après :

1°) l'occupation ne sera autorisée qu'à titre précaire et seulement à compter du jour où la Ville deviendra propriétaire du terrain et dès que celui-ci sera rendu effectivement libre par l'occupant actuel ;

2°) l'Olympique Lillois fera son affaire personnelle, à ses risques et périls, de toute prétention qui pourrait être élevée par les riverains de la rue Carolus et devra s'engager d'ailleurs à établir un passage de sept mètres entre la rue Carolus et l'avenue de l'Hippodrome ;

3°) l'Olympique Lillois paiera une redevance de précarité d'un franc par an ; il supportera toutes les charges ;

4°) l'occupation étant consentie à titre purement précaire, il sera entendu que l'Olympique Lillois devra rendre libre le terrain occupé dans les trois mois d'une mise en demeure faite par la Ville et ce sans aucune indemnité ; à défaut par l'Olympique Lillois de ce faire, la Ville sera autorisée à reprendre possession des lieux et à procéder à tous enlèvements nécessaires aux frais, risques et périls de l'Olympique Lillois.

Nous vous prions, en outre, de nous autoriser à signer la convention à passer avec l'Olympique Lillois.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 12 Avril 1933, vous avez, en vue de l'érection de la Cité Hospitalière, ratifié la promesse de vente souscrite par le Bureau de Bienfaisance de Loos, de deux parcelles de terrain sises :

l'une à Loos, d'une superficie de 1 ha 09 a 22 ca, reprise au cadastre Section B N° 342 ;

l'autre à Lille, d'une superficie de 51 a 82 ca, reprise au cadastre Section E N° 950.

Cette vente a été régularisée par devant M^e Delehelle, notaire à Haubourdin, suivant acte en date des 6 et 12 Juillet, où l'origine de propriété est ainsi littéralement rapportée :

N° 3171

Achat de terrain
à Loos

Dispense de purge

« M. Vermesse, es qualité, déclare que les parcelles de terre présentement vendues appartiennent au Bureau de Bienfaisance de Loos depuis un temps immémorial, qu'il n'a pu retrouver aucun titre de propriété des dits biens, mais qu'à défaut de titres ledit Bureau de Bienfaisance en a joui d'une manière paisible et continue sans interruption pendant un temps plus que suffisant pour les avoir acquises par prescription ainsi qu'il résulte au surplus d'un bail accordé par ledit Bureau de Bienfaisance suivant acte reçu par M^e Henri-Louis-Joseph Delehelle, aïeul et prédécesseur médiat du notaire soussigné, le 20 Septembre 1897.

« En outre, M. Vermesse déclare que les dits biens sont portés à la matrice cadastrale de 1865 au nom du Bureau de Bienfaisance de Loos sous le folio 316 ».

Cette origine de propriété donnant tout apaisement, nous vous prions de nous dispenser d'accomplir, sur cette acquisition, les formalités de purge des hypothèques légales, attendu qu'au surplus, ledit établissement n'est pas susceptible d'hypothèques de cette nature.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 3172

Indicateur de la
Ville de Lille

Réimpression

Marché

MESSIEURS,

En vue de sa réimpression, nous avons fait procéder à une mise à jour complète de l'Indicateur de la Ville de Lille et des renseignements qu'il contient concernant les Services Municipaux.

La Société d'Édition du Nord et l'Imprimerie Ouvrière, consultées à ce sujet, nous ont fait tenir les prix ci-après pour la fourniture de cinq cents ou de mille exemplaires de cet ouvrage :

I. Société d'Édition du Nord :	
500 exemplaires	5.250 frs
1000 exemplaires	6.250 frs
II. Imprimerie Ouvrière :	
500 exemplaires	5.000 frs
1000 exemplaires	6.250 frs

Les échantillons de papier et de couverture qui nous ont été soumis par l'Imprimerie Ouvrière sont de qualité nettement supérieure à ceux de la Société d'Édition du Nord.

La quantité de mille exemplaires est nécessaire pour nos besoins.

D'accord avec votre Première Commission, nous vous prions :

1° de nous autoriser à passer commande à l'Imprimerie Ouvrière pour la fourniture de mille exemplaires de cet ouvrage à raison de six mille deux cent cinquante francs ;

2° d'approuver en conséquence le marché que nous vous soumettons ;

3° de décider que la dépense sera prélevée sur l'article 24 du Budget Ordinaire de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En Février dernier, une fuite d'eau provenant de l'école Franklin a endommagé le mur mitoyen et le papier de tenture du vestibule de l'immeuble voisin, portant le N° 3 de la rue Molière.

Les dégâts ont été évalués d'un commun accord à la somme de deux cents francs que la Ville doit payer à la propriétaire, Mme Tailliez, habitant 5, rue Francisque Sarcey, à Paris.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons le règlement de la dite somme.

La dépense sera imputée sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet d'agrandissement du Palais des Beaux-Arts, approuvé par le Conseil Municipal le 27 Février 1931, prévoit : 1° l'installation de water-closets, urinoirs, lavabos ; 2° la transformation du service d'incendie et son extension dans les nouvelles galeries.

En vue d'exécuter les travaux cinq entrepreneurs spécialistes ont été consultés.

Quatre d'entre eux ont remis les offres suivantes :

MM. A. et M. Herbeau, 17, square Dutilleul	29.934	»
A. Haussy, 12, rue Nicolas Leblanc	29.020	»
Pasquier et Christoffe, 42, rue Masséna	28.000	»
Béhin et Hug, 36, rue de Jemmapes	26.346	»

N° 3173

—
Dégâts occasionnés par une fuite d'eau

—
Indemnité

—
Règlement

N° 3174

—
Programme des Grands Travaux

—
Palais des Beaux-Arts

—
Agrandissement

a) *Installation sanitaire*
b) *Service d'incendie*

—
Marché

Le projet de MM. Béhin et Hug accuse bien le prix le plus bas. Au point de vue technique, il ne vaut cependant pas les trois autres projets. Entre ces derniers, celui de MM. Pasquier et Christoffe donne satisfaction et son prix est le plus intéressant pour la Ville.

Dans ces conditions, et d'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec MM. Pasquier et Christoffe un marché de gré à gré dont le montant, compris une somme à valoir de 3.000 francs, sera de 31.000 francs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour l'agrandissement du Palais des Beaux-Arts.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre Commission de la Voie Publique a estimé nécessaire l'acquisition de dix bornes de virage et de cinq bornes de signalisation de refuge.

En vue de cette fourniture nous avons demandé aux maisons spécialistes de nous faire tenir leurs prix.

Voici les réponses qui nous sont parvenues :

Firmes soumissionnaires	Prix borne de virage	Prix borne de refuge
A. Durenne	N° 4.809 — 910 »	N° 4.602 — 690 » N° 5.029 — 1.255 »
Saunier-Duval-Frisquet	N° 31.794 — 900 » N° 31.793 — 375 »	N° 30.645 — 900 » N° 30.822 — 1.200 »
Emmanuel Cochart	2.445 »	930 »

Après examen votre Commission vous propose :

1° de passer, avec la maison Saunier, Duval et Frisquet, un marché de gré à gré pour l'acquisition de dix bornes de virage au prix de 900 francs l'une, soit un prix global de neuf mille francs ;

2° de faire l'acquisition, à titre d'essai, de deux bornes de signalisation de refuge n° 4602 proposées par les Etablissements Durenne au prix de 690 francs l'une.

Nous vous demandons d'accepter ces propositions et d'approuver le marché que nous vous soumettons.

N° 3175
—
Fourniture
de bornes
de signalisation
—
Marché
—

La dépense sera imputée sur l'article 23 du Budget Extraordinaire intitulé Voie Publique - Travaux de signalisation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous avons décidé l'acquisition de cinq mille plots en acier inoxydable, nécessaires à l'installation de passages cloutés pendant l'année 1933.

Dans ce but, nous avons procédé à un appel d'offres.

Sur trente firmes consultées, onze ont répondu à notre appel et nous ont fait tenir les propositions que voici :

Société Anonyme des Forges Stéphanoises	19.250	»
Anciens Etablissements Morel frères	19.750	»
Ateliers d'Estampage de la Vence	21.250	»
Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt	21.250	»
Société d'Electro-Chimie d'Ugine	21.250	»
Fonderie Chareyre	22.500	»
Auguste Paulet	24.500	»
Etablissements Jacob Holtzer	25.000	»
Ateliers A. Deville	25.000	»
Granvogel et Cie	28.500	»
Société Anonyme des Ateliers Thomé Génot	32.200	»
Auguste Paulet, plots Reflex	42.500	»

Les prix sus-indiqués s'entendent pour la livraison de cinq mille plots, en acier inoxydable, de 0 m. 100 de diamètre à la tête et de 0 m. 100 de longueur de queue terminée en queue de carpe, nette de tous frais, droits et taxes sans aucune exception, aux magasins de la Ville, Porte de Dunkerque.

L'offre la plus intéressante ayant été faite par la Société Anonyme des Forges Stéphanoises, nous vous proposons de passer avec celle-ci le marché que nous soumettons à votre approbation.

La dépense, soit 19.250 frs, sera imputée sur l'article 23 du Budget Extraordinaire intitulé : Voie Publique - Travaux de signalisation.

Adopté.

N° 3176

Installation de passages pour piétons

Fourniture de plots

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3177

Installation de
corbeilles
à papier sur la
voie publique

Offres de la Société
« La Publicité
Nationale »
à Anvers

MESSIEURS,

La Société « La Publicité Nationale », dont le siège est situé à Anvers, avenue Plantin Moretus, a sollicité l'autorisation de fournir et de poser gratuitement, sur les pylônes d'éclairage, des corbeilles à papier.

En métal galvanisé ces bacs seraient peints en aluminium inoxydable. Ils comporteraient trois faces verticales de 0 m. 45 sur 0 m. 30 dont deux recevraient des panneaux de publicité.

Votre Commission de la Voie Publique a examiné attentivement cette demande.

Elle a estimé qu'il serait intéressant de faire un essai afin d'habituer le public à utiliser les corbeilles. Elle signale que les bacs, placés en sens inverse de la circulation, ne peuvent apporter aucune gêne à celle-ci et que, d'autre part, ils ne sauraient en aucune façon gêner l'éclairage public ni endommager les appareils. En conséquence elle a donné un avis favorable à l'installation de ces corbeilles sous les réserves suivantes :

1° la société pétitionnaire devra placer gratuitement, sur simple demande de la Ville, des bacs à papier, ne comportant aucune publicité commerciale, dans les écoles et les hôpitaux ;

2° le nombre de corbeilles à placer sur la voie publique est fixé à trois cents ; ce nombre pourra être augmenté si la Ville le demande ;

3° seules seront tolérées sur les corbeilles les plaques de publicité en émail ;

4° la société s'engagera à payer une redevance annuelle de vingt-cinq francs par bac muni de réclame publicitaire.

L'Administration Municipale a donné un avis favorable aux propositions faites par la Commission de la Voie Publique.

Nous vous demandons, en conséquence, de vouloir bien vous prononcer dans le même sens.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, des demandes de transfert de redevances relatives à des emprises précédemment autorisées.

N° 3178

Emprises sur la
voie publique

Transfert
de redevances

Situation de l'emprise	Nom du redevancier précédemment autorisé	Nature de l'emprise	Redevance	Date de la délibération	Nom du nouveau redevancier	Date de départ du transfert
104, rue Gustave Delory, anciennement 24, rue de Fives	Hermans	Fosse d'aisance	5	24-5-1873	Friscour, 5, avenue Bailly, St-André.	1-1-1933
Rue Van den Heede	Mme Paquin	Ouverture de rue	15,33	18-6-1923	Delesalle, 24, rue du Buisson.	1-1-1933

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, des demandes de suppression de redevances relatives à des emprises précédemment autorisées.

N° 3179

Emprises sur la
voie publique

Suppressions
de redevances

Situation de l'emprise	Nom et adresse du redevancier	Nature de l'emprise	Date de la délibération	Taux de la redevance	Date de départ de la suppression
Rue Courtois, 6-8 ..	Mazelier, 6, rue Courtois	Voie ferrée.	12-5-1921	1.000 »	1-1-1933
Avenue de Dunkerque, 165	Rose, y demeurant	Pompe essence.	17-2-1924	200 »	1-1-1934
Rue des Augustins, 34	Desreux 61, Grande-Rue, Roubaix	Dalles en verre	18-6-1923	25 »	1-1-1933
Rue de Béthune, 14-16	Grandel, y demeurant	Globes lumineux	3-2-1925	20 »	1-1-1934

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3180

Collecteur Ouest

Septième lot

Travaux
supplémentaires

MESSIEURS,

L'analyse de l'eau de la nappe située à la partie supérieure du collecteur Ouest, projeté rue des Bateliers, nous a révélé la présence de sulfate en quantité suffisante pour déterminer des dégradations à l'ouvrage si nous ne prenons la précaution de substituer au ciment prévu à l'adjudication du 2 Août 1932 du ciment fondu Lafarge dont nous avons eu l'occasion de nous servir dans un cas semblable.

Après avoir consulté des techniciens autorisés tels que M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de nous autoriser à prendre les mesures qui s'imposent en vue de nous garantir contre toute surprise en ce qui concerne le susdit travail.

L'augmentation de dépense qui en résulterait serait de 985 francs au mètre linéaire d'égout de 3 m. 20 d'ouverture, ce qui donnerait une dépense supplémentaire totale de 226.850 francs

Le projet d'après le résultat de l'adjudication approuvée le 2 Août 1932 s'élevant à 441.920 francs

Le montant global de la dépense serait donc porté à 668.770 francs, chiffre encore inférieur aux prévisions primitives chiffrées à 740.000 francs et inscrites au Budget en vue de la construction de collecteurs et d'égouts prévue au Programme des Grands Travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3181

Construction d'un
égout en vue de
desservir l'Institut
Mécanique
des Fluides

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un projet dressé en vue de la construction, sous le boulevard prévu près de la porte de Valenciennes, d'un égout qui doit desservir l'Institut Mécanique des Fluides.

L'ouvrage est un ovoïde de 70/105. Il se raccordera, à l'aval, avec l'égout existant et se terminera à l'amont, au bâtiment de l'Institut. Il pourra être prolongé plus tard.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'approuver ce projet dont les travaux seront mis en adjudication dans les formes accoutumées.

La dépense, évaluée approximativement à 100.000 frs, sera imputée sur les disponibilités des crédits alloués pour la construction des collecteurs et égouts visés au Programme des Grands Travaux, disponibilités résultant des rabais consentis par les entrepreneurs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de permettre l'agrandissement des écoles Renan et Turgot, nous avons décidé de faire démolir deux baraquements dont l'un servait de cantine et l'autre de classe provisoire.

Les appels d'offres auxquels nous avons procédé entre les entrepreneurs de démolitions, ont donné les résultats suivants :

1°) M. Anicet Decobert, demeurant à Lille, 41 quai de l'Ouest, a offert la somme de 3.900 frs pour la cantine ;

2°) M. Vandecasteele, demeurant à Roubaix, 81 rue du Fresnoy, a offert la somme de 3.050 frs pour la classe provisoire.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'admettre en recette les sommes ci-contre provenant de la vente de vieux matériel et d'arbres abattus.

1° berlines usagées

M. Jean Cibié, rue Paul Lafargue 730 frs

2° bâches et cylindres en mauvais état

M. Désiré Reubrez, rue du Molinel, à Armentières 1.015 frs 50

N° 3182

*Démolition
d'immeubles*

*Admission
en recette*

N° 3183

Vente :
1° d'arbres
*2° de vieux
matériel*

*Admission
en recette*

3° Arbres de l'Ecole de plein air

MM. Caby et Cie, rue de la Gare, à Saint-André 7.750 frs

Total 9.495 frs 50

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 3184

*Preventorium de
Wormhoudt**Compte de gestion
en matières 1932**Approbation*

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le compte de gestion en matières du Preventorium de Wormhoudt présenté, pour l'exercice 1932, par M. Manier, régisseur économe.

Ce compte s'établit ainsi qu'il suit :

Entrées	33.614 unités 45
Sorties	33.303 unités 82

Reste en magasin	310 unités 63
------------------------	---------------

Nous vous proposons de donner votre approbation à ce document.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 3185
*Ecole de plein air
Désiré Verhaeghe*

*Fourniture
de viande**Marché*

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, il est nécessaire de procéder à l'achat de denrées alimentaires : pain, bière, viande, pommes de terre, légumes frais, épicerie, légumes secs, lait frais, fromage, fruits frais.

La Société « Les Boucheries Alfred Boijaud », 8 rue Nationale, nous ayant fait les offres les plus intéressantes, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec elle en ce qui concerne notre approvisionnement en viande pendant le troisième trimestre 1933.

La dépense, soit approximativement 7.500 frs, sera imputée sur le crédit ouvert en vue du fonctionnement de l'Ecole de plein air.

Quant aux autres denrées, dont le montant ne nécessite pas la passation de marchés, nous nous approvisionnerons auprès des fournisseurs qui nous auront consenti les meilleurs prix.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément à votre délibération du 10 Mars 1930, et d'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous proposons d'allouer aux membres du Personnel Enseignant ci-dessous désignés, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités suivantes à prélever sur l'article 167 du Budget Ordinaire de 1933 :

Mlle Hérard, directrice, dix ans de service à Lille	500	»
Mme Beugnières, directrice, trente ans de service à Lille	1.500	»
Mme Hennebois, directrice, vingt-quatre ans de service à Lille ...	1.200	»
Mme Cerisier, directrice, douze ans de service à Lille	600	»
Mme Cadènes, directrice, vingt ans de service à Lille	1.000	»
Mme Cuvelier, institutrice adjointe, vingt-deux ans de service à Lille	1.100	»
Mlle Frey, institutrice adjointe, trente et un ans de service à Lille	1.550	»
M. Rossigny, instituteur adjoint trente et un ans de service à Lille	1.550	»
Mlle Poupard, institutrice adjointe vingt-trois ans de service à Lille	1.150	»
Mme Carlier, institutrice adjointe, vingt-sept ans de service à Lille	1.350	»
M. Carlier, instituteur adjoint, vingt-neuf ans de service à Lille..	1.450	»
M. Laude, instituteur adjoint, quatorze ans de service à Lille....	700	»
M. Opart, instituteur adjoint, dix ans de service à Lille	500	»
Mme Pecqueur, institutrice adjointe, vingt-cinq ans de service à Lille	1.250	»
M. Delattre, instituteur adjoint, vingt-cinq ans de service à Lille	1.250	»

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Philippeau, président de l'Association « Les Amis de l'Ecole Laïque », fait connaître que, par suite de l'augmentation des effectifs aux Patronages de l'Arbrisseau et du Faubourg de Béthune, récemment ouverts, ses dépenses vont se trouver sensiblement accrues et qu'il ne pourra y faire face si la Ville ne lui vient pas en aide.

N° 3186

Personnel
enseignant

Indemnités
de départ

N° 3187

Patronages laïques

Subvention
supplémentaire

Après examen, nous vous demandons de vouloir bien décider l'allocation d'une subvention supplémentaire que nous vous proposons de fixer à dix mille francs.

La dépense sera inscrite au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture des uniformes destinés aux jeunes filles membres de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique, nous avons procédé à un appel d'offres parmi les confectionneurs de la région.

C'est la maison C. Tesse et Cie, 12 rue de Courtrai, adjudicataire de la Ville en ce qui concerne les effets d'habillement aux Services Municipaux, qui nous a consenti les meilleurs prix.

Nous vous demandons, dès lors, de décider l'extension à la fourniture dont il s'agit de l'adjudication prononcée en faveur de la maison Tesse le 20 Mars 1933, approuvée par M. le Préfet le 27 Mars suivant.

La dépense, soit environ 30.000 Frs, sera prélevée sur l'article 194 ter du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Bataillon des Sapeurs-Pompiers nous a signalé la nécessité de pourvoir au remplacement des tuyaux d'incendie.

Après étude des propositions qui nous sont parvenues, nous avons retenu l'offre faite par MM. Vanrullen frères, manufacturiers à Wervicq, Nord, comme étant la plus avantageuse tant au point de vue du prix que de la qualité.

Nous vous proposons en conséquence, d'accord avec votre Première Commission, de ratifier le marché par lequel MM. Vanrullen se sont engagés à nous livrer 40 longueurs de 30 mètres de tuyaux pur chanvre d'Italie — qualité I. E. 16 fils, 72 m/m de diamètre intérieur — au prix de 12 frs 60 le mètre.

N° 3188

Société Municipale
de Gymnastique
et d'Education
Physique

Habillement

Extension
d'adjudication

N° 3189

Bataillon des
Sapeurs-Pompiers

Achat de tuyaux
d'incendie

Marché

Nous vous prions, en outre, de décider que la dépense s'élevant à 15.120 frs, sera prélevée sur le crédit des Sapeurs-Pompiers.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite de la suppression de l'Arbonnoise, entre le boulevard de la Moselle et la rue de la Bassée, les eaux pluviales de l'impasse Saint-Joseph, voie privée, qui s'écoulaient dans la partie de l'Arbonnoise, en cours de remblaiement, n'ont plus d'écoulement et il est nécessaire de remédier au plus tôt à cette situation.

Dans ce but, nous avons fait établir un projet qui prévoit l'exécution d'une canalisation destinée à amener les eaux de l'impasse Saint-Joseph à l'égout existant, rue de Canteleu.

Conformément à l'avis émis par vos Deuxième et Cinquième Commissions, nous vous proposons d'approuver le projet dont la dépense, évaluée approximativement à 27.200 frs, sera prélevée sur les crédits d'emploi de l'emprunt prévu au Programme des Grands Travaux pour la construction d'égouts de collecteur.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons, en vue de la réalisation du Plan d'Embellissement de la Ville, obtenu de Mme Veuve Legrand, demeurant, 18 rue de Lambersart, à Saint-André, une promesse de vente d'immeubles sis à Lille, rue des Etaques 64-66, repris au cadastre, Section B : 1° le N° 64, sous les N°s 2336 et 2336 bis pour une superficie de 129 mètres carrés; 2° le N° 66, sous le N° 2337 pour une superficie de 144 mètres carrés.

Cette acquisition, devant notamment permettre le dégagement du Nouvel Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur, aura lieu moyennant un prix de 255.000 frs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

N° 3190

Construction
d'un égout
impasse
Saint-Joseph

N° 3191

Achat
d'immeubles, rue
des Etaques 64-66

L'entrée en jouissance est fixée au jour de la signature de l'acte. La Ville paiera à Mme Veuve Legrand, à compter de cette date jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 5 % l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M^e Vandornie, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emploi de l'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 3192
—
Achat
d'immeubles, rue
des Etaques 64-66
—
Demande
de déclaration
d'utilité publique
—

Vous venez de ratifier la promesse de vente, souscrite par Mme Veuve Legrand, d'immeubles sis à Lille, rue des Etaques 64-66, repris au cadastre Section B N^{os} 2336-2336 bis et 2337 pour une superficie totale de deux cent soixante treize mètres carrés.

Aucune partie de cette propriété ne doit être incorporée à la voie publique. Cependant la situation de celle-ci par rapport au nouvel alignement que nous avons arrêté fait obstacle à un relotissement rationnel permettant la construction d'immeubles en rapport avec le plan général des travaux.

En nous assurant l'acquisition de ces immeubles, nous pourrions amorcer le relotissement envisagé.

Nous vous demandons, pour cette raison, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application de l'article 3 bis de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Nous vous prions également de décider que le sol de cette propriété qui fera partie d'un relotissement sera revendu par adjudication publique ou échangé contre d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du Plan.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Mme Veuve Chrétien, demeurant à Lille, rue de Paris 237, nous a consenti une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue Gustave Delory, cour Lecomte 2 et 4, repris au cadastre Section B n° 1317, pour une superficie totale de soixante et onze mètres carrés.

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du Plan d'Embellissement de la Ville, aura lieu, moyennant un prix de 17.500 frs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^e Roussel, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emploi de l'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de ratifier la promesse de vente souscrite par Mme veuve Chrétien, de l'immeuble, sis à Lille, rue Gustave Delory, cour Lecomte 2 et 4, repris au cadastre, Section B N° 1317, pour une superficie de soixante et onze mètres carrés.

La totalité du sol de cette propriété sera incorporée à la voie publique lors de l'ouverture d'une voie nouvelle dont les alignements s'harmoniseront avec les prévisions du Plan Général d'Embellissement et d'Extension de la Ville.

N° 3193

Achat d'immeuble,
rue Gustave
Delory, cour
Lecomte 2 et 4

N° 3194

Achat d'immeuble,
rue Gustave
Delory, cour
Lecomte 2 et 4

Demande
de déclaration
d'utilité publique

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application de l'article 2 de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3195

Achat d'immeuble,
rue des
Robleds, 6

MESSIEURS,

Nous avons, en vue de la réalisation du Plan d'Embellissement de la Ville, obtenu des consorts Richez, une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue des Robleds 6, repris au cadastre, Section B N° 2197, pour une superficie de cinquante neuf mètres carrés.

Cette acquisition, devant notamment permettre le dégagement du Nouvel Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur, aura lieu, moyennant un prix de 55.000 frs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour de la signature de l'acte. La Ville paiera aux vendeurs, à compter de cette date jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 6,50 % l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M° Deleplanque, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emploi de l'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de ratifier la promesse de vente, souscrite par les consorts Richez, d'un immeuble sis à Lille, rue des Robleds 6, repris au cadastre, Section B N° 2197, pour une superficie de cinquante-neuf mètres carrés.

Aucune partie de cette propriété ne doit être incorporée à la voie publique. Cependant, la situation de celle-ci par rapport au nouvel alignement que nous avons arrêté fait obstacle à un relotissement rationnel permettant la construction d'immeubles en rapport avec le plan général des travaux.

En nous assurant l'acquisition de cet immeuble, nous pourrions, après sa démolition, amorcer le relotissement envisagé.

Nous vous demandons, pour cette raison, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application de l'article 3 bis de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Nous vous prions de décider également que le sol de cette propriété devant faire partie d'un relotissement sera revendu par adjudication publique ou échangé contre d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du Plan.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du Plan d'Embellissement de la Ville, M. et Mme Delourme-Bauduin nous ont consenti une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue des Sahuteaux 6, repris au cadastre, Section B N° 2756, pour une superficie de cinquante-quatre mètres carrés.

Cette acquisition, qui doit notamment permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur, aura lieu, moyennant un prix de 70.000 frs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour de la signature de l'acte de vente. La Ville paiera aux vendeurs, à compter de cette date jusqu'au jour

N° 3196

Achat d'immeuble,
rue des
Robleds, 6

Demande
de déclaration
d'utilité publique

N° 3197

Achat d'immeuble,
rue des
Sahuteaux, 6

du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculé au taux de 5,50 % l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M^e Vanlaer, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 3198
—
Achat d'immeuble,
rue des
Sahuteaux, 6
—
Demande
de déclaration
d'utilité publique
—

Vous venez de ratifier la promesse de vente, souscrite par M. et Mme Delourme Bauduin, d'un immeuble sis à Lille, rue des Sahuteaux 6, repris au cadastre, Section B N^o 2756, pour une superficie de cinquante-quatre mètres carrés.

Aucune partie de cette propriété ne doit être incorporée à la voie publique. Cependant, la situation de celle-ci par rapport au nouvel alignement que nous avons arrêté fait obstacle à un relotissement rationnel permettant la construction d'immeubles en rapport avec le plan général des travaux.

En nous assurant l'acquisition de cet immeuble, nous pourrons, après sa démolition, amorcer le relotissement envisagé.

Nous vous demandons, pour cette raison, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application de l'article 3 bis de la loi du 3 Mai 1841, modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Nous vous prions également de décider que le sol de cette propriété devant faire partie d'un relotissement sera revendu par adjudication publique ou échangé contre d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du Plan.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Notre concitoyen, M. Hippolyte Lefebvre, statuaire, membre de l'Institut, vient d'offrir gracieusement à nos Musées un groupe en plâtre exposé avec succès au Salon des Artistes Français et intitulé « l'Idole ».

D'autre part, cet artiste dont on nous a dépeint la modeste — sinon difficile — situation, nous a fait connaître qu'il possède dans son atelier une statue grandeur naturelle en marbre de Carrare, représentant « Mignon dansant », qu'il consentirait à céder à la Ville pour une somme de vingt mille francs, qui ne représente même pas la réalisation en marbre de la maquette.

Cette offre nous a paru intéressante tant en raison de son prix que de par l'œuvre elle-même.

En conséquence, nous vous prions : 1° d'adresser nos bien vifs remerciements à M. Lefebvre pour le don qu'il a bien voulu faire à notre ville ; 2° de décider l'achat de la statue de Mignon moyennant le prix de 20.000 frs ; 3° de nous autoriser à passer le marché nécessaire.

Le règlement de la dépense s'opérera en quatre annuités de cinq mille francs dont la première fera l'objet d'un crédit spécial à ouvrir au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Cette délibération tend à l'achat, au maître Hippolyte Lefebvre, d'une statue représentant « Mignon dansant ». Dans le même temps, le maître offre gracieusement à la Ville une autre de ses œuvres intitulée « l'Idole ».

Ayant appris notre intention d'agréer ses offres, Hippolyte Lefebvre nous adresse, par écrit, ses remerciements.

Le Conseil Municipal prend acte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société Immobilière de Moulins-Lille a sollicité l'échange d'une propriété appartenant au Bureau de Bienfaisance, sise à Lille rue Fénelon 36, reprise au cadastre, Section J N° 1186 et 1113, pour une superficie de 1.923 m² 15 dm², contre un immeuble appartenant à ladite Société sis rue de

N° 3199

Achat
d'une statue

Marché

Communication
de M. le Maire

N° 3200

Bureau
de Bienfaisance

Echange
d'immeubles
rue Fénelon 36
rue de
Thumesnil 50

Avis

Thumesnil 50, repris au cadastre Section J N° 1332 p, pour une superficie de 1.367 m² 82 dm².

Dans sa séance du 1^{er} Avril 1933 la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a décidé de conclure cet échange moyennant paiement par la Société Immobilière de Moulins-Lille d'une soulte de 140.000 frs.

Cependant, suivant convention intervenue en 1873, le bâtiment de devant de l'immeuble rue Fénelon 36 ne deviendrait la propriété du Bureau de Bienfaisance que contre paiement à la Société précitée d'une somme de 10.000 frs ramenant ainsi à 130.000 frs la soulte à payer par cette dernière.

La Société Immobilière de Moulins-Lille s'engage à payer au Bureau de Bienfaisance, outre la soulte ci-dessus, une somme de 45.000 frs à titre de frais de réinstallation des bureaux, actuellement rue Fénelon 36, dans l'immeuble de la rue de Thumesnil 50.

La Société Immobilière prendra à sa charge la construction du mur mitoyen longeant la propriété rue de Thumesnil. Elle supportera également tous les frais et droits concernant cet échange.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise par la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3201

MESSIEURS,

Hospices
—
Aliénation
de terrain
à Hellemmes

Avis

Dans sa séance du 29 Avril 1933, la Commission Administrative des Hospices a décidé la cession gratuite, au profit de la Ville d'Hellemmes, d'une parcelle de terrain de cent trois mètres carrés, nécessaire à la réalisation de l'alignement de la rue Joseph Bara, à prendre dans une propriété des Hospices, reprise au cadastre, Section unique, N°s 2346 et 2347.

La Ville d'Hellemmes s'oblige : 1° à exécuter dans la partie de terrain cédée tous travaux de viabilité et d'entretien permettant le classement dans le réseau des voies urbaines ; 2° à faire l'avance aux Hospices de la quote-part leur incombant dans la dépense, soit une somme de 3.546 frs 09.

Les Hospices imposeront aux futurs acquéreurs des terrains restant leur

appartenir le remboursement à la Ville d'Hellemmes de la somme précitée de 3.546 frs 09, proportionnellement à la longueur du terrain par eux acquis.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet par les Hospices.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération en date du 10 Juin 1933, la Commission Administrative des Hospices de Lille : 1° a décidé de remplacer l'installation de cuisine de l'Hôpital de la Charité par un matériel chauffé au gaz ; 2° a adopté le devis établi à cet effet, s'élevant à la somme de 110.300 frs.

En raison du très mauvais état du matériel actuel qui ne permet plus d'assurer un service régulier, nous vous demandons, d'accord avec vos Deuxième et Troisième Commissions, d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération en date du 10 Juin 1933, la Commission Administrative des Hospices a adopté un projet établi en vue de la reconstruction à l'Hospice Général du grand escalier de droite, reconstruction dont le montant s'élève à la somme de 55.300 frs.

D'accord avec vos Deuxième et Troisième Commissions, nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération précitée.

Adopté.

N° 3202

—
Hospices

—
*Installation
d'une cuisine
au gaz à l'Hôpital
de la Charité*

—
Avis

N° 3203

—
Hospices

—
*Réfection d'un
escalier à
l'Hospice Général*

—
Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3204

—
Travaux
Municipaux

—
Achat
d'une voiture

—
Marché

MESSIEURS,

La voiture automobile mise à la disposition du Service des Travaux Municipaux présente un tel état de vétusté qu'il n'est pas sans danger de continuer à l'utiliser.

L'achat d'une nouvelle voiture s'impose donc.

Dans ce but nous avons consulté les maisons susceptibles de nous fournir un matériel solide et répondant aux conditions requises pour l'usage auquel il est destiné.

Les prix les plus avantageux pour la Ville ayant été consentis par la Société des Automobiles Delahaye, 10, rue du Banquier, à Paris, nous vous prions de nous autoriser à passer avec cette société le marché nécessaire en vue de l'achat d'une voiture, type 122, moyennant le prix de 20.600 francs.

La dépense sera imputée sur le crédit : Services Municipaux — Transports.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3205

—
Cantine scolaire
rue
Pierre Legrand

—
Installation d'une
construction
démontable

Le baraquement dans lequel est installée la cantine scolaire de la rue Pierre-Legrand est en très mauvais état et n'est plus réparable.

Dans ces conditions, nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de décider le remplacement du baraquement actuel par une construction d'un type démontable et de confier l'exécution aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien aux conditions de leur adjudication.

La dépense sera imputée sur le crédit de 50.000 francs inscrit à cet effet au Budget Supplémentaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'application de l'éclairage électrique dans la Caserne de Sapeurs-Pompiers, rue de Bouvines, il a été procédé à un appel d'offres auprès d'entrepreneurs de la Ville.

Sur dix entrepreneurs consultés, sept ont remis les propositions indiquées ci-après dans l'ordre croissant des prix :

- | | |
|---|-----------|
| 1. Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques, à Lille | 13.557 45 |
| 2. Sattler, à Lille..... | 15.750 » |
| 3. Société de Construction de Lignes et d'Appareillage Electriques, à Lille | 15.958 » |
| 4. Coulon, à Lille | 16.900 » |
| 5. Buot, à Lille | 20.600 » |
| 6. Dehertogh, à Lille | 20.800 » |
| 7. Boucher et Daigremont, à Lille..... | 23.678 05 |

Le projet présenté par la Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques répond aux conditions du programme fixé aux concurrents.

Son prix est le plus avantageux pour la Ville.

Nous vous demandons, dès lors, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'approuver le marché à passer avec cette société pour l'exécution des susdits travaux.

La dépense s'élevant à 13.557 francs 45 sera prélevée sur le crédit inscrit sous le n° 35 au Budget Extraordinaire de 1933.

Des propositions vous seront ultérieurement soumises en vue de l'électrification de la Caserne Malus.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vertu de l'adjudication-concours en date des 6 Mai et 8 Juillet 1933, M. R. Thuet, demeurant à Lillè, 59, rue de Bapaume, a été déclaré adjudicataire des travaux d'installations électriques du nouveau réservoir d'eau de Saint-Maurice.

D'accord avec votre Commission d'Adjudication, nous vous demandons

N° 3206

*Electrification
des Casernes de
Sapeurs-Pompiers*

Caserne Bouvines

Marché

N° 3207

*Amélioration de la
distribution d'eau
à Saint-Maurice
et au Buisson*

*Construction
d'un réservoir*

*Deuxième lot :
Installations
électriques*

d'approuver le marché à passer avec cet entrepreneur et s'élevant à la somme de dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix francs.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Supplémentaire de 1932 sous le numéro 221 : Distribution d'eau. Augmentation de la pression dans le quartier du Buisson.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3208
—
*Eviction
de locataire, rue
Lottin 15-17*
—

La Ville a acheté un certain nombre d'immeubles appelés à être démolis pour permettre la réalisation de notre programme d'embellissement et d'assainissement, ainsi que le dégagement de l'Hôtel de Ville.

En vue de rendre libre d'occupation la maison sise rue Lottin, 15-17, nous sommes entré en pourparlers avec M. Louis Tumelaire qui a accepté d'évacuer ledit immeuble, moyennant paiement d'une indemnité que nous avons cru équitable de fixer à 40.000 francs après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

Nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer cette indemnité à M. Tumelaire ; 2° de décider que le montant de ladite somme, ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit par M. Tumelaire, seront prélevés sur les crédits de l'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3209
—
*Eviction
de locataire, rue
des Robleds 1 bis*
—

En vue de réaliser notre programme d'embellissement et d'assainissement, nous poursuivons l'évacuation des immeubles appartenant à la Ville et situés dans le quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. Arthur Boulen qui a accepté de rendre libre d'occupation un atelier, situé rue des Robleds, 1 bis, moyennant une indemnité que nous avons cru équitable de fixer à 800 francs après nous être entouré des éléments d'appréciation nécessaires.

Nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer cette indemnité à M. Boulen ; 2° de décider que le montant de ladite somme, ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit par M. Boulen, seront prélevés sur le crédit figurant au Budget Supplémentaire de 1933 sous le titre : Acquisition d'immeubles destinés à être démolis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au lendemain de la mort de Gustave Delory, le Conseil Municipal unanime décidait qu'un monument serait élevé à sa mémoire, par souscription publique, sur une des places de notre Ville.

En vue de l'application de cette décision, un Comité, constitué sous notre présidence, reçut la mission de mener l'œuvre à bonne fin et, notamment, de recueillir les fonds nécessaires.

Répondant à son appel, le Conseil, par une délibération du 5 Mars 1926, ouvrit au Budget un crédit de cinquante mille francs, à titre de première subvention.

Le 26 Août 1929, le Comité d'Erection du Monument, adoptant l'emplacement choisi en accord avec l'Administration Municipale, à l'angle du boulevard Maréchal Vaillant et de l'avenue Eugène Varlin, donnait un avis favorable de principe au projet établi par le statuaire Charles Caby, sous réserve que cet artiste présenterait une maquette plus fouillée, dont le prix, fixé à vingt mille francs par délibération du 28 Septembre 1929, serait compris dans le prix global du monument si, la maquette donnant satisfaction, M. Caby était chargé de l'exécution du monument.

Après un examen particulièrement attentif du nouveau projet que vient de soumettre M. Caby, l'Administration Municipale a conclu à son adoption, étant entendu cependant que l'artiste apportera à son œuvre des retouches.

Il importe maintenant de prendre, comme nous le demande le Comité, les dispositions nécessaires afin de lui permettre d'atteindre son but.

Les souscriptions recueillies présentement s'élèvent à environ cent mille francs. Elles s'avèrent nettement insuffisantes pour couvrir la dépense qui, suivant devis remis, se chiffre à environ trois cent quatre-vingt-quinze mille francs.

N° 3210

Erection d'un
monument
à Gustave Delory

Nouvelle
souscription
de la Ville

Nous vous demandons, dans ces conditions, de décider l'inscription au Budget de 1934 d'un crédit de deux cent mille francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3210¹

Erection
d'un monument
à Gustave Delory

—
Marché

MESSIEURS,

En vue d'atteindre la somme de 395.000 frs nécessaire à l'érection d'un monument à la mémoire de Gustave Delory, vous venez de décider de parfaire à l'aide d'une subvention de 200.000 frs, le montant des fonds recueillis par souscription.

En accord avec le Comité d'Erection, notre choix s'est définitivement porté sur le nouveau projet présenté par M. Charles Caby, statuaire.

M. Caby s'est engagé à exécuter pour la somme de 366.000 frs le monument d'une hauteur de 13 mètres sur 6 mètres 50 de largeur entièrement en pierre d'Euville. L'ensemble présentera un soubassement supportant trois hauts reliefs, trois bras colonnes surmontés d'une statue de la liberté.

Il est entendu que le coût de la maquette fixé à 20.000 frs, dans votre délibération du 28 Septembre 1929, n'est pas compris dans la somme de 366.000 frs indiquée ci-dessus.

Nous vous demandons d'accepter ces propositions, de ratifier les devis et marché que nous soumettons à votre agrément et de décider que les travaux de fondation et les travaux divers dont le montant global s'élève approximativement à 29.000 frs seront exécutés par les entrepreneurs de l'entretien.

Adopté.

N° 3211

Plan
d'Embellissement
d'Aménagement
et d'Extension

Alignements
intéressant
divers
immeubles
dont l'acquisition
est déjà
réalisée

—
Plans partiels

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous avez procédé à l'acquisition d'un certain nombre d'immeubles nécessaires à la réalisation du Plan d'Embellissement, d'Aménagement et d'Extension de notre Ville.

Ce Plan est actuellement soumis à l'Administration Supérieure pour avis et observations.

En attendant qu'il soit possible d'obtenir l'approbation dans son ensemble, il importe d'arrêter les alignements des parties intéressant des acquisitions d'immeubles déjà réalisées en divers quartiers de la Ville.

Nous vous soumettons donc les plans partiels intéressant ces alignements, en vous priant de vouloir bien en demander l'approbation par l'Administration Supérieure.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin d'éviter dans l'avenir des expropriations toujours onéreuses, vous avez décidé l'acquisition d'un certain nombre d'immeubles mis en vente qui — situés sur le tracé de voies prévues au Plan d'Embellissement, d'Aménagement et d'Extension — présentaient pour la Ville le plus grand intérêt.

Ces acquisitions, reprises au tableau joint et aujourd'hui définitives, ont toutes été poursuivies en vue du projet d'aménagement et d'extension, projet actuellement soumis à la Commission Supérieure d'Aménagement. Elles ont fait l'objet, d'autre part, de plans partiels d'alignement que vous avez approuvés.

Il importe, en raison du caractère d'utilité publique qui s'est attaché à la réalisation de ces opérations immobilières, de récupérer le montant des droits d'enregistrement et de taxe hypothécaire que nous avons consignés lors de la passation de contrats et l'accomplissement des formalités légales.

C'est pourquoi nous vous demandons de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application des articles 2 et 3 bis de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique pour l'ensemble de ces opérations, étant entendu que cette déclaration portera également sur les immeubles ou portions d'immeubles situés en dehors des alignements.

Nous vous prions pareillement de décider que les sols ou portions de sol situés hors alignement seront aussitôt que possible relotis pour être revendus par adjudication publique ou échangés contre d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du Plan.

Adopté.

N° 3212

—
*Plan
d'Embellissement
d'Aménagement
et d'Extension*

—
*Diverses
acquisitions
d'immeubles
déjà réalisées*

—
*Demande de
déclaration
l'utilité publique*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3213

—
Plan
d'Embellissement
d'Aménagement
et d'Extension

—
Dégagement
de
l'Hôtel de Ville
et assainissement
du quartier
Saint-Sauveur

—
Alignements
—

MESSIEURS,

Vous avez soumis à l'Administration Supérieure, pour avis et observations, le Plan d'Extension et d'Aménagement de notre Ville.

Ce plan comprend, notamment, le dégagement de l'Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur, pour l'exécution desquels nous avons procédé à de nombreuses opérations immobilières.

Il convient, en attendant l'approbation dans son ensemble de notre Plan d'Extension et d'Aménagement, de fixer les alignements des parties intéressant des acquisitions d'immeubles déjà réalisées, ou pour lesquelles nous demandons l'autorisation de passer les actes d'acquisition.

Nous vous soumettons, en conséquence, le Plan d'Alignement établi à cet effet en accord avec votre Commission du Plan, en vous priant d'en solliciter l'homologation par l'Autorité Supérieure.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3214

—
Plan
d'Embellissement
d'Aménagement
et d'Extension

—
Dégagement
de
l'Hôtel de Ville

—
Assainissement
du quartier
Saint-Sauveur

—
Acquisitions
d'immeubles
déjà réalisées

—
Demande
de déclaration
d'utilité publique
—

MESSIEURS,

Afin de ne pas nous trouver plus tard dans l'obligation de recourir à des expropriations toujours onéreuses, vous avez décidé l'acquisition d'un certain nombre d'immeubles mis en vente qui — nécessaires à la réalisation de la partie du Plan d'Extension, d'Embellissement et d'Aménagement — intéressaient : 1° la construction et l'aménagement de l'Hôtel de Ville ; 2° l'assainissement du quartier Saint-Sauveur.

Les acquisitions dont il s'agit, reprises au tableau joint, sont aujourd'hui définitives. Toutes, elles ont été poursuivies en vue du projet d'aménagement et d'extension, projet actuellement soumis à la Commission Supérieure d'Aménagement. Elles ont fait l'objet, d'autre part, de plans d'alignements que vous avez approuvés.

Il importe, en raison du caractère d'utilité publique qui s'est attaché à la réalisation de ces opérations immobilières, de récupérer le montant des droits d'enregistrement et de taxe hypothécaire que nous avons consignés, lors de la passation des contrats et de l'accomplissement des formalités subséquentes.

Dans ce but nous vous demandons de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application des articles 2 et 3 bis de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique pour l'ensemble de ces opérations, étant entendu que cette mesure portera également sur les immeubles ou portions d'immeubles situés en dehors des alignements.

Nous vous prions, en outre, de décider que les sols ou portions de sol situés hors alignement seront aussitôt que possible relotis pour être revendus par adjudication publique ou échangés contre d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du Plan.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans le but d'éviter ultérieurement des expropriations toujours onéreuses, vous avez décidé l'acquisition d'un certain nombre d'immeubles nécessaires à la réalisation de la partie du Plan d'Embellissement, d'Extension et d'Aménagement intéressant le dégagement de l'Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur.

Ces acquisitions, reprises au tableau ci-joint, sont poursuivies en vue du projet d'aménagement et d'extension actuellement soumis à la Commission Supérieure d'Aménagement. Elles ont déterminé l'établissement de plans d'alignements intéressant le quartier Saint-Sauveur et que vous avez approuvés.

Il importe, en raison de l'intérêt public qui s'attache à la réalisation de ces opérations immobilières, de solliciter la déclaration d'utilité publique pour la totalité des acquisitions en cause. En effet, les sols ou portions de sol de ces propriétés restant disponibles après réalisation des alignements font obstacle à un relotissement rationnel ou susceptible de constructions en rapport avec le plan général des travaux.

Nous vous demandons, dès lors, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application des articles 2 et 3 bis de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique pour l'ensemble de ces opérations immobilières, étant entendu que cette déclaration portera également sur les immeubles ou portions d'immeubles situés hors alignement.

Nous vous prions, en outre, de décider que les sols ou portions de sol situés hors alignement seront aussitôt que possible relotis pour être revendus par adjudication publique ou échangés contre d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du Plan.

Adopté.

N° 3215

—
*Plan
d'Embellissement
d'Aménagement
et d'Extension*

—
*Dégagement
de
l'Hôtel de Ville
et assainissement
du quartier
Saint-Sauveur*

—
*Acquisitions
d'immeubles*

—
*Demande de
déclaration
d'utilité publique*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3216

—
Acquisitions
faites en vue de
la réalisation du
Plan Général
d'Extension,
d'Aménagement
et
d'Embellissement

—
Utilisation des
excédents
hors
alignements :
reventes ou
échanges

MESSIEURS,

Vous avez fait tenir à l'Administration Supérieure, pour avis et observations, le Plan Général d'Embellissement et d'Extension de la Ville. Ce projet pourra ensuite être soumis à votre agrément, puis faire l'objet d'une demande de déclaration d'utilité publique.

En attendant l'accomplissement de ces formalités, vous venez de prendre des délibérations sollicitant des déclarations partielles d'utilité publique. Il se peut qu'il soit nécessaire d'en demander encore, avant que le projet général soit définitivement approuvé, pour les immeubles dont la vente se présenterait dans des conditions particulièrement intéressantes, permettant ainsi d'éviter des expropriations ultérieures.

Les propriétés ainsi vendues le sont toujours en totalité. Elles laissent donc hors alignement des excédents dont il convient de prévoir l'emploi.

Dans la généralité des cas, ces excédents présentent des limites faisant obstacle à un lotissement rationnel. Il conviendra par la suite d'effectuer des relotissements permettant des constructions s'accordant avec le plan général des travaux. Les déclarations d'utilité publique seront alors demandées en application des articles 2 et 3 bis de la loi du 3 Mai 1841.

Mais il importe de prévoir dès maintenant le mode d'utilisation des parcelles non incorporées à la voie publique, conformément aux dispositions de l'article 3 bis de la loi du 3 Mai 1841, modifiée par la loi du 6 Novembre 1918.

A cet effet, nous vous prions de décider que les excédents hors alignement provenant :

1°) des acquisitions pour lesquelles la Ville est en possession d'une promesse de vente non encore réalisée ;

2°) des acquisitions pour lesquelles vous serez appelés à demander une déclaration partielle d'utilité publique ;

3°) des acquisitions qui seront opérées après que votre Plan général d'Embellissement sera approuvé ;

seront rétrocédés aussitôt qu'un nouveau lotissement rationnel sera possible, soit par adjudication publique, soit par échange avec d'autres immeubles nécessaires à la réalisation de votre Plan.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Préfet nous a communiqué pour avis à émettre par le Conseil Municipal :

1° une délibération, en date du 17 Juin 1933, par laquelle la Commission Administrative des Hospices a décidé, en vue de la réalisation de la Cité Hospitalière, d'instituer un concours public entre les architectes français qualifiés dans ce genre de construction et d'attribuer aux meilleurs projets diverses primes dont le total pourra, le cas échéant, s'élever à la somme de 65.000 frs à recouvrer sur les honoraires de l'architecte qui pourra être chargé de l'exécution de tout ou partie de la Cité Hospitalière ;

2° le règlement et le programme dudit concours adoptés par l'Administration hospitalière.

* *
* * *

Le but que l'Administration des Hospices poursuit par la réalisation de la Cité Hospitalière est de réunir dans une même enceinte tous ses services.

Ce groupement présentera de nombreux avantages.

Au point de vue scientifique, tous les éléments de travail s'y trouveront réunis.

A côté des consultations fonctionneront les services d'hospitalisation. Auprès des malades se trouveront les professeurs qui, dans leurs laboratoires et par leur enseignement, compléteront un ensemble d'organismes destiné à combattre la maladie.

Au point de vue administratif, la suppression des multiples établissements actuels aura les plus heureux effets car elle permettra la simplification des écritures, la réforme des budgets et comptes, la spécialisation du personnel, la réduction des stocks et un contrôle plus facile de la gestion hospitalière.

L'économie de fonctionnement qui en résultera complètera celle que l'Administration des Hospices recherche pour la construction proprement dite, tout en assurant, à ce dernier point de vue, le maximum de confort et de progrès soit aux services médicaux, soit aux malades confiés à leurs soins.

* *
* * *

C'est pour obtenir ce maximum de résultats, tant au point de vue hospitalier qu'au point de vue scientifique, que l'Administration des Hospices a décidé d'ouvrir un concours d'idées pour assurer la réalisation d'un projet d'une si vaste envergure.

N° 3217

—
Hospices

—
*Programme de
concours pour la
construction d'une
Cité Hospitalière*

—
Avis
—

Elle espère qu'en faisant appel à toutes les compétences en matière de construction hospitalière elle fera naître des conceptions qui, pour être parfois hardies, lui permettront de réaliser le maximum d'avantages dans l'intérêt de tous.

L'Administration des Hospices a dressé, à cet effet, le programme et le règlement du concours qu'elle se propose d'instituer en vue de la réalisation de ce projet.

Le règlement de ce concours a été examiné par nos Services Techniques et modifié suivant leurs indications. Il nous paraît bien établi pour régler d'une façon satisfaisante les rapports qui s'établiront entre les Hospices d'une part, et les divers concurrents d'autre part.

L'Administration Municipale vous propose donc de donner un avis favorable à la délibération de la Commission Administrative des Hospices en date du 17 Juin décidant d'instituer un concours public pour l'établissement du projet de la Cité Hospitalière.

*

**

Il n'est pas douteux qu'au point de vue économique et administratif il y ait un intérêt certain à réaliser, par le moyen de la Cité Hospitalière, la concentration des services hospitaliers. Mais ce ne sera pas là le résultat principal qu'il faut attendre de la réalisation du présent projet.

L'Administration des Hospices a eu surtout en vue, non seulement l'amélioration de la situation présente, mais encore le maximum des avantages et des perfectionnements que l'on peut envisager actuellement pour la santé des malades et les progrès de la Science médicale.

Envisagé sous cet angle, le projet a un caractère humanitaire et social du plus haut intérêt.

Créer de nouveaux services d'hospitalisation suivant les conceptions modernes est une œuvre qui procurera les plus grands avantages à la population malade et qui lui permettra, par les moyens les plus perfectionnés de la technique hospitalière, d'obtenir plus vite la guérison ou les améliorations possibles et désirables.

Les moyens mis à la disposition de la Faculté y contribueront pour la plus large part. Les Services d'hospitalisation, les laboratoires, les consultations organisées sur des bases tout à fait rationnelles apporteront une aide plus active encore à la lutte contre la maladie.

*

**

Aussi l'Administration Municipale estime-t-elle qu'au nom de la Ville de Lille elle se doit d'apporter son concours le plus empressé à la réalisation d'un projet dont est si hautement démontré le caractère à la fois économique, scientifique et social.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Comité National de l'Enfance, en accord avec l'Office National d'Hygiène Sociale, a organisé une Semaine Nationale de l'Enfance, du 15 au 21 Mai dernier, au bénéfice des Œuvres de Protection du Premier Age.

Notre Ville ne pouvant rester indifférente à ce qui regarde l'Enfance, nous vous proposons de décider le vote d'un crédit de quatre mille francs destiné à couvrir l'achat des insignes mis en vente sur la voie publique.

Par ailleurs, nous vous demandons d'admettre en recette la somme de trois mille deux cent cinquante un francs trente-cinq centimes, montant du produit de la vente desdits insignes sur la voie publique les 21 et 28 Mai.

La dépense et la recette seront inscrites au Budget Supplémentaire de l'Exercice courant.

Adopté.

N° 3218
—
*Journées
de l'Enfance*
—
*Participation
de la Ville*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Fédération Nationale des Amputés de Guerre a tenu son Congrès annuel en notre Ville du 5 au 8 Mai dernier.

Le Groupe Régional du Nord et du Pas-de-Calais chargé de l'organisation de ce Congrès, en nous faisant connaître les dispositions prises en vue de donner à cette manifestation tout l'éclat désirable, a sollicité de la Ville une subvention particulièrement importante en raison des frais engagés par les divers groupements ayant envoyé leur adhésion.

Etant donné l'importance de ce Congrès aux travaux duquel participèrent des amputés délégués de toutes les régions de France, nous vous proposons de décider le vote au profit des organisateurs d'une subvention de dix mille francs.

La dépense sera inscrite au Budget Supplémentaire de l'Exercice courant.

Adopté.

N° 3219
—
*Quatrième
Congrès National
de la Fédération
des Amputés
de France*
—
Subvention
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3220

Treizième Congrès
de Chimie
Industrielle

—
Subvention
—

MESSIEURS,

Le Treizième Congrès de Chimie Industrielle tiendra ses assises en notre Ville du 24 au 30 Septembre prochain.

Les organisateurs, en nous faisant connaître les dispositions prises en vue de donner à cette manifestation tout l'éclat désirable, sollicitent de la Municipalité une subvention qui leur permette de garder à ce Congrès l'ampleur des précédents et de faire face aux frais considérables qu'entraîne semblable organisation.

Etant donné l'importance du budget établi par les organisateurs de ce Congrès dont les travaux seront suivis par plus de mille congressistes, dont au moins deux cents étrangers, nous proposons de décider qu'une subvention de cinq mille francs leur soit votée.

La dépense sera inscrite au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3221

Institution
des Sourds-Muets
et Aveugles
de Ronchin

—
Transfert
de bourse
Marcel Foulon
—

MESSIEURS,

Au cours de sa réunion du 3 Novembre 1932, le Conseil Municipal a accordé au jeune Marcel Foulon, déficient du langage, orphelin complet, une bourse de douze cents francs représentant les frais de demi-pension à l'Institution des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin.

Le directeur de cet établissement nous fait savoir que cet enfant — qui n'a fait aucun progrès depuis son arrivée dans l'Institution — dont la déficience est d'origine, non sensorielle, mais centrale, est susceptible d'éducation par des méthodes spéciales aux arriérés et anormaux de l'intelligence.

L'Institution pour enfants en retard et anormaux, reconnue d'utilité publique, du Château Saint-Ange à Montfavet, Vaucluse, est tout indiquée.

Les grands-parents de notre jeune protégé demandent, pour ces raisons, le transfert de la bourse qui lui a été attribuée.

Nous vous prions, d'accord avec votre Quatrième Commission, de donner un avis favorable à cette demande, étant entendu que cette proposition ne deviendra décision qu'autant que le Département prendra la même mesure.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisis, par l'Organisation Syndicale, d'une requête tendant à obtenir le concours de la Ville afin de permettre au Personnel Municipal exclu du bénéfice de la loi sur les Assurances Sociales en raison, soit de l'âge, soit de l'importance du traitement, l'affiliation à la Caisse de Solidarité du Personnel des Services Publics du département du Nord, constituée sous le patronage du Groupement Départemental des Syndicats des Services Publics. Cette caisse, placée sous le régime de la loi du 1^{er} Avril 1898 sur les sociétés de Secours Mutuels, est gérée par les membres du Conseil d'Administration de la Caisse Primaire d'Assurances Sociales du Personnel. Les prestations servies sont identiques dans les deux caisses.

L'affiliation se ferait dans les conditions ci-après :

1° les intéressés subiraient sur leur traitement une retenue dont le montant est à déterminer ;

2° la Ville consentirait, pour chaque agent affilié, une subvention dont le montant, ajouté à la cotisation du dit agent, formerait la cotisation totale prévue par la loi des assurances sociales pour les assurés du régime général.

Après examen des statuts de la Caisse de Solidarité par votre délégation chargée de l'étude des questions intéressant le Personnel, nous vous proposons de vouloir bien accueillir la demande présentée par l'Organisation Syndicale et de fixer, comme suit, le montant de la subvention à prendre en charge par la Ville, à compter du 1^{er} Avril 1933 :

A. — *Agents exclus en raison de leur âge :*

Subvention fixée aux 27/40 de la cotisation afférente à la catégorie dans laquelle le fonctionnaire aurait été incorporé, s'il avait été assujetti, la différence, soit 13/40, étant prise en charge par l'agent.

B. — *Agents exclus en raison de l'importance du traitement :*

Subvention fixée aux 20/40 de la cotisation totale afférente à la cinquième catégorie, la différence, soit 20/40, étant prise en charge par l'agent.

Ces propositions entraîneraient une dépense totale annuelle pour la Ville de 35.000 francs, soit, en ce qui concerne la période du 1^{er} Avril au 31 Décembre 1933, une dépense supplémentaire de 26.000 francs environ que nous vous proposons d'inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

N° 3222

Personnel
Municipal exclu
du bénéfice
de la loi sur les
Assurances
Sociales

Affiliation
à la Caisse
de Solidarité

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3223

—
Association
Syndicale
des propriétaires
de la rue
Allard Dugaquier

—
Demande
de subvention
communale

—
Avis
—
—

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Allard Dugaquier, constitués en Association Syndicale conformément aux dispositions de la loi du 15 Mars 1928, sollicitent le concours financier de la Ville, pour l'ensemble des travaux de viabilité et d'assainissement à exécuter dans la rue.

Le montant du devis des travaux établi par M. Gérard, technicien désigné par l'Association Syndicale, s'élève à 165.000 francs.

Nous vous proposons, d'accord avec vos Troisième et Cinquième Commissions, de donner un avis favorable à l'attribution par la Ville d'une subvention égale au tiers des dépenses résultant de l'exécution des travaux, étant entendu :

1° que pour le calcul de cette subvention, il ne sera tenu compte que des dépenses réellement faites et dont la justification aura été régulièrement produite ;

2° que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu à cet égard.

La dépense sera prélevée sur Fonds d'Emprunt.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3224

—
Enseignement
Primaire
Elémentaire

—
Création d'emplois
—

Par lettre du 16 Juin, M. l'Inspecteur d'Académie demande la création de deux emplois, l'un d'instituteur, l'autre d'institutrice, pour assurer la direction de deux années préparatoires à l'Ecole Primaire Supérieure.

Ces créations sont en effet rendues indispensables par l'accroissement des effectifs des cours supérieurs créés depuis deux ans dans nos écoles primaires élémentaires.

Les deux classes dont il est question fonctionneraient : l'une, à l'Ecole Carnot, pour les garçons ; l'autre, à l'Ecole Primaire Supérieure Jean Macé, pour les filles.

En accord avec votre Quatrième Commission, nous vous prions de donner un avis favorable aux créations proposées.

Il n'est pas sans intérêt cependant de faire ressortir que, sur quatre cent cinquante enfants environ fréquentant les cours supérieurs installés dans nos

écoles primaires élémentaires, cent soixante et un n'habitent pas le territoire de Lille.

En accord avec votre Quatrième Commission, nous prions en conséquence d'émettre le vœu de voir l'Administration Académique prier instamment les communes suburbaines de procéder à la création de cours supérieurs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Madame l'Inspectrice Départementale des Ecoles Maternelles nous adresse, à la date du 29 Juin, la lettre ci-après :

« J'ai l'honneur de vous proposer, après avis de M. l'Inspecteur d'Académie, la suppression de l'école maternelle Daguerre, rue Saint-Michel, pour le 30 Septembre prochain.

« Plusieurs raisons nous ont amenés à vous faire cette proposition :

1° la faiblesse de l'effectif : si l'école compte cinquante-cinq enfants inscrits, le nombre des présents atteint rarement trente élèves. La diminution de l'effectif provient du départ des familles nombreuses pour les maisons ouvrières des faubourgs, de la démolition de vieux immeubles, de la construction de maisons de rapport pour familles bourgeoises où les enfants sont peu nombreux et ne fréquentent pas l'école très jeunes ;

2° la proximité des écoles Wicar et Ruault : celles-ci, mieux installées dans des locaux plus vastes, mieux éclairés et aérés, tentent davantage les familles ; ces deux écoles peuvent recevoir les élèves qui fréquentent encore l'école Daguerre ; celle-ci est, en effet, alimentée par les mêmes secteurs Wicar, Saint-Sauveur, rues de Paris, de la Vignette et rues avoisinantes ; quelques enfants seulement de l'école de la rue Saint-Michel, cinq ou six au plus proviennent des rues Jeanne d'Arc, du Molinel, de la rue de Béthune ;

3° l'état de vétusté des locaux de l'école Daguerre, le manque d'espace, de lumière et d'air, l'impossibilité d'amélioration ou d'agrandissement, même au prix d'une dépense considérable, justifient encore la suppression envisagée.

« Si cette proposition vous paraît recevable, je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir la soumettre à votre Conseil Municipal.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués. Signé : VIEILLEDENT ».

L'Administration Municipale ayant émis un avis favorable à cette proposition, nous vous prions de vouloir bien la faire vôtre.

Adopté.

N° 3225

Ecole Maternelle
Daguerre

Proposition
de fermeture

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3226

—
Autobus—
Droits
de stationnement :

1° taux

2° mode
de perception

MESSIEURS,

Dans sa séance du 23 Octobre 1930, le Conseil Municipal a été appelé à statuer sur le tarif des redevances applicables en matière d'occupation du domaine public communal.

C'est ainsi qu'il a notamment décidé de porter de 500 à 2.000 francs par voiture la taxe annuelle à réclamer aux propriétaires d'autobus titulaires d'un droit de stationnement sur le territoire de Lille.

Cette délibération a été approuvée par M. le Préfet du Nord le 19 Septembre 1931.

Le 2 Novembre 1931, un arrêté a été pris fixant au 1^{er} Janvier 1930 la date de mise en application de la taxe sus-visée.

*
**

L'institution de ce nouveau tarif a suscité des réclamations de la part du Groupement des Propriétaires d'Autocars de la Région du Nord, de la Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing et d'entrepreneurs particuliers de transports en commun.

Les pétitionnaires se sont élevés contre : 1° la rétroactivité du point de départ de l'imposition ; 2° le taux de la majoration ; 3° le caractère annuel de cette redevance.

D'autres, enfin, propriétaires de plusieurs voitures, ont demandé à n'être taxés que proportionnellement au nombre d'emplacements réservés au stationnement de ces voitures et non en fonction du nombre de voitures mises en service.

*
**

Après un examen attentif de ces différents chefs de réclamations et après avoir pris l'avis de la Troisième Commission, le Conseil Municipal a décidé en sa séance du 18 Juin 1932 :

- 1° de reporter au 1^{er} Janvier 1931 la date d'application de la redevance ;
- 2° de maintenir à 2.000 francs par an le montant de la dite redevance ;
- 3° de ne point modifier le caractère annuel de cette redevance et de la faire payer à l'année et d'avance ;

4° d'appliquer aux propriétaires de plusieurs voitures, pour chacune des lignes exploitées, le tarif dégressif fixé ci-après :

Première voiture	2.000 frs
Deuxième voiture	1.000 frs
Troisième et suivantes	500 frs

*
**

Quelques propriétaires, se conformant aux nouvelles dispositions arrê-

tées par le Conseil Municipal, ont versé entre les mains de M. le Receveur Municipal le montant des sommes qui leur furent réclamées.

La grande majorité s'abstint d'acquitter les droits.

C'est pourquoi vous avez, sur notre proposition, décidé, le 22 Mai, de renvoyer le problème à l'examen de la Troisième Commission.

Voici la résolution qu'elle a prise en sa séance du 11 Juillet :

« M. le Président expose qu'indépendamment de la question traitée dans le rapport et visant au mode de perception de la taxe le problème de la taxe elle-même paraît devoir être repris à nouveau.

« En effet, il résulte de renseignements fournis par M. le Receveur Municipal que la plupart des redevanciers ne s'acquittent pas.

M. le Président propose en conséquence d'envisager une réduction de cette taxe, de la fixer au taux trimestriel ci-après à partir du 1^{er} Janvier 1934: 300 francs pour la première voiture, 200 francs pour la deuxième voiture, 125 francs pour chacune des suivantes, étant entendu : a) que le tarif dégressif sera toujours applicable par ligne et non pas pour l'ensemble des voitures desservant diverses lignes d'un même entrepreneur ; b) que la taxe sera payable d'avance pour chaque trimestre de l'année civile et due en entier, sans fractionnement possible, quelle que soit la date de la mise en service ou de sa cessation au cours du trimestre considéré.

*
**

Nous vous proposons donc d'agréer les nouveaux tarifs proposés par la Troisième Commission et de fixer au 1^{er} Janvier 1934 la date de leur mise en application.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application des décrets du 9 Septembre 1905 et du 28 Juillet 1932, des caisses de secours ont été créées par les travailleurs indépendants en vue de venir en aide à leurs membres en chômage.

Nous avons reçu deux demandes de subvention émanant des caisses ci-contre agréées par M. le Ministre du Travail :

1° Union Départementale des Syndicats des Maîtres Artisans, dont le siège est à Lille, 4, rue des Sarrazins - N° 2006 ;

N° 3227

—
*Caisse de Chômage
de l'Union
Départementale
des Syndicats des
Maîtres Artisans
du Nord*

—
*Caisse Régionale
de secours contre
le chômage des
Travailleurs
Indépendants
du Nord de la
France*

—
Subvention
—

2° Caisse Régionale de Secours contre le Chômage des Travailleurs Indépendants du Nord de la France, dont le siège est à Lille, 116, rue de l'Hôpital-Militaire - N° 2014.

Ces caisses bénéficient, en outre, d'une subvention départementale calculée postérieurement à la détermination des subventions de l'Etat sur le taux de 50 % des secours restant à leur charge, sans toutefois pouvoir excéder 33 % du montant total desdits secours.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement ces demandes dans les conditions ci-après : la subvention sera égale à 33 % du montant des secours versés par la caisse aux chômeurs habitant notre Ville, dans les limites maxima prévues au décret du 9 Septembre 1905 et aux décrets subséquents qui l'ont modifié.

Elle sera réduite toutefois, le cas échéant, au montant de la dépense restant à la charge de la Caisse, après déduction : a) de la participation de l'Etat ; b) éventuellement de celle du Département.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Je me dois, d'abord, de vous donner quelques renseignements sur la situation de la crise dans notre Ville.

Voici l'effectif total des chômeurs complets, le 1^{er} de chaque mois, au cours de la présente année :

Au 1^{er} Janvier : cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq ;

Au 1^{er} Février : cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze ;

Au 1^{er} Mars : cinq mille trois cent soixante-dix-huit ;

Au 1^{er} Avril : cinq mille quatre-vingt-six ;

Au 1^{er} Mai : cinq mille cinq ;

Au 1^{er} Juin : quatre mille huit cent trente-neuf ;

Au 1^{er} Juillet : quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept ;

Au 15 Juillet : quatre mille quatre cent cinq.

On peut affirmer que le nombre des chômeurs complets est en régression lente mais sûre depuis le 1^{er} Février. Je souligne, d'ailleurs, certains indices le faisant craindre, que le nombre des chômeurs complets ne manquera probablement pas de croître dans les semaines qui vont suivre.

Du 1^{er} Janvier au 15 Juillet, la Ville a réparti neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatorze francs dix centimes de secours en argent.

Dans le même temps, au titre du Fonds Municipal de Solidarité, nous avons, d'autre part, distribué des secours en nature, pour une somme glo-

*Communication
de M. le Maire*

bale de six cent quatre vingt-dix-sept mille trois cent soixante-quinze francs vingt-cinq centimes. Si j'additionne les secours en argent et en nature, depuis que fonctionne le Fonds Municipal de Solidarité : Secours en argent : trente et un millions six cent quinze mille huit cent quarante-cinq francs trente centimes ; Secours en nature : deux millions trois cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-cinq francs dix-sept centimes. Au total depuis le fonctionnement des Fonds Municipaux de Chômage et de Solidarité, une somme de trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent soixante-dix-huit francs quarante-sept centimes.

Au cours de la présente séance, nous voterons : un nouveau crédit de huit cent mille francs pour permettre la répartition de secours en nature. Un crédit de un million trois cent mille francs en vue de l'ouverture d'un chantier où sera employée la main-d'œuvre sans travail. Un autre crédit de huit millions destiné aux secours en argent.

Tant et si bien que seront votés ce soir divers crédits atteignant la somme globale de dix millions cent mille francs en faveur des chômeurs.

Le Conseil Municipal donne acte à M. le Maire de ses déclarations.

M. LAHAYE. — De nouveau je tiens à vous interpeller sur la situation du foyer du chômeur. Malgré les promesses faites à nos amis au Palais Bourbon lorsqu'ils réclamèrent la garantie du foyer du chômeur, constamment les sans-travail sont menacés d'expulsion. Il y a quelques jours encore je vous ai signalé le zèle pressant d'un commissaire de police.

Que les chômeurs, qui ont un membre de leur famille pourvu d'un emploi, ne se voient pas victimes d'une saisie-arrêt sur le salaire de celui qui travaille. Bien souvent, le patron pour éviter des histoires congédie le travailleur. Le cas s'est présenté tout dernièrement.

Je dépose les vœux suivants : Il serait urgent, vu la situation très pénible de nombreuses familles dont le père est chômeur depuis de longs mois, que des secours de loyer soient alloués. Que des indemnités soient versées aux logeurs où demeurent les sans-travail. Ces petits propriétaires qui, jusqu'à présent, ont compris la gêne des sans-travail, deviennent, eux aussi, victimes de la crise économique.

Que les chômeurs soient dégrevés des frais de justice qui leur sont réclamés par l'huissier, certains propriétaires exigeant le remboursement intégral du loyer en retard, sans savoir si les sans-travail pourront manger demain.

Que les radiations de chômeurs secourus survenues ces temps derniers soient examinées avec toute la bienveillance possible en vue de leur réinscription.

Que les chômeurs ne soient pas inquiétés dès qu'ils auront retrouvé du travail.

M. LE MAIRE. — La suite des vœux présentés par notre Collègue et ami Lahaye comporte deux parties. L'une vise l'action parlementaire. Je ne manquerai pas de la transmettre à notre groupe au Parlement. L'autre vise l'action de la Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage. J'en saisirai, sans délai, ses membres.

J'ajoute qu'en ce qui concerne l'expulsion de chômeurs de leurs logements, nous avons toujours trouvé en la personne du Procureur de la République la volonté d'éviter tout événement regrettable, de ne rien décider qui puisse troubler l'ordre public.

Renvoyé aux Commissions compétentes.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3228

—
Catastrophe de la
rue de la
Grande Chaussée

—
Mesures
de sauvegarde

—
Règlement
des travaux

MESSIEURS,

Le 11 Octobre dernier, un incendie s'est déclaré dans l'immeuble portant le numéro 15 de la rue de la Grande-Chaussée.

Le lendemain, à six heures trente-cinq, l'immeuble incendié s'écroulait, entraînant dans sa chute la maison portant le numéro 13 où personne ne séjournait.

En vue de conjurer de nouveaux écroulements possibles et de rendre rapidement la rue de la Grande-Chaussée à la circulation, nous avons fait procéder : 1° à l'étalement : a) du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble sis N° 17, b) du coin de la façade de l'immeuble N° 9 et 11 ; 2° au déblaiement des matériaux encombrant la voie publique.

MM. Chantry, Wiart et Decobert, chargés par nos soins d'effectuer ces travaux, nous présentent aujourd'hui leurs mémoires qui s'élèvent respectivement à :

Chantry, maçon	6.397 06
Wiart, charpentier	25.074 25
Decobert, démolisseur	2.100 »

soit au total..... 33.571 31

D'autre part, M. Sauvage, architecte, sollicite le paiement de ses honoraires à concurrence de 5 % du montant des travaux soit 1.678 frs 55.

En vertu des articles 4 et 5 de la loi du 21 Juin 1898 prévoyant qu'en cas pareil l'avance des frais est faite par la Commune, nous vous proposons de décider le règlement à MM. Chantry, Wiart, Decobert et Sauvage des

sommes qui leur sont respectivement dues et qui seront prélevées sur un crédit spécial inscrit au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Nous vous demandons, en outre, l'inscription en recette, au même Budget, d'une somme égale aux dites avances.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le rangement des registres au service de l'Etat-Civil nécessite la construction de quatre rayonnages à double face, de quatre mètres de longueur chacun.

La fourniture de ce mobilier a fait l'objet d'un appel d'offres. Douze entrepreneurs ont été consultés.

Sept ont répondu et adressé les propositions suivantes :

M. Léo Wiart, 18, rue Nicolas Leblanc à Lille; prix forfaitaire:	9.200 frs
MM. P. Lehouck et Cie, 6 bis, rue Sadi-Carnot, à Hellemmes ; délai trois semaines ; prix forfaitaire	11.180 frs
MM. Deloose et Turpain, 90, rue du Chevalier Français, à Lille ; délai d'exécution six semaines; prix forfaitaire	13.600 frs
M. O. Dumont, 88, rue Jordaens, à Lille ; délai deux mois ; prix forfaitaire	14.800 frs
M. Albert Delforge, 43, rue d'Artois, à Lille ; délai deux mois ; prix forfaitaire	17.200 frs
MM. Poulet et Dobbelaere, 3, rue des Bonnes-Rappes, à Lille ; délai six semaines ; prix forfaitaire	18.560 frs
M. Jules Houssin, 82, rue Saint-André, à Lille ; délai trois mois ; prix forfaitaire	19.400 frs

Les dispositions techniques prévues par les sept soumissionnaires sont identiques, car un plan détaillé et une notice descriptive leur avaient été remis. L'offre la plus avantageuse pour la Ville ayant été faite par M. Léo Wiart, nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec cet entrepreneur.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

N° 3229

Hôtel de Ville

Fourniture de
rayonnages pour
l'Etat-Civil

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3230

Fourniture
de pavés
de granit

—
Adjudication
—

MESSIEURS,

En vue de l'exécution des travaux de pavages neufs prévus aux programmes, il est nécessaire de prévoir l'acquisition et l'approvisionnement dans les magasins de la Ville d'un million de pavés de granit de l'échantillon 14/20/14.

Cette acquisition aura lieu par voie d'adjudication publique suivant prescriptions incluses au cahier des charges établi en accord avec votre Deuxième Commission que nous soumettons à votre approbation.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts aux Budgets pour l'exécution de travaux de pavages neufs et la réfection de chaussées en pavés de granit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3231

Eglise St-Martin
d'Esquermes

—
Réfection
de grillages

—
Participation
du Culte
—

MESSIEURS,

Les grillages protégeant les vitraux de l'Eglise Saint-Martin d'Esquermes sont en mauvais état. Le Doyen, qui vient de faire restaurer les vitraux, demande la réparation des grillages.

Le devis s'élève à 4.820 frs. Le Doyen s'engage à participer pour moitié dans la dépense, soit pour une somme de 2.410 frs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons :

- 1° d'autoriser l'exécution des travaux ;
- 2° d'admettre en recettes la somme de 2.410 frs ;
- 3° de voter un crédit de pareille importance à inscrire au Budget Supplémentaire de 1933 ;
- 4° de décider que la dépense sera imputée jusqu'à concurrence de 2.410 frs sur ce crédit et le surplus sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de démolition des maçonneries comprises dans les lots de dérasement en régie des fortifications nécessitent l'emploi d'explosifs.

Nous employons actuellement l'explosif, dénommé martinite, fourni par la Société Davy Bickford Smith à Rouen, laquelle a un dépôt à Râches, près de Douai.

Nous avons passé avec cette société, le 3 Mars 1932, un marché de gré à gré à raison de 11 frs 20 le kilog. Pendant le marché ce prix a été ramené à 11 frs 10. Les prix consentis sont très avantageux par rapport à ceux du détail qui atteignent dix-huit et même vingt francs le kilog.

D'autre part, nous ne pouvons emmagasiner de grandes quantités d'explosifs. Nous ne pouvons, en effet, être munis que d'une autorisation de troisième catégorie, laquelle limite à 50 kgs la quantité d'explosifs à mettre en dépôt. Or, de par le dépôt de Râches, nous recevons régulièrement les quantités d'explosifs qui nous sont nécessaires quarante-huit heures après commande par téléphone.

Nous vous proposons donc de passer un marché de gré à gré avec la Société Davy Bickford et Smith en vue de la fourniture d'explosifs « Martinite » qui nous sont nécessaires pour l'exécution des lots de dérasement de la fortification actuellement en cours. La dépense, résultant de ce marché et s'élevant à 45.000 frs environ, sera imputée sur les crédits ouverts pour l'exécution en régie des travaux de dérasement de la fortification.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 19 Juillet 1933, était mis en vente, à la barre des criées du Tribunal Civil, sur la mise à prix de 25.000 frs, un immeuble, rue des Robleds 41, repris au cadastre, Section B N° 2004, pour une superficie de cinquante trois mètres carrés, intéressé par le Plan d'Embellissement et d'Extension, et devant notamment permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur.

La Ville a été déclarée adjudicataire pour la mise à prix ci-dessus fixée de 25.000 frs augmentée des frais préalables s'élevant à 2.307 frs 55.

N° 3232

—
Travaux
Municipaux

—
Dérasement
en régie de la
fortification

—
Fourniture
d'explosifs

—
Marché de gré
à gré

N° 3233

—
Achat d'immeuble,

—
rue
des Robleds, 41

L'adjudication étant devenue définitive, nous vous proposons de la ratifier et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3234

Achat
d'immeuble, rue
des Robleds, 41

Demande
de déclaration
d'utilité publique

MESSIEURS,

Vous venez de décider l'acquisition, par voie d'adjudication publique, d'un immeuble sis à Lille, rue des Robleds 41, d'une contenance de cinquante trois mètres carrés, repris au cadastre, Section B N° 2004.

Aucune partie du sol de cette propriété ne doit être incorporée à la voie publique. Cependant la situation de celle-ci par rapport aux nouveaux alignements, dont l'approbation par l'Autorité Supérieure a été demandée, fait obstacle à un relotissement rationnel permettant la construction d'immeubles en rapport avec le plan général des travaux.

En nous assurant l'acquisition de cette propriété, nous pourrons, après sa démolition, amorcer le relotissement envisagé.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application de l'article 3 bis de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Nous vous prions, en outre, de décider que le sol de cet immeuble sera, au moment du relotissement, revendu par adjudication publique ou échangé contre d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du Plan.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3235

Achat de terrain,
rue du Faubourg
de Roubaix 63-65

Demande
de déclaration
d'utilité publique

MESSIEURS,

Pour permettre la rectification de la limite du Cimetière de l'Est, en vue de la construction d'un mur de clôture, vous avez, dans votre séance du 21 Juillet 1931, décidé l'acquisition d'une bande de terrain contiguë, d'une superficie de 16 m² 02 dm², dépendant de l'immeuble sis rue du Faubourg de Roubaix 63-65, repris au cadastre Section E N° 395.

Nous vous demandons, en raison du but poursuivi par la Ville, de solliciter de l'Autorité Supérieure la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les Plans d'Extension et d'Embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Lille en vue de la construction d'un groupe d'habitations sur un terrain en bordure de l'avenue Verhaeren, d'une surface de 10.663 m² 37, repris au cadastre sous partie des N^{os} 1025 et 1026 de la Section F.

En accord avec votre Cinquième Commission et M. le Directeur du Service des Travaux Municipaux, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° le programme des travaux figurant au projet sera strictement exécuté ;

2° l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché prendra l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à ses frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés en bordure des voies créées ou à créer par la Ville au droit du groupe d'habitations ;

3° avant la construction de ce groupe d'habitations, le permis de bâtir sera demandé afin que le Bureau d'Hygiène puisse vérifier si les logements répondent à toutes les prescriptions du Règlement Sanitaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les nouveaux bâtiments de l'Institut Mécanique des Fluides, dont la première pierre a été posée le 23 Juin 1932, sur le terrain mis par la Ville à la disposition de l'Université, sont actuellement terminés.

N^o 3236

—
Projet de construction d'un groupe d'habitations, avenue Verhaeren, par l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché

—
Avis
—

N^o 3237

—
Dénomination d'un boulevard créé dans la fortification
—

Afin de dénommer la voie d'accès au dit Institut, M. le Recteur de l'Académie nous propose le nom de M. Paul Painlevé, l'illustre savant, ancien professeur à la Faculté des Sciences de Lille, qui a joué un rôle de premier plan dans le développement de l'aviation.

Retenant cette suggestion, nous vous prions de vouloir bien décider que le boulevard, créé dans la fortification démantelée entre la rue du Faubourg de Valenciennes rectifiée et le prolongement de la rue Kellerman, portera le nom de Paul Painlevé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3238
—
Faubourg d'Arras
—
Groupe
d'Habitations
à Bon Marché
—
Dénomination
de rues
—

Le groupe d'habitations entrepris, Faubourg d'Arras, par l'Office Public Municipal, sera prochainement achevé.

Il importe donc de procéder à la dénomination des voies qui le desserviront.

Dans ce but, nous proposons à votre agrément,

1° en ce qui concerne la place au centre du groupe : le nom d'Albert Thomas, ancien ministre, premier secrétaire général du Bureau International du Travail où, organisateur d'une rare compétence, il rendit d'appréciables services à la classe ouvrière du monde entier ;

2° en ce qui concerne la voie parallèle à la rue du Faubourg d'Arras, à l'ouest de la place Albert Thomas : le nom de Désiré Bondues, ancien adjoint aux Travaux, ancien président de l'Office public Municipal ;

3° en ce qui concerne la voie parallèle à la rue du Faubourg d'Arras, à l'est de la place Albert Thomas : le nom d'Edouard Doyennette, ancien adjoint aux Travaux, ancien président de l'Office Public Municipal.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3239
—
Achat
d'immeuble, rue
des Capucins, 9
—

Le 19 Juillet, était mis en vente à la barre des criées du Tribunal Civil de Lille, sur la mise à prix de 50.000 frs, un immeuble sis à Lille, rue des Capucins 9, repris au cadastre, Section I N° 2495, pour une superficie de quarante-quatre mètres carrés, intéressé par la réalisation du Plan de Reconstruction des quartiers démolis.

Ce plan, dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931, a été déclaré d'utilité publique par décret du 27 Mars 1928.

La Ville a été déclarée adjudicataire pour le prix de 53.000 frs, augmenté des frais préalables s'élevant à 2.136 frs 50.

L'adjudication étant devenue définitive, nous vous proposons de la ratifier et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A l'occasion des Fêtes de Gymnastique qui eurent lieu lors de la Grande Kermesse, il a été installé, en location, sur le Champ de Mars et la Grand'Place, un amplificateur de grande puissance.

Nous soumettons à votre approbation le marché passé à cet effet avec M. Eugène Gros, entrepreneur à Lille, passage Fontaine del Saulx.

La dépense, soit 7.000 frs, sera prélevée sur le crédit des Fêtes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A l'occasion des Fêtes de Gymnastique qui eurent lieu lors de la Grande Kermesse, des baraquements provisoires ont été érigés sur le Champ de Mars pour servir de vestiaires aux gymnastes.

Nous soumettons à votre approbation le marché passé à cet effet avec M. Bottin, entrepreneur à Lille, rue de Jemmapes 80.

La dépense, soit 17.555 frs, sera prélevée sur le Crédit des Fêtes.

Adopté.

N° 3240

—
Grande Kermesse

—
*Installation d'un
amplificateur
pour les Fêtes
de Gymnastique*

—
Marché

N° 3241

—
Grande Kermesse

—
*Pose
de baraquements
pour les Fêtes
de Gymnastique*

—
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3242

—
Fêtes
de Gymnastique

—
Fourniture
d'imprimés

—
Marché

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché passé avec la Société d'Édition du Nord, 28, rue Alphonse Mercier, en vue de la fourniture des imprimés nécessaires à la XIV^e Fête Fédérale de Gymnastique Féminine qui a eu lieu en notre Ville les 3, 4 et 5 Juin dernier.

Le montant de la dépense, soit 11.235 frs 30, sera prélevé sur le crédit des Fêtes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3243

—
Crèches
Municipales

—
Réception
définitive
des travaux

MESSIEURS,

Le 25 Avril 1933, une Commission, composée de MM. Dompain, Adjoint au Maire ; Bataille et Bour, Conseillers Municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux ; Leconte, chef du Service des Bâtiments, s'est transportée aux crèches, rue de Lannoy et place Déliot, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux indiqués ci-après :

Désignation des lots	Montant des dépenses autorisées	Montant des travaux en règlement
1 ^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, etc.....	217.000 »	204.678 08
2 ^e lot. Parquet sans joint, carrelage.....	65.000 »	72.479 18
3 ^e lot. Plafonds et enduits	45.600 »	49.080 60
4 ^e lot. Ferronnerie	19.200 »	17.175 08
5 ^e lot. Couverture, zinc, pannes, ardoises.....	37.800 »	46.228 69
6 ^e lot. Charpente, menuiseries	207.000 »	130.293 56
7 ^e lot. Vitrerie, peinture	32.500 »	74.143 58
8 ^e lot. Plomberie, installations sanitaires.....	25.000 »	72.116 96
	649.100 »	666.195 73

La Commission a constaté que ces travaux ont été exécutés conformément aux prescriptions du cahier des charges et qu'ils se trouvent en bon état d'entretien. Elle a donc décidé d'en poursuivre la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons

d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs des travaux.

Les dépenses sont à imputer sur les crédits votés pour la construction des crèches.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vertu de l'article 61 de la loi du 5 Avril 1884, le Conseil Municipal doit dresser, chaque année, une liste contenant un nombre double de celui des répartiteurs titulaires et suppléants à nommer dans chaque commune.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission, d'arrêter comme suit la liste à présenter au choix de M. le Préfet, liste dans laquelle, conformément aux Instructions de l'Autorité Supérieure, figurent en nombre égal des contribuables résidant à Lille et des contribuables payant impôt en notre ville mais n'y résidant pas.

I. — *Commissaires répartiteurs*

MM. Albert Baert, architecte, Lambersart ; Juste Bour, conseiller municipal, Lille ; René Cellot, propriétaire, rue Gauthier-de-Châtillon, 4, Lille ; Courouble, conseiller municipal, Lille ; Louis Delepoulle, entrepreneur, La Madeleine ; André François, industriel, rue du Bas Liévin, 50, Lille ; Léopold Leroy, Bouvines ; Emile Marsy, propriétaire, Lambersart ; Georges Verme, propriétaire, rue Durnerin, 19, Lille ; Léo Wiart, entrepreneur, rue Nicolas Leblanc, 20, Lille.

II. — *Commissaires suppléants*

MM. Albert Burher, architecte, boulevard Montebello, 127, Lille ; Jean-Baptiste Chassereau, 62 rue Daubresse-Mauvriez, Mons-en-Barœul ; Crémeaux, propriétaire, Lezennes ; Doutrelon de Try, rue de Lille, Lambersart ; Emile Dubuisson, architecte, 22 rue Marais, Lille ; Paul Flament, propriétaire, Mons-en-Barœul ; Léon Grimonprez, propriétaire, Lambersart ; Leroy Dérosiaux, entrepreneur, 58 rue de la Plaine, Lille ; Gaston Peséz, propriétaire, boulevard Bigo-Danel 20, Lille ; Plouvier, propriétaire, Houplin.

Adopté.

N° 3244

Contributions
Directes

Commissaires
répartiteurs

Propositions
pour 1933-1934

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3245

Crédit Municipal

—
 Modification
 au règlement
 particulier
 de l'établissement

Avis

MESSIEURS,

En vue de répondre à la demande de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie conformément aux instructions contenues dans une dépêche de M. le Préfet du Nord en date du 21 Décembre 1932, la Commission Administrative du Crédit Municipal a, par délibération du 20 Février 1933, modifié le règlement particulier de cet établissement.

Les modifications apportées portent sur les articles 27 et 34 et visent à préciser et uniformiser l'autorité chargée de fixer en dernier ressort la durée et les conditions des prêts sur gages corporels.

Nous vous soumettons la nouvelle rédaction de ces articles :

Article 27. — Les prêts sur gages corporels ne peuvent être consentis pour plus d'une année. Leur durée, dans les limites de ce maximum, est fixée par le Conseil d'Administration de l'Etablissement sous l'approbation du Préfet.

Article 34. — Le Conseil fixe également, sous l'approbation du Préfet, le taux, les droits à percevoir par l'Etablissement pour frais d'appréciation, de magasinage, de vente etc. ainsi que le taux d'intérêt des sommes prêtées.

D'accord avec vos Troisième et Cinquième Commissions, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération précitée de la Commission Administrative du Crédit Municipal.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3246

I. Fonds Municipal
 de Chômage
 II. Distribution
 de vivres
 aux chômeurs

—
 Crédits
 supplémentaires

MESSIEURS,

Les crédits s'élevant à la somme globale de douze millions cinq cent mille francs, votés en vue de l'allocation aux chômeurs a) de secours en argent b) de vivres, s'avèrent insuffisants.

D'après les prévisions du Service, il est indispensable, pour assurer les paiements et les distributions jusqu'à la fin de l'année, de mettre à la disposition du Fonds Municipal huit millions de francs et d'augmenter de huit cent mille francs le crédit ouvert pour la distribution de vivres.

Nous vous demandons d'agréer ces propositions et de décider que la dépense sera inscrite au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le règlement de la Caisse Municipale de Chômage Partiel, approuvé par M. le Ministre du Travail le 20 Juin dernier, est mis en vigueur à partir du 1^{er} Décembre.

L'application dudit règlement et la mise au point de certaines parties du service nécessitent votre approbation. Nous vous en donnons ci-contre les détails :

1°. — Paiement des subventions de l'Etat

Le règlement de la Caisse Municipale prévoit, en son article 23, que les subventions de l'Etat seront avancées par le Département. Cette insertion y figure par inadvertance sans avoir soulevé d'observation ministérielle. Elle s'explique par le fait que le règlement de la Caisse Départementale nous sert de modèle pour modifier presque complètement le texte initial, conformément aux dispositions du décret du 28 Novembre 1932.

A la demande de M. le Préfet, nous rectifions le texte en ce sens, car il est bien entendu que les subventions de l'Etat nous seront versées directement sur les secours payés aux chômeurs partiels comme cela se pratique pour le chômage complet.

2°. — Paiement des secours à l'aide de bons au lieu d'états d'épargements

Ce système est actuellement pratiqué pour les secours versés aux chômeurs complets du fait que leur nombre trop élevé rendrait longue et difficile l'opération du paiement par listes d'épargne prévues par le règlement. Les bons signés par les chômeurs sont d'ailleurs conservés à la Recette Municipale comme pièces justificatives pour être produits à la Cour des Comptes, si bien que la comptabilité, rigoureusement justifiée chaque semaine, peut être contrôlée à tout instant.

Nous vous prions de vouloir bien décider que ce mode de paiement sera également employé pour la Caisse de chômage partiel.

3°. — Imputation des dépenses-secours de chômage partiel et frais de service

Nous vous demandons pareillement de vouloir bien décider que les dépenses effectuées en 1933 pour le service de la Caisse de Chômage Partiel seront imputées sur les crédits prévus au Budget pour les dépenses provoquées par le chômage et inscrit à l'article 120 sous la rubrique : Fonds Municipal de Chômage. — Distribution de secours et frais de service, étant

N° 32461

Caisse Municipale
de Chômage
Partiel

Organisation
du Service

entendu qu'une discrimination sera faite pour permettre d'évaluer les dépenses de chaque service. Des dispositions seront prises pour modifier le libellé de l'article budgétaire de 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3247
—
Autorisation
d'ester
contre Plaquet

MESSIEURS,

M. Plaquet, entrepreneur à Tourcoing, a déposé au Greffe du Conseil de Préfecture un mémoire introductif d'instance contre la Ville de Lille à l'effet d'obtenir des dommages-intérêts pour le préjudice qu'il prétend avoir subi du fait du silence gardé au sujet de l'exécution de travaux de construction d'un égout collecteur, rue des Bateliers, travaux dont il a été déclaré adjudicataire le 16 Juillet 1932.

Nous estimons que la réclamation de M. Plaquet est intempestive attendu que la Ville n'a nullement l'intention de ne pas poursuivre l'exécution du travail et que le préjudice subi ne peut actuellement être déterminé.

Nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3248
—
Hospices
—
Comptes :
a) d'Adminis-
tration
b) de gestion
—
Exercice 1932

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices nous fait parvenir son Compte d'Administration pour l'exercice 1932.

Ce document s'établit comme suit :

Recettes	33.500.425 86
Dépenses	31.636.180 49

Excédent de Recettes	1.864.245 37
----------------------------	--------------

Après examen, votre Troisième Commission propose de donner un avis favorable à l'adoption a) de ce Compte, sous réserve de quelques observations qui seront portées par son Président à la connaissance de l'Administration des Hospices ; b) du Compte de Gestion du Receveur.

Nous vous demandons de faire vôtre cet avis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices soumet à notre examen son Budget Supplémentaire pour l'exercice 1933.

Ce budget, arrêté aux chiffres ci-après :

Recettes	11.302.626 79
Dépenses	11.295.139 97
Excédent de Recettes	7.486 82

fait état d'une subvention communale de 1.153.985 fr. 43 comme résultat déficitaire des opérations ordinaires de la gestion 1932.

Lors de l'examen du Compte Administratif de 1932 de cet Etablissement, il nous était apparu que notre subvention pouvait être fixée au chiffre de 683.292 fr. 48.

La différence porte sur le rejet de la dépense figurant à l'article 82 sous le titre « Remploi de l'annuité pour travaux extraordinaires comprise dans les prix de journée ».

Cette opération ne saurait en effet déterminer le montant du déficit que nous avons à couvrir.

Sous cette réserve et confirmant l'invitation que nous adressons à l'Administration des Hospices de ne pas user de ce crédit au cours de l'exercice 1933, nous vous prions de donner avis favorable à l'approbation dudit Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons reçu de M. F. Dumas, membre de l'Institut et directeur de la Casa Velazquez, une lettre tendant à la création par notre Ville d'une bourse destinée à permettre à un jeune artiste lillois d'étudier dans cet établissement les grands peintres espagnols.

La Casa Velazquez — qui est à la fois la Villa Médicis et l'Ecole Française de Rome — a été créée par l'Académie des Beaux-Arts sur un terrain mis gratuitement à sa disposition par le Gouvernement Espagnol. Elle sera

N° 3249

Hospices

Budget
supplémentaire

Exercice 1933

N° 3250

Création d'une
bourse de séjour
à la Casa
Velazquez

complètement terminée au mois de Novembre et aura, à ce moment, vingt-cinq chambres destinées : 1° à de jeunes artistes désireux de s'inspirer de l'art espagnol ; 2° à de jeunes savants qui veulent se consacrer à tout ce qui touche à l'histoire, à la langue, à l'archéologie de l'Espagne.

Par ailleurs, M. le Président de la Société des Sciences a appelé notre attention sur M. Pierre-Paul Desrumaux, artiste peintre, pensionnaire Wicar de troisième année à Rome, qui sollicite son envoi, en 1934, comme pensionnaire de la Casa Velazquez.

Nous vous prions de vouloir bien décider : 1° la création, à partir de l'année 1934, d'une bourse dont la durée serait de six mois et le montant, soit quinze mille francs, serait supporté moitié par la Ville, moitié par le boursier ; 2° l'attribution de cette bourse à M. Pierre-Paul Desrumaux, travailleur sérieux et artiste d'avenir.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3251
 —
 Monument élevé
 au cimetière de
 Mont St-Amand-
 lez-Gand
 à la gloire
 de la Belgique
 et de la France
 —
 Restauration
 —
 Subvention
 —

M. de Fourmestraux, Consul de France à Gand, nous a transmis une demande de la Société de la Légion d'Honneur, section de la Flandre Orientale, tendant à obtenir une subvention en vue de la restauration du monument élevé par l'Association Belge Philanthropique des Anciennes Armées de l'Empire Français, au cimetière de Mont-Saint-Amand-lez-Gand, à la gloire de la Belgique et de la France.

Des renseignements recueillis, il résulte que ce monument se trouve, en effet, dans un état lamentable.

Nous vous prions de vouloir bien : 1° accorder à la Société susnommée une subvention de cinq cent francs ; 2° décider que la dépense fera l'objet d'un crédit à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Administration Municipale a donné, l'an dernier, un avis favorable à un projet présenté par la Compagnie des Tramways de Lille et de sa banlieue, concernant une modification du tracé des voies de la rue Esquermoise. Cette modification devait permettre aux voitures des lignes O.R.X. venant de la Porte d'Ypres d'effectuer un parcours en boucle — par les rues Nationale, de Pas, de la Chambre des Comptes, Thiers — pour reprendre la direction de Saint-André par les rues Esquermoise et Royale.

Le projet fut soumis à l'approbation de M. le Préfet du Nord qui, par arrêté du 11 Février 1933, nomma une Commission d'Enquête. Le même arrêté appelait la Chambre de Commerce à délibérer sur l'utilité des modifications.

*
**

Le registre d'enquête, ouvert à l'Hôtel de Ville, en application de l'arrêté précité, porte les protestations de commerçants de la rue Esquermoise, lesquels estiment que l'exécution dudit projet apportera un grand préjudice à leurs intérêts commerciaux en ce sens que les modifications projetées, sans diminuer l'encombrement de leur artère, entraîneront le renversement du sens de la circulation alors que leurs clients, propriétaires de voitures, viennent plutôt de la Grand'Place que de la rue Royale.

D'autre part, la Chambre de Commerce, tout en prenant en considération les motifs ayant déterminé le projet, estime, elle aussi, que son exécution, en n'apportant qu'une amélioration insignifiante à la circulation rue Esquermoise, jettera la perturbation dans les artères où de nouvelles voies devront être implantées. A son avis, la courbe à l'angle des rues Esquermoise et Nationale, ainsi que celle à l'angle des rues Nationale et de Pas, sera un danger pour la circulation. Aussi, après avoir examiné les avantages qu'offrirait un service par autobus ou trolleybus, donne-t-elle un avis défavorable au projet présenté par la Compagnie des Tramways.

Réunie le 30 Mars 1933, la Commission d'Enquête donnait, en revanche, un avis favorable à l'exécution dudit projet, sous réserve 1° d'un remaniement général de la circulation dans le quartier de la rue Esquermoise ; 2° d'une nouvelle réglementation des stationnements dans ladite rue.

*
**

En faisant connaître cet avis à la Ville de Lille, le Service Départemental du Contrôle des voies ferrées d'intérêt local a prié l'Administration Municipale d'examiner les suggestions de la Commission d'Enquête.

N° 3252

Tramways

Modification du
parcours
des lignes O.R.X.

Après avoir confirmé l'avis favorable émis précédemment, votre Commission des Services Concedés a estimé qu'il y avait lieu de tenir compte de la suggestion de la Commission d'Enquête et d'examiner, dans son ensemble, le problème de la circulation dans ce quartier du Vieux Lille.

En conséquence elle propose d'approuver le projet de parcours en boucle : 1° par les rues Royale et Esquermoise pour les voitures des lignes O.R.X. venant de la Porte d'Ypres ; 2° par les rues Nationale, de Pas, de la Chambre des Comptes, Thiers, pour les véhicules se dirigeant vers la dite Porte, sous réserve de l'examen du problème de la circulation générale.

Appelée à délibérer de nouveau sur la question, votre Commission de la Voie Publique a maintenu également ses avis favorables antérieurs, soulignant 1° que la création ou la modification de sens unique dans ce quartier sera étudiée en temps utile ; 2° que les arrêtés réglementant la circulation interviendront en temps opportun et seront établis en concordance avec l'implantation des voies.

*
**

Nous vous prions, dans ces conditions, de vouloir bien ratifier les propositions précitées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3253
—
*Programme des
Grands Travaux*
—
*Etablissement
de projets*
—
*Avances
sur honoraires*
—

L'établissement de plusieurs projets envisagés au Programme des Grands Travaux a occasionné des frais très importants aux architectes chargés des études.

Ces frais d'études sont compris dans les honoraires d'usage payés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Aussi, lorsque l'exécution suit d'assez près la remise des projets, n'y a-t-il pas lieu de prévoir le paiement d'avances aux architectes. Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque l'exécution ne peut se faire qu'après de longs délais, nous jugeons cependant équitable d'allouer des acomptes.

*
**

Les projets désignés ci-après rentrent dans cette catégorie :

I. Nouveau lycée de Garçons. — MM. Alleman et Bonte, architectes D. P.L.G. Montant du devis : 50.860.000 frs.

II. Ecole Primaire Supérieure. — Ecole Pratique de Garçons. MM. Alleman, architecte D.P.L.G., et Chenal, ingénieur-architecte. Montant du devis: 21.030.000 frs.

III. Bibliothèque Communale. M. Lepercq, architecte D.P.L.G. Montant du devis : 16.180.000 frs.

IV. Ecole Maternelle rue Bohin. — Cantines des écoles Berthelot et Jules Verne. M. Buhrer, architecte agréé. Montant du devis : 3.047.373 frs 40.

*
**

L'avance sur honoraires peut être fixée sur la base d'un taux à appliquer au montant des devis. Ce taux doit cependant varier suivant l'importance et la précision des documents demandés.

L'échelle ci-après indique le taux maximum proposé pour chacun des projets :

I. Nouveau lycée de Garçons.

Projet comportant plans, devis approximatif.
Honoraires 0 fr. 20 % : 101.720 frs. Soit 100.000 frs.

II. Ecole Primaire Supérieure. Ecole Pratique de Garçons.

Projet comportant plans, devis en partie détaillés.
Honoraires 0 fr. 30 % : 63.090 frs. Soit 60.000 frs.

III. Bibliothèque Communale.

Plans, devis en grande partie détaillés.
Honoraires 0 fr. 33 % : 53.394 frs. Soit 50.000 frs.

IV. Ecole Maternelle rue Bohin. Cantines des écoles Berthelot et Jules Verne.

Plans, devis en grande partie détaillés, cahiers des charges.
Honoraires 0 fr. 50 % : 15.236 frs 87. Soit 15.000 frs.

*
**

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons :

1° d'autoriser le paiement aux architectes des avances déterminées ci-avant ;

2° de décider que ces avances seront récupérées en réduisant d'un pour cent le taux des honoraires d'usage jusqu'à ce que le montant des réductions ainsi opérées atteigne celui des avances ;

3° de décider que les dépenses seront imputées comme suit :

A. — Nouveau lycée de Garçons.

100.000 frs sur un crédit d'égale importance à inscrire au Budget Supplémentaire de 1933.

B. — Ecole Primaire Supérieure. Ecole Pratique de Garçons.

60.000 frs sur l'article 76 du Budget Additionnel de 1932.

C. — Bibliothèque Communale.

50.000 frs sur l'article 101 du Budget Supplémentaire de 1932.

D. — Ecole Maternelle rue Bohin. Cantines des écoles Berthelot et Jules Verne.

15.000 frs sur l'article 120 du Budget Supplémentaire de 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3254

—
*Dérasement de la
fortification entre
la Porte des
Postes et la rue
Saint-Bernard*
—

Au cours de votre réunion du 16 Mars 1932 vous avez décidé l'exécution, en régie directe, grâce à l'emploi de main-d'œuvre sans travail, d'un lot de dérasement de la fortification aux abords de la Porte des Postes.

Les travaux prévus étant actuellement fort avancés, nous avons estimé nécessaire d'ouvrir un nouveau chantier faisant suite au précédent et allant jusqu'aux abords de la rue Saint-Bernard.

A cet effet, nous vous proposons :

1° — de décider l'exécution en régie directe des travaux de dérasement de la fortification entre la limite du onzième lot et la rue Saint-Bernard ;

2° — d'approuver, à cet effet, le projet que nous vous soumettons et dont le montant est évalué à un million de francs ;

3° — de nous autoriser à embaucher de la main-d'œuvre sans travail et à employer — dans une proportion de soixante-quinze pour cent — des chômeurs français inscrits depuis un mois au moins au Fonds de Chômage ;

4° — de solliciter du Département le bénéfice des subventions fixées par le Conseil Général au cours de ses séances du 6 Novembre 1931 et du 5 Mai 1933.

La dépense sera prélevée sur le crédit d'un million inscrit au Budget Supplémentaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3255

Exécution
de canalisations
aux abords
de la Basse-Deûle
remblayée

Décompte définitif
des travaux

Par délibération du 18 Juin 1932 vous avez approuvé le projet établi en vue de l'assèchement du sous-sol aux abords de la Basse-Deûle remblayée. La dépense était évaluée à 175.000 frs.

Les travaux à l'entreprise, confiés à MM. Corneillie frères et Cie en vertu d'une adjudication du 17 Décembre 1932 approuvée le 4 Janvier 1933 par M. le Préfet du Nord, s'élevèrent à 133.750 frs. Ces travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

*
**

Or, d'après le décompte définitif, le montant total des dépenses atteint 145.700 frs 58, soit une augmentation de 11.950 fr. 58.

Ce dépassement est justifié : 1° par l'exécution de la station de pompage non prévue au projet ; 2° par un cube supplémentaire de cassons rendu nécessaire par le peu de consistance du terrain en plusieurs emplacements ; 3° par la modification du tracé des canalisations que par mesure de sécurité il fallut éloigner des immeubles ; 4° par des bois qui ont dû, pour la même raison, être laissés dans la fouille.

En dehors des travaux exécutés par l'entrepreneur, il y a lieu, d'autre part, d'imputer sur le crédit

1° — la fourniture et le transport de deux clapets :	
2.052 + 294 85	2.346 85
2° — les honoraires de l'ingénieur conseil	1.457 »
Ce qui, avec le montant du décompte	145.700 58
donnera un total de	149.504 43

Compte tenu de ces diverses opérations, le crédit ouvert pour l'exécution de ces travaux permettra le paiement total de la dépense puisqu'il s'élève à 175.000 frs alors que le montant des travaux n'atteint que 149.504 frs 43.

*
**

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif s'élevant à la somme de 145.700 frs 58.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3256

—
Ecole Primaire
Supérieure
Franklin

—
Création de deux
emplois
de professeurs

MESSIEURS,

L'effectif de notre Ecole Primaire Supérieure de Garçons est actuellement de quatre cent trente-cinq élèves, en augmentation de plus de cent élèves sur celui de l'an dernier.

Tenant compte des quatre-vingts élèves boursiers de première série 1932 qui feront, de droit, partie de la première année, en Octobre prochain, ainsi que des boursiers de seconde série, admis en 1933, l'effectif total de l'Ecole Primaire Supérieure Franklin dépassera cinq cents élèves à la prochaine rentrée des classes.

Pour cette raison, le Comité de Patronage de l'école demande la création de deux postes : l'un de professeur de sciences-mathématiques-sciences naturelles ; l'autre de professeur de lettres-anglais.

Nous vous prions, d'accord avec votre Quatrième Commission, de donner un avis favorable aux créations dont il vient d'être question.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3257

—
Lotissement rue
Sylvère Verhulst

—
Nouvel avis

MESSIEURS,

Dans sa séance du 18 Juin 1932, le Conseil Municipal donnait, sous certaines conditions, un avis favorable à la demande présentée par la Société G. Vermersch, 12 bis rue de Wagram, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain rue Sylvère Verhulst.

Par lettre adressée au Préfet du Nord, le lotisseur répondait aux observations soulevées par l'Administration Municipale sur le projet présenté, faisant connaître qu'il accepte toutes les réserves présentées par la Ville à l'exception de deux relatives : 1° à la création d'un espace libre au milieu du lotissement ; 2° à la canalisation en tuyaux de grès de 0 m. 40 du côté du terrain à bâtir.

*
**

La Commission Départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages faisait ressortir qu'il lui était nécessaire de connaître l'avis de l'Administration sur les divers éléments nouveaux produits par le lotisseur.

D'autre part, en ce qui touche l'espace libre pour jeux d'enfants à réserver au milieu du lotissement projeté, la Commission Départementale estimait

qu'il convenait de savoir si, dès la création de cet espace libre, la Ville se proposait d'en assurer l'entretien ainsi que celui des chemins d'accès.

*
**

Votre Commission du Plan, au cours de sa réunion du 8 Juin, se prononçait ainsi sur la réponse du lotisseur :

I. *Création d'un espace libre*

Votre Commission du Plan persiste à souhaiter, en raison de la surface importante des terrains à lotir, que soit demandée la réserve, en espace libre, d'un terrain au milieu du lotissement : application des lois des 11 Mars 1919, 19 Juillet 1924, article II, septième alinéa. Elle fait toutefois connaître que la Ville n'envisage pas la prise en charge de l'entretien de cet espace libre et des chemins d'accès ;

II. *Canalisation prévue en tuyaux de grès de 0 m. 40 du côté du lotissement*

Le lotisseur estime que le détail de l'indication du profil en long de cette canalisation n'est pas indispensable parce qu'elle fait partie du lotissement approuvé le 31 Décembre 1929. S'il est exact que les plans fournis à cette époque indiquaient par un trait le projet de cette canalisation, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'a pas encore été exécutée et que le lotissement supplémentaire l'indique comme en faisant partie.

*
**

Nous vous proposons, confirmant les réserves exprimées dans votre délibération du 18 Juin 1932, d'émettre un avis conforme à l'opinion de la Commission susdite.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Suivant délibérations en date des 28 Septembre et 8 Décembre 1929, nous avons consenti, en faveur de la Société d'Habitations à Bon Marché « La Maison des P.T.T. » qui se disposait à édifier en notre ville un immeuble destiné à abriter le personnel féminin des Postes transplanté à Lille, notre garantie à l'occasion d'un emprunt de 2.300.000 frs que cette association sollicitait de l'Etat. Le taux d'intérêt était fixé à 2 % et la durée de l'amortissement à quarante ans.

Par suite de circonstances imprévues, tel le mauvais état du terrain sur

N° 3258

—
Maison des P.T.T.

—
Emprunt
complémentaire

—
Garantie
de la Ville

—

lequel a été construit le pavillon intérieur, des dépenses supplémentaires ont du être engagées pour le renforcement des travaux de fondation. L'association précitée a donc été amenée à solliciter un emprunt complémentaire de 200.000 frs.

La Maison des P.T.T. nous demande, suivant lettre du 8 courant et par l'organe de son administrateur délégué, M. Paul Dehove, de vouloir bien étendre à cet emprunt complémentaire la garantie accordée pour la partie principale.

Nous vous proposons : 1° de prendre cette demande en considération ; 2° de décider que la Ville de Lille garantit la « Maison des P.T.T. » dans les conditions prévues par la législation sur les habitations à bon marché, pour un emprunt de 200.000 frs que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations agissant pour le compte de l'Etat, au taux de 2 % pour une durée de quarante ans ; 3° de voter à cet effet la mise en recouvrement éventuelle et de plein droit d'une imposition de dix centièmes de centime additionnel au principal des trois Contributions Directes pendant le cours du remboursement dudit emprunt, l'annuité d'amortissement étant fixée à 7.300 frs environ et la valeur du centime communal à 82.385 frs 63.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'assurer la continuité des travaux de pavage, en attendant la prochaine adjudication, il y aurait lieu d'approvisionner environ 1.400 m³ de sable.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons de procéder à cet approvisionnement en extension du marché passé avec M. Croeck en vertu de l'adjudication publique du 17 Janvier 1933 et aux conditions de ce marché.

La dépense, soit 40.000 frs environ, sera répartie sur les crédits du Budget affectés à la construction, à l'entretien et à la réfection des diverses parties de la voie publique ainsi qu'au Service des Eaux.

Adopté.

N° 3259

Fourniture
de sable

—
Extension
de marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La loi du 28 Décembre 1931 a créé une caisse dite caisse de crédit aux Départements et aux Communes, dans le but de venir en aide aux collectivités par l'attribution de bonification d'intérêts sur les emprunts contractés en vue de l'exécution de travaux d'utilité communale, intercommunale, départementale et interdépartementale.

La proportion des emprunts bonifiés, ainsi que l'importance de la bonification à consentir, sont fixés par le Conseil d'Administration de la caisse, compte tenu de la nature des travaux, de la situation financière de la commune, du taux de l'intérêt des emprunts, suivant un barème établi par le décret du 10 Mars 1932.

Il nous est apparu que la Ville a intérêt à recourir au bénéfice de ces dispositions afin de lui permettre de prendre rang au Secrétariat Général de la caisse de crédit, en ce qui concerne les emprunts de cinq millions et de dix millions relatifs à notre programme de grands travaux contractés avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse Autonome Mutuelle des Retraites des Agents des Chemins de fer secondaires d'intérêt général, des Chemins de fer d'intérêt local et des tramways.

Nous vous prions, en conséquence, de solliciter en faveur de notre ville l'intervention de la Caisse de crédit aux Départements et aux Communes pour le paiement des annuités intégrales ou partielles, afférentes aux deux emprunts précités.

Adopté.

N° 3259¹
—
*Emprunts
de dix millions
et de cinq millions*
—
*Demande
de bonification
d'intérêts*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 1933, établi par votre Sous-Commission du Budget, soumis à votre Commission des Finances, puis à l'Administration Municipale, se présente comme suit :

Recettes	108.415.699 35
Dépenses	108.410.867 34
Excédent de recettes	4.832 01

N° 3260
—
Ville de Lille
—
*Budget
supplémentaire
de 1933*
—

*
**

Avant d'entreprendre l'analyse de ce document nous nous en voudrions de ne pas souligner que, malgré la crise dont les répercussions pourtant se font lourdement sentir, l'état de notre trésorerie demeure satisfaisant.

Le Compte d'Administration de l'exercice écoulé dont nous venons de vous donner connaissance accusée, en effet, un excédent de 7.053.444 frs 16.

Résultat heureux si d'une part l'on considère que le Budget de l'an dernier — comme celui de cette année — avait à faire face à des charges de plus en plus considérables dues au chômage persistant, si d'autre part on observe que nous avons atteint ce but sans nouvelles taxes, sans augmentation du nombre de centimes.

*
**

Ayant ainsi fait un rappel sommaire, mais indispensable, des opérations se rapportant à la gestion de l'exercice clos le 31 Mars, nous abordons l'examen du Budget sur lequel vous êtes appelés à délibérer et qui constitue — il n'est pas inutile de le redire — moins un état de prévisions comme le Budget Primitif qu'une liste des propositions d'emploi tant des ressources laissées disponibles par le compte précédent que des recettes nouvelles qui se sont révélées en cours d'exercice.

*
**

TITRE I. — RECETTES

CHAPITRE I

Résultat de l'exercice 1932. — Excédent des recettes	
réalisées sur les dépenses acquittées	28.992.261 48
Articles 1 à 38. — Restes à recouvrer de l'exercice 1932 ..	7.922.580 69

CHAPITRE II

Articles 39 à 57. — Recettes non réalisées des exercices antérieurs. — Titres non établis	55.272.005 »
---	--------------

CHAPITRE III

Recettes nouvelles

Articles 58 et suivants	
Souscription Publique pour les familles des chômeurs	50.000 »
Remboursement au 16 Février 1933 de trois titres amortissables en 15 ans, 1928-1943	1.512 49
Reversement de secours de chômage indûment touchés	25.000 »
Emprunt de 5.742.859 frs 48 consenti par le Crédit Foncier de France pour la conversion des prêts de 3.700.000, 400.000 et 2.000.000 frs. Réalisation. Recette d'ordre	5.742.859 48

Eglise Saint-Louis. Travaux. Participation du Culte	4.000 »
Récupération sur les Caisses d'Assurances Sociales garantissant le Personnel Municipal du montant des prestations afférentes au demi-salaire, à la maternité et au décès	50.000 »
Fonds municipal de Chômage. — Subventions de l'Etat et du Département. — Complément se rapportant aux crédits ouverts en cours d'exercice	8.100.000 »
Dérasement de la fortification entre la porte des Postes et la rue Saint-Bernard. Subvention du Département	500.000 »
Eglise Saint-Martin d'Esquermes. Réfection des grillages de protection des vitraux. Participation du Culte. Recette d'ordre	2.410 »
Dommages de guerre. Lycée de Jeunes Filles. Annexe Florian. Indemnité à recevoir de l'Etat et destinée à la construction d'un nouveau Lycée. Recette d'ordre	1.588.492 »
Préventorium de Wormhoudt. Prévision complémentaire pour fonctionnement de la colonie scolaire en Juin	70.000 »
Catastrophe de la rue de la Grande-Chaussée. Mesures de sauvegarde. Récupération des frais avancés par la Ville	35.249 86
Ecole de Plein Air. Construction. Subvention du Département	33.176 »
Part contributive de l'Etat aux frais d'acquisition d'un cinématographe destiné à l'Ecole Boucher de Perthes. Recette d'ordre	1.600 »
Journée de l'Enfance. Produit des quêtes. Recette d'ordre	3.251 35

Voie Publique. Modification de l'éclairage : 1° rue et place de Béthune ; 2° rue du Sec-Arembault. Participation des commerçants	17.000	»	
Service de la Vaccination antidiphthérique. Subvention du Département. Exercice 1932	3.946	»	
Part contributive de l'Etat dans les dépen- ses de la santé publique. Exercice 1931	355	»	
	<hr/>		
	16.228.852	18	16.228.852 18
Total des Recettes	108.445.699	35	

TITRE II. — DEPENSES

CHAPITRE I

Articles 1 à 168. — Reste à payer de l'exercice 1932 85.133.403 01

CHAPITRE II

Dépenses nouvelles

Nous les avons groupées en sept rubriques :

I. — <i>Opération d'ordre pour la conversion de nos em- prunts. Article 169</i>	5.742.859	48
II. — <i>Crédits votés le 12 Avril. Articles 170 à 186</i>	2.536.104	50
III. — <i>Utilisation de la plus-value du centime afférente aux impositions se rattachant aux emprunts. Article 187</i> ..	478.327	39
IV. — <i>Ouverture de crédits résultant de décisions anté- rieures mais réservées jusqu'à la formation du présent Bud- get. Articles 188 à 191 :</i>		

Hôpital de la Charité. Consultation
d'Oto-rhino-laryngologie. Participation de
la Ville dans les dépenses de fonction-
nement

3.000 »

Immeuble, 9, rue de Thionville. Ecole
Pratique Valentine Labbé. Travaux d'amé-
nagement

150.000 »

Commissariat Central. Construction .

500.000 »

Construction d'un nouveau Lycée de
Jeunes Filles. Remploi d'indemnité pour
dommages de guerre. Crédit d'ordre

1.488.492 »

TOTAL 2.141.492 » 2.141.492 »

V. — *Insuffisance à la clôture de l'exercice 1932.*
 Articles 192 à 203 1.041.921 10

A noter particulièrement, parce que les dépenses qu'elles visent, de par le jeu des lois d'Assistance, sont impossibles à fixer d'avance de façon précise et nous sont imposées indépendamment de toute considération budgétaire :

- 1° frais de traitement des aliénés ... 70.000 »
- 2° contingent de la Ville pour les enfants assistés 75.000 »
- 3° solde des exercices 1931 et 1932 de notre part contributive dans les frais d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes, incurables 446.121 10

VI. — *Suppléments de crédits, maintenant connus, à rattacher aux crédits ouverts au Budget de 1933. Articles 204 à 224 9.486.000 »*

Entre autres suppléments :

- 1° Indemnités aux employés chargés de famille 40.000 »
- 2° Supplément de pension aux retraités de la Ville 100.000 »
- 3° Assistance Médicale : traitement des tuberculeux en établissement de cure 300.000 »

Même observation à propos de ce crédit qu'à propos des contingents d'Assistance. Nous sommes dans l'obligation de la subir bien qu'il n'ait point été possible de la prévoir lors de l'établissement du Budget Primitif.

4° Fonds Municipal de Chômage :

- a) distribution de vivres 800.000 »
- b) secours en argent 8.000.000 »

VII. — *Crédits divers résultant de décisions prises au cours de la présente réunion. Travaux projetés pour lesquels votre décision va intervenir. Articles 224 et suivants :*

A. - Divers :

- Restauration du monument du Mont Saint-Amand-lez-Gand 500 »
- Monument à Ephrem Coppeaux, maire de Fourmies. Souscription 1.000 »

Monument à Paul Mistral, maire de Grenoble. Souscription.	1.000	»
Ecole Boucher de Perthes. Acquisition d'un cinématographe. Emploi de la subvention de l'Etat. Dépense d'ordre ..	1.600	»
Eglise Saint-Martin d'Esquermes. Réfection des grillages de protection des vitraux. Emploi de la participation du Culte. Dépense d'ordre	2.440	»
Congrès de la Fédération des Débitants de Tabac. Subvention	3.000	»
Journée de l'Enfance. Participation de la Ville	4.000	»
Congrès National de la Chimie Industrielle. Subvention	5.000	»
Assurances Sociales. Versement à la réserve mathématique pour les agents quittant les services de la Ville sans droit à pension	10.000	»
Création d'un patronage laïque au Faubourg de Béthune.	10.000	»
Olympique Lillois. Subvention exceptionnelle	10.000	»
Monument Debierre. Subvention de la Ville	10.000	»
Congrès des Amputés. Subvention	10.000	»
Allocations de chômage reversées par divers. Remboursement des parts de subvention à l'Etat et au Département ..	20.000	»
Personnel exclu de la loi des Assurances Sociales. Subven- tion de la Ville à la Caisse de Solidarité	26.000	»
Préventorium de Wormhoudt. Fonctionnement de la Colonie Scolaire en Juin. Crédit supplémentaire	70.000	»
Contribution des biens communaux. Cotes impayées de l'exercice 1932	80.000	»
<i>B. - Travaux :</i>		
Achat d'une statue en marbre blanc « Mignon » du maître Hippolyte Lefebvre. Première annuité	5.000	»
Electrification des Casernes de Sapeurs-Pompiers	8.000	»
Voie Publique. Modification de l'éclairage : 1° rue et place de Béthune ; 2° rue du Sec-Arembault - Emploi de la participation des commerçants	17.000	»
Achat d'une nouvelle auto sanitaire	25.000	»
Lycée Faidherbe. Travaux d'aménagement	26.000	»
Catastrophe de la rue de la Grande-Chaussée. Travaux de sauvegarde Crédit d'ordre	35.249	86
Camps de vacances. Travaux complémentaires	50.000	»
Théâtres. Décors et accessoires. Crédit supplémentaire	50.000	»

Construction d'une cantine scolaire rue Baptiste Monnoyer. Travaux complémentaires	50.000 »
Cantine scolaire rue Pierre-Legrand. Installation d'une construction démontable	50.000 »
Captation de nouvelles eaux potables. Aménagement des forages. Crédit supplémentaire	70.000 »
Suppression des Halles Saint-Martin. Déplacement du bu- reau de police et du magasin des décors	100.000 »
Construction du Nouveau Lycée de Garçons. Avances sur honoraires d'architecte	100.000 »
Dérasement de la fortification entre la Porte des Postes et la rue Saint-Bernard	1.000.000 »
Total	108.410.867 34

*
**

En résumé, notre situation financière, malgré les difficultés de l'heure, se présente dans des conditions rassurantes.

Le Budget que nous soumettons à votre approbation en apporterait — si besoin était — l'évidente preuve, puisqu'il nous permet de constater que nous avons pu, grâce à une vigilance de tous les instants et à votre collaboration éclairée à laquelle il nous plaît de rendre hommage, sans demander d'effort nouveau aux contribuables :

1° entreprendre une série de travaux d'importance diverse, en marge des Grands Travaux financés par fonds d'emprunt ;

2° assurer la continuation de nos travaux de dérasement où quatre cents chômeurs sont employés depuis deux ans ;

3° faire face aux besoins considérables du Fonds Municipal de Chômage dont le fonctionnement — compte tenu des subventions de l'Etat et du Département — laissera cette année, définitivement, près de cinq millions à notre charge.

Le rapport et le budget, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens dont les noms suivent :

N° 3261
—
Allocations
militaires
—
Armée active
—
Avis
—

Bauduin Marcel	Leclercq Maurice
Bourgeois Roger	Legrand Raymond
Boursin Pierre	Luez Henri
Buriez Robert	Macau Emile
Debert René	Malfait Georges
Delem César	Margotin André
Deleu Roger	Monnet Benoît
Delevallée Usmar	Nonnon Lucien
Delvas Roger	Olive Jules
Deplancke Octave	Picquette René
Dépret Eugène	Reynaert Jean
Desplanques Georges	Richard Henri
Druart César	Riquier Alphonse
Duchossois Albert	Rochart Ferdinand
Faviez Charles	Rouhart Georges
Florin Henry	Sergent Jean
Fremaux Désiré	Van Damme Hector
Hivet Marcel	Vienne Martial
Honoré Emile	Walkens Alphonse
Lagache Henri	Wagnier Roger
Lapauw Alphonse	

Les intéressés remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leur demande.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens ci-après :

Acarie Charles	Lepage Pierre
Brice Kléber	Mortelette Marcel
Dengremont André	Noé André
Dhaene Auguste	Ponillaude Jules
Didry Robert	Quéva Marius
Doutrelong Clément	Reinolue Louis
Dubus Maurice	Réveillon Raymond
Galland Alidor	Rondeaux Léon
Langlet Edouard	Vaillant Fernand

Les intéressés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leurs demandes.

Avis favorable.

N° 3262

—
Allocations
militaires

—
Armée active

—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les hommes de la réserve ci-après appelés pour une période d'instruction :

Blat Alphonse	Delacherie André
Bonte René	Delage Romain
Brabant Emile	Delcourte Désiré
Carré Gustave	Demessine Arthur
Cheval Lucien	Dooghe Charles
Cordonnier Charles	Doutrelant Raymond
Darou Germain	Janssens Paul
Dekeyser Gustave	Lacroix Joseph

N° 3263

—
Allocations
militaires

—
Réservistes

—
Avis
—

Lasseaux Georges
 Laurent Georges
 Legrin Ferdinand
 Leroi Léon
 Luce Jean
 Manche Camille
 Martin Paul

Noiret Jules
 Potier Paul
 Rousseau Fortuné
 Van Cauwenberghe Norbert
 Verfaillie Kléber
 Viseur Jean
 Leroi Charles

Les dénommés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission, d'émettre un avis favorable à leurs demandes.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les réservistes dont les noms suivent :

N° 3264
 —
 Allocations
 militaires
 —
 Réservistes
 —
 Avis
 —

Carton Fernand
 Delplace Clotaire
 Dubois René
 Fobert Henri
 Goorden Rémy
 Gras Victor
 Havot Robert
 Keldermans Emile

Leleu Jean
 Naessens Georges
 Petit Alexandre
 Tison Alexandre
 Vandamme Maurice
 Van Goethem Victor
 Vanhuyse Georges
 Clément Albert

Ces réservistes remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leur demande.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, modifiée par l'article 173 de la loi du 16 Avril 1930, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

N° 3265
—
Assistance aux
vieillards, infirmes
et incurables
—
Loi
du 14 Juillet 1905
—
Allocation
complémentaire
—

1^{re} PARTIE

DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905, article 173 de la loi de Finances du 16 Avril 1930 :

1° *Infirmes et Incurables demeurant à Lille,
ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne.*

NOMS	DOMICILE
Colot, née Galliot Adélaïde	38 bis, rue de la Plaine.
Lemettre Veuve, née Aimée Durez ...	4 bis rue de la Caserne Saint-André.
Gulluy, née Lemaire Eugénie	Rue Francisco Ferrer, cour Jacquery.
Michaud, née Hildevert Pauline	Rue de Lannoy, cour Brunswyck.
Neumann Veuve, née Helle Elisa	Rue Montaigne, 11.
Sinsoulieu Suzanne	Rue Mazagran, 3.
Vandekerkhove Veuve, née Lafraïse Joséphine	Cité Philanthropique, 96.
Vanderwerve Henri	Rue du Faubourg d'Arras, 3.

Suppression

Willemot femme née Lepez | Rue Fabre d'Eglantine 29 : N'est plus incurable.

2° *Incurable ne demeurant pas à Lille ayant besoin de l'aide
d'une tierce personne*

Desbottes, née Gabrielle Texier | Rue Thérèse Tenant à Rochechouart.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous prions de nous donner acte de cette communication.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3266

MESSIEURS,

—
Assistance aux
vieillards, infirmes
et incurables
—

Loi
du 14 Juillet 1905
—

Assistance
à domicile
—

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille :

1^o PARTIE

DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions

Nous vous proposons d'admettre, au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905 — Assistance à domicile — les personnes suivantes :

1^o — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Abraham-Missienne	Rue du Chevalier Français, 8	60 »	16 Juin 1933
Anderson Désiré	Rue du Faubourg d'Arras, cour Huvenne, 2	80 »	1 ^{er} Mai 1933
Baert Euphrasie	Chemin des Alouettes, 122 ..	30 »	15 Avril 1933
Baert Yvon	Rue Emile Rouzé, Villa Sainte- Marie, 1	30 »	16 Juin 1933
Bérat Désiré	Rue Cornelle, 61	30 »	1 ^{er} Juin 1933
Veuve Berte Dhaenens	Rue de Canteleu, 81	80 »	16 Juin 1933
Veuve Billiet-Cousin	Rue du Vieux Faubourg, cour des Elites, 43	60 »	16 Mars 1933
Bocat Alfred	Rue Philadelphie, 31	80 »	16 Juin 1933
Veuve Borgonjon-Boes	Rue d'Austerlitz, 96	10 »	1 ^{er} Juin 1933
Bosman Jean	Rue de Wattignies, cour Lam- bert, 12	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Veuve Bosman-Jullié	Rue du Long Pot, 84 bis	20 »	1 ^{er} Décembre 1932
Boulinguiez-Boulinguiez	Rue Bourjembois, cour Capon, 5	55 »	1 ^{er} Mai 1933
Bourdellot Alexandre	Rue des Urbanistes, cour des Innocents, 19	40 »	1 ^{er} Juin 1933
Boursiez Edmond	Rue Saint-Sauveur, 71	80 »	16 Juin 1933
Bouteman Jules	Rue Manuel, 65	80 »	16 Juin 1933
Veuve Brisy-Bataille	Rue de la Trinité, 2 ter	30 »	1 ^{er} Mai 1933
Veuve Broodthuis-Catieau	Rue Malakoff, 53	30 »	16 Mai 1933
Caby Désiré	Rue du Bois, 4	30 »	1 ^{er} Mai 1933
Caspers-Staetsbader	Rue Balzac, 64	50 »	16 Mars 1933
Chedefaux Théodore	Rue Sainte-Catherine, cour Beau Bouquet, 21	80 »	1 ^{er} Septembre 1933
Veuve Thielens Vantermaertens	Rue de Wattignies, cour Lam- bert, 19	80 »	16 Juin 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Clément-Gille	Rue de Paris, 221	30 »	16 Novembre 1922
Veuve Collier-Clerbaux	Rue de Rivoli, cour Vermeu- len, 32	30 »	1 ^{er} Mars 1933
Coppens André	Rue Mirabeau, 43	20 »	16 Mai 1933
Cordonnier Joseph	Rue du Sabot, 9	70 »	1 ^{er} Juin 1933
Couteau Désiré	Rue Boucher de Perthé, 76....	80 »	16 Juin 1933
Veuve Dambre-De Nève	Rue Paul Bert, 47	30 »	1 ^{er} Juillet 1933
Debruyne Jules	Rue Mourmant, 37	30 »	1 ^{er} Janvier 1933
Decalonne-Prévost	Rue Louis Christiaens, 56	80 »	1 ^{er} Avril 1933
Deflandre Edouard	Rue Lottin, 21	80 »	16 Mai 1933
Veuve Degueille-Hennart	Rue Solférino, 100	80 »	1 ^{er} Mai 1933
Vve De Guchtenaere-Minnaert	Rue des Postes, 208	65 »	1 ^{er} Juillet 1933
Veuve Delefosse-Escleppe	Rue Gustave Delory, 113	20 »	1 ^{er} Juin 1933
Veuve Delefosse Mensiez	Boulevard du Maréchal Vail- lant, 6	30 »	1 ^{er} Mars 1933
Veuve Delelis-Notebaert	Rue Gustave Delory, 47.....	30 »	1 ^{er} Mai 1933
Veuve Delobel-Plachez	Rue de Flandre, 4	80 »	16 Juillet 1933
Delrue Eugène	Rue de la Justice, 34.....	30 »	1 ^{er} Avril 1933
Derieppe Henri	Rue Paul Lafargue, 57.....	20 »	1 ^{er} Mai 1933
Veuve Derudder-Leclercq	Rue de la Cité, 16.....	60 »	1 ^{er} Avril 1933
Desbonnets Aloïse	Rue des Sarrazins, 55	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Veuve Desmon Lecauche	Rue Gustave Delory, 102	20 »	16 Juillet 1933
Veuve De Veylder-Verdickt	Rue de Flers, cour Defaux, 2 ..	80 »	16 Juin 1933
Devin-Mouchery	Rue du Maire André, 2.....	30 »	1 ^{er} Avril 1933
Veuve Dubrulle-Bonte	Rue du Vieux Faubourg, 29 ..	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Dubus Désiré	Rue J. Denneulin, cour Sainte- Marie, 19	30 »	16 Avril 1933
Veuve Durmal-Pinart	Rue de Brigode, 14	30 »	16 Juillet 1933
Veuve Glorieux-Defretin	Rue des Pénitentes, 24	80 »	1 ^{er} Juillet 1933
Hanse Glorius	Rue Saint-Luc, 32	60 »	1 ^{er} Mai 1933
Haquette Antoine	Chemin des Alouettes, 89	80 »	1 ^{er} Mai 1933
Veuve Henniquaux-Cneude	Rue de Bavai, 77	30 »	16 Juin 1933
Hoste-Sinnaeve	Rue Carpeaux, 15	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Huyghe Arthur	Rue de la Halloterie, 8	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Lallau René	Rue du Soleil Levant, 12	80 »	1 ^{er} Février 1933
Lecocq Marie	Rue du Faubourg d'Arras, ba- raquement 8	80 »	1 ^{er} Juillet 1933
Veuve Leflon-Legrand	Rue Gustave Delory, 168	80 »	1 ^{er} Juillet 1933
Legrand-Deswarte	Rue du Magasin, cour Busquet	80 »	1 ^{er} Juillet 1933
Lemaire Séraphine	Groupe Delory, pavillon 6, n° 112	80 »	1 ^{er} Mai 1933
Veuve Lempire Delemme	Rue de Bône, 6 bis	30 »	1 ^{er} Avril 1933
Veuve Leroy-Cuignet	Rue Voltaire, 21	80 »	16 Mai 1933
Loore Henri	Rue de Wagram, 4	30 »	16 Juin 1933
Lorthoï Arthur	Rue de Canteleu, 94	30 »	16 Mai 1933
Veuve Louchez-Lefebvre	Rue Léonard Danel, 61	30 »	16 Mai 1933
Veuve Macquet-Goujon	Rue d'Angleterre, 41	80 »	1 ^{er} Mai 1933
Maillet-Bouré	Rue et cour Mexico, 2	20 »	16 Mai 1933
Veuve Mallet-Dallenne	Rue Pharaon de Winter, 11 ..	30 »	16 Juillet 1933
Marsy Jules	Rue Fontenoy, 53	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Veuve Masquelier-Cambefort ..	Rue des Dondaines, 25	80 »	16 Avril 1933
Veuve Meens-Le Galoudec	Boulevard Victor Hugo, 278 ..	30 »	1 ^{er} Avril 1933
Minet Louis	Rue Condorcet, 12	40 »	1 ^{er} Avril 1933
Veuve Moreels-Legay	Rue de la Plaine, 38 bis	30 »	1 ^{er} Juin 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Veuve Neetsoone-Doutrelong ..	Rue des Postes, 230	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Noord-Hublé	Rue Jules Guesde, 107	30 »	1 ^{er} Juin 1933
Veuve Nouaille-Chimiaux	Rue Saint-Nicolas, 32	65 »	16 Juin 1933
Outtier Gustave	Rue de la Concorde, 2	80 »	16 Mai 1933
Veuve Paris-Herlisy	Rue d'Austerlitz, 66	30 »	16 Février 1933
Veuve Parmentier-Nackaerts ..	Rue Mexico, 32	20 »	1 ^{er} Mai 1933
Pessenier Adolphe	Rue des Muguets, 16	30 »	16 Mai 1933
Pessenier-Tanghe	Rue des Muguets, 16	30 »	16 Mai 1933
Potin Jules	Rue Mazagran, 49	30 »	16 Mars 1933
Pouplier Marie	Rue Laventie, cour Sainte-An- ne, 3	80 »	1 ^{er} Avril 1933
Rassé Marie	Rue Bernos, 43	30 »	16 Avril 1933
Requin Victor	Avenue Charles Saint-Venant, 57	30 »	16 Mai 1933
Ringoir Jules	Rue Boucher de Perthes, cour de la Digue, 6	80 »	1 ^{er} Juillet 1933
Rose Victor	Rue du Marché, 53	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Rousseau Achille	Rue Largilière, 6, cour Lesaf- fre	30 »	1 ^{er} Avril 1933
Veuve Rouzé Joseph	Rue Maugré, 3	60 »	1 ^{er} Juin 1933
Ruelens-Elle	Rue de Bailleul, cour Pau, 17	30 »	1 ^{er} Mai 1933
Ruello Félicie	Rue du Nouveau Siècle, 18 ..	80 »	1 ^{er} Juillet 1933
Saint-Léger Eléonore	Rue Turgot, 115	30 »	16 Mars 1933
Sénéchal Charles	Avenue de Dunkerque, cour Platel, 6	30 »	1 ^{er} Avril 1933
Veuve Sorez-Notot	Rue Fombelle, 29	30 »	16 Avril 1933
Thellier Albertine	Rue Léon Gambetta, 20	60 »	1 ^{er} Avril 1933
Veuve Tison-Robrecht	Rue Fabre d'Eglantine, 7	30 »	1 ^{er} Avril 1933
Tison-Diena	Rue Malakoff, 42	10 »	16 Mars 1933
Touzet Louis	Quai Vauban, 1	10 »	16 Mai 1933
Vandenberghé Emile	Rue de Condé, cour Bride- lance, 5	30 »	1 ^{er} Avril 1933
Vandenberghé Gustave	Rue Gustave Delory, 150	50 »	1 ^{er} Avril 1933
Veuve Van Geete-Buyck	Rue du Faubourg de Valen- ciennes, 26	40 »	1 ^{er} Juillet 1933
Van Troyen Emile	Rue Mazagran, 34, cour Somer- lynck, 8	30 »	1 ^{er} Mars 1933
Verberckmoes-Heesters	Rue Lamartine, 32	80 »	16 Avril 1933
Veuve Wacquier-Menet	Quai de la Basse Deûle, 70 bis	30 »	16 Avril 1933
Veuve Wartel née Boucart	Rue Saint-Eloi, 3	50 »	16 Avril 1933
Wartel-Debailly	Rue Léonard Danel, cour Mon- treuil, 7	30 »	16 Avril 1933
Watel Georges	Rue des Pénitentes, 19	5 »	1 ^{er} Juillet 1933
Watel-Labarre	Rue des Pénitentes, 19	80 »	1 ^{er} Février 1933
Watripont Achille	Rue Alphonse Mercier, 44	80 »	1 ^{er} Avril 1933
Watripont-Rohault	Rue Alphonse Mercier, 44	80 »	1 ^{er} Avril 1933
Wilpart Adolphine	Rue Gustave Delory, 144	80 »	1 ^{er} Juin 1933

2° INFIRMES DEMEURANT A LILLE

Ampe Jules	Rue Mirabeau, 42	30 »	16 Avril 1933
Béghain-Géré	Rue des Robleds, 60	30 »	1 ^{er} Mars 1933
Veuve Biebuyck-Velders	Rue du Long Pot, cour Delbart, 13	30 »	16 Mai 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Veuve Bigoteau-Barrez	Rue Pierre Curie, 16	80 »	16 Janvier 1933
Billiard Numa	Rue Léonard Danel, 67	80 »	16 Mai 1933
Veuve Bourgeois-Nys	Rue du Long Pot, cour Dubois	55 »	16 Mars 1933
Boursin Clotilde	Allée du Beau Bouquet, 4	30 »	16 Mars 1933
Veuve Cambier-Renard	Rue Paul Lafargue, 12	30 »	16 Avril 1933
Veuve Carpels-Belangé	Rue Dugesclin, 2	30 »	1 ^{er} Mai 1933
Carpentier Henri	Rue des Poissonceaux, cour des Trépassés	30 »	16 Avril 1933
Carton-Crombet	Cité Saint-Maurice, 21	10 »	16 Juin 1933
Catel Gaston	Rue Jeanne Hachette, 50	80 »	16 Avril 1933
Catiau Emilia	Rue Manuel, 71	20 »	1 ^{er} Juin 1933
Chabrand Pierre	Rue de la Cité, 12	50 »	16 Juin 1933
Chrétien Henri	Rue Chevreul, 21	80 »	16 Juin 1933
Veuve Cleugniot-Bonte	254 ter, boulevard Victor Hugo	30 »	16 Mars 1933
Colachico Jules	Rue des Pénitentes, 2	30 »	1 ^{er} Mars 1933
Veuve Colié-Snoeck	Rue Newton, 35	30 »	16 Juin 1933
Femme Coppens-Duvocelle	Rue A. Bonte, cour Spinard, 14	30 »	16 Mars 1933
Cossart Jules	Rue de Flandre, 70 bis	30 »	1 ^{er} Novembre 1933
Coulon Alfred	Rue Ernest Mayer, 29	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Femme Delage-Marchal	Allée des Dondaines, 9	80 »	A suspendre jus- qu'après l'alloca- tion militaire.
Delattre Louis	Rue La Bruyère, 18	80 »	A suspendre jus- qu'après l'alloca- tion militaire.
Femme Delerue-Metsdag	Rue Ernest Mayer, 27	80 »	1 ^{er} Avril 1933
Femme Deplancke-Leclercq	Rue du Faubourg des Postes, cour Lebleu, 8	30 »	1 ^{er} Avril 1933
Femme Dequirez-Verstraete	Rue Delphin Petit, 12	30 »	1 ^{er} Avril 1933
Femme Dernoncourt-Courtois	Rue G. Cavaignac, 20	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Dutillieux Maurice	Rue et cour Saint-Maurice, grand bâtiment, 41	80 »	16 Juin 1933
Desbuissons Eugène	Rue Mirabeau, cour Caby, 1	80 »	16 Mars 1933
Despierre Flore	Rue Malpart, 45	80 »	1 ^{er} Mai 1933
Veuve Destée-Haze	Rue Francisco Ferrer, 56	20 »	16 Février 1933
Veuve Devos-Suffys	Rue de la Marmora, 5	10 »	1 ^{er} Avril 1933
Veuve Dewisme-Bridel	Boulevard des Ecoles, 19	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Dubois Germaine	Rue du Long Pot, 11	80 »	16 Mars 1933
Dujardin Marie-Louise	Rue Broca, 1	80 »	16 Avril 1933
Femme Durietz-Martin	Rue Meurein, 21	55 »	1 ^{er} Mars 1933
Veuve Faidherbe-Verbelen	Avenue de Bretagne, cour Ba- paume, 1	10 »	1 ^{er} Juin 1933
Fenet Solange	Rue Mexico, 62	30 »	16 Mars 1933
Veuve Fontenier-Maes	Rue d'Emmerin, cour Tho- mas, 36	30 »	16 Février 1933
Fovel François	Rue P. Lafargue, 33 cour Ma- lagié, 5	30 »	16 Février 1933
Franssens Edmond	Rue Fombelle, 18 bis	30 »	16 Avril 1933
Veuve Galand-Michaux	Rue Manuel, 111	20 »	16 Mars 1933
Gerlaxhe Léon	Rue de la Chaude Rivière, Im- passe Merry, 3	30 »	16 Avril 1933
Héguette Charles	Rue des Sarrazins, 61	20 »	16 Mai 1933
Hooghe Maurice	Rue de Russie, 7	80 »	16 Mai 1933
Joachim Désiré	Rue d'Haubourdin, 17	30 »	16 Mai 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Laenens femme, née Dumortier Françoise	Rue Mazagran, 35	50 »	1 ^{er} Juin 1933
Lambinon Jean	Rue Saint-Eloi, 18	80 »	1 ^{er} Mai 1933
Lebrun veuve, née Vander- meersch Marie	Rue de Canteleu, 99	55 »	1 ^{er} Avril 1933
Lecat Marie	Rue Barré, 10	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Leclercq Clémence	Rue du Faubourg de Roubaix, cour Mulot, 4	80 »	16 Mai 1933
Lefebvre Victor	Rue du Long Pot, 40	80 »	1 ^{er} Mai 1933
Leroy Robert	Rue Doudin, 32	80 »	1 ^{er} Avril 1933
Lessart Henri	Rue Christophe Colomb, 10 ..	30 »	16 Mai 1933
Louis veuve, née Stanley Fer- nande	Rue Malsence, cité Lys, 59 ..	80 »	16 Juin 1933
Marchand femme, née Delestrée Caroline	Rue Monge, cité Vandecastel, 9	30 »	16 Avril 1933
Masurel veuve, née Dachez Jo- séphine	Rue Cabanis, 37	10 »	16 Mars 1933
Mathay femme, née Florquin Marie-Louise	Rue Boucher de Perthes, 34 ..	30 »	16 Avril 1933
Mathieu Marie	Rue Pierre Legrand, 287	80 »	16 Avril 1933
Natiez femme, née Lavallée Jus- tine	Rue Ducourouble, 27	5 »	1 ^{er} Avril 1933
Pardoue veuve, née Stekulum Petters Yves	Rue de Poids, 47	30 »	16 Mai 1933
Pepet Zoé	Rue Mazagran, 26	30 »	16 Février 1933
Phellion femme, née Allard Ga- brielle	Rue de la Justice, 58	30 »	1 ^{er} Janvier 1933
Quesnay Léon	Rue du Vieux Moulin, 23	30 »	16 Avril 1933
Rogeu femme, née Fava Anne	Rue Racine, 54	80 »	16 Avril 1933
Saint-Léger Alfred	Rue Meurein, 20	80 »	16 Avril 1933
Sauvage Germaine	Rue Duhem, 47	80 »	16 Avril 1933
Sory femme, née Six Caroline .	Rue Pont Noyelles, 22	30 »	16 Mars 1933
Spinnewyn Julien	Rue des Robleds, 28	30 »	16 Mars 1933
Tournoy Fernand	Rue A. Dugauquier, 22	30 »	16 Mai 1933
Vaillant Pauline	Rue F. Ferrer, 6	30 »	16 Avril 1933
Van Calster-Martin	Rue du Grand Balcon, 8	80 »	16 Mars 1933
Van Calster femme, née Berle- mont Adonia	Rue et Cité Mourmant, 2	30 »	16 Avril 1933
Van Cauwenberghe Emilienne..	Rue de la Convention, 36	80 »	16 Juin 1933
Vandenbulcke Clément	Chemin des Alouettes, 92	80 »	1 ^{er} Avril 1933
Vandenberghe femme, née Poel- man Sidonie	Rue du Chevalier de l'Espir- nard, 13	20 »	16 Mars 1933
Vandeveldel Charles	Rue Arago, 28	30 »	1 ^{er} Juin 1933
Vandevoghel Auguste	Rue de Wazemmes, 84	80 »	16 Juin 1933
Vanhecke Cécile	Rue des Postes, 189, cour des Postes, 24	80 »	1 ^{er} Mai 1933
Vanwetter femme, née Landuyt Adolphine	Rue Eugène Jacquet, 16	80 »	16 Avril 1933
Vasseur Juliette	Rue de la Justice, 61	80 »	1 ^{er} Mai 1933
Voyez Eugène	Rue des Etaques, 8	30 »	16 Juin 1933
Wallet Jules	Rue Edouard Vaillant, 1	80 »	1 ^{er} Juin 1933
Warnault femme, née Nomeur Valentine	Rue Eugène Jacquet, 4	30 »	1 ^{er} Mars 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Wartel femme, née Hista Emi- lie	Rue du Croquet, 13	30 »	1 ^{er} Juin 1933
Windels femme, née Vandeker- hove Elodie	Rue Jules Guesde, 106, Cour 2.	30 »	16 Mars 1933

REFUS

1° VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Bayart femme, née Vassaux Marie	Rue Bosquet, 8	Le mari peut et doit aider.
Belperche femme, née Porret Stéphanie	Rue d'Iéna, 199	Le mari peut et doit aider.
Clarisse Auguste	Rue de l'Hôpital St-Roch, 7..	Ressources supérieures au barème.
Veuve Declerck née Devred Vic- toire	Rue Saint-Sauveur, 47	Enfants peuvent et doivent aider complètement.
Veuve Degroote, née Lotteau Berthe	Place Condé, 5	Ressources supérieures au barème.
Veuve Delpierre, née Vahé Ro- salie	Rue Deleplanque, 11	Ressources supérieures au barème.
De Maeyer Louis	Rue Balzac, cour Poupard, 7..	Ressources supérieures au barème.
De Meulemeester femme, née Van den Eeckhout Joséphine.	Rue d'Aboukir, 35	Enfants peuvent et doivent aider complètement.
Derache Veuve, née Lamieu Sté- phanie	Rue de Brigode, 14	Ressources supérieures au barème.
Derbaudringhien Veuve, née Boet Catherine	Rue Gantois, 15 bis.....	Ressources supérieures au barème.
D'Hoest Adolphe	Avenue de Dunkerque, 29	Le fils peut et doit aider.
Duthoit Régnier	Rue du Faubourg de Roubaix, Cour de Kirsch	Doit demander la pension alimentaire à son mari.
Veuve Géloen, née Deronsart Maria	Rue des Postes, 61 bis.....	Ressources supérieures au barème.
Goditiaboïs Jean	Rue Prouvost, 19	La fille peut et doit subvenir au besoin de l'existence.
Lefebvre Théodore	Rue Saint-Luc, 117	Ressources supérieures au barème.
Lemaire Veuve, née Theeten Adélaïde	Rue Destailleurs, 85	Ressources supérieures au barème.
Veuve Maene-Delcourt	Rue d'Eylau, 2	Les enfants peuvent aider.
Maes-Vandenberghe	Rue Jeanne Hachette, 163....	Le mari subvient aux be- soins.
Pieters-Balloï	Rue du Mélantois, cour Ve- reecke, 1	Ressources suffisantes.
Veuve Ployart-Testelin	Rue des Postes, 180 bis, cour Bos, 4.	Ressources suffisantes. Tou- che pension Veuve de Guerre.
Veuve Rousselle-Mohan	Rue de Condé, 106	Ressources suffisantes.

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Stillatus Jules	Rue de Bailleul, cour Pau, 12..	Les enfants peuvent aider.
Thieffry-Butin	Rue des Urbanistes, 1	Ressources suffisantes.
Van Cauwenberghe Victor	Rue des Bouchers, 2, cour du Pourpoint d'Or	Les enfants peuvent aider.
Van Overmeire Alphonse	Rue de Flandre, 70	Les enfants peuvent aider.
Van Troeyen-Larmuseau	Rue Mazagran, 34, cour Somer- lynck, 8	Ressources suffisantes.
Vereecke Alfred	Rue Fénelon, cour Wallaert, 40	Ressources suffisantes.

2° INFIRMES DEMEURANT A LILLE

Boidin-Grember	Rue Léonard Danel, 56	Non incurable.
Colpaert-Pennel	Rue Jordaens, 100	Non incurable.
Costenoble Romain	Rue Gantois, 50	Pas complètement incurable
Dachez-Bétancourt	Rue des Noirs, cour Bourjem- bois, 3	Pas dépourvue de ressources
Decoen Alphonse	Rue Fombelle, cour Crombez, 4	Les enfants peuvent aider.
De Geyter Maurice	Rue du Faubourg des Postes, 222	Doit aller en Sanatorium.
Veuve Delbar-Crumelle	Rue Saint-Sébastien, 14	Les enfants peuvent aider.
Deleruelle-Edmé	Rue Balzac, 77	Ressources suffisantes.
Demeyer-Vanfleiteren	Rue des Meuniers, cour Le- tombe, 21	N'est pas complètement in- curable.
Dentier Henri	Rue Desaugiers, 33	Les enfants peuvent aider davantage.
Denutte Henri	Rue des Tours, 13	Ressources supérieures au barème.
Veuve D'Hont-Serlippens	Rue du Grand-Balcon, cour Pecqueux, 2	Ressources supérieures au barème.
Dufour-Spetebroot	Rue Manuel, 95	Ressources suffisantes.
Veuve Florent-Capeau	Rue Fénelon, 32	N'est pas complètement in- curable.
Veuve Frimat-Vangucht	Rue Pierre d'Oudegherst, 8 ...	Les enfants peuvent aider.
Gellynck Désiré	Rue de Flandre, 83	N'est pas incurable.
Veuve Hemsens-Deberdt	Rue de Flandre, impasse De- moy	N'est pas incurable.
Hennocq Etienne	Rue du Four-à-Chaux, 54	Affections relevant de la loi du 31 Mars 1919.
Veuve Houssay, née Deusremaux Blanche	Rue Jean-Jacques Rousseau, 24	N'est pas totalement incu- rable.
Kielemans Emile	Rue Gustave-Delory, 65	N'est pas totalement incu- rable.
Lamon Jacob	Rue Jeanne Hachette, roulotte face 143	N'est pas totalement incu- rable et les ressources dont il dispose sont supé- rieures au barème adopté.
Veuve Lecocq, née Tiédrez Elisa	Rue Fontenelle, 4	Ressources suffisantes.
Veuve Leroy, née Soyez Eugénie	Rue Montaigne, 1	N'est pas totalement incu- rable.

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Maes femme, née Vanbelle Hélène.	Place Vanhœnacker, 12	N'est pas totalement incurable et les ressources dont elle dispose sont supérieures au barème.
Mas femme, née Lesoing Valérine.	Rue Jules Guesde, 48	N'est pas totalement incurable.
Naekaerst Gérard	Rue de Lannoy, cité Bacquet, 50.	Les ressources dont il dispose sont supérieures au barème adopté.
Veuve Pacôme, née Quenneson Julienne.	Place Nouvelle- Aventure, 15..	N'est pas totalement incurable et sa fille peut et doit aider.
Pauwels Charles	Rue de Canteleu, impasse St-Joseph, 29.	N'est pas totalement incurable.
Veuve Paux, née Cuvelle Léocadie.	Rue Calvin, 3	Les ressources dont dispose la famille sont supérieures au barème adopté..
Pierre Louis	Rue Matteotti,	Les ressources dont dispose la famille sont supérieures au barème adopté..
Polet Aimé	Hameau Saint-Agnès	N'est pas totalement incurable et les ressources dont il dispose sont supérieures au barème adopté.
Requin femme, née Wattel Augustine.	Avenue Charles St-Venant, 57	Les ressources dont elle dispose sont supérieures au barème adopté.
Rousseau Sylvain	1, square Morisson	N'est pas totalement incurable.
Théry Georges	Avenue de Dunkerque, cité Termote, 1	N'est pas incurable.
Tréhaut femme, née Ridier Julie	58, rue Belle-Vue	Les enfants peuvent et doivent subvenir aux besoins d'existence.
Vandenhende femme, née Lepez Angèle.	128, rue Paul-Lafargue.....	N'est pas totalement incurable et un des enfants peut aider davantage.
Vandewalle Paulette	101, boulevard d'Alsace	N'est pas totalement incurable.
Veuve Verhaeverbèke, née Labie Silvie.	1, rue du Commerce	N'est pas totalement invalide.
Verley femme, née Houdart Aurélie.	13, rue Ducornet	N'est pas totalement incurable.

CHANGEMENT DE TAUX

1° VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	Modification de l'allocation
Bauwens Emile	4, place aux Oignons.....	80 au lieu de 30.
Veuve Bernard, née Spingard Palmyre	148, rue Gustave Delory.....	55 au lieu de 30.
Veuve Blondeau, née Caudrelier Césarine.	Rue de l'Hôpital Saint-Roch, cour Saint-Paul, 1.	60 à maintenir, peut être aidée par ses enfants.
Veuve Catteau, née Hallez Flo- rine	14, place Vanhœnacker	55 au lieu de 30.
Veuve Dael, née Vercauter Marie	34, rue Gantois	30 à maintenir, peut être aidée par ses enfants.
Dejonghe Charles	132, rue de Wazemmes.....	80 au lieu de 15.
Delannoy Zéphirine	98, Cité Philanthropique.....	55 au lieu de 30.
Veuve Delporte, née Drenker Pauline.	5, Quai de la Basse Deûle....	60 à maintenir, situation in- changée.
Veuve Descombel, née Wares- quel Angélique	19, rue de Poids	80 au lieu de 30.
Glorie Emile	20, rue des Pénitentes	45 au lieu de 30.
Lelièvre Louis	120, rue Saint-André	30 au lieu de 80.
Lemaire femme, née Degobert Justine	9, rue de l'Hôpital Saint Roch.	80 au lieu de 42.
Veuve Lesage, née Machu Is- mérie	146, rue de Marquillies.....	50 au lieu de 30.
Maningue Charles	38 bis, rue Mourmant.....	40 à maintenir. Situation inchangée.
Ocket Charles	17, place Vanhœnacker	80 au lieu de 40.
Veuve Renodeyn, née Hoebèke Marie	45, rue du Metz	55 au lieu de 30.
Veuve Schauteet, née De Beer Anne	36, rue Charles Quint	80 au lieu de 40.
Truffin Auguste	48, rue Sainte Catherine.....	40 à maintenir, situation in- changée.
Vancollie Henri	29, rue des Trois Mollettes....	60 au lieu de 30.
Vandemeulebroucke femme, née D'Harambure Sarah	Rue de la Justice, cité Palin, 25	70 au lieu de 30.
Veuve Vanderschelden, née Vanden Broucke Stéphanie.	Rue de Condé, cour Bridelan- ce, 8.	30 à maintenir, situation in- changée.
Verdy Marie Joséphine	45, rue Jean Jacques Rousseau	80 au lieu de 40.
Vlaminck femme, née Dema- rest Zulma	228, rue des Postes.....	50 au lieu de 40.

2° INCURABLES DEMEURANT A LILLE

Veuve Boes, née Vercaecke Ro- manie.	30, rue d'Austerlitz	40 à maintenir, situation in- changée.
Brunelle Victor Henri	5, rue Barré	30 à maintenir, enfants peu- vent aider.
Veuve Candelez, née Planckeel Marie.	95, rue Ratisbonne.....	30 à maintenir, situation in- changée.
Veuve Carrez, née Dupuis Rosine	8, rue d'Austerlitz.....	60 au lieu de 40.
Danneel femme, née Defever Louise.	114, rue d'Arras	80 au lieu de 30.

NOMS	DOMICILE	Modification de l'allocation
Veuve Decorte née Demouveaux Philomène	Rue Coustou, impasse Marie, 4	80 au lieu de 40.
Degand Adrien	20, rue Michel-Ange	30 au lieu de 80.
Veuve Delebar, née Terby Clara	15, rue des Bonnes Rappes....	55 au lieu de 30.
Devendt Auguste	13, rue Mazagran	55 au lieu de 30.
Dubois Henri	177, rue des Bois-Blancs.....	30 à maintenir, situation in- changée.
Veuve Dupont, née Tacquez Bernadette.	Rue Alphonse Mercier, cité Centrale, 5.	55 au lieu de 30.
Dupré Fernand	3 bis, place Vanhœnacker....	55 au lieu de 80.
Henry Joseph	6, rue Buffon	30 au lieu de 80.
Veuve Hoflack, née Debruyne Clémence.	11, rue Druelle	30 à maintenir, fils peut aider.
Huysentruit femme, née Hae- geman Angèle	10, Allée du Fort.....	55 au lieu de 30.
Janssens femme, née Couvez Zulma.	Rue Sainte Catherine, cour Notre-Dame, 2.	80 au lieu de 30.
Janssens femme, née Delattre Marie	104, rue Raspail	30 au lieu de 80.
Lamerteyn Charles	Rue du Faubourg-de-Roubaix, cour Mulot, 2	80 au lieu de 45.
Lefebvre Jean Baptiste	58, rue Jules Guesde	55 au lieu de 30.
Lepez femme, née Morelle Louise	Rue d'Iéna, cour Lamotte, 6..	80 au lieu de 30.
Loens Jules	Allée des Dondaines (roulotte)	80 au lieu de 30.
Lœul Emile	Rue d'Avesnes, cité Baxter, 19.	30 au lieu de 80.
Petit Héminie	19, rue de la Halle	30 au lieu de 80.
Poublon femme, née Thiele- man Marie-Louise.	39, rue de Buffon	40 à maintenir, enfants peu- vent aider.
Poulet femme, née Bernard Marie	92, rue Francisco Ferrer.....	80 au lieu de 40.
Rousseau Kléber	22, rue Racine	30 au lieu de 80.
Veuve Rummon, née Lemmens Adéline	15, rue du Commerce.....	30 à maintenir.
Ryckbosch femme, née Ernout Aline	8, rue Bouguereau	50 au lieu de 30.
Schatteman Edouard	Rue d'Avesnes, cité Baxter, 54.	80 au lieu de 30.
Taillieu femme, née Vander- hagen Marie Th.	148, rue d'Arras.....	80 au lieu de 30.
Vancraeynest femme, née Mar- chand Gabrielle.	88, rue Jules Guesde, cour....	40 à maintenir, situation inchangée.
Vandaele femme, née Vande- putte Pharaïlde	228, cité Philanthropique.....	80 au lieu de 40.
Veuve Vandendriessche, née Tancre Elise.	213, cité Philanthropique.....	42 à maintenir, enfants peu- vent aider.
Van Puyenbroeck Jules	147, boulevard Montebello....	30 à maintenir, n'est pas totalement incurable,
Verdebout Léonie	8, rue Paul Bert	55 au lieu de 30.

NOMS	DOMICILE	Modification de l'allocation
Verdict femme, née Dhaese Françoise.	105, rue du Long-Pot.....	30 à maintenir, enfants peuvent aider.
Veuve Vuye, née Notebaert Marie	9, rue Pierre Curie.....	80 au lieu de 30.
Zeebrock Jules	79, rue d'Austerlitz	45 à maintenir, situation inchangée.
Zeebrock femme, née Guyot Gabrielle.	79, rue d'Austerlitz	45 à maintenir, situation inchangée.

SUPPRESSIONS

1° VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Veuve Bouret, née Lestienne Eugénie.	23, rue de Valmy.....	Ressources supérieures au barème.
Castil Louis Charles	7, place aux Oignons.....	Ressources supérieures au barème.
Tabary Victor Henri	50, rue des Tanneurs.....	Ressources supérieures au barème.

2° INFIRMES DEMEURANT A LILLE

Ackaert femme, née Temmerman Lucienne.	296, rue des Bois-Blancs.....	Est guérie et capable de travailler.
Antrop femme, née Neufcourt.	10, rue Rabelais	Travaille régulièrement.
Blondy femme, née Jordaens Jeanne.	102 bis, rue Philadelphie.....	Le mari peut et doit subvenir aux besoins d'existence.
Capon Clémence	51, avenue Butin	N'est pas incapable de travailler.
Deledicque Veuve, née Leclercq.	Rue des Vieux-Murs, 6	Vit maritalement.
Delobelle Germaine	Rue de Wagram, 7	Non incurable.
Dobrecourt Louis	Rue des Elites, 13	Pas totalement incurable et dispose de ressources.
Maet Marie-Louise	Rue du Long-Pot, 129	Guérie.
Sette Veuve, née Dubois Hélène	Rue Balzac, 51.	Travaille.
Vanderheyden femme, née Allaert	Rue du Long Pot, 145.....	Ressources supérieures.
Verschueren femme, née Schauvliège.	Rue de l'Hôpital St-Roch, cour Vilmot.	N'a pas son domicile de secours à Lille.
Willemot (femme), née Lepez Elisa	Rue Fabre d'Eglantine, 29.....	N'est plus incurable.

VIEILLARDS RÉSIDANT HORS LILLE

Admissions

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Bomaerens Veuve, née Van Caутeren	Rue J.J. Rousseau, 18, à Lomme	50+20	1 ^{er} Février 1933.
Caron Marie-Thérèse	Rue de Cassel, 24, Hazebrouck	60+20	24 Avril 1933.
Dantin Veuve, née Delmaire Clémence.	Rue Philippin, Marles-les-Mines	55+20	21 Mars 1933
Delberghe Veuve, née Marquette Maria	Rue Gambetta, 35, Loos	55+20	1 ^{er} Mars 1933
Foutry Maria	Rue Jules Guesde, 32, Sin-le-Noble	80+20	12 Mai 1933
Goube Angélique	Boulevard Anatole France, 44, Aubervilliers	80+20	26 Janvier 1933
Hackenys Victoire	Rue de la Papeterie, 9, Marquette	80+20	10 Mai 1933
Lambin Paul	Rue du Quai, à Estaires.....	30+20	13 Mars 1933
Lambin femme, née Leroy Mélanie	Rue du Quai à Estaires.....	30+20	13 Mars 1933
Leleu Désiré	Rue de Charonne, 118, Paris..	60+20	7 Février 1933
Steclebout Théodore	Rue Paul Doumer, Loos.....	80+20	10 Avril 1933
Stienne Veuve, née Carrette...	Rue Crépelaine, Camphin-en-Pévèle	80+20	1 ^{er} Décembre 1932
Vennin Veuve, née Allard.....	Rue Duplex, 27, Hellemmes...	80+20	2 Novembre 1932.

Refus

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Calloire Veuve, née Peirenboom	Rue des Blés, 12, Stains (Seine)	Aidée par ses enfants.
Liekens Victor	Rue Nationale Lannoy	Aidé par ses enfants.
Wauten Veuve, née Housiaux..	Rue Kléber, Faches-Thumesnil	Ressources supérieures.

INFIRMES ET INCURABLES HABITANT HORS LILLE

Admissions

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Grimonprez Adolphe	Rue Jacques Lefebvre, cour des Anges, La Madeleine.....	80+20	3 Mai 1933
Hazebrouck Alfred	Rue Jean Jaurès, 22, Lomme..	55+20	29 Avril 1933 à revoir dans 2 ans
Marc femme, née Bouquillon..	Rue Dumoulin, 32, Lambersart	10+20	11 Mars 1933
Verheyde Veuve, née Morel....	Rue Canrobert, Marcq-en-Baerœul	40+20	20 Février 1933

Rejets

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejets
Delmet femme, née Morival...	Rue des Roquets, Millonfosse.	Mari doit aide à son épouse.
Garez Fernande	Rue Thiers, Rosendaël.....	Pas totalement incurable.
Niset Emilienne	Rue du Port, 10, Haubourdin..	Ressources suffisantes.
Serryn Veuve, née Charlet....	Rue Deceuninck, 13, Armen- tières.	Ne peut être considérée in- curable.

MODIFICATION DU TAUX DE L'ALLOCATION

INFIRME HABITANT HORS LILLE

NOM	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Dubus Paul	Rue Thouart, à Cappel.....	Taux maintenu.

2^e PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi comme suit la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905 n'ayant pas leur domicile de secours à Lille.

VIEILLARDS

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Veuve Baete, née Darques	Rue Baudin, cour Parent, 6 ..	Lambersart
Veuve Certelet, née Wyon	Rue des Archives, 5	Saint-André-lez-Lille
Delcroix Céline	Rue de Madagascar, 57	Haubourdin
Veuve Derom-Roos	Place Nouvelle Aventure, 28..	Lambersart
Dubois-Jacob Marie	Rue de Jemmapes, 82	Calais
Dupont Léonie	Rue Jules Guesde, 47	Malo-les-Bains
Veuve Guerlain, née Atloff	Rue Chevreul, 4	Boulogne-sur-Mer
Veuve Hollebar-Vanderstraeten	Rue Philadelphie, 119	Mons-en-Barœul
Jouvenelle Sophie	Rue Saint Blaise, 2	Arras
Veuve Michaux-Fremaux	Rue du Faubourg de Douai, 192	Valenciennes
Veuve Obert	Rue Léon Gambetta, 136	Sainghin-en-Mélantois
Veuve Payen-Debonnet	Rue Jean Jaurès, 60	Roubaix
Varingot-Deleplanque	Rue Dupleix, 27	Etat
Willaeys Henri	Rue Caumartin	Roubaix

INFIRMES ET INCURABLES

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Boutroy Charles	Rue de Rivoli, 74	Calais
Hennebicq Gustave	Rue du Bois d'Annappes, 43...	Thiennes
Lecerf Charles	Rue Manuel, 111	Marseille
Lefebvre-Leroy	Rue des Postes, 135	Marquette
Verschuereu Gustave	Rue de l'Hôpital Saint Roch, cour Wilmot, 3	Lambersart
Verschuereu-Schauwliege	Rue de l'Hôpital Saint Roch, cour Wilmot, 3	Lambersart
Vion Charles	Rue d'Arcole, 6	Seclin
Wallemacq Veuve née Verstaevel	Rue Solférino, 227	Croix (Nord)
Wanaverbecq-Deroide	Rue Destailleu, cour Andriès, 3	Loos

CHANGEMENT DE TAUX — VIEILLARD

Aumont Charles	Rue d'Iéna, 69.....	Aisne
----------------------	---------------------	-------

BELGES AYANT MOINS DE 15 ANS DE RÉSIDENCE EN FRANCE

Clevers-Daneels	Rue Mazagran, 27.
Hertog Joseph	Rue d'Arcole, 7.
Vandeputte Charles	Rue du Becquerel, 33.
Waterbley Léon	Rue Pierre d'Oudeghers, 18.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3266¹

MESSIEURS,

Assistance aux
vieillards, infirmes
et incurables

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Loi
du 14 Juillet 1905

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille :

Hospitalisation

1^o PARTIE

DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions

Nous vous proposons d'admettre, au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905 (hospitalisation), les personnes suivantes :

1^o — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Bauche Henri	26, Chemin des Vachers.....	Hospice Général
Bleuzé Lucie, veuve Yung	29, rue du Grand Balcon.....	Hospice Général
Blin André	53, rue des Etaques.....	Hospice Général
Capriaux Elvire, Veuve Déossy	4, rue à Claques.....	Hospice Général
Coppens Séraphin	17, rue Auguste Bonte, cour Spinart, 19	Hospice Général
Couttenier Justine, Veuve Vanas	21, rue Fénélon	Hospice Général
Crépin Henri	Hospice Général	Hospice Général
Delicque Marie, épouse Obin ..	298, rue des Bois-Blancs.....	Hospice Général
Denise Louis	Convalescents	Hospice Général
Denoyelle Marie	9, rue Saint-Nicolas	Hospice Général
Deprez Hector	47, rue de Roubaix.....	Hospice Général
D'Houdain Edmond	33 bis, rue de la Halle.....	Hospice Général
Doucy Louis	Convalescents	Hospice Général
Glorieux Ida, Veuve Meers- chaert	112, rue de Wazemmes.....	Hospice Général
Labarre Félix	32, rue des Trois-Mollettes....	Hospice Général
Laheyne Henriette, Veuve Du- bar	20, rue de la Justice.....	Hospice Général
Obin Alphonse	298, rue des Bois-Blancs.....	Hospice Général
Plateau Alfred	Convalescents	Hospice Général
Plateau Emélia, épouse Mocq ..	168, rue de Wazemmes	Hospice Général
Roussel Léopold	Rue Philadelphie, cour Saint- Louis, 14	Hospice Général
Stanley Henri	10, rue de Bailleul.....	Hospice Général
Van Aerde Séraphine, épouse Devynck	Rue Duhem, cour St-Jacques.	Hospice Général
Westerlinck Isidore	2, rue Maracci	Hospice Général

INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Baudouin Jules	Sans domicile fixe	Hospice des Incurables
Bernard Alphonse	4, rue Saint-Michel	Hospice des Incurables
Canler Gaston	19, place des Quatre-Chemins	Hospice des Incurables
Caron Charles	78, Quai de l'Ouest	Hospice des Incurables
Chrétien Jean	97, rue Saint-André	Hospice Général
Codron Albert	91 bis, rue Ratisbonne	Hospice des Incurables
Coolens Blanche	13, rue du Pont du Lion d'Or	Hospice des Incurables
Coulombel Abel	Hospice des Incurables	Hospice des Incurables
Cuvelier Georges	17, rue Saint-Etienne	Hospice des Incurables
Deburgrave, Veuve Barthélemy	16, rue Defaucompret	Hospice Général
Derho Jules	39, rue Bohin	Hospice Général
De Ruyter Irène	Convalescents	Hospice des Incurables
Desmons Alexandre	95, rue Caumartin	Hospice des Incurables
Desquandts, Veuve Fortrie	Rue du Faubourg-de-Béthune, cour Thomas, 4	Hospice Général
Dufau Mathilde, Veuve Achaire	Rue Gantois, 63	Hospice Général
Dupuis Maurice	Convalescents	Hospice des Incurables
Dutilly Gaston	Chemin de Bargues	Hospice des Incurables
Fleury Berthe, Veuve Derre- veaux	18, rue de l'A. B. C.	Hospice des Incurables
Halluin Florimond	20, rue des Pénitentes	Hospice Général
Huchette Marie	41, rue Brûle-Maison	Hospice des Incurables
Hunez Henri	2 bis, rue d'Alger	Hospice des Incurables
Laffez Louis	33, rue des Célestines	Hospice des Incurables
Lamant Emile	27, rue de la Justice	Hospice des Incurables
Lartigue Jeanne	155, rue du Long-Pot	Hospice Général
Lasne Joseph	60, rue des Meuniers	Hospice des Incurables
Leborgne Marcel	54, rue des Etaques	Hospice des Incurables
Lemaire Eugénie, Veuve Lefeb- vre	Rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, 38	Hospice des Incurables
Lesage Fidèle	Rue Bernos, 24 bis	Hospice des Incurables
Marchand Pierre	Rue d'Emmerin, 89	Hospice Général
Marlier Virginie, Femme Basse- ville	Rue Alphonse Mercier, cour Centrale	Hospice Général
Méheus J.-Bte	Rue Jules Guesde, 141	Hospice des Incurables
Meyer, épouse Carré	Rue Montaigne, 22	Hospice des Incurables
Monier Rosalie, épouse d'Haene	Rue Lalo, 1	Hospice des Incurables
Mortreux Louis	Rue des Pénitentes, 15 bis	Hospice Général
Pat Charlotte, veuve Coulon	Rue du Buisson, 27	Hospice Général
Pollet Arthur	Rue de la Cité, 12	Hospice Général
Peeters Yves	Rue Mazagran, 26	Hospice Général
Riquez Sophie, divorcée War- telle	Rue de Rivoli, 114	Hospice des Incurables.
Romagnan Louis	Rue du Bois-St-Sauveur, 6	Hospice des Incurables.
Roman Xavier	Rue du Faubourg de Roubaix, 247	Hospice des Incurables.
Schiettecatte Lœtitia	Rue du Commerce, 8	Hospice des Incurables.
Simon femme Lasue	Rue des Meuniers, 60	Hospice des Incurables.
Smet Florine, veuve Goval	Rue Fontenelle, 5	Hospice des Incurables.
Smouts Marie-Louise	Rue du Calvaire, 10	Hospice des Incurables.

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Thyonck Hortense		Hospice des Incurables.
Thomas Georges	Rue du Marais de Lomme, 64.	Hospice des Incurables.
Thomerey Adèle	Rue de Wazemmes, 55.....	Hospice des Incurables.
Thyl Virginie, épouse Corbu....	2, rue du Curé Saint Sauveur..	Hospice des Incurables.
Van de Genacht Pierre.....	92, rue d'Austerlitz.....	Hospice des Incurables.
Vander Maelen Louisa, divorcée Thibaut	Rue du Bois d'Annappes.....	Hospice des Incurables.
Van Wetter Florent	Rue Jules Guesde, 89.....	Hospice des Incurables.
Verburght Henri	Rue du Vieux Moulin, 40.....	Hospice des Incurables.
Marescaut femme, née Lequint.	Rue Raspail, 7	Asile des Incurables, dit « Les Cinq Plaies ». Con- vention du 27 Mai 1924. Hospitalisée depuis Mars 1933.

Refus

NOMS	DOMICILE	
D'Haene Gustave	1, rue Lalo	Non reconnu à la visite mé- dicale.
Lepoutre Emile	42, rue Jules Guesde.....	Non reconnu à la visite mé- dicale.
Malfait Ferdinand	159, rue Gustave Delory.....	Non reconnu à la visite mé- dicale.
Membré Marie-Louise	Sans domicile fixe	Non reconnue à la visite médicale.
Roy Roger	15, rue de la Halle.....	Non reconnu à la visite mé- dicale.
Ladds Catherine	Asile des Cinq Plaies.....	Nationalité anglaise.

VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES HABITANT HORS DE LILLE

Hospitalisation. — Admissions

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Bonnier Veuve, née Lépine.....	Rue de l'Égalité, 68, Loos.....	Hôpital Général.
Cœugnet Joséphine, Veuve Ri- beaucourt	Rue des Orteaux, Paris	Maintien. Hôpital Général.
Crépin Henri	Rue Alfred Delcourt, 8, Wat- trelos	Maintien. Hôpital Général.
Delrue Anna, femme Liagre....	Rue de la Croix Rouge, cour Bourgeois, Tourcoing	Hospice des Incurables.
Gryselier Marie-Louise	Maison Départementale de Nanterre	Hôpital Général.

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Portet, veuve Duriez	Moulin des Loups, St-Amand.	Maintien. Hospice Général.
Rousseaux Dominique	8, rue des Berceaux, Epinay-sur-Seine	Hospice Général.
Tembremande Albert	10, rue Bachelet, Paris, 18 ^e ...	Hospice des Incurables.
Verhulst Virginie	Rue Morinetz, Rumegies	Hospice des Incurables.
Vigreux Louis	Rue André Messenger, 11, Paris.	Hospice Général.

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

2° PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905 n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

Hospitalisation

1° VIEILLARDS

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Brancourt Adolphe	10, rue Eugène Jacquet	Beauvais.
Verleyen, Veuve Maréchal	13, rue Fabre d'Eglantine.....	Wattignies.

2° INFIRMES ET INCURABLES

Bayart, Veuve Leprêtre	1, rue des Robleds.....	Département du Pas-de-Calais.
Bernard Marie	24, rue d'Iéna	Faches-Thumesnil.
Bouttier Marcel	Sans domicile fixe	Département du Nord.
Bouvry Arthur	Hôpital de la Charité.....	Roubaix.
Copin Albert	Pavillon des Convalescents...	Département du Pas-de-Calais.
Courier Gustave	Rue Franklin, 20	Etat.
Deremetz Jean	Pavillon des Convalescents...	Etat.
Favier, épouse Potier	Pavillon des Convalescents...	Département du Nord.
Geeraert Emile	Pavillon des Convalescents...	Etat.
Guillot Paul	Rue Nationale, 264	Nantes.
Joly Emile	217, rue Solférino.....	Etat.
Marchal Armand	Pavillon des Convalescents...	Bort (Corrèze).
Roels François	Pavillon des Convalescents...	Marcq-en-Barœul.
Speybrouck Jules	Pavillon des Convalescents...	Etat.
Vanhove Albert	4, rue Négrier.....	Département du Nord.
Vanhœcke Gustave	Sans domicile fixe.....	Etat.
Wyckhuys, Veuve Levecq	103, boulevard d'Alsace.....	Faches-Thumesnil.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3267

MESSIEURS,

—
Assistance aux
Familles
Nombreuses
—
Loi
du 14 Juillet 1913
—

Notre Cinquième Commission, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'admettre au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses les familles suivantes, présentant les conditions requises par la loi :

A. — FAMILLES

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Dejonghe Augustin	Rue d'Iéna, 9, cour Benoit, 4..	1 ^{er} Janvier 1933.
Dekleermaker Jacques	Rue Van Dyck, 19, cour Vincent, 4	20 Avril 1933.
De Schutter François	Rue des Bois-Blancs, 305.....	1 ^{er} Juin 1933.
Devinck Gabriel	Rue de la Justice, 27, Cour....	16 Mai 1933.
De Wachter Jean	Rue du Port, 5	7 Avril 1933.
Dubois Maurice	Rue du Général de Wett, 22..	1 ^{er} Mai 1933.
Dudermel Ferdinand	Rue Pierre Curie, 15.....	14 Juillet 1933.
Hoest Adolphe	Rue Auguste-Bonte, 19, Impasse Martin	2 parts avec effet du 1 ^{er} Mars 1933, plus part à compter du 26 Mai 1933.
Herrinckx Albert	Place Edith-Cavell, 25	1 ^{er} Juillet 1933,
Hopec Eugène	Rue de Buffon, 19.....	1 ^{er} Avril 1933.
Maton Prosper	Rue Auguste Comte, 7.....	1 ^{er} Juillet 1933.
Muylaert Camille	Rue de Wattignies, 34.....	1 ^{er} Mars 1933.
Odent Eugène	Rue d'Esquermes, 27, cour Bigotte, 10	1 ^{er} Mars 1933.
Sniécinski Antoine	Rue de Bailleul, 6	29 Mai 1933.
Sobry Hilaire	Rue de l'Alma, cour Morel....	1 ^{er} Mai 1933.
Thoeyé Marcel	Rue Monge, 3 ou 9.....	16 Avril 1933.
Vandeputte Alfred	Rue Godefroy, 5	25 Juin 1933.
Viry Marceau	Rue Ratisbonne, 21	6 Avril 1933.
Vynck Arsène	Rue Jeanne-Maillotte, 129....	1 ^{er} Mars 1933.
Waroux Adhémar	Rue Durnerin, 1	17 Mai 1933.
Werbrouck Charles	Rue Fombelle, 8	18 Mai 1933.

B. — POSTULANTS AYANT LEUR DOMICILE DE SECOURS A LILLE, MAIS N'Y RÉSIDANT PAS.

Flipo Fernand	Lambersart, rue Nicot, 26....	26 Avril 1933.
Duthilleul André	Fâches-Thumesnil, chemin du Bois	16 Mars 1933.

Nous vous proposons de rejeter les demandes formulées par :

A. — FAMILLES

NOMS	DOMICILE
Dufour Charles	Rue Pierre-Legrand, 127 bis.
Maerten Edouard	Place Edith Cavell, 29.
Sandras Marcel	Rue Godefroy Cavaignac, 32.
Veuve Vilette, née Leroy (vit mari- talement)	Rue des Noirs, impasse Thieffry, 1.

qui n'ont pas paru présenter le caractère de privation de ressources.

Nous vous proposons la radiation de la famille suivante qui ne remplit plus les conditions prévues par la loi :

Laigle François | Rue de la Convention, 38.

Nous vous prions de vouloir bien vous prononcer sur ces diverses propositions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913, sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de cette loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre Cinquième Commission a examiné les dossiers de ces postulantes. Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Admissions normales :

M^{mes} Hendryck née Rachel Dewilde ; Evain née Blanche Hocq ; Nys née Georgette Desruelles ; Perque née Louise Buysse ; Quaghebeur née Jeanne Mallauran ; Dubois Henriette ; Dubo née Berthe Leclercq ; Longuet née Antoinette Allard ; Rohart née Berthe Broquet ; Vanhove née Suzanne Chamorcel ; Wiart née Marguerite De Blaere ; Cochez née Claire Alloo ; Cecon née Armande Marchadier ; Poullier née Adrienne Sablayolles ; Ducornait née Angèle Leroy ; Duforez née Lucienne Caby ; Lorry née Marguerite Langlet.

Propositions de rejet :

M^{mes} Desablin née Jeanne Lemaire ; Raczak Marguerite ; Vandenas née Madeleine Speurt ; Mahieu née Emilia Rançon ; Canonne née Adolphine De

N° 3268

—
Assistance
aux Femmes
en couches

—
Loi
du 17 Juin 1913

Revière ; Blanquart née Marie Langenus ; Delannoy née Nelly Swillens ; Delerive née Raymonde Cousin ; Hosdey née Aurélie Sourdeval ; Verhulst née Marie Mouroy ; Vitrey née Andréa Ribon ; Beauvois née Georgette Libbrecht ; Brillon née Marie Vanrapenbusch ; Dusottier née Raymonde Bonnel ; Malaria née Gabrielle Foulon ; Mionnet née Elise Thobel ; Douce née Madeleine Bouquet ; Lecocq née Léonie Billet ; Martin née Marie Vanmeris ; Rousselle née Suzanne Spas.

Admissions d'urgence :

M^{mes} Delbecque née Hoffman Esther ; Dewaele née Dubus Marie ; Liénard Marie ; Ostyn née Lenglet Hélène ; Nouviaux née Brasselet Henriette ; Sézille née Dourlens Fernande ; Ségers née Vermant Suzanne ; Delvaure née Fiévez Louise ; Bonnel née Salome Yvonne ; Damide née Cuvelier Eugénie ; Dutriaux née Duponchelle Albine ; Ghins née Colle Emilia ; Honoré née Baleuw Jeannette ; Rudant née Pruvost Germaine ; Vandeponsele née Porries Simonne ; Dupont née Outreman Yvonne ; Antrope Geneviève ; Fréchelle Odette ; Lecomte Marthe ; Lefebvre née Dussottier Eugénie ; Lesvas née Ramette Emilia ; Quéhen née Delporte Zélia ; Tillie née Mio Madeleine ; Toulotte née Daubchies Jeanne ; Budzizewski née Mikolajczuls Marthe ; Pamart née Vanbegen Jeanne ; Calimé née Eggermont Madeleine ; Claye Marie ; Dautremepuis née Leloire Marthe ; Gobled née Bosquet Paula ; Veuve Lesage née Gallet Jeanne ; Leuis née Delcroix Claudia ; Mangé née De Geyter Andrée ; Pauwels née Pillet Léonie ; Quentin née Lefebvre Camille ; Routier Marie-Louise ; Soumillon née Devos Mathilde ; D'hoop née Hooreman Madeleine ; Fall née Cousin Rosine ; Louquet née Allard Antoinette ; Trancard née Jully Marcelle ; Bogaert née Helbot Jeanne ; Bonvarlet Blanche ; Chevalier née Mairesse Suzanne ; Desaulas née Bus Fernande ; Pierrez née Despinoy Juliette ; Van Hollebeck née Naers Rachel ; Verhulst née Monory Marie ; Devos née de Meulenaere Julienne ; Knockaert née Vanden Dorpe Louise ; Staelens née Allemeersch Adrienne ; Tytgat née Legrand Simonne ; Vasseur Jeanne ; Descamps née Crépin Raymonde ; Hillion née Stienne Céline ; Goessens née Van Haudenhuyse Marie ; Herbaut née Dujardin Marie ; Marcq née Thieffry Suzanne ; Monchie née de Graeve Marcelle ; Tossin Marie ; Van den Bil née Dubois Julia ; Viry née Lefait Elisa ; Branswyck née Lefebvre Angèle ; Chevalier née Becque Lucienne ; Druelle née Marie Emélie ; Evrard née Decreton Marie-Louise ; Verreydt née Decreis Jeanne ; Caura née Daninels Marguerite ; Dupuis née Detimmerman Juliette ; Lahaye née Vancraeyenest Elisa ; Desbuisson née Dutilleul Palmyre ; Devillers Louise ; Duséhu née Léhu Aline ; Dupont née Martin Alfréda ; Monchain née Dernoncourt Marie ; Renard née Métro Henriette ; Sampson née Caby Anna ; Smeulders née Ernould Odette ; Compagnie née Démora Marie ; Dewattine Augustine ; Dusart née Lérique Madeleine ; Duthilleul née Desnos Victorine ; Haustraete Madeleine ; Laloy née Augez Marie ; Schellart née de Sauw Maria ; Vallée née Plichon Marie-Louise ; Vandeputte née Tébury Emilienne ; Vernay née

Herlant Elisa ; Beurain née Schapman Alida ; Cecon née Marchadier Armande ; Courmont née Melliet Eugénie ; Dernoncourt née Maquet Clarisse ; Dorchies née Warnier Fernande ; Dumeignil née Hélène Clerbout ; Lech Josépha ; Marchand née Durot Emilienne ; Roch née Duez Julienne ; Signorelli née Barca Esther ; Trock Maria ; Vienne née Darras Julia ; Boets née Trédez Georgette ; Hoffmann née Laudamer Blanche ; Rouault née Cappe Olga ; Uytterhaeghe née Ségers Alice ; Vanden Bil née Détez Germaine ; Bugenne née Debruyne Emilienne ; Sckokaert Alice, 91, rue Jules Guesde ; Dieudonné Louise ; Dubrulle née Stricanne Marcelle ; Dumey née Vanthourout Marie ; Duriez née Guédin Fabienne ; Logé Suzanne ; Loreh née Sladowski Marie ; Marlier née Decottignies Marie ; Méplont née Delobel Marguerite ; Poiré née Camerlynck Simonne ; Coneim née Obin Madeleine ; Damanne née Créta' Lucienne ; Declercq née Degroote Albertine ; Dupont née Desmet Madeleine ; Fiems née Barremacker Germaine ; Boniface née Grandider Georgette ; Duriez née Bouquillon Denise ; Bérest née Leclercq Julia ; Cocu née Dubois Rosette ; Dernoncourt née Callewaert Juliette ; Dheedene née Vieille Simonne ; Ducourant née Hennart Lucienne ; Descamps née Moucheaux Alice ; Gambier Marcelle ; Hennote Denise ; Lefort née Bar Marcelle ; Legru née Doutrelon Julienne ; Lestienne née Mattheys Julia ; Mertens née Delgrange Adèle ; Potteau née Le Saout Marcelle ; Ségard née Wallyn Marthe ; Uytterhaut née Chombart Clotilde ; Verhelts née Linselle Emilienne ; Boursiez née Montagne Rosalie ; Lobbry née Levêque Yvonne ; Verdino née Carbonnet Marie ; Willocq née Dorchies Madeleine ; Bouillet née Stricanne Raymonde ; Haustraete née Géré Berthe ; Pouillier née Sablayolles Adrienne ; Tonder Lucie ; Beurain née Foucroy Alice ; Billouet née Mathurin Marie ; Devinck née Vanbeversluys Gabrielle ; Di Bernardo née Vervynck Hélène ; De Jonckère née Lepetz Félicienne ; Escaubas née Parot Léa ; Matthews née Colin Renée ; Seynaeve née Swillems Julia ; Thérroux née Vandeberghe Louise ; Tournemine née Uytterhaeghe Jeanne ; Verhegge née Duponchelle Pauline ; Vanden Cruyssen née De Coen Hélène ; Wyon née Lemaire Jeanne ; Funtowicz Mina ; Managau Hélène ; Canonne née de Rivière Adolphine ; Fortry, née Cool Hélène ; Nys née Desruelles Georgette ; Polet née Dubois Cécile ; Tourbez née Leclercq Germaine ; Vandenbergh née Dédieu Germaine ; Claus née Josse Henriette ; Debut née Tack Marie ; Decourcelle née Cordonnier Simonne ; Delannoy née Willemot Angèle ; Dufromont née Lancelot Renée ; Follet née Ego Jeanne ; Genevriez née Vanden Dorpe Joséphine ; Hénocque née Ochin Marthe ; Héquette née Gouillart Virginie ; Lecoustre née Cousin Louise ; Mullier née Delemar Clémentine ; Paris Suzanne ; Perque née Buysse Louise ; Verbecke née Olivier Jeanne ; Berquier Reine ; Breton née Delodeter Camille ; Carton née Cayet Anna ; Coucke née Corbé Blanche ; Delestrez née Vande Meersche Marie ; Descamps née De Baere Nathalie ; Gac née Variot Georgette ; Goret née Delfosse Albertine ; Hendryckx' née Marescaux Lucienne ; Lefebvre née Montanglot Emma ; Lheureux née Danel Alida ; Liagre Germaine ; Mission

née Lafrance Victoria ; Moerman née Lefebvre Angèle ; Prévost née Leclercq
Andréa ; Quaghebeur née Mallaman Jeanne ; Rémy née Colpaert Estelle ;
Verzèele née Longuepez Emilienne ; Berkowicz née Lesman Chaja ; Dejonghe
née Becq Denise ; Kindt née Dumortier Maria ; Phisel Marguerite ; Vanhuffel
née Bourrez Léonie ; Anquez née Baillez Alice ; Cotignie née Declé
Raymonde ; Fasquel née Hérelle Berthe ; Hébaut née Wasson Emélia ;
Hoorelbèke née Gilquin Suzanne ; Delval Jeanne ; Verbèke née Focquenoy
Raymonde ; Verpaest née Fontenier Cécile ; Vittu née Defretin Léonie ;
Hochard née Delaere Esther ; Michez née Quivront Rachel ; Decoster née
Bloquet Solange ; Legru née Suply Augusta ; Vindevogel née De Geitère
Léo ; Douchez née Mire Marie ; Descamps née Ohasse Suzanne ; Dupont
née Vandrissche Simone ; Plamont née Mème Agnès ; Verstraete née
Guillaume Jeanne ; Blondel née Lepez Emilienne ; Bonneau née Manière
Simone ; Carna née Deknudt Madeleine ; Claus née Defrançois Blanche ;
Krasinski née Wyszynski Sophie ; Leferre Madeleine ; Sadoine née Coudenys
Augustine ; Therby née Lalau Madeleine ; Vandurne née Dupont Lætitia ;
Carpentier née Vanstin Madeleine ; Verlyck née Leclercq Suzanne ; Battel-
doorn née Pruvost Elisa ; Beels née Van de Meulebroucke Jeanne ; Catel
née Lefebvre Fernande ; Fleury née Damiens Lucienne ; Lefever née Lebon
Louise ; Oden née Couttenier Marie ; Porrez née Froissart Angèle ; Roose
née Vanoffe Rose ; Talmant Julia ; Blondiau née Wybo Berthe ; Burggrave
née Vanderweiler Pauline ; Colin née Olivier Lucie ; Craye née Désotiaux
Alfréda ; Delahaye née Wandels Julie ; Guilbert née Bosactr Elise ; Lapiette
née Raulier Emma ; Levêque née Wiart Clémence ; Bécheresse née Andréa
Stanix ; Depaepe née Romond Georgette ; Cappelle née Confrère Germaine ;
Deken née Moens Mathilde ; Kersgieter née Leboigne Lucienne ; Legry née
Boulangier Marcelle ; Leuchart née Créteur Léa ; Marlière Simone ; Rachez
née Wattelle Raymonde ; Wautiez née Fruchart Olga ; Verbruggen née
Syemons Odette ; Dehaes née Verlinden ; Raix née Godart ; Delattre Odile ;
Malsy Louise ; Berche née Daboval ; Mollet née Verdy ; Portra Romanue ;
Macor née Gallet ; Vandenberghe née Dedieu ; Montagne née Vande Vorde ;
Berlamont née Dekenver ; Bérard née Duvillier ; Baeyens née Verbelen ;
Bodart née Mostaert ; Bekaert née Devrièze ; Brissy Louise ; Darcq née
Devitte ; Caudoux née Charles ; Collier Noémie ; Cousin née Boureau ; Coqu
née Debaecke ; Duquesnoy née Lalou ; De Meulemeester née De Meule-
meester ; Fromentin née Lisson ; Farmeaux née Lassère ; Hayet née
Douillère ; Hann née Patfort ; Jacob née Duez ; Joannet née Deprétère ;
Loridan née Le Berre ; Lesvas Florimonde ; Leplus née Guillou ; Lecocq
Caroline ; Marécaux née Vandenhende ; Milliot née Mourait ; Maelbrancke
née Huys ; Marendi née Dachez ; Michel née Legros ; Riquier née Gobert ;
Rousseau née Vankerpe ; Roux née Gillard ; Robichaon née Prévot ; Viseur
née Capliez ; Verdonck née Allard ; Van Langenhove née Couvez ; Pottier
Madeleine ; Orélio née De Wilde ; Defrance née Défossez ; Tenenbaum
Héna ; Wasteels née Van Thuerenhout ; Petit Rosalie ; Hendryck née

Dewilde ; Evain née Hocq ; Nys née Desruelles ; Perque née Buysse ; Quaghebeur née Mallauran ; Dubois Henriette ; Dubo née Leclercq ; Longuet née Allard ; Rohart née Broquet ; Vanhove née Chaumoreel ; Wiart née De Blaere ; Cochez née Allos ; Cécon née Marchadier ; Pouillier née Sablayolles ; Ducornait née Leroy ; Duforez née Caby ; Lorry née Langlet.

Adopté.

M. LE MAIRE. — L'examen des questions portées à l'ordre du jour étant clos, je voudrais rappeler aux membres du Conseil que, mercredi prochain, notre doyen, Auguste Ragheboom, aura soixante quatorze ans. Son état de santé l'a contraint de quitter nos travaux il y a quelques instants.

J'ai la certitude de traduire vos sentiments unanimes en le priant d'agréer l'expression renouvelée de notre sympathie la plus affectueuse, la plus fraternelle, nos vœux de longue vie heureuse (Applaudissements).

Le Conseil, unanime, s'associe aux sentiments exprimés par M. le Maire.

M. LE MAIRE. — J'ai eu l'honneur d'interpeller le Ministre des Postes et Télégraphes, à l'occasion de l'inauguration de la Maison de la Radio.

Vous savez quel fut notre effort en faveur de Radio P.T.T. Nord. Nous avons à ses débuts aménagé les locaux de la Porte de Paris, voté une subvention de cent mille francs. En vue de l'aménagement d'un Poste de plus large rayonnement à Camphin-en-Carembault, nous avons avancé, sous la garantie de l'Etat, la somme nécessaire à l'achat d'un hôtel particulier, boulevard de la Liberté. L'ensemble des sommes ainsi dépensées, en accord avec notre Collègue et ami Willems, s'élève à huit cent cinquante-cinq mille francs.

J'avais donc quelque peu le droit d'interpeller le Ministre de la façon la plus ferme, de demander, de lui, l'engagement formel que seront, au plus tôt, commencés les travaux d'aménagement d'un poste digne des Flandres, de rappeler que déjà le 23 Juin 1930, nous avons donné le premier coup de pioche à Camphin.

La réponse du Ministre a été des plus nettes. L'armature du nouveau poste est commandée depuis deux jours. Celui-ci fonctionnera dès le deuxième semestre de l'année prochaine.

L'article 115 de la loi de Finances prévoit, dans les six mois, un décret protégeant les usagers contre les parasites industriels. Il importait de demander au représentant du Gouvernement que ce décret fut signé dans le délai imparti par les Chambres.

Le Ministre, cette fois encore, a pris un engagement des plus nets. Le décret paraîtra au Journal Officiel dans les semaines qui vont suivre. Les mesures prescrites s'inspireront du texte de notre proposition de loi, dans son esprit, sinon dans sa lettre.

*Adresses et
Cérémonies*

*Communication
de M. le Maire*

Profitant de l'occasion qui m'était offerte, en accord avec nos amis de la Fédération Postale, j'ai rappelé au Ministre combien nous souhaitions que, dans la rédaction du statut de la Radiodiffusion d'Etat, il s'inspire des principes de nationalisation industrialisée qui sont ceux de la C.G.T.

La réponse du Ministre fut celle que nous souhaitions. Il ajouta que les ressources nouvelles dues aux taxes sur les installations de T.S.F. seront uniquement employées pour le service de la radiodiffusion : création de postes, entretien, programmes, etc.

Les engagements pris aujourd'hui par le Ministre des Postes et Télégraphes ne manqueront pas de réjouir ceux qui pensent que notre devoir nous commandait de les provoquer.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de sa communication.

Observations

M. LAHAYE. — Depuis que la crise économique existe, quantité de travailleurs indépendants souffrent de cette situation. J'ai déjà parlé dans les séances précédentes des voyageurs de commerce et artisans ; une autre catégorie de travailleurs indépendants à profession libérale, les chauffeurs de taxis, en possession d'une voiture, qui ont sollicité un stationnement en ville — pendant un certain temps ces travailleurs gagnèrent de quoi vivre ; mais, depuis, leur nombre a augmenté considérablement. De plus, une concurrence énorme est faite par les autobus. Ceux qui ne possèdent qu'une voiture ont subi, il y a un moment déjà, une augmentation de leurs contributions. Je vous demande que cette patente revienne au même taux qu'il y a quelques années.

Quant à la question des autobus, au début, quelques petits propriétaires d'une voiture ont fait le trafic ; depuis, certaines Compagnies comme la S.I.T.A.R., la Cie du Chemin de fer du Nord, puis l'exploitation d'autobus des tramways de Lille et sa Banlieue ; depuis quelques mois, la firme Citroën a étendu son trafic dans tout le département. Je vous demande s'il ne serait pas possible de faire établir par ces Sociétés ou Compagnies un tarif réduit pour les ouvriers travaillant dans un rayon de 20 à 30 kilomètres. L'ouvrier aurait ainsi plus de facilités de se déplacer par ce nouveau moyen de transport.

De plus, il serait nécessaire que la firme Citroën dans son garage en plein air de la rue du Molinél installe un water-closet ou cabinet de toilette ;

Que soit réduite la vitesse des voitures aux environs de la gare.

Je demandé la suppression de la ligne D qui passe rue du Sec Arembault et rue de Béthune, où de plus en plus, la circulation devient difficile. L'élargissement de la rue du Molinél permettrait aux voitures de la ligne D le parcours dans les deux sens.

De plus, pourquoi les tramways de Lille-Capitale n'auraient-ils pas une classe unique comme cela existe sur les voitures de la Compagnie Mongy.

M. LE MAIRE. — Notre Collègue et ami Lahaye vient de développer diverses interpellations visant les services de transports en commun, la situation des chauffeurs de taxis, la majoration de la patente. Ces questions sont du ressort de la Commission de la voie publique.

Le problème des autobus est du ressort de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées et de l'Assemblée départementale.

Quant au problème des tramways, il relève de la compétence de la Commission des Services Conçédés. Notre ami Dehove qui la préside se fera un devoir de soumettre la question à l'examen de ladite Commission.

Renvoyé aux Commissions compétentes.

M. LAHAYE. — Tout dernièrement nos camarades ont pris position au sein du Conseil d'Arrondissement en vue de la création d'un arrêt, sur la ligne D, à l'angle des rues Paul Lafargue et des Postes. J'appuie cette demande et prie les Commissions compétentes d'intervenir pour la faire aboutir.

M. LE MAIRE. — Notre Collègue renouvelle une demande qui nous a déjà été présentée.

A la suite de démarches pressantes, j'ai pu venir à bout de la résistance de la Compagnie des Tramways et obtenir la création de cet arrêt.

Malheureusement l'Ingénieur en Chef du Contrôle demeure hostile à ce nouvel aménagement invoquant les règlements qu'il a en charge.

Espérons que les démarches que nous allons à nouveau tenter auront raison de ce dernier obstacle.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. DUPREZ. — Après être intervenu pour les Anciens Combattants hospitalisés en ce qui concerne le recouvrement de leur allocation-pension et avoir reçu satisfaction pendant onze mois, M. le Ministre de la Santé Publique supprime, derechef, ces versements aux intéressés. Je dis qu'il y a là une injustice. Il y a, de plus, contradiction entre deux Ministères. Celui de la Santé Publique — installé pour faire des économies, paraît-il, dit la presse — en fait sur le dos des petits. Le Ministère des Pensions se doit de respecter les lois qui constituent la charte des Anciens Combattants.

L'article 144 de la loi du 1^{er} Avril 1932 substitue le mot « retraite » au mot « allocation ».

D'autre part l'article 199 a été complété comme suit par l'article 121 de la loi du 1^{er} Avril 1932. Cette allocation n'entre en ligne de compte pour

« la détermination des droits à l'assistance des Anciens Combattants vieillards, infirmes ou incurables et ne mentionne pas s'il est hospitalisé ou non ».

Je fais remarquer, en passant, qu'aucun autre groupe ne prend leur défense.

Il ne faut pas qu'on dise que la municipalité n'a pas pris des mesures favorables aux Anciens Combattants hospitalisés. Nous, Fédération Ouvrière Paysanne, portons un vœu : que l'Administration veuille bien intervenir auprès du Préfet à cet égard. Deux interpellations à la Chambre de MM. Ferrin et Perreau ne nous donnent pas satisfaction. Au front il n'y avait pas d'esprit de classes mais des combattants ; aujourd'hui, on veut faire des classifications entre ceux qui sont aidés à domicile et les hospitalisés ; pourtant bien souvent ces derniers ont des enfants qui paient une large part, mensuellement aux Hospices. L'un comme l'autre sont à la charge de la collectivité.

Vous allez avoir de nombreuses entrées dans les Hospices d'ici peu et il est à prévoir que des sections seront constituées dans les établissements ; que des délégués seront reconnus pour porter les revendications près des Administrations et dans les Congrès.

J'ose croire en votre intervention près des autorités pour rendre justice à tous ceux qui ne croyaient certes pas devoir continuer, en tous temps, à réclamer jusqu'à leur dernier souffle.

M. LE MAIRE. — C'est une vieille histoire. Notre ami Duprez est déjà intervenu contre une mesure prise par l'Administration Charitable, visant les hospitalisés titulaires de la carte du combattant.

L'Administration des Hospices, en dépit de nos instances, a confirmé sa façon de voir, au lendemain de la parution au Journal Officiel d'une réponse du Ministre de la Santé Publique à une question écrite de M. Raymond Férin.

Nous avons consulté le Conseiller juridique de la Ville, M. le Doyen Duez. Dans les conclusions de sa consultation, M. Duez souligne de la façon la plus nette que la réponse apportée par le Ministre de la Santé Publique à M. Raymond Férin est arbitraire. Que les mesures prises par l'Administration hospitalière à l'égard des titulaires de la carte du combattant doivent être considérées comme entachées d'illégalité.

Forts de la consultation de notre conseiller juridique, nous reviendrons à la charge avec la ferme volonté d'aboutir.

Il en est ainsi décidé, le Conseil ayant pris acte des déclarations de M. le Maire.

La séance est levée à 21 heures 30.

N. N. Salengro <i>N. Salengro</i>	Arquembourg <i>Arquembourg</i>	Bardon <i>J. Bardon</i>	Bataille <i>J. Bataille</i>
Bauche <i>A. Bauche</i>	Bourz <i>Bourz</i>	Bracke-Desrousseaux <i>Bracke-Desrousseaux</i>	Carpentier <i>E. Carpentier</i>
Coolen <i>R. Coolen</i>	Courouble <i>A. Courouble</i>	Delemer <i>J. Delemer</i>	Dompsin <i>J. Dompsin</i>
Duprez <i>Marcel Duprez</i>	Girardin <i>Paul Girardin</i>	Sahaye <i>W. Sahaye</i>	Leroy <i>J. Leroy</i>
De Martin <i>J. De Martin</i>	De Masson <i>Louis De Masson</i>	Ragheboom <i>Ragheboom</i>	Rousseau <i>Rousseau</i>
Saint Venant <i>Saint Venant</i>	Spiet <i>Spiet</i>	Vandenberghe <i>E. Vandenberghe</i>	Willems <i>Willems</i>